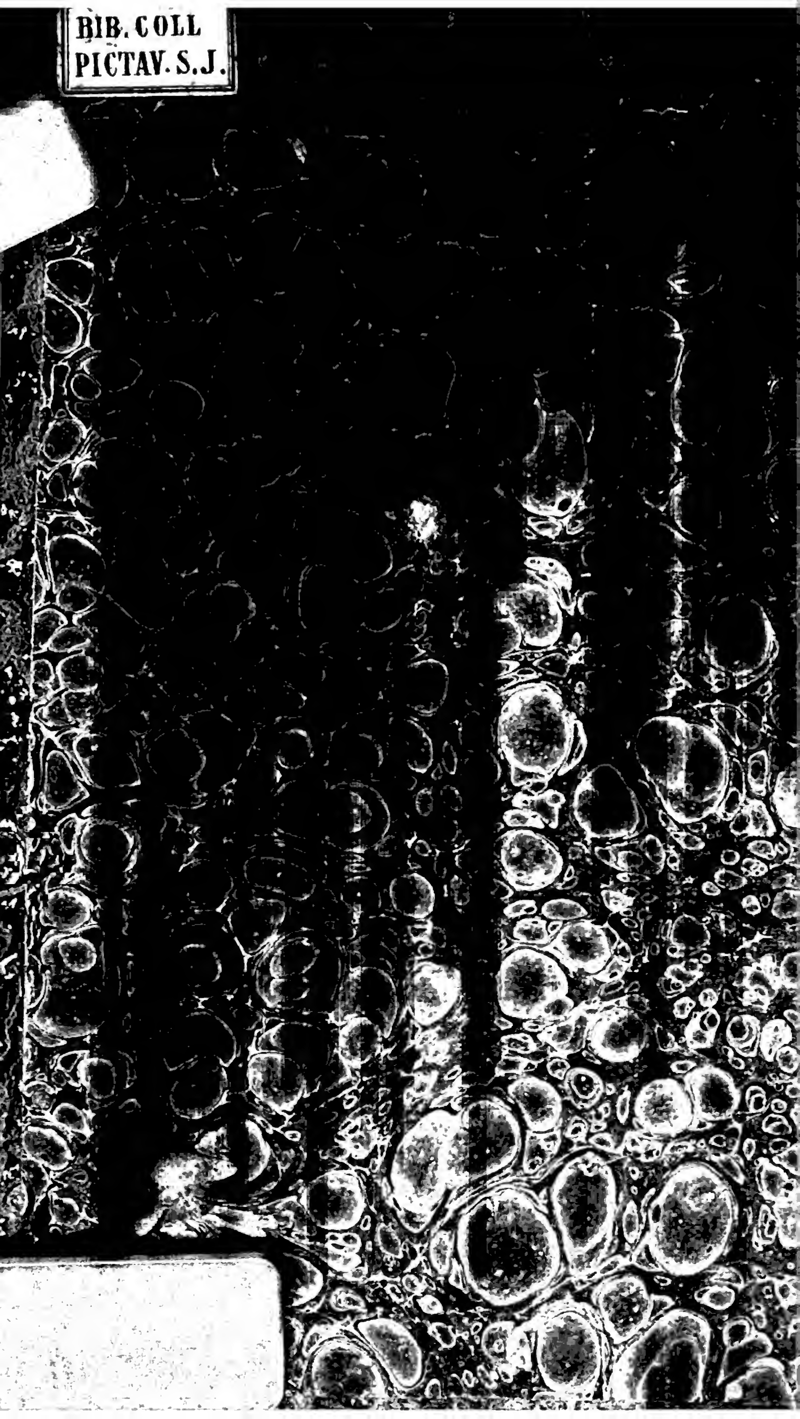
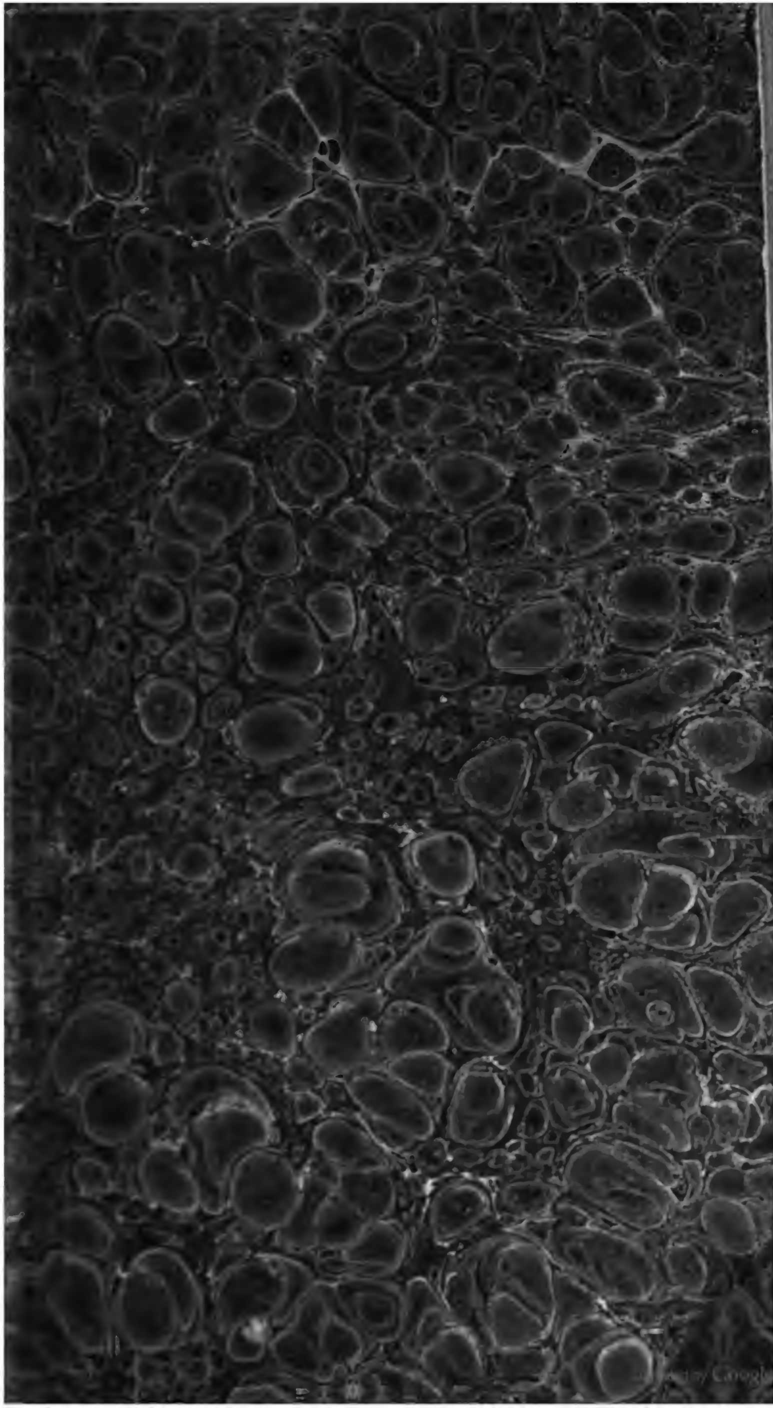



BIB. COLL
PICTAV. S.J.



[par P. A. Plouvain]

SOUVENIRS

A L'USAGE

DES HABITANS DE DOUAI,

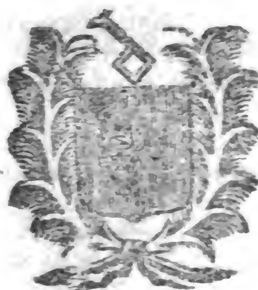
OU

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE CETTE VILLE,

JUSQUES ET INCLUS L'ANNÉE 1821.



A DOUAI,

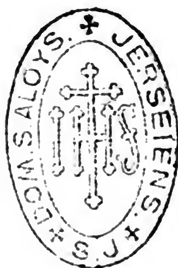
Chez DEREGNAUCOURT, Imprimeur-Libraire, Éditeur, rue St Jacques.

1822.

Division de cet Ouvrage.

ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.
ORDRE JUDICIAIRE.
INSTRUCTION PUBLIQUE.
ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE, etc, etc, etc.

TOUS LES FAITS qui, par leur nature, ne se rattachent pas à ces matières, sont classés séparément, suivant leur Ordre Chronologique.



NOTICE PRÉLIMINAIRE.

Vers l'an 861, le Roi de France Charles-le-Chauve accorda à Bauduin-Bras-de-Fer, son gendre, le titre de *comte de Flandre*, et la propriété héréditaire de cette province, qui jusqu'alors avait été gouvernée par des *Seigneurs* que les Rois révoquaient à leur gré, et auxquels on donnait le titre de *Forestiers*. La ville de Douai, qui faisait partie de cette contrée, en suivit le sort, sauf les exceptions qui seront énumérées par la suite.

Le comté de Flandre passa dans la maison de Bourgogne en 1384, à la mort de Louis-de-Mâle, par le mariage que sa fille Marguerite avait contracté avec Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, frère du Roi

Charles-le-Sage, et ensuite dans celle d'Autriche, par celui que Marie, fille unique et héritière du duc Charles-le-Téméraire, contracta l'an 1479 avec Maximilien, archiduc d'Autriche, depuis empereur. Charles-Quint, leur petit-fils, devint comte de Flandre, à la mort de son père Philippe-le-Beau, Roi d'Espagne, arrivée l'an 1515. Ce prince refusa l'hommage que ses prédécesseurs avaient toujours rendu aux Rois de France; ce refus fit naître la guerre entre lui et François I.er; et le sort des armes fut si funeste à celui-ci, qu'il fut contraint, par le traité de Madrid du 24 janvier 1525, confirmé par celui de Cambrai de 1529, de renoncer à la souveraineté, au ressort et à l'hommage que ses prédécesseurs s'étaient toujours réservés sur le comté de Flandre. Charles-Quint, dégoûté du monde, céda, en 1553, la couronne

d'Espagne et les Pays-bas à son fils Philippe II. Sous le règne de ce prince, commencèrent, dans les dix-sept provinces, les guerres de religion qui opérèrent le démembrement d'une partie de la Flandre. Philippe II mourut en 1598, et laissa le comté de Flandre à sa fille Isabelle, épouse de l'archiduc Albert, frère de l'empereur Rodolphe, sous la condition néanmoins de réversion à la couronne d'Espagne, à faute de postérité. L'événement prévu par cette clause arriva, et le comté de Flandre retourna au Roi Philippe II. La mort de ce prince, arrivée en 1665, laissait à Louis XIV des droits incontestables sur la Flandre, du chef de son épouse Marie-Thérèse d'Autriche, comme née du premier lit, à l'exclusion de son frère Charles II, né du second mariage; et ce, en vertu du droit de dévolution, connu dans

les Pays-bas. Louis n'ayant rien pu obtenir par la négociation, résolut de faire valoir ses droits par la voie des armes : il se mit en campagne en 1667, et le traité conclu à Aix-la-Chapelle, l'année suivante, lui assura les nombreuses conquêtes qu'il avait faites dans ce pays, en deux campagnes. La guerre, commencée en 1701, à l'occasion de la succession d'Espagne, fut terminée en 1713, par le traité d'Utrecht, qui, en faisant perdre au Roi quelques places du pays, lui maintint la propriété de ses autres conquêtes.



SOUVENIRS

A L'USAGE

DES HABITANS DE DOUAI.

TITRE PREMIER.

ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

PREMIÈRE SECTION.

ÉGLISES COLLÉGIALES.

§. I.er *Collégiale et Chapitre de St Amé.*

La collégiale de St Amé, qui avait remplacé les Bénédictins venus de Merville en 874, n'était point soumise à la jurisdiction de l'évêque ; elle avoit à cet égard, en sa faveur, les autorités des évêques de Cambrai et d'Arras, Gérard II et Lambert I.er, des années 1081 et 1097, et les bulles des papes Paschal II et de Lucius II, de 1119 et 1149.

En 1320, 1330 et 1351, les Rois de France Philippe-le-Long, Philippe-de-Valois et Jean, donnèrent au bailli-général d'Amiens, la garde et conservation des droits du chapitre de St Amé, et lui attribuèrent la connaissance de toutes ses causes, sauf l'appel au parlement de Paris. Charles-Quint, par ses lettres-patentes du 27 août 1530, conféra cette attribution au conseil provincial d'Artois, et Louis XIV, par celle qu'il rendit le 9 février 1668, prit le chapitre, ses officiers, suppôts et leurs domaines, sous sa protection spéciale, et commit les officiers dudit conseil pour les garder et maintenir en leurs priviléges, et pour juger les appels des sentences des bailli et hommes jugeant au cloître dudit St Amé, à la charge de l'appel seulement au parlement de Paris. Cet état de choses fut maintenu par l'arrêt du conseil d'état du Roi du 19 juin 1717.

Le chapitre de cette collégiale était composé d'un prévôt à la nomination du Roi, de quatre dignitaires électifs par le chapitre, de vingt-un chanoines capitulaires, et de deux semi-prébendés; le prévôt nommait à tous ces bénéfices, à la réserve de la prébende diaconale et des semi-prébendes, qui étaient à la

nomination du chapitre. Trente-huit bénéficiers étaient en outre attachés à cette collégiale.

Cette église fut reconstruite à la fin du 12.e siècle (en 1191).

Ce fut dans l'église de cette collégiale que Jésus-Christ se fit miraculeusement voir sous trois formes différentes, dans une hostie consacrée le jour de la troisième fête de Pâques de l'an 1254.

Le 22 septembre 1522, sa sacristie fut brûlée, et l'église éprouva un grand dommage par cet accident.

Le 9 juillet 1523, le suffragant de l'évêché d'Arras consacra de nouveau cette église.

Le 10 août 1630, lors de la reconstruction de la chapelle du Saint Sacrement, il fallut

---

Nota. Si la majorité des souscripteurs en exprime le vœu, on donnera la nomenclature, autant qu'il sera possible de le faire, des prévôts de cette collégiale, ainsi que de celle de St Pierre; de même que des abbesses des Prés, de Sin, etc; celle des professeurs de l'Université, des membres du parlement de Flandres et des autres Autorités. On sera charmé d'avoir leur assentiment à ce sujet, pour ne pas trop grossir l'ouvrage, contre leur gré.

abatre, en cet endroit, un tilleul qui avait plus de cent ans, sur les branches duquel on pouvait *banqueter*.

Le 8 octobre 1650, les échevins furent les parrains de la grosse cloche qu'on bénissait en ce jour.

En 1771 et 1772, le chapitre fit procéder à l'embellissement de son église, à la réparation et à l'exhaussement de sa tour, qu'il fit surmonter d'une flèche, sur les dessins et la direction du frère Usmez, brigittin de la maison de Péruwetz.

Le 24 février 1773, la croix, placée au sommet de ce clocher, fut jetée bas par l'ouragan.

Le 24 octobre 1775, M. de Raust de Berchem, official et depuis prévôt de cette collégiale, d'après la commission spéciale de l'évêque d'Arras, bénit le buste de St Amé, et y transféra ses reliques. Ce buste, parfaitement exécuté en argent, était le fruit de la libéralité de M. le Vasseur, chanoine de cette église.

Le 19 octobre 1776, suppression de la cérémonie publique, dite de *la Candouille* à St Amé ; elle consistait en ce qu'un habitant de la commune de la Comté, canton d'Aubigny, arrondissement de St Pol, venait, chaque année, à la tête de la procession, faire répara-

tion au chapitre, du tort qui lui avait été fait dans ses propriétés, au 15.[e] siècle.

Le 17 novembre 1790, en exécution des décrets de l'assemblée nationale et des ordres de l'administration du département, un commissaire nommé par elle, apposa les scellés sur le chapitre.

La loi du 24 mai 1798 autorisa la vente de l'église, pour établir un marché sur son emplacement : cette vente eut lieu le 16 juin suivant.

Le 11 octobre de la même année, des mineurs de la garnison firent tomber une partie de la tour, l'autre fut jetée bas le 22 novembre suivant.

On a pensé qu'il convenait de placer à la suite de l'article concernant le chapitre de St Amé, les extraits suivans ; ils sont tirés de l'histoire sacrée des saints de la province de Lille, Douai et Orchies, et de l'histoire sacrée des saints, ducs et duchesses de Douai. Les observations auxquelles ils pourront donner lieu, feront connaître leur valeur.

1. L'an 496, le grand-père de Ste Gertrude, duchesse de Douai, fut baptisé avec le Roi Clovis.

2. En 538, Théobalde, duc de Douai, père de Ste Gertrude, construisit la chapelle Rouge, à l'endroit où fut depuis érigée l'église de Notre-Dame, qui postérieurement prit le nom de St Amé.

3. En 587, Ste Gertrude, fille de Théobalde, duc de Douai, après avoir épousé le duc Rigomer ou Rikomeris, fonda et dota le monastère d'Hamage.

4. Vers 595, Ausbert, duc de Douai, fils unique de Ri omer et de Ste Gertrude, après avoir épousé Blitilde, dite Gerbette, sœur du Roi Dagobert, en eut trois fils, qui furent nommés Adabalde, Erquenvalde et Sigebert.

5. Vers 610, St Amand, qui devint ensuite évêque de Maëstrecht, donna ses soins à l'instruction d'Adabalde, duc de Douai, fils d'Ausbert et de Blitilde.

6. En 626, Adabalde alla à Metz, à la cour de Clotaire son grand-père et de Dagobert son oncle.

7. Vers 633, Aribert, Roi d'Aquitaine, de concert avec Dagobert son demi-frère, envoya le duc Adabalde vers Toulouse, et le chargea de soumettre la province à son obéissance. Le duc ayant combattu et vaincu Ernolde, chef

chef des Visigots, épousa Rictrude sa fille, et reçut du Roi, en récompense de ses services, le titre de vice-Roi de la Gascogne.

8. En 633, Adabalde mit la première pierre à l'église, au château et à la ville que son frère Erchenvalde faisait construire à Douai.

9. L'an 645, Adabalde étant retourné en Guyenne, y trouva les deux frères de son épouse : l'un d'eux lui fit sauter la tête d'un coup de sabre.

10. En l'an 653, Ste Rictrude, veüve du duc Adabalde, présenta à la sainte Vierge, ses trois filles, nommées Clotsende, Eusébia et Adalcendis, dans l'église que son beau-frère Erchenvalde avait fait construire à Douai.

11. Vers l'an 673, St Maurand, fils du duc Adabalde et de Ste Rictrude, avant d'embrasser l'état monastique, étant allé faire ses adieux à la cour du Roi Théodoric III, fut chargé, par ce monarque, de la garde de St Amé, évêque de Sens. Le noble duc, après avoir achevé son noviciat à Marchiennes, sous l'abbé Jonas, fit sa profession entre les mains de St Amand.

12. St Maurand, avant sa profession, avait érigé un monastère à Merville, et St Amand lui

B

en avait ensuite donné la direction. Le fondateur céda cette direction à St Amé, et ne la reprit qu'à la mort de ce prélat, arrivée le 13 septembre 689.

13. En 690, après le décès de St Amé, le Roi Thiéri III, informé des miracles opérés sur le tombeau de ce saint, s'y transporta, et se repentit des vexations qu'il lui avait fait éprouver.

14. Le 28 avril 698, Ravangério, évêque de Térouanne, consacre, à Merville, l'église de Notre-Dame, que St Maurand avait fait construire, et à laquelle il avoit donné tout ce qu'il possédait, tant à Douai qu'ailleurs. Lors de cette solemnité, le corps de St Amé fut transféré dans une châsse nouvelle.

15. Le 5 mai 701, St Maurand mourut à Marchiennes, où il était allé pour affaires. Son corps fut réuni à celui de Ste Rictrude, sa mère.

16. En 854, Charles-le-Chauve, Roi de France, et Bauduin I.er, dit Bras-de-Fer, comte de Flandre, consultèrent les évêques et les principaux seigneurs du pays, sur la demande des Bénédictins de Merville, qui, après s'être réfugiés à Douai, à cause des ravages des Barbares, sollicitaient la permission de s'y fixer.

L'avis ayant été favorable à ces religieux, ils furent autorisés à s'établir dans l'église de Notre-Dame, que St Maurand leur avait donnée, et dans laquelle ils avaient déposé le corps de St Amé; ce qui fut la cause que cette église prit le nom de ce saint.

17. Les Normands continuant, vers 880, à ravager le pays, le corps de St Amé fut transporté à Soissons : on ne le ramena à Douai qu'en 896, lorsque le calme fut entièrement rétabli.

18. L'an 1078, Gérard II, évêque de Cambrai et d'Arras, assisté du prévôt Rémare, transfère le corps de St Amé, qui était dans une ancienne caisse, en une châsse donnée par Waltérus, châtelain de Douai.

19. Vers 1170, les Bénédictins venus de Merville à Douai, furent sécularisés.

20. En 1222, Pontius, évêque d'Arras, consacra l'autel du Nord, à St Amé, en l'honneur de la Ste Vierge, et y déposa des reliques de la vraie Croix.

21. En 1270, Henri de Muris, évêque de Térouanne, administra l'ordre de la prêtrise en l'église de St Amé.

22. Le 21 juillet 1293, sous le règne de Phi-

lippe-le-Bel, un incendie consuma les archives de St Amé. Un évènement semblable est rapporté à la date de 1076, sous Philippe I.er, Roi de France.

---

§. 2. *Collégiale et Chapitre de St Pierre.*

On fait remonter l'origine de l'église de St Pierre au milieu du 7.e siècle, temps auquel St Aubert était évêque de Cambrai et d'Arras : on a soutenu qu'elle avait été érigée en collégiale en 1012, par le comte de Flandre Bauduin-à-la-belle-Barbe.

En 1072 et 1293, Robert-le-Frison et Gui de Dampierre accordèrent d'autres priviléges à cette collégiale ; ils lui furent confirmés en 1370, 1384 et 1468, par Louis de Mâle, Philippe de Bourgogne et Charles-le-Hardi, qui, en lui donnant des lettres de sauve-garde, la prirent sous leur protection, en déclarant qu'elle avoit été fondée, dotée et amortie par les princes leurs prédécesseurs.

En 1189 et 1203, les souverains pontifes Clément III et Innocent III, confirmèrent cette église dans la propriété de ses biens, et la prirent sous leur protection.

Le chapitre de cette collégiale était composé de treize chanoines, y compris le prévôt, qui était à la nomination du Roi, de trois dignitaires choisis par le chapitre, de deux semi-prébendés, et de trente chapelains. D'après les lettres-patentes du mois d'avril 1777, la nomination des canonicats qui vaquaient durant les mois de janvier, avril, juillet et octobre, était dévolue au pape; le Roi nommait à ceux qui devenaient vacans pendant les mois de février, mai, août et novembre; et au prévôt appartenait la nomination de ces bénéfices, abandonnés par les titulaires, dans le courant des quatre autres mois.

La dignité de doyen a été érigée au mois de mars 1207, par Radulphe, évêque d'Arras. Louis XIV, au mois de juin 1681, confirma le décret des grands-vicaires du diocèse d'Arras, du 31 octobre 1651, portant érection de la dignité de chantre dans cette collégiale.

En 1105, Robert de Jérusalem commença à bâtir le chœur de l'ancienne église; Bauduin-à-la Hâche, son successeur, l'acheva en 1112.

En 1248, Pierre Honoric, pannetier du Roi

de France, fit ériger une chapelle en l'honneur de la Magdelaine, dans le cimetière de St Pierre.

Le 15 février 1512, on commença la démolition de l'ancien clocher. Le 20 février 1513, les abbés d'Anchin et de Marchiennes posèrent la première pierre du nouveau clocher, qui ne fut mis en l'état où il est maintenant qu'en 1686.

Le 6 juillet 1532, des miracles s'opérèrent dans le cimetière de St Pierre, par l'intercession de la Ste Vierge, dite Notre-Dame de la Treille, placée au-dessus de l'épitaphe du nommé Picquette. L'année suivante, on construisit une chapelle en cet endroit; elle fut reconstruite en 1644, par les libéralités de Jacques Taine, prêtre, né à Douai. Cette Vierge miraculeuse fait maintenant l'ornement du dôme placé à l'orient de l'église de St Pierre.

L'ancienne église, qui menaçoit ruine, fut fermée le 9 août 1734. Le 24 mai de l'année suivante, M. de la Grange, grand-vicaire du diocèse, posa la première pierre de la nouvelle église; et elle fut bénite, avec la plus grande solemnité, le 26 juillet 1750. Le plan de cet édifice simple et majestueux, est de M. N. de Brissy, architecte de Bruxelles.

Par son ordonnance du 12 juillet 1719, le Roi statua que toutes les cérémonies publiques auxquelles le parlement de Flandre devrait se trouver, se feraient dans l'église de St Pierre.

Le 16 novembre 1790, en exécution des décrets de l'assemblée nationale et des ordres de l'administration du département, un commissaire, par elle nommé, apposa le scellé sur le chapitre.

En 1791, cette église devint celle de l'une des trois paroisses de la ville.

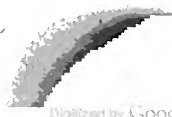
Le 13 août 1793, la municipalité exposa au rabais les frais de descente des principales cloches de cette église. Pour parvenir à les descendre, il fallut les briser auparavant.



DEUXIÈME SECTION.

ÉGLISES PAROISSIALES.

Jusqu'à la promulgation de la loi du 27 avril 1791, les paroisses de la ville étaient au nombre de six. Quatre du patronat de St Pierre, et deux de celui de St Amé.



§. 1.er *Paroisse de St Pierre.*

Cette paroisse, dont on reporte l'origine à l'an 1105, fut gratifiée en 1185 des bienfaits de l'abbaye de Marchiennes; elle était la seule de la ville : sa population étant accrue, le chapitre, en 1190, donna un co-adjuteur au curé, et unit à la cure une de ses prébendes, pour la faire partager entre les deux pasteurs. Cette union fut approuvée par les évêques d'Arras, Pierre et Radulphe, en 1196 et 1203. En 1225, 1228 et 1257, le chapitre ayant, du consentement de l'évêque diocesain, érigé les paroisses de St Jacques, de St Nicolas et de Notre-Dame, et ayant à cet effet détaché diverses parties de celle de St Pierre, celle-ci put se passer du co-adjuteur établi en 1190, et la prebende qui avait été affectée aux deux curés, retourna au chapitre.

Le chapitre eut des démélés sans nombre avec l'évêque d'Arras, pour la collation de cette cure; et l'autorité métropolitaine dût intervenir pour les terminer, ou du moins les assoupir.

L'ordonnance rendue par les échevins le 10 mars 1778, reconnaissant que le cimetière

de cette paroisse, au milieu de laquelle son église était placée, pouvait nuire, tant à sa salubrité, qu'à celle de la ville, enjoignit à la fabrique de la paroisse, de se procurer un terrain d'environ 4000 pieds carrés de surface, à l'une des extrémités de la ville, pour y faire les inhumations. Cette administration acheta, des Trinitaires, l'emplacement dit le Purgatoire. Ce nouveau cimetière fut béni le 27 octobre 1778. Postérieurement, un cimetière commun à toute la ville ayant été formé au Raquet, celui du Purgatoire devint inutile ; et il fut vendu par l'état le 28 octobre 1795.

En 1791, cette église devint celle de l'une des trois paroisses de la ville.

---

§. 2. *Paroisse de St Jacques.*

Au mois de juin 1225, le chapitre de St Pierre, considérant que la paroisse de ce nom augmentait considérablement en population, arrêta que la partie de cette paroisse qu'on appelait la Neuve-Ville, qui s'étendait depuis le courant d'eau qui séparait le marais de Douai d'avec la terre ferme, et qui comprenait tout le terrain jusqu'aux paroisses de St Albin et de Waziers, formerait à l'avenir la paroisse de St Jacques.

L'église de cette paroisse fut mise sous l'invocation de St Jacques, à cause que Jacques Painmouillé avait donné le terrain sur lequel elle fut construite.

Par acte du 23 octobre 1630, le chapitre de St Pierre fit cession de la cure de la paroisse de St Jacques, à la congrégation des Prêtres de l'oratoire de St Philippe de Néry, qui depuis a été unie à celle de Jésus. L'acte de cette cession a été confirmé par l'évêque d'Arras, et revêtu de la bulle d'Urbain VIII du mois de novembre 1640.

Deux maronniers existaient en avant de l'entrée de cette église : en 1754, lors de la procession séculaire du St Sacrement, ils étaient en fleurs, et faisaient le plus bel ornement du reposoir placé en cet endroit : ils ont été jetés bas le 18 août 1798.

En 1791, cette église devint celle de l'une des trois paroisses de la ville.

---

§. 3. *Paroisse de St Nicolas.*

Au mois de novembre 1228, le chapitre de St Pierre, prenant en considération la nombreuse population de la paroisse de ce nom, et

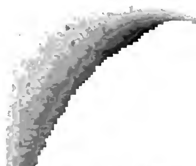
les observations de Pontius, évêque d'Arras, se détermina à ériger l'église de St Nicolas-en-la-poterne: il y joignit la chapelle de Jean de St-Venant et d'autres revenus, et se réserva la *nomination du curé* de cette église. Ces dispositions furent confirmées au mois de mars suivant, par l'évêque diocésain.

Les cloches de la paroisse de St Nicolas, qui avoient été bénites le 12 septembre 1574, furent aussitôt placées au nouveau clocher, qui resta imparfait jusqu'en 1577, époque à laquelle il fut couvert d'*aisselles*.

Les arbres placés dans ce cimetière, ainsi que dans les autres cimetières de la ville, furent abattus en vertu de l'ordonnance des échevins du 10 mars 1778.

Le 29 octobre 1786, le clergé de cette paroissse alla en procession prendre la croix placée au sommet de la colonne élevée rue des Foulons, en face de la boucherie. Cette croix fut rapportée et placée dans l'église. Les échevins firent démonter le lendemain la colonne.

Dans le même mois d'octobre, la police fit jeter bas le presbytère, qui depuis longtemps était hors d'usage, et qui menaçait ruine; et elle fit abattre la chapelle du Dieu-de-Pitié,



qui était en délabrement dans le cimetière, et qui était devenue un rendez-vous de débauche.

Le 27 mai 1791, se fit la clôture de l'église de la paroisse de St Nicolas, laquelle avait été supprimée par l'effet de la loi du 27 avril précédent.

Cette église, vendue par l'état, fut aussitôt démolie; et, par décret du 29 septembre 1809, le maire fut autorisé à accepter la donation faite à la ville, du terrain sur lequel elle avait été construite, ainsi que d'une maison attenante, pour aggrandir la place dite de St Nicolas. L'étendue de cette place fut encore aggrandie d'après le décret du 2 février 1811, qui permit à la ville d'acquérir deux maisons.

---

§. 4. *Paroisse de Notre-Dame.*

L'église de Notre-Dame existait en 1131 : sa dédicace eut lieu cette année, en vertu d'une bulle du pape Innocent II. Néanmoins elle ne devint paroissiale qu'en 1257. Au mois d'octobre de cette année, le chapitre de St Pierre, adhérant à la réquisition de Jacques de Dinant, évêque d'Arras, et attendu que

le

le curé de la paroisse de St Pierre ne pouvait suffire à administrer les secours spirituels à l'immensité des fidèles qui la composaient ; ce chapitre se *décida* à former la paroisse de *Notre - Dame* de *la* partie du territoire de celle de St Pierre, sise hors des murs, depuis la porte de Canteleu ; il assigna des fonds pour la dotation de la cure, et se réserva d'en nommer le curé, sur la présentation qui lui serait faite par l'évêque d'Arras. Ce prélat approuva ces dispositions dans le même mois d'octobre 1257.

Le 31 décembre 1705, le clocher de l'église paroissiale de Notre-Dame fut abattu par le vent.

Le 9 août 1725, la ville paya une indemnité à la paroisse de Notre-Dame, à raison du terrain pris dans le cimetière, pour élargir et régulariser la rue. Un calvaire fut établi en cet endroit en 1745 ; il fut démoli en 1793.

Par lettres-patentes du mois d'octobre 1759, le Roi autorisa les marguillers de cette paroisse à accepter la donation d'un terrain situé au cimetière, pour être incorporé à la maison curiale.

La paroisse de Notre-Dame se trouvant

supprimée, d'après la loi du 27 avril 1791, son église fut close le 27 mai suivant.

---

§. 5. *Paroisse de St Amé.*

La cure de cette paroisse était unie au chapitre, et le doyen, qui faisait les fonctions de curé, avait un vice-curé.

En 1791, cette église devint celle de l'une des trois paroisses de la ville.

---

§. 6. *Paroisse de St Albin.*

Cette paroisse a été érigée en 1100, par le chapitre de St Amé, de l'assentiment de Lambert, évêque d'Arras, qui concéda au chapitre le droit de nommer à la cure. La paroisse comprenait toutes les dépendances de l'échevinage de Douai, situées sur la rive gauche de la Scarpe, et celles du Camp-Fleuri, dédiées à Ste Elisabeth. Le 9 décembre 1768, l'évêque d'Arras décida que le Fort-de-Scarpe faisait aussi partie de cette paroisse.

Le bienheureux Chrétien, que le peuple met au nombre des Saints, avait été, dit-on, clerc de cette paroisse. En 1790, on visitait son tombeau dans un caveau pratiqué en la principale nef de l'église; et en 1800, on

trouvait encore sa demeure dans la maison faisant le coin sud des rues des Potiers et de St Bénoît.

Le 14 janvier 1551, le clocher de cette paroisse, quoique non achevé, fut abattu par le vent.

Pendant la nuit du 16 au 17 juin 1710, les alliés, qui formaient le siège de la place, abattirent aussi ce clocher à coups de canon.

Cette paroisse étant supprimée en exécution de la loi du 27 avril 1791, son église fut close le 27 mai suivant. Le 2 octobre 1797, elle cessa d'être à la disposition de l'artillerie, attendu qu'elle menaçait ruine; elle fut vendue par l'Etat, peu de temps-après : aussitôt démolie, son terrain fut converti en jardinages.



TROISIÈME SECTION.

PAROISSES EN 1791.

Le 6 février 1791, le conseil-général de la commune se rendit dans les églises de St Jacques et de St Albin, et y reçut de quelques ecclésiastiques le serment prescrit par la constitution civile du clergé.

La loi du 27 avril 1791 divisa la ville en trois paroisses. La partie sur la rive droite de la Scarpe forma les paroisses de St Pierre et de St Jacques ; elles étaient limitées entre elles par les rues du Canteleu, de St Christophe et du clocher St Pierre. La paroisse de St Amé comprenait toute la partie de la ville sise sur la rive gauche de la Scarpe.

Dès le 17 dudit mois d'avril, les électeurs du district avaient procédé à l'élection des trois curés de ces paroisses. Ils ont été installés le 1.er mai suivant. Ces églises furent fermées, à la demande de la société populaire, le 13 novembre 1793.

Bientôt après l'église de St Pierre fut constituée en temple de la Raison.

Le 12 juillet 1795, les curés de St Pierre et de St Amé reprirent l'exercice de leurs fonctions, d'après la loi du 30 mai et la décision du district du 2 juin précédens.

Le 21 août 1795, l'église de St Jacques fut remise à la disposition des habitans, pour l'exercice du culte orthodoxe ; elle fut bénite le 29 du même mois.

Le 27 avril 1796, cette église fut mise, par la municipalité, à la direction des trans-

ports pour l'approvisionnement de Paris, et le 2 octobre suivant, à celle de l'artillerie. Elle fut vendue par l'Etat le 16 juin 1798, en exécution de la loi du 24 mai précédent.

Le 14 mars 1795, en exécution d'un arrêté du *comité* de salut public, du 9 du même mois, les quarante prêtres insermentés détenus au couvent de Ste Catherine de Sienne, furent mis en liberté.

Le 16 septembre 1797, les prêtres insermentés trouvés en ville, furent conduits au collége des Ecossais, en exécution de la loi du 19 fructidor an 5.

QUATRIÈME SECTION.

PAROISSES

Etablies d'après le concordat du 19 *avril* 1802.

Les paroisses actuelles de la ville sont au nombre de trois. Leur démarcation est la même que celle des justices-de-paix, réglée par l'arrêté du 23 septembre 1801.

*

Le 24 avril 1802, les prêtres insermentés furent mis en liberté; ils firent aussitôt la promesse requise.

Le 27 avril 1802, le maire fit publier avec appareil la loi organique des cultes. Le 30 mai 1802, Louis Belmas, évêque de Cambrai, officia pontificalement à St Pierre, en présence des autorités constituées.

Le 23 janvier 1803, ce prélat réitéra le même service dans cette église. Après l'évangile, les vicaires-généraux, les curés du département, et les desservans de l'arrondissement de Douai, prêtèrent le serment prescrit par la loi du 8 avril 1802, entre les mains du conseiller de préfecture E. Desmoutiers, remplaçant le préfet retenu pour indisposition.

Le 13 mars 1803, les vicaires nommés par l'évêque pour faire le service dans les trois paroisses de la ville, furent installés à St Pierre.

Ce ne fut que le 28 mai 1803, que le clergé de chacune des paroisses officia dans l'église qui lui était attribuée Jusque-là les offices des trois paroisses avaient été célébrées à St Pierre.

§. 1.er *Paroisse de St Pierre.*

Cette paroisse comprend le canton Nord de la ville ; elle a pour limites la Scarpe au couchant ; et les parties nord des rues du Canteleu, de St Christophe et du clocher St Pierre, bornent son étendue d'avec la paroisse de Notre-Dame.

Le 18 mai 1803, l'évêque de Cambrai, de concert avec le préfet, décida que les cérémonies publiques auraient toujours lieu dans l'église de St Pierre. Au mois d'octobre 1806, ce prélat ordonna que le clergé de chacune des paroisses aurait successivement son tour pour officier en ces circonstances dans ladite église de St Pierre.

Au mois de juillet 1806, les administrateurs de la paroisse firent placer une horloge dans la tour attenante à cette église.

Un décret du 27 octobre 1810, ordonna la restitution, à la fabrique de cette paroisse, d'un terrain de 2 hectares 78 ares, qui était litigieux entre cette fabrique et celle de la commune de Méricourt, canton de Vimy, arrondissement d'Arras.

Un autre décret du 29 juillet 1811, autorisa

la même fabrique à accepter, des sieur et dame Vanheddeghem, un bâtiment adossé à l'église, ainsi qu'un petit terrain en dépendant.

Le 21 juin 1813, on replaça le soleil formant girouette sur le dôme de cette paroisse; il avait été descendu pour être doré à neuf.

Outre les nombreux tableaux qui se trouvent dans cette église, on y admire le mausolée de M. Charles-Joseph de Pollinchove, premier président du parlement de Flandre, décédé le 29 novembre 1756. Ce monument de la piété filiale, qui est du ciseau du célèbre Allegrain, fut placé en février 1763.

Le buffet d'orgues qu'on voit dans cette église est du plus grand échantillon; il avait été formé en 1760, pour l'abbaye d'Anchin, par le facteur Daillery.

---

§. 2. *Paroisse de Notre-Dame.*

Elle comprend le canton Sud de la ville. Les rues du Cantelcu, de St Christophe et du clocher St Pierre, sont ses limites au midi; et la Scarpe la borne au couchant dans une grande partie. Celle qui, en 1789, formait la paroisse de St Nicolas, ne lui appartient pas.

L'église de Notre-Dame, qui était close depuis le 27 mai 1791, ayant été rendue au culte, fut bénite le 28 mai 1803 ; et le lendemain, jour de la Pentecôte, le clergé de la paroisse y officia. Dans ce mois, la fabrique acheta deux cloches ; l'une de 200, l'autre de 30 livres ; et à cette époque, le préfet lui donna le buffet d'orgues des Bénédictins-Anglais.

Le 13 août 1806, fut bénite la cloche de cette paroisse. Les noms d'Eugénie-Charlotte lui furent données par M. de Forest aîné, alors maire, et par madame la baronne de la Grange, veuve du chevalier d'honneur au parlement, ses parrain et marraine.

Un décret du 14 août 1811, autorisa la fabrique de cette église à accepter la donation du maître-autel, faite à son profit par le sieur Cambrai, marchand de vins.

---

§. 3. *Paroisse de St Jacques.*

Cette paroisse comprend le canton Ouest de la ville, lequel est formé de la presque-totalité des anciennes paroisses, connues en 1789 sous les dénominations de St Nicolas,

St Amé et St Albin. Le 3 mars 1803, le préfet assigna à la paroisse de St Jacques, l'église des Récollets-Anglais, pour l'exercice du culte. Cette église fut bénite le 28 mai de la même année, et le lendemain les offices divins y furent célébrés.

CINQUIÈME SECTION. - 1.re PARTIE.

MONASTÈRES D'HOMMES.

Ces monastères se sont élevé- en cette ville au nombre de quinze, et dans l'ordre suivant :

1.° Les Dominicains et leur Collège.
2.° Les Trinitaires.
3.° Les Récollets-Wallons.
4.° Les Jésuites.
5.° Les Capucins.
6.° Les Bénédictins-Anglais.
7.° Les Jésuites-Ecossais.
8.° Les Carmes-Chaussés.
9.° Les Carmes-Déchaussés.
10.° Les Augustins.
11.° Les Minimes.
12.° Les Récollets-Anglais.

13.° Les Pères de l'Oratoire.

14.° Les Chartreux.

15.° Les Brigittins.

---

§. 1.er — 1.re PARTIE.

Dominicains.

On fixe l'établissement de ces Pères, à Douai, à l'an 1232; et on prétend qu'en cette année, Marguerite de Dampierre, fille de Bauduin IX, 18.e comte de Flandre, leur donna l'emplacement nécessaire pour former leur monastère presqu'au milieu de la ville, et sur les bords de deux bras de la Scarpe. On prétend encore que l'église de ce couvent fut achevée en 1271, et qu'elle fut aussitôt consacrée en l'honneur de la Sainte-Croix.

Quoiqu'on puisse induire de cette opinion et de celle contraire, il est au moins certain que la comtesse Marguerite, qui s'était associé Gui son fils, reconnut, par ses lettres du mois de juin 1273, avoir donné aux Dominicains le terrain sur lequel leur monastère avait été érigé, et que le fils de cette princesse avait ratifié le même jour tout ce que la comtesse sa mère avait fait à cet égard.

Le 10 août 1595, un incendie, dont la

cause fut inconnue, réduisit en cendres l'église et le haut-dortoir de ce couvent. Ce grand dommage fut bientôt réparé par les nombreux bienfaits dont ces Pères furent gratifiés; et le 3 août 1600, Jacques Blasæus, évêque de Namur, le siège d'Arras étant vacant, consacra leur nouvelle église.

Le 18 mai 1647, le P. Thomas Turcus, général de l'ordre des FF. Prêcheurs, arriva à Douai, accompagné du plus brillant cortège; il partit le 22 du même mois pour Arras.

Aussitôt après le siège de 1712, Louis XIV permit aux Dominicains de former une loterie, afin qu'avec la rétribution qui leur en reviendrait, ils pussent faire à leur monastère les réparations que le fléau de la guerre avait nécessitées.

Pendant la nuit du 24 au 25 mars 1775, l'église et la majeure partie du monastère devinrent de nouveau la proie des flammes, par la suite de l'imprudence de l'un des serviteurs de la maison; le dommage fut encore bientôt réparé, et tout construit à neuf. La nouvelle église fut consacrée le 4 octobre 1785.

Le 21 novembre 1781, le parlement de

Flandre

Flandre permit aux Dominicains d'affermer à longues années, un terrain rue des Foulons, faisant face à l'abreuvoir de St Nicolas. Une tradition, peut-être erronée, porte que les prisons de l'inquisition avaient été établies sur cet emplacement. En exécution de l'arrêté rendu par l'administration du département, le 25 juin 1791, toutes les églises des maisons religieuses de la ville, furent fermées le 22 juillet suivant.

Le 4 juillet 1791, les Dominicains sortirent de leur maison, et quinze d'entre-eux, qui avaient préféré la vie commune, se retirèrent au couvent des carmes de Trélon, qui leur avait été assigné pour maison de retraite, par la loi du 25 mai précédent.

Le 23 février 1792, ce couvent, avec ses dépendances, fut vendu par l'Etat.

2.e PARTIE DU §. 1.er

Collége de St Thomas d'Acquin.

Le 5 avril 1619, les Dominicains s'étant procuré, à l'aide des bienfaits d'Henri-François Vanderburch, archevêque de Cambrai, et des abbés de Marchiennes, de St Vaast et de St

Bertin, deux maisons et jardins, situés rue Morel, et qui étaient connus sous les noms des grande et petite Vertes-Treilles, y établirent leur collége, pour enseigner la philosophie et la théologie aux religieux de leur ordre. Ce collége étant devenu inutile aux Dominicains, le parlement de Flandre, par son arrêt du 1.er juin 1772, leur permit de l'aliéner; et la vente en fut autorisée en faveur du séminaire de Notre Dame de la Foi, par les lettres-patentes données par le Roi au mois de janvier 1774.

---

§. 2. *Trinitaires, ou Chanoines Réguliers pour la rédemption des captifs.*

Evrard de St Venant, ayant, en 1252, donné aux Trinitaires un terrain hors la ville, ces religieux s'y établirent aussitôt. Vers 1320, leur monastère et leur église se trouvant compris dans les fortifications, ils bâtirent un nouveau couvent dans la ville. Le 25 novembre 1323, Pierre de Levis de Mirepoix, évêque de Cambrai, fit la bénédiction de leur église; elle fut consacrée de nouveau les

28 octobre 1562 et 15 décembre 1630, par les évêques d'Arras François-Richardot et Paul Boudot. C'est de cette maison que sortirent Robert Gaguin, général de l'ordre et précepteur du Roi Charles VIII, et Jean Thiéri, provincial et vicaire-général du même ordre en 1602. Et, *puisqu'il ne faut rien omettre*, on doit dire aussi, qu'Henri-Joseph Laurent, né à Douai le 27 mars 1719, avait fait profession dans ce couvent, le 12 novembre 1737. On sait assez que ce personnage est auteur de divers ouvrages qui ont mérité la censure publique.

Les Trinitaires sortirent de leur monastère, le 4 juillet 1791; et ceux d'entre eux qui ont pu préférer la vie commune, ont dû se retirer à l'abbaye de Liessies, maison de retraite qui leur fut assignée par la loi du 25 mai précédent. Ce couvent, avec ses dépendances, a été vendu par l'Etat, le 7 septembre 1795.

---

§. 3. *Récollets-Wallons.*

Ce monastère fut établi en faveur des Cordeliers, vers le milieu du 13.e siècle, par la générosité des gentilshommes et des princi-

paux habitans du pays, qui voulurent être inhumés en cet endroit. En 1282, la foudre abattit ou brûla le clocher de ce couvent.

Le 22 juillet 1437, un chapitre général de l'ordre de St François en France, se tint dans ce couvent. Plus de 200 religieux s'étaient rendus à cette solemnité : ils allèrent en procession aux Dominicains, où ils dînèrent, étant servis à table par les bouchers, vêtus en blanc.

Le 6 avril 1553, vers deux heures et demie du matin, un incendie éclata chez ces pères; et, en trois heures de temps, tout était devenu la proie des flammes. On regretta notamment les monumens sépulcraux que cet accident avait détruits.

En 1558, les couvens de l'ordre de St François, ayant été érigés en provinces, par le pape Paul IV, celui de Douai fut annexé à la province de St André.

En 1628, les Cordeliers formant le monastère de Douai, embrassèrent la réforme, sous le nom de Récollets.

Le 7 août 1662, procession et solemnité à cause de l'arrivée du corps de St Prosper, que le pape avait donné à ces religieux. Les Récollets sortirent de leur maison le 4 juil-

let 1791 : trente-quatre d'entre eux, qui avaient préféré la vie commune, se rendirent à l'abbaye de Vaucelles, qui leur avait été assignée pour maison de retraite, par la loi du 25 mai précédent ; et leur monastère tout entier fut vendu par l'État, le 13 avril 1792 : on y abordait du côté du sud, par la rue de Valenciennes, vis-à-vis celle de la Cuve-d'Or, et du côté du nord, par la rue du Canteleu.

---

§. 4. *Jésuites.*

Le conseil de la ville de Douai, sur la demande de D. Jean Lentailleur, abbé d'Anchin, adhéra à l'établissement des Jésuites, le 20 août 1568. L'acte de fondation fut passé le 17 janvier 1570 ; l'évêque d'Arras l'approuva le 22 du même mois, et il fut accepté le lendemain, au nom du général de l'ordre.

Le 16 octobre 1578, à la suite d'une émotion populaire suscitée par les hérétiques, les échevins furent contraints de faire sortir les pères Jésuites de la ville ; ils y rentièrent avec honneur le 6 novembre suivant. Leur église ne fut bâtie qu'en 1586, et, en attendant sa construction, ces religieux avaient

célébré leurs offices dans une chapelle de la paroisse de St Jacques.

En 1614, se fit, dans l'église des Jésuites, la translation des reliques de St Térentian : l'évêque d'Arras présida à cette cérémonie, à laquelle intervint l'abbé d'Anchin.

Parmi les membres de cette société, l'on distingue le père Nicolas Trigault, né à Douai; il parcourut les mers depuis 1606 jusqu'en 1614; il porta l'évangile dans l'Inde et à la Chine, et mérita, par ses vertus, le titre illustre de mandarin de ce vaste empire.

M. de Pomereüil, qui fut gouverneur de Douai, depuis 1685 jusqu'en 1718, fut inhumé dans l'église des Jésuites, et sa famille y fit ériger un superbe mausolée en marbre. Lorsque cette église fut démolie en 1772, les cendres et le mausolée de l'ancien gouverneur, furent transférés dans l'église paroissiale de St Jacques, avec l'épitaphe qui suit :

Hic jacet
Illustrissimus ac nobilissimus vir dominus
Alexander-Jacobus Marchio
De Pomereüil,
Prætorianæ cohortis olim centurio,

Castrorum præfectus,
Urbis Duacenæ ac erecti ad Scarpum propugnaculi
Gubernator.
Requiescat in pace.

Ex avo, supremo armamentarii magistro
Bellicum robur,
Ex patre amptoris consilii primo præside
Operosisimam mentem mutuatus
Unius utrique exprimendo non impar,
Valentiæ 1.â impressione tentatæ,
Monmedium Gallici juris factum,
Principe Condæo ac Joanne Austriaco
(Pugnâ ad littorales plagas superatis)
Dunkerca subacta,
Gravelinga, Insulæ,
Trajectum ad Mosam hosti erepta,
Tres ad Senefum exercitus deleti,
Valentiæ alterâ obsidione perruptæ,
Intempestâ hyeme Cameracum
Caput Flandriæ, Gandavum,
Ipræ demùm subactæ,
Bellicæ Pomereulianæ virtutis
Totidem experimenta fuerunt.
dùm duces in omnem expeditionem secutus
In omnia adivit discrimina;

Suo sæpè, hostium semper, sanguine
purpuratus
Stationem ad montes Hanoniæ
Unius contra mille, cùm fortiter propugnat
Hostium coercuit impetus
Perennè in historiâ Ludovici Magni
Trophæum stabunt,
Tot bellorum gloriam.
Cælebs, uni Deo, ac Regi mancipatus
Pacificâ hujus urbis per annos 36
gubernatione
Cumulavit.
Obiit 15 *septembris* 1718, *ætatis suæ*
anno 84

Le 25 janvier 1761, les Jésuites commencèrent à faire construire l'observatoire qui se voit encore au-dessus du musée; il fut alors surmonté d'une girouette en forme de télescope.

La Société de Jésus, qui avait été admise dans les Pays-bas, en vertu de l'ordonnance du Roi d'Espagne, du 20 août 1556, fut anéantie par l'édit que porta Louis XV au mois de novembre 1764; et le parlement de Flandre, par ses arrêts des 13 décembre

et 17 mars suivans, enjoignit aux membres de cette Société de vuider, au 1.er avril 1765, les maisons et les colléges qu'ils occupaient dans son ressort; ce qui fut ponctuellement exécuté.

---

§. 5. *Capucins.*

Le 24 mai 1591, le conseil de la ville permit à ces pères de former leur couvent dans la rue d'Arras, et d'y établir un noviciat; il prit leur établissement sous sa protection, voulut en être le fondateur, et délivra et assigna, aux supérieurs de cette maison, les fonds qui leur étaient nécessaires pour la réussite de leur entreprise. Quatre généraux de l'ordre vinrent successivement visiter ce monastère, les 3 avril 1674, 4 mars 1717, 9 janvier 1730 et 24 juin 1764. Tous reçurent les honneurs dus à leur caractère.

Le 4 juillet 1791, les Capucins sortirent de leur monastère. Dix-sept de ces religieux, qui avaient préféré la vie commune, se retirèrent dans le couvent de leur ordre, à Condé, qui leur avait été assigné pour maison de retraite, par la loi du 25 mai précédent.

Le couvent rentra dans le domaine de la

ville, et la Société d'agriculture, sciences et arts du département en a maintenant la disposition depuis 1803.

---

§. 6. *Bénédictins - Anglais.*

Le pape Clément VIII ayant consenti, le 20 mars 1603, à l'établissement d'une mission de religieux de l'ordre de St Bénoit, pour l'Angleterre, D. Philippe de Caverel, abbé de St Vaast d'Arras, fonda, à Douai, un monastère de ces pères, à condition que leur maison retournerait à son abbaye, aussitôt que la foi catholique serait rétablie dans la Grande-Bretagne. Ces Bénédictins, dont l'église était dédiée à St Grégoire, ajoutaient aux trois vœux d'usage, celui d'aller en mission en Angleterre, et d'en revenir à la volonté de leurs supérieurs. L'évêque de Niba mourut dans ce monastère, le 20 avril 1770. Par lettres-patentes du mois de mars 1786, il leur fut permis d'acquérir un terrain rue St Albin, pour l'incorporer à leur maison.

Le 18 février 1793, les scellés furent apposés dans ce monastère, comme maison d'éducation anglaise. Le 8 août suivant,

les corps administratifs séant à Douai, enjoignirent, par arrêté, aux membres des associations anglaises, de sortir de la ville le lendemain, avant cinq heures du soir. Enfin l'arrêté du comité de salut public, du 9 février 1795, permit aux instituteurs et aux élèves des maisons britanniques établies à Douai; de retourner dans leur patrie.

L'église de cette maison ayant été reconnue domaine national, fut mise, par décret du 11 juillet 1811, à la disposition de la ville de Douai, pour l'exercice du culte catholique. Malgré les arrêtés et les décrets de 22 juin 1803, 18 mai 1805 et 23 juin 1806, l'ordonnance rendue par le Roi, le 4 septembre 1816, mit Thomas Lawson, supérieur de St Grégoire à Douai, en possession des biens mobiliers et immobiliers non-vendus, et qui dépendent de cet établissement; mais cette ordonnance fut suivie de celle du 17 décembre 1818.

---

§. 7. *Jésuites-Ecossais.*

Le pape Clément VIII, par son bref du 5 avril 1604, transporta à Douai le séminaire

ecclésiastique des Ecossais, et chargea le général de la Société de Jésus de pourvoir à son administration. Cette maison, construite en 1613, était habitée en 1744, par sept religieux, dix-neuf élèves et sept valets. Elle fut évacuée par les Jésuites-Ecossais, le 1.er avril 1765, en exécution de l'édit de novembre 1764, et des arrêts des 13 décembre et 17 mars suivans; et le collège des Ecossais-Séculiers fut substitué à la maison des Jesuites de cette nation.

§. 8. *Carmes-Chaussés.*

En 1635, les Carmes-Chaussés obtinrent de Philippe IV, la permission de s'établir définitivement à Douai, dans un terrain et jardin de la rue des Wetz, que leur avait donné Flaminio Palliot, né en Lombardie. Ces Pères avaient déjà en ville, dès la fin du 15.e siècle, des espèces de refuges, pour recevoir leurs religieux destinés à suivre les classes de l'Université, et à obtenir des grades.

Le 20 février 1682, les échevins posèrent la première pierre de la nouvelle église de ce monastère.

Le

Le 1.er août 1762, à neuf et demie du soi un incendie, effet de la malveillance, écla dans cette maison; il réduisit en cendres couvent, le toit de l'église, le clocher, e fondit les cloches. Ce grand dommage fut réparé au moyen de nombreuses aumônes. L'église fut rendue avec solemnité au culte, le 13 mars 1763, et les échevins assistèrent à cette cérémonie religieuse.

Le 4 juillet 1791, les religieux sortirent du couvent, et trente d'entre eux, qui avaient préféré la vie commune, se rendirent à l'abbaye de Crespin, qui leur avait été assignée pour maison de retraite, par la loi du 25 mai précédent.

Les bâtimens, cours et jardins de ce monastère furent aliénés par l'Etat, le 3 juin 1809; et le 14 septembre 1820, en exécution de la décision du ministre de l'intérieur du 16 août précédent, le domaine fit la remise, aux agens du département de la guerre, de l'église des Pères Carmes, laquelle tombait en ruines.

---

§. 9. *Carmes-Déchaussés.*

Le nonce du pape à Bruxelles, ayant laissé à ces Pères le choix d'une ville des Pays-bas, pour former un monastère de leur ordre, ils se déterminèrent pour celle de Douai, à cause de son Université. Le conseil de la ville, fortement sollicité par les recommandations les plus puissantes, accueillit, le 24 septembre 1615, la demande de ces religieux; ils s'établirent d'abord au prieuré de St Sulpice, et, en 1620, au monastère qu'ils s'étaient formé dans le terrain dont M. et M.de de Mondé les avaient gratifiés, deux années auparavant.

En 1762, la foudre étant tombée sur le clocher de l'église de ce couvent, un frère convers fut assez heureux pour arrêter l'incendie, en jetant ses habillemens mouillés sur le foyer d'icelui.

Le 4 juillet 1791, les Carmes-Déchaussés sortirent de leur maison. Vingt-sept d'entre eux, qui avaient préféré la vie commune, se rendirent à l'abbaye de Crespin, qui leur avait été assignée pour maison de retraite, par la loi du 25 mai précédent.

Ce monastère a été réservé pour le service

des vivres-pains au département de la guerre; ses jardins ont été aussi réservés pour le même département, et l'église a succombé au temps.

---

§. 10. *Augustins.*

Au mois d'octobre 1621, le conseil de la ville permit aux Pères Augustins d'établir, dans la rue d'Esquerchin, un séminaire pour l'instruction des religieux de leur ordre. Le 18 juin 1622, le même conseil autorisa la translation de ce séminaire dans la rue du Blocq. Enfin vers 1632, ces religieux obtinrent dudit conseil la permission de convertir leur séminaire en maison conventuelle, et de la former dans l'emplacement des Rosettes, situé vis à-vis le moulin au Brai, que leur avait donné le chanoine de St Amé le Pippre.

Le 4 juillet 1791, les Augustins sortirent de leur monastère : neuf d'entre eux, qui avoient préféré la vie commune, se rendirent au couvent des Augustins d'Hazebrouck, maison de retraite qui leur avait été assignée par la loi du 25 mai précédent; et le 23 février 1792, leur maison conventuelle fut vendue par l'Etat.

§. 11. *Minimes.*

D'après les plus puissantes recommandations, le conseil de la ville, par sa délibération du 23 avril 1624, permit aux Pères Minimes d'établir un couvent de leur ordre à Douai. Le projet de ces religieux était de construire leur église dans la rue des Foulons, sur l'emplacement d'une maison qu'ils avaient acquise du sieur de Courcelles ; ils changèrent d'avis en bâtissant une brasserie en cet endroit, et en rapprochant l'entrée de leur église de la rue qui a pris leur nom.

Cette église était d'un goût moderne et d'une belle architecture. On remarquait dans la chapelle latérale droite, l'épitaphe de M. Jacques d'Arnemont, lieutenant de Roi au gouvernement de Douai, décédé en cette ville le 25 mai 1690 ; et on admirait sur le maître-autel la présentation de la Sainte Vierge, peint par Lernould. Ce tableau orne maintenant le dôme de l'église de St Pierre.

Les 12 et 26 août 1787, il y eut grande solemnité, à l'occasion de la béatification de Gaspard Bon et de Nicolas des Lombarts, religieux de cet ordre.

Les Minimes sortirent de leur monastère le 4 juillet 1791. Le couvent des Augustins d'Hazebrouck avait été assigné pour maison de retraite, par la loi du 25 mai précédent, aux Minimes qni auraient préféré la vie commune : aucun d'eux ne réclama cette préférence ; et leur couvent fut vendu par l'Etat, le 23 février 1792.

---

§. 12. *Récollets-Anglais.*

Dès l'année 1616, les Récollets-Anglais avaient employé les plus grandes protections, pour obtenir du conseil de la ville, la permission d'établir un collége à Douai, à effet de fournir des missionnaires en Ecosse; ils demandèrent par la suite celle d'ériger en cette ville une maison conventuelle de leur ordre ; et ce ne fut que postérieurement à 1626, que cette permission leur fut accordée, et qu'ils entrèrent dans les maisons que leur avait données Antoine Chymin, curé de Masny. La première pierre de leur nouvelle église, qui est un chef-d'œuvre d'architecture, fut posée au mois d'octobre 1706, et l'électeur de Cologne la consacra le 13 novembre 1712.

Les Récollets-Anglais furent constitués en arrestation chez eux, par suite des mesures révolutionnaires; et ceux qui n'étaient point parvenus à se rendre dans leur patrie, furent autorisés à le faire, d'après l'arrêté du comité de salut public du 9 février 1795.

Par la loi du 1.er janvier 1794, ce monastère avait été mis à la disposition de la société populaire, pour la tenue de ses séances: des dispositions étaient déjà faites à cet effet; elles furent paralysées en vertu de l'article 362 de la constitution de l'an III, et par arrêté du préfet en date du 3 mars 1803, ainsi qu'il est dit à la page 35 L'église de ce couvent fut assignée à la paroisse de St Jacques.

---

§. 13. *Pères de la Congrégation de l'Oratoire.*

L'évêque d'Arras Herman Ortembergh, laissa tous ses biens, pour ériger à Douai un couvent des Pères de l'Oratoire de Jésus. Cet établissement fut autorisé par le Roi d'Espagne, au mois d'août 1626, et confirmé par le pape Urbain, le 26 mai 1629. Paul Boudot, succes-

seur d'Ortembergh dans le siège épiscopal d'Arras, installa les PP. de l'Oratoire dans le local que leur avait destiné le fondateur, vis-à-vis l'église de St Albin, au coin de la rue d'Ocre. En 1630, ce couvent, qui avait été mis l'année précédente à la Congrégation de France, fut transféré près de St Jacques; et, par acte du 23 octobre 1630, le chapitre de St Pierre fit cession, à la congrégation, de la cure de cette paroisse. Louis XIV, par ses lettres-patentes du mois d'avril 1705, confirma l'établissement des Pères de l'Oratoire à Douai.

Herman Ortembergh mourut, à Arras, en 1626, et fut inhumé dans l'église de St Albin; son corps fut transféré dans celle de St Jacques, en 1630. On voyait encore en 1790, son épitaphe derrière le maître-autel.

Le 22 juin 1767, Jean de Bonneguise, évêque d'Arras, consacra l'église de ces Pères.

La congrégation étant supprimée par la loi du 18 août 1792, la maison de Douai fut vendue par l'Etat, le 22 octobre 1793.

M. Primat fut le dernier supérieur de cette maison. Il occupait cette place, et en même-temps la cure de St Jacques, depuis le mois de décembre 1786. Le 30 mars 1791, il avait

été élu évêque du département, et avait abdiqué ces fonctions le 13 novembre 1793.

En 1798, il fut élevé sur le siège épiscopal de Lyon. Il occupa le siège archiépiscopal de Toulouse, depuis le 9 avril 1802, jusqu'à sa mort, arrivée le 10 février 1816; et, le 26 mars 1805, le souverain pontife lui avait accordé le *pallium*.

---

§. XIV. *Chartreux*.

Marie Loys, fille de Jean, notaire à Douai, par son testament, du 12 juin 1654, légua tous ses biens, pour fonder un cloître et couvent de Chartreux en cette ville, à condition que, si sa volonté ne pouvait être exécutée dans les cinq ans qui suivraient son décès, ses biens seraient employés à la fondation d'un séminaire, qui porterait le nom de *St-Louis*, et dans lequel seraient reçus des étudians en Théologie.

Les Chartreux s'étant adressés au conseil de la ville, pour obtenir la permission d'ériger un monastère de leur ordre à Douai, en conformité des dispositions de Marie Loys, ils obtinrent l'objet de leur demande, le 15 mars 1655, à charge par eux de s'établir dans un

endroit à l'écart. Le 16 septembre 1660, il leur fut permis d'établir ce monastère en la rue Morel, vis-à-vis le refuge de St-Amand, dans l'endroit nommé *Hiérusalem*, qu'ils avaient acheté de la fondation des Chartriers. Cet emplacement ne convenant pas à leurs desseins, ils eurent de nouveau recours au conseil, qui les autorisa, le 25 février 1662, à former leur établissement sur la paroisse de St Albin, dans le terrain dit des Blancs-Moines qu'ils avaient acheté des Prémontrés de Furnes. Philippe IV, Roi d'Espagne, avait autorisé cet établissement au mois d'avril 1665, et Louis XIV le confirma au mois d'avril 1669. Le 4 juillet 1791, les Chartreux sortirent de leur maison : celle de la Boutillerie, située dans le département du Pas-de-Calais, avait été assignée par la loi du 25 mai précédent, pour maison de retraite, à ceux d'entre eux qui auraient préféré la vie commune.

Dans le mois de novembre suivant, ce couvent fut occupé par le matériel de l'artillerie : on démonta aussitôt le clocher de l'église ; et celui dans lequel était placée l'horloge, fut démoli le 4 octobre 1792.

---

§. XV. *Brigittins.*

Des religieux Brigittins du couvent d'Armentières, s'étaient établis à Douai, vers 1625, et avaient administré dès-lors des secours spirituels en cette ville ; ce ne fut qu'après que leur ordre fut légalement reconnu par la bulle d'Innocent XI, qu'ils obtinrent du conseil, le 3 juillet 1687, la permission de vivre en maison conventuelle. Il ne se trouvait plus qu'un seul religieux dans ce couvent, lorsque l'évêque d'Arras, par décret du 6 octobre 1788, le supprima, et l'incorpora à celui de la même congrégation à Armentières. Ce décret fut confirmé par les lettres-patentes du mois de janvier 1769 : et le monastère, qui était situé sur le rang nord de la rue St Jean fut vendu le 14 juillet suivant.

2.e PARTIE DE LA 5.e SECTION.

MONASTERES DE FILLES.

Leur nombre, en cette ville, a été porté à seize, dans l'ordre qui suit :

1.° L'abbaye des Prés.
2.° L'abbaye de Sin.
3.° L'abbaye de Paix.
4.° Religieuses de St Thomas.
5.° Filles de Ste Agnes.
6.° Religieuses de St Julien.
7.° Annonciades.
8.° Clairisses.
9.° Religieuses de Ste Catherine de Sienne.
10.° Sœurs de l'Hôtel-Dieu.
11.° Carmélites.
12.° Brigittines.
13.° Capucines.
14.° Religieuses de la congrégation de Notre-Dame.
15.° Filles de la Providence.
16.° Sœurs de la Charité.

---

§. 1.er *Abbaye des Prés.*

Vers l'an 1212, trois sœurs, natives de Douai, se retirèrent dans un pré voisin de la ville, et y établirent un oratoire, dans lequel elles chantaient les louanges de la Sainte Vierge : une quatrième fille, qui s'était réunie

aux autres, fit trois fois le voyage de Rome, et obtint, d'Innocent III, la permission de constituer leur oratoire en un monastère de l'ordre de Citeaux; et le couvent fut en conséquence érigé en cet endroit, l'an 1218.

Marie, duchesse de Bourgogne et 30.e comtesse de Flandre, ayant reconnu que cette maison dominait la ville, et craignant qu'elle ne pût servir à la battre, la fit démolir le 21 février 1477; et pour dédommager les religieuses qui l'habitaient, elle leur donna, par ses lettres du 12 avril suivant, le Beguinage, avec ses dépendances, situé dans la ville, à l'endroit nommé *le Camp-Flory*. Le 24 mai suivant, M. de Fiennes, commandant de la province, et l'abbé de Loos, présidèrent à l'installation des religieuses, dans leur nouveau cloître.

En 1790, on voyait encore, à peu de distance des fortifications, vis-à-vis la tour des Dames, et dans la direction du Fort, une croix de fer, à l'endroit où avait existé le premier monastère.

L'abbesse de cette maison était nommée par le Roi.

Le général de l'ordre de Citeaux, qui vint

vint à Douai le 11 septembre 1725, logea dans cette abbaye.

Les 29 et 30 août 1792, les éléves qui se trouvaient dans le pensionnat très-renommé de cette maison, durent en sortir, en vertu des ordres de l'autorité supérieure; et, en exécution de l'arrêté de l'administration du département du 9 juillet 1792, les religieuses elles-mêmes, encore au nombre de trente-quatre, évacuèrent leur couvent le 10 septembre suivant. Les boucheries militaires furent aussitôt établies dans les quartiers avoisinant la Scarpe, et des troupes furent logées dans les autres. Elles y étaient encore en très-grand nombre le 1.er juin 1793, époque à laquelle un incendie s'y manifesta, vers midi. Il consuma l'église, le clocher et le quartier des dames.

Le 7 septembre 1795, l'abbaye entière fut vendue par l'Etat; elle forme maintenant une propriété particulière.

---

§. 2. *Abbaye de Sin.*

Cette maison, dont l'abbesse était nommée par le Roi, doit son origine à la réunion de

quelques filles dévotes, qui, sous la direction des religieux de Cysoing, gardaient les malades au village de Dechy.

En 1227, cette réunion se fixa à Sin-le-Noble, et prit le titre d'abbaye de Notre-Dame de Beaulieu. Les religieuses de cette maison, qui avaient embrassé la regle de St Augustin, excédées d'être sans cesse exposées dans un village, aux horreurs de la guerre, obtinrent, le 20 avril 1616, du conseil de la ville de Douai, la permission d'être reçues dans son enceinte: les bâtimens furent achevés en 1624. Paul Boudot, évêque d'Arras, consacra l'église, le 12 janvier 1627: et deux ans après, ce prélat établit la clôture régulière dans l'abbaye.

Les religieuses et les pensionnaires sortirent de cette maison à la même époque que celles de l'abbaye des Prés; et le monastère entier fut vendu par l'Etat le 7 septembre 1795.

---

§. 3. *Abbaye de Notre-Dame de la Paix.*

Les religieuses de Notre-Dame de la Paix, ordre de St Bénoît, entrèrent le 17 novembre 1604 dans le monastère qu'avoit fait cons-

truire, sur l'emplacement dit de la Motte à *Douai*, dame Florence de Verquigneul, ancienne chanoinesse de Moustier, et depuis religieuse à Flines Le 5 décembre suivant, Jean Richardot, évêque d'Arras, leur donna l'habit et la régle qu'elles avoient désirés. Le 30 mai 1629, Paul Boudot, successeur de Richardot, posa la première pierre de leur église.

Les religieuses sortirent de leur monastère le 12 septembre 1792; et il fut vendu par l'Etat le 27 mai 1796.

---

§. 4. *Couvent de St Thomas.*

La maison de St Thomas n'était originairement qu'un hôpital, fondé, en 1378, par Gauthier de Bellain, dit Lentailleur, qui avait donné trois maisons pour loger les passans et soigner les malades. Vers 1415, Alexandre du Pont, maître de cette fondation, obtint de la faire desservir par des Beguines.

En 1479, Marie de Bourgogne, 30.[e] comtesse de Flandre, substitua des religieuses du tiers-ordre de St François à ces Béguines. En

la même année, Robert Waghe contribua, par ses largesses, à améliorer cet établissement. Quoique les religieuses eussent l'administration de l'hôpital, leur couvent en était indépendant, et possédait des biens qui lui étaient particuliers.

En exécution de l'arrêté porté par l'administration du département, le 9 juillet 1792, les religieuses du couvent l'évacuèrent le 18 du même mois; et, en vertu du décret du 20 mars 1804, la commission administrative des hospices fut autorisée à le céder à un particulier, en échange de biens ruraux. L'entrée principale de ce couvent se trouvait sur le rang ouest de la rue St Jacques.

---

§. 5. *Filles de la Congrégation de Ste Agnès.*

Réfroy du Flos se chargea, en 1580, de l'instruction des filles; elle consacra toute sa vie à ce travail, dans la maison qu'avait achetée et que lui donna le sieur de Vendegy. La fondatrice, en mourant, laissa tous ses biens à l'établissement qu'elle avait formé. En 1600, cet établissement reçut

une existence légale de l'évêque d'Arras et du conseil de la ville, en vertu de l'article 15 du placard de Philippe II, Roi d'Espagne; et les Filles de Ste Agnès furent chargées d'instruire, des devoirs de la religion catholique, les jeunes filles, et particulièrement celles des pauvres de la ville. Cet établissement fut confirmé par les lettres-patentes données par le Roi au mois de janvier 1765.

Le 29 août 1792, les écoles des pensionnaires et des élèves de Ste Agnès furent closes, et le 16 septembre suivant, les Filles de la congrégation évacuèrent leur maison; elle était située sur le rang ouest de la rue de Paris; elle fut vendue par l'Etat le 26 mai 1796; et une grande partie de son étendue forme maintenant une agréable guinguette.

---

§. 6. *Couvent de St Julien.*

Le 10 janvier 1581, le conseil de la ville permit aux religieuses du tiers-ordre de St François, refugées de Vimy, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arras, de se fixer à l'hôpital de St Julien, pour le desservir. En 1585, Jean de la Fosse, sei-

gneur de Courcelles, fit les frais de la construction de leur église. Ces filles ayant fait vœu de clôture au commencement du 17.e siècle, les biens de l'hôpital furent assignés à l'Hôtel-Dieu, et elles se bornèrent à tenir un pensionnat pour l'éducation des jeunes demoiselles de la campagne ; ces élèves sortirent du monastère le 30 août 1792 : les religieuses l'évacuèrent le 15 septembre suivant ; et il fut vendu par l'Etat au mois de juillet 1796 ; il était situé dans la rue à laquelle il a laissé son nom.

---

§. 7. *Religieuses Annonciades.*

Le 22 novembre 1612, le conseil de la ville permit à des religieuses Annonciades du couvent de Béthune, d'établir un monastère à Douai, dans les maison et jardin que leur avait donnés à cet effet la demoiselle Wara. En 1613, le père Adrien à Soto, confesseur de Son Altesse, amena sept de ces religieuses de Béthune à Douai. En 1682, ces religieuses firent construire un pont, vis-à-vis l'entrée de leur maison ; elles furent maintenues, par les lettres-patentes données par le Roi au

mois de mai 1770, dans la propriété des biens fonds par elles acquis depuis le 1.er janvier 1681. Elles sortirent de leur maison, située à l'ouest de la place St Nicolas, le 14 septembre 1792, et le gouvernement la fit vendre le 7 septembre 1795.

---

§. 8. *Religieuses Clairisses.*

Le 14 juin 1613, le comte de Tiros amena, de St Omer à Douai, des religieuses, pour constituer et habiter le monastère des Clairisses, bâti à Douai par les libéralités de Marie de Mérode, douairière de Merkem. Les abbés d'Anchin et de Marchiennes contribuèrent, par leurs largesses, à cet établissement, qui avait été agréé par le conseil de la ville.

Pendant le siège de 1710, les Capucines se refugièrent aux Clairisses; et durant celui de 1712, les Clairisses se retirèrent aux Capucines. Les Clairisses sortirent de leur monastère le 16 septembre 1792; il fut vendu par l'Etat le 28 octobre 1793, il était situé sur le rang est de la rue de Paris, et abordait par derrière au Barlet.

§. 9. *Religieuses de St Catherine de Sienne.*

Le conseil de la ville, par sa délibération du 28 juillet 1622, autorisa l'établissement de ce couvent de l'ordre de St Dominique; le 18 novembre suivant, le provincial et le prieur des Dominicains de Douai, amenèrent en cette ville des religieuses du couvent de la Thieuloye, d'Arras, pour commencer le nouvel établissement, dans l'héritage situé rue des Vierges, provenant de feu le docteur-ès-lois Vanderpiet. L'église fut consacrée le 19 juillet 1627, par Paul Boudot, évêque diocesain. Les religieuses evacuèrent leur monastère le 14 septembre 1792; il devint bientôt tout-à-la-fois maison de détention pour les prêtres insermentés, et manutention de vivres-pains pour les pauvres et pour les habitans peu fortunés; il fut ensuite vendu par l'Etat en 1796.

---

§. 10. *Sœurs Hospitalières de l'Hôtel-Dieu.*

L'Hôtel-Dieu fut établi à la Prairie, le 30 septembre 1628, pour recevoir et soigner

les pauvres malades. Les échevins qui procédèrent à cette institution, furent secondés par les bienfaits d'Anne Boudens, de Pasquier du Bois et du chanoine de St Pierre de Bout; et surtout par la réunion des biens de l'hôpital de St Julien. Ce ne fut néanmoins que vers 1630, époque à laquelle des hospitalières sont venues de Valenciennes, que le but de l'établissement fut atteint; il fut confirmé par les lettres-patentes données par le Roi au mois de mai 1714. Les hospitalières quittèrent cette maison le 25 août 1792, et le soin des malades fut confié à des séculières.

---

§. 11. *Religieuses Carmelites-Déchaussées.*

Le 9 septembre 1625, sur la demande des Carmes-Déchaussés, et d'après les pressantes recommandations des archiducs et du gouverneur de la province, le conseil de la ville autorisa les Carmelites à former un monastère de leur ordre à Douai. L'abbé de Marchiennes célébra une messe solemnelle à leur arrivée de Mons, le 16 du même mois, et l'abbé de St Vaast les logea, pendant trois ans, dans son

refuge, jusqu'à ce qu'un terrain, abordant rue Morel, acheté par leur supérieure, fût disposé à les recevoir. Les biens de cette maison consistaient en grande partie en rentes, qui lui furent remboursées par des billets de banque en 1720; en sorte qu'à cette époque les religieuses eurent beaucoup à souffrir. Elles sortirent de leur monastère le 16 septembre 1792, et ce monastère entier fut vendu par l'Etat le 7 septembre 1795. Une grande partie d'icelui est maintenant réunie à l'arsenal, d'après la cession que les acquéreurs en ont faite au Roi.

---

§. 12. *Religieuses Brigittines.*

Le 17 août 1626, les religieuses Brigittines qui se trouvaient en trop grand nombre à Lille, obtinrent, du conseil de la ville de Douai, sur les recommandations des évêques d'Arras et de Tournai, et celles de plusieurs illustres personnages, la permission de former un monastère de leur ordre audit Douai. Cet établissement fut confirmé par les lettres-patentes du Roi en date du mois de juillet 1575. Les pensionnaires qui se trouvaient

dans cette maison, en sortirent le 30 août 1792 ; les religieuses l'évacuèrent le 11 septembre suivant, et une partie de la garnison l'occupa aussitôt ; elle était située sur le rang sud de la rue St Jean, et fut vendue par l'Etat le 30 mai 1796.

---

§. 13. *Religieuses Pénitentes de St François.*

A la recommandation du gouverneur de la province, le conseil de la ville prit une délibération, le 23 août 1629, par laquelle il autorisa les religieuses Capucines à établir un monastère de leur ordre à Douai. La princesse de Ligne, qui prit le voile dans cette maison, le 25 octobre 1637, contribua beaucoup à son agrandissement. Ces religieuses sortirent de leur maison vers le 15 septembre 1792 ; elle servit d'abord à loger des troupes, puis on y établit une infirmerie pour les malfaiteurs; elle fut vendue enfin par l'Etat le 7 septembre 1795 ; elle était située sur le rang nord de la rue d'Esquerchin.

---

§. 14. *Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.*

Le 20 juin 1683, le conseil de la ville permit aux religieuses dites de Notre-Dame de Sepmeries à Valenciennes, de s'établir à Douai, pour enseigner la jeunesse. Des circonstances inattendues empêchèrent alors ces filles de profiter de cet avantage; elles arrivèrent à Douai le 19 octobre 1699; et le lendemain, le conseil réitéra la permission qu'il leur avait accordée en 1683: elles louèrent d'abord une maison rue du Mont-de-Piété, et achetèrent ensuite un terrain abordant aux rues du Pont-des-Pierres et de St Julien, où elles formèrent leur monastère. Le Roi confirma cet établissement par ses lettres-patentes du mois de juillet 1730; et par celles du mois de juin 1765, il permit à ces religieuses d'y réunir les terrains et maison dépendant de la fondation pieuse de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Les écolières et les pensionnaires abandonnèrent ce couvent le 30 août 1792, et les religieuses en sortirent le 16 septembre suivant. Aussitôt après, une partie des bâtimens servit de complément à l'hôpital

l'hôpital militaire, et une autre fut consacrée aux bureaux des commissaires des guerres. Le monastère entier fut vendu par l'État en 1795.

---

§. 15. *Filles de la Providence, dites du Bon-Pasteur.*

Ces Filles vinrent de Paris en 1680, à la sollicitation du curé de St Jacques, et s'établirent à Douai, avec l'agrément du conseil de la ville, pour s'adonner à l'instruction de la jeunesse, et notamment à celle des pauvres filles. Les secours que la ville accordait à ces filles, ont été augmentés, dès qu'elles furent chargées de la garde et de la nourriture des filles débauchées. Elles sortirent de leur maison le 16 septembre 1792 : elle servit d'abord à renfermer les nobles, détenus d'après les ordres des représentans; elle devint ensuite maison d'arrêt pour les femmes accusées de crimes.

Le maire de la ville, par son arrêté du 5 mai 1806, a rétabli les Filles de la Providence dans leur institution primitive; elles ne cessent de mériter l'estime publique, par

les soins qu'elles apportent à l'accomplissement de leurs devoirs.

---

§. 16. *Sœurs de la Charité.*

M. de Calonne, premier président du parlement de Flandre, à effet de consolider l'établissement qu'il avoit formé à Douai, pour l'abolition de la mendicité, et afin que les pauvres, qui étaient dans un véritable besoin, reçussent chez eux des secours, sollicita, et obtint, au mois de mars 1779, des lettres-patentes, par lesquelles le Roi autorisa l'établissement de cinq Sœurs de la Charité en cette ville; le nombre de ces Sœurs fut porté à six par les lettres-patentes du mois de novembre 1784. Une partie des bâtimens et terrains du Béguinage fut assignée à ces Sœurs, pour leur habitation; et la dotation de l'établissement fut formé par les biens des fondations de Marie des Watines de Laubegeois, le Maire, Wagon, et par ceux de la confrairie des Clercs Parisiens. Par son arrêté du 11 juillet 1793, l'administration du département, en confirmant celui du conseil-général de la commune de Douai, supprima l'établissement des Sœurs

de la Charité : elles cessèrent leurs fonctions le 3 septembre suivant : l'emplacement qui leur avait servi, retourna depuis à l'hôpital-général, et il fut pourvu d'une autre manière aux secours à donner aux pauvres dans leurs domiciles.

Le 30 octobre 1630, le gouvernement des Pays-bas porta une ordonnance pour empêcher l'établissement de nouveaux monastères, sans avoir reçu une autorisation préalable.

SIXIÈME SECTION.

REFUGES DE MAISONS RELIGIEUSES QUI ONT EXISTÉ A DOUAI.

---

1. *L'abbaye de Bénédictins d'Anchin*, placée à *Pecquencourt*, commune du canton de Marchiennes, avait deux refuges en cette ville ; le plus ancien était situé au cimetière de Notre-Dame, et le second dans la rue des Jésuites ; il avait fait partie du couvent de ces Pères, et avait été assigné à l'abbaye, depuis la suppression de leur société.

2. *L'abbaye de St Calixte de l'ordre de St Augustin*, placée à *Cysoing*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lille, avait son refuge dans la rue des Wetz, à-peu-près vis-à-vis la rue des Bonnes.

3. *L'abbaye des Dames de l'ordre de Citeaux*, placée à *Flines*, commune du canton de Douai-Nord, fut autorisée, au mois de juillet 1779, à vendre son ancien refuge rue du Gouvernement, et à acquérir la maison de M. Durand, rue Morel, pour y établir un nouveau refuge.

4. *L'abbaye de Bénédictins*, placée à *Hasnon*, commune du canton de St Amand, rive droite de la Scarpe, avait son refuge à l'entrée de la rue du Gouvernement, rang du couchant.

5. *L'abbaye des Chanoines Réguliers de l'ordre de St Bénoît*, située à *Hénin-Liétard*, commune du canton de Carvin, arrondissement de Béthune, avait son refuge au milieu de la rue des Vierges, sur le rang du couchant.

6. *L'abbaye des Bénédictins*, placée à

Marchiennes, chef-lieu du canton de ce nom, avait d'abord son refuge dans les bâtimens qui, en 1714, devinrent le palais de justice; depuis, cette abbaye fut autorisée à former son refuge dans la rue des Wetz, vis-à-vis le manège de cavalerie.

7. *L'abbaye des Bénédictins de St André du Câteau*, avait son refuge près de la porte d'Esquerchin, en sortant de la ville, à gauche. Longtemps auparavant, le refuge de cette abbaye était placé rue des Dominicains.

8. *L'abbaye des Bénédictins de St Bertin à St Omer*, avait un refuge, à Douai, en 1680, et des troupes y furent logées à cette époque.

9. *L'abbaye des Bénédictins de St Vaast d'Arras*, avait un refuge sur le rang de l'est, dans la rue du Gouvernement : la ville l'acheta en 1677, pour en former l'hôtel du gouvernement; il fut brûlé, en grande partie, pendant le siège fait par les alliés en 1710.

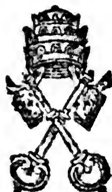
10. *L'abbaye d'Hommes de l'ordre de de Citeaux*, placée à *Vaucelles*, com-

*

mune de Crevecœur, canton de Marcoing, arrondissement de Cambrai, avait son refuge rue d'Esquerchin, presque vis-à-vis l'entrée de la rue du Blocq.

11. *L'abbaye des Dames du Verger de l'ordre de Citeaux,* placée dans la commune *d'Oisy*, canton de Marquion, arrondissement d'Arras, avait son refuge dans la rue du grand-Bail, sur le rang de l'est.

Tous ces refuges ont été vendus par l'Etat en 1791.



TITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

Respectivement à la ville de Douai, cet Ordre doit être considéré, dans son état antérieur à 1790, dans les diverses formes auxquelles il a été soumis depuis, et dans son état actuel.

En 1789, on pouvait le classer sous le rapport du parlement, du siège royal de la gouvernance, de la jurisdiction municipale et des tribunaux spéciaux, ou d'exceptions.

JUGES ET COURS D'APPEL.

Avant 1668, et si longtemps que la ville de Douai fut sous la domination des Rois de France, les appels des jugemens rendus par les tribunaux séant en cette ville, étaient portés, soit devant le prévôt de Beauquesne, résidant à Amiens, soit pardevant le parlement de Paris. Durant tout le temps que cette

ville fut soumise aux comtes de Flandre, les appels des jugemens rendus par ces mêmes tribunaux, étaient portés au conseil provincial de Flandre séant à Gand, et de-là au grand-conseil de Malines.

Le conseil de Flandre, à cause des troubles survenus à Gand, tint ses séances à Douai, depuis le 1.er avril 1580 jusqu'au 7 mars 1585.

Le grand-conseil de Malines avait été érigé, en 1474, par Charles-le-Belliqueux, duc de Bourgogne, 29.e comte de Flandre : la comtesse Marie, qui lui succéda dans la souveraineté de ce comté, avait supprimé ce grand-conseil ; mais Philippe-le-Beau, successeur de cette princesse, rétablit ledit conseil en 1506.

PREMIÈRE SECTION.

CONSEIL SOUVERAIN DE TOURNAI,

DEVENU ENSUITE

PARLEMENT DE FLANDRE.

Louis XIV, pour faire jouir d'une tranquillité parfaite les peuples des pays qu'il

avait nouvellement conquis en Flandre, créa, par son édit du mois d'avril 1668, un *Conseil souverain* dans la ville de Tournai, et voulut qu'il fût composé d'un premier président, d'un autre président, de sept conseillers, d'un procureur-général, et d'un greffier. M. de Barillon, conseiller d'état, intendant de Picardie, Artois, dans le pays conquis, et dans les armées que Sa Majesté commendait en personne en Flandre, fut chargé de procéder à l'établissement du conseil. Cette cérémonie se fit le 8 juin de la même année.

Par l'édit de juillet suivant, le Roi créa deux chevaliers d'honneur, ou conseillers de robe courte, près le conseil, à l'instar des autres conseils établis en Flandre et en Artois, ayant jugé ces officiers utiles à son service et à celui du public. Le conseil se trouvant surchargé de procès, et ses officiers ne pouvant suffire à leur expédition, le Roi créa, par son édit de décembre 1670, deux offices de conseillers d'augmentation, une charge de substitut du procureur-général, et une seconde charge de greffier; il ordonna que cette compagnie se divisât en deux chambres ou bureaux; enfin, pour donner

plus de lustre, de considération et d'autorité au conseil, il lui accorda la faculté de lui nommer trois personnes, vacation arrivant de quelque charge en icelui, pour par Sa Majesté choisir celle qui lui serait la plus convenable ; à l'exception des charges de premier président et de procureur général, auxquelles elle pourvoirait de plein droit.

Par édit de juin 1678, le Roi créa un troisième office de chevalier d'honneur, qu'il jugea nécessaire à son service et au bien de la justice.

D'après les services que les officiers composant le conseil souverain, avaient rendus à Sa Majesté et au public, le Roi, par ses lettres-patentes en forme d'édit du mois de février 1686, donna à ce conseil le titre de *parlement de Tournai*, et voulut que ses officiers pussent prendre les qualités de présidens et conseillers de sa cour de parlement.

Le ressort de la cour étant considérablement augmenté, par la réduction des villes du Hainaut et de la Flandre, et par les attributions qui lui avaient été faites dans la premiere de ces provinces, le Roi crut qu'il était utile pour le public, avantageux et

honorable pour la compagnie, d'augmenter le nombre des officiers, et de les diviser de manière qu'on pût en composer une troisième chambre; en conséquence, par son édit du mois de mai 1689, il créa une charge de président, neuf charges de conseillers, et une charge de greffier : il voulut qu'il fût fait trois chambres, dont l'une, appellée *Tournelle criminelle*, serait chargée exclusivement de l'instruction et du jugement des procès criminels, et, à défaut de procès criminels, de ceux civils, concurremment avec les deux autres chambres.

Le Roi, par édit du mois de mars 1693, désirant donner à ses sujets des pays par lui conquis aux Pays-bas, et qui lui avaient été cédés par les traités des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, des témoignages de son affection et de son application à leurs avantages et à leur satisfaction, en leur donnant le moyen de perpétuer, dans leurs familles les dignités dont il avait récompensé leur zèle et leur fidélité, voulut que le parlement de Tournai jouît des mêmes honneurs, autorité, pouvoir et jurisdictions que les autres parlemens du royaume, qu'il fût com-

posé d'un premier président, de trois présidens à mortier, de deux chevaliers d'honneur, de vingt-deux conseillers laïcs, de deux conseillers clercs, d'un avocat-général, d'un procureur-général, d'un greffier en chef, de trois autres greffiers; et d'un substitut du procureur-général. Par le même édit, tous ces offices furent créés en titre d'offices formés et héréditaires, à l'exception de celui de premier président, dont Sa Majesté se réserva la disposition, vacation arrivant; laissant aux deux chevaliers d'honneur de Voerden et Moorghem, l'exercice des fonctions de leurs offices durant leur vie, en récompense des services qu'ils lui avaient rendus.

Le Monarque jugeant convenable pour la dignité de la compagnie, et pour l'administration de la justice, qu'il y eût un chevalier d'honneur à chaque chambre de la cour, créa, par son édit de février 1694, en titre d'office formé et héréditaire, un troisième office de chevalier d'honneur au parlement de Tournai.

Par édit du moisde février 1704, le Roi avait créé dans tous ses parlemens, une chambre, pour juger en dernier ressort les instances concernant les eaux et forêts; Sa Majesté ayant ensuite

ensuite reconnu qu'il était important que cette jurisdiction fût exercée par des officiers dont l'expérience lui fut connue, statua, par son édit de septembre suivant, que cette chambre des eaux et forêts serait unie au corps des officiers de la cour de son parlement de Tournai; et, attendu que cette jurisdiction devoit augmenter le nombre des affaires, elle érigea une quatrième chambre en son parlement, et voulut qu'elle fût composée de deux présidens à mortier, d'un chevalier d'honneur, de sept conseillers laïcs, d'un conseiller clerc et d'un greffier; et, pour rendre les trois autres chambres conformes à celle-ci, elle créa deux offices de présidens à mortier, dont l'un pour la 2.e, l'autre pour la 3.e chambre.

En 1709, la ville de Tournai étant conquise par l'ennemi, le Roi, par son ordonnance du 20 août, statua que sa cour de parlement de Flandre serait transférée à Cambrai.

Le traité d'Utrecht ayant fait passer, en 1713, plusieurs villes du ressort du parlement, sous domination étrangère, et le nombre des affaires qui devaient être portées en cette cour, se trouvant diminué par la création

d'un conseil provincial à Valençiennes, et d'un présidial, depuis transféré à Bailleul, le Roi, par son édit du mois de décembre de cette année, voulut que cette cour fût fixée et établie à Douai (a), pour y tenir séance à commencer du 4 juin 1714, et qu'à dater du 1.er février, elle ne fût composée que de trois chambres; en conséquence, Sa Majesté éteignit deux offices de présidens à mortier, un office de chevalier d'honneur, sept offices de conseillers laïcs, un office de conseiller clerc, et un office de greffier. Par ce même édit, Sa Majesté voulut que le remboursement des offices supprimés fût fait

(a) La ville de Douai, qui avait envoyé des députés en cour, le 19 mai 1668, afin d'obtenir le siège du conseil souverain qui fut établi en ce temps à Tournai, a été autorisée, par les arrêts du conseil d'état des 2 janvier 1714 et 18 juin 1715, à se procurer et à payer une somme de 200,000 livres, pour faire les réparations et les dépenses propres à l'établissement du parlement de Flandre dans ses murs.

Le 2 octobre 1714, après la messe du St Esprit, chantée en l'église de St Pierre, la Cour s'est établie dans les bâtimens du refuge de Marchiennes, près du Rivage.

aux ayant-causes, par les officiers restés en exercice; enfin, elle statua que les officiers de son parlement continueraient à jouir, comme par le passé, du droit et possession de la noblesse au premier dégré, et que les enfans de ceux qui décéderaient revêtus de leurs offices, ou qui auraient servi vingt ans, seraient reputés nobles, et jouiraient des priviléges de la noblesse. Ces dernières dispositions ont été confirmées par la déclaration du 4 janvier 1755.

Par arrêt du conseil d'état du 16 août 1720, l'office de substitut fut uni à celui du procureur-général, et il a été permis au magistrat revêtu de ces fonctions, de le faire exercer sur ses simples commissions, par ceux qu'il voudrait commettre. Ces dispositions n'eurent pas d'effet.

Le ministère du procureur-général fut rendu gratuit en vertu de lettres-patentes du 7 octobre 1723, et une augmentation d'appointemens a été assignée à ce magistrat.

Le Roi, jugeant qu'il était convenable au bien du service et à l'honneur du ministère public, que son procureur-général près la cour de parlement de Flandre, tînt sa place

de lui, ainsi que cela se pratiquait dans les autres parlemens, supprima, par son édit de janvier 1726, l'hérédité de l'office de procureur-général, créé par celui de mars 1693, et en conféra de nouveau le titre à M. Vernimmen, qui exerçait ces fonctions depuis 1714 ; ce même édit créa en titre d'office formé et héréditaire, un second office de substitut : et, par arrêt du 9 avril suivant, Sa Majesté permit à son procureur-général de l'acquérir, et de le faire exercer sur ses simples commissions.

Pour que les lois relatives à l'incompatibilité et à la confusion des voix, fussent exécutées dans le ressort du parlement, comme dans le surplus de la France, Louis XV porta un édit, au mois de juillet 1730, au sujet des parentés et alliances entre les officiers de la cour.

Le 13 août 1771, M. le Febvre de Caumartin, intendant de Flandre et d'Artois, et M. le lieutenant général, chevalier du Muy, commandant en Flandre, apportèrent et firent enregistrer au parlement assemblé, l'édit porté, par le Roi, audit mois d'août, par lequel Sa Majesté supprimait cette cour,

et ordonnait que les sièges qui ressortissaient ci-devant audit parlement, ressortissent à l'avenir, et jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, au conseil supérieur d'Arras. Dans la même journée, les membres qui composaient le parlement, reçurent des ordres, pour se rendre aussitôt dans les lieux qui leur furent assignés. Le procureur du Roi de la gouvernance et le chef des échevins de Douai, dont l'attachement au parlement était connu, furent notifiés, peu après, de se rendre de suite, l'un, à Chevreuse, l'autre, à Gravelines.

Le 14 octobre 1771, MM. le Febvre de Caumartin et le chevalier du Muy, respectivement intendant de Flandre et d'Artois, et lieutenant-général, commandant en Flandre, commissaires, nommés par le Roi, pour faire procéder à l'installation du *Conseil supérieur* établi à Douai par l'édit du mois de septembre précédent, s'étant rendus en la grand'chambre où le parlement tenait ses séances, y trouvèrent les magistrats et autres personnes nommés par l'édit, pour composer le conseil supérieur : il fut procédé aussitôt à l'installation dudit conseil, qui fut composé

d'un premier président, de deux présidens, d'un avocat-général, d'un procureur général, de deux substituts, d'un greffier civil et d'un greffier criminel. Par les lettres-patentes du 15 mai 1772, les membres de ce conseil furent divisés en deux chambres.

Le 2 décembre 1774, MM. le Febvre de Caumartin et de la Croix, marquis de Castries, le premier, intendant de Flandre et d'Artois, et le second, lieutenant-général, commandant pour le Roi en la province de Flandre, se sont rendus au palais où se trouvaient réunis, par les ordres du Roi, les anciens membres du parlement; ils firent procéder à la lecture et à l'enregistrement de l'édit du mois de novembre précédent, par lequel Sa Majesté, en révoquant l'édit du mois d'août 1771, rétablissait le parlement dans toutes ses attributions et privilèges. Le rétablissement de la cour, intéressant vivement les habitans de la ville de Douai, il fut célébré par des fêtes et des réjouissances qui se prolongèrent jusque dans la nuit

Des discussions s'étant établies ensuite à l'égard de cinq magistrats qui ne faisaient point partie de la cour en 1771, le Roi les

termina par ses lettres-patentes du 8 août 1775, en leur accordant des avantages qui ne les assimilaient pas entièrement aux conseillers honoraires du parlement.

Par arrêt du conseil d'etat du 11 janvier 1784, il a été ordonné qu'il serait procedé à la reconstruction de l'aile des bâtimens du palais du parlement, qui menaçait ruine, et que, pour subvenir à la dépense des ouvrages évalués à 76 000 livres, il serait payé, par l'abbaye de Marchiennes, comme propriétaire de ces bâtimens, une somme de 40 000 livres, et que le surplus serait acquitté, en deux ans, par les propriétaires des biens fonds situés dans le ressort de la cour. Pour achever ces travaux, le Roi ordonna, par ses lettres-patentes du 19 septembre 1787, qu'une somme de 60,000 livres, payable en trois ans, serait imposée sur les biens fonds dudit ressort.

D'après l'arrêt du conseil d'état du 14 mars 1786, M. de Calonne de Beaufait fut admis à payer la finance du troisième office de chevalier d'honneur, créé par l'édit de février 1694, aux fonctions duquel il avait été admis en conséquence de la commission du 30 mai 1767.

Le 9 mai 1788, le lieutenant-général prince de Robecq, commandant en chef pour le Roi dans les provinces de Flandre et du Hainaut, accompagné de M. Esmangart, intendant de Flandre et d'Artois, se rendit au parlement, et y fit enregistrer, de l'exprès commandement de Sa Majesté, divers édits, notamment ceux dudit mois de mai, dont l'un érigeait la gouvernance de Douai en *Grand-Baillage*, et l'autre portait réduction d'offices dans la cour dudit parlement, qui ne devait être composée que d'une grand' chambre et d'une chambre tournelle et d'enquête, la troisième chambre étant supprimée. Ces édits restèrent sans effet, par la sage lenteur que la gouvernance mit à les exécuter; et, par l'effet de l'article 2 de la déclaration du Roi en date du 23 septembre suivant, les membres du parlement continuèrent d'exercer, comme ci-devant, les fonctions de leurs offices; cette déclaration fut enregistrée en la cour le 16 octobre de la même année, et des réjouissances et des illuminations en furent la suite.

Le 3 novembre 1789, l'assemblée nationale décréta que le parlement resterait en vacan-

ces, et que la chambre des vacations continuerait ses fonctions. Ce décret fut publié le 19 du mois précité.

L'article 15 du titre 14 du décret de la même assemblée des 6 et 7 septembre 1790, portait que les officiers du parlement tenant la chambre des vacations, cesseraient leurs fonctions le 30 dudit mois de septembre; et, d'après les dispositions de l'article suivant de cette loi, les officiers municipaux de la ville de Douai, se sont rendus en corps, au palais; et, après avoir fait fermer les portes des salles, greffes, archives et autres dépôts de papiers ou minutes, ils ont fait apposer, en leur présence, le scellé, par le secrétaire-greffier.

Les offices du parlement qui avaient été liquidés à 1.943,182 livres, par la déclaration du 8 mai 1772, furent liquidés et remboursés en vertu du décret du 24 février 179 , à celle de 2,285,706 livres 16 sols 3 deniers.

---

§. 1.er *Premiers Présidens de la Cour de Parlement.*

1. Jean-Baptiste de Blye a été nommé premier-président du conseil souverain de Tournai, par l'édit de création du mois d'avril 1668 : il cessa ses fonctions en 1691, et mourut à 77 ans, le 13 mai 1699.

2. Jacques-Martin de Pollinchove a été installé premier président le 23 juin 1691, cessa ses fonctions en 1710, et mourut à 87 ans, le 17 octobre 1714. Une épitaphe lui a été érigée dans le sanctuaire de l'église paroissiale de St Brice à Tournai; en voici la copie :

P. M. V. C.
Jacobi Martini de Pollinchove,
In supremâ Flandriæ curiâ
primum senatoriis,
Dein cognitoris Regii, tandem præsidis primarii,
Qui ad summos Themidis honores
Sine prætio, sine ambitu in patriâ suâ evectus
Piè, justè, diù vixit ;
Obiit xvij octobris 1714, ætatis lxxxvij.

Patri meritissimo et Mariæ Magdal.
du Chambge ejus conjugi
Carolus-Josephus de Pollinchove,
filius et successor dignitate.
M. P. C.

3. Charles-Joseph de Pollinchove a été reçu premier président le 1.er juillet 1710, et mourut en exercice, à 82 ans, le 29 novembre 1756. Un service solemnel fut célébré pour lui dans la collégiale de St Pierre, le 5 février 1757 : le P. Stempels, de la compagnie de Jesus, prononça son oraison funèbre. Il exprima, dans le seul texte de son discours, toutes les vertus du magistrat dont il déplorait la perte avec son auditoire : *Et non accusavit*, dit-il avec l'ecclésiastique, *illum homo et post hoc dormivit.*

Il restait un tribut à offrir au citoyen le plus vertueux et au magistrat le plus illustre dont le pays put s'honorer, la piété filiale le lui consacra, en faisant exécuter, par le ciseau du célèbre Allegrain, professeur de l'académie de peinture et de sculpture de Paris, un monument majestueux et simple, qui fut placé, en février 1763, dans l'église de St Pierre, et dont voici le

sujet. La Justice, représentée sous la figure d'une grande et belle femme, tient dans ses mains l'urne où elle a recueilli les cendres précieuses qu'elle va déposer au couronnement d'un obélisque élevé sur un piédestal. Avant de remplir cette triste fonction, elle veut revoir encore l'image de son Héros, soutenue par un Génie en pleurs; elle tourne vers lui des yeux pleins de douleur; le glaive de la mort est à ses pieds, elle l'a presque oublié avec ses balances si redoutables aux cœurs pervers. Pollinchove seul l'occupe. Elle veut elle même préparer son triomphe. Déjà l'encens fume, et des cyprès ornent sa tombe. Sous ce tombeau, on lit l'épitaphe suivante. il retrace les vertus du magistrat qui en est l'objet, et ses droits à l'immortalité:

Hic jacet
Car. Jos. de Pollinchove, senatus Belg.
post patrem princeps
Tanto munere imò et patre maximo
Ipse major et sibi solo par.
Indolis candore ac suavitate ingenii, vi
et lepore,
Morum constantiâ et urbanitate eloquii,
gravitate et elegantiâ

Belga

Belga simul et Gallus
Juris, rerum, hominum, sui scientissimus
In componendis legibus rep. dissidiis affectibus
Æquè attentus, solers et felix;
Cùm senatui, non tam dignitatis, quam suadelæ et amoris
Auctoritate præfuisset annos xlvij, vixisset lxxxij.
Non naturæ debitum solvisse, sed morte immaturâ
Eripi visus est iij. kal. decemb. m.d.cc. lvj.
Cui et lectiss. fœm. Mar. Magd. du Chambge ejus conjugi, Gasp. Fel. Jac. de Pollinchove, filius,
Monumentum hoc marmoreum P. C.
Alterum perennius in hominum memoriâ crexere virtus et fama.

4. Eugène-Roland-Joseph Blondel d'Aubers a été reçu premier président le 28 décembre 1756; il mourut en exercice le 2 octobre 1767 : ses obsèques solemnelles se firent, dans l'eglise de St Pierre, le 23 décembre suivant; et le P. Emmanuël Corsy, ex-jésuite, prononça son oraison funèbre.

5. Louis-Joseph-Dominique de Calonne a été reçu premier président le 5 décembre 1767: ses forces l'ayant abandonné en 1781, il se démit de cette dignité, et en obtint des lettres d'honneur : il mourut à St-Cloud le 11 mai 1784, à près de 84 ans. Le parlement lui fit faire des funérailles somptueuses, dans la collégiale de St Pierre, le 26 juin suivant; et M. Saingevin, principal du collége d'Anchin, prononça son oraison funèbre.

6. Gaspard-Félix-Jacques de Pollinchove fut reçu premier président le 13 février 1781 : il était en exercice à la suppression de la cour, le 30 septembre 1790, et mourut, à 78 ans et demi, à Tournai, le 21 février 1816.

---

§. 2. *Avocats-généraux du Roi.*

MM.

1. 1701. Waymel du Parc.
2. 1747. De Buissy.
3. 1749. Pinault, comte de Tenelles.
4. 1756. Leçomte de la Chaussée.
5. 1779. Bruneau, marquis de Beaumez.
6. 1785. De Forest de Quartdeville.

---

§. 3. *Procureurs-généraux du Roi.*

MM.

1. 1668. De Flines.
2. 1671. De Bray.
3. 1674. De la Hamayde.
4. 1688. De Pollinchove.
5. 1691. De Baralle.
6. 1714. Vernimmen.
7. 1741. Blondel d'Aubers.
8. 1757. De Calonne, père.
9. 1759. De Calonne, fils.
10. 1765. De Francqueville d'Abancourt.
11. 1777. De Castéele.
12. 1785. Bruneau, marquis de Beaumez.

---

§. 4. *Etat de la Cour de Parlement de Flandre au 29 septembre 1790.*

Premier Président.

1781. M. de Pollinchove. Mort le 21 février 1816.

Présidens à Mortier. MM.

1. 1770. De Forest de Quartdeville. Mort le 31 décembre 1796.
2. 1775. Dupont de Castille. Mort en 1806.

3. 1778. De Buissy. Mort le 8 décembre 1810.
4. 1788. De Francqueville. Mort le 27 novembre 1803.
5. 1789. Malotau de Guerne.

Chevaliers d'Honneur. MM.

1. 1764. Baron de la Grange. Mort le 25 janvier 1800.
2. 1757. De Calonne de Beaufait.
3. 1777. Marquis de Crény de Bailleul.

Conseillers. MM.

1. 1733. Eloi, doyen. Mort du 3 au 4 octobre 1791.
2. 1752. Remy d'Evin. Mort le 19 octobre 1803.
3. 1758. Remy des Jardins. Mort le 5 décembre 1804.
4. 1761. Wacrenier. Mort le 4 mai 1812.
5. 1763. Lecomte de Laviefville. Mort le 28 septembre 1799.
6. 1765. De Wareughien de Flory.
7. 1770. De Raust de Berchem. Mort le 9 mai 1819
8. 1777. De Francqueville de Bourlon. Mort le 26 juillet 1808.

9. 1777. Delevigne Deuwaerders. M. v. 1816.
10. 1777. Durand d'Elecourt. M. le 2 m[s] 1814.
11. 1777. Leboucq.
12. 1777. L'abbé de Ranst.
13. 1777. De Bergerand. Mort vers 1795.
14. 1777. Plaisant du Château.
15. 1781. Merlin du Vivier. Mort du 20 au 21 juillet 1781.
16. 1781. L'abbé de Wéry.
17. 1783. Taffin de Sorel.
18. 1785. Dubois, né à Furnes.
19. 1785. Marescaille de Courcelles.
20. 1786. Lenglé de Westover.
21. 1787. Lespagnol de Wasquehal.
22. 1789. Vernimmen.
23. 1789. Le Vasseur de la Thieuloy.
24. . . . .

Avocat-général du Roi. M.

1785. De Forest de Quartdeville.

Procureur-général du Roi. M.

1785. Bruneau, marquis de Beaumez.

Substituts du Procureur-général. MM.

1769. Canquelain. Mort le 1.[er] nov. 1812.
1788. Guérin. Mort le 2 février 1820.

Greffier en chef. M.

1781. Leploge. Mort le 21 mars 1807.

DEUXIÈME SECTION.

GOUVERNANCE DU SOUVERAIN, BAILLIAGE DE DOUAI ET ORCHIES.

Avant le 11 juillet 1312, époque à laquelle Robert III, dit de Béthune, 23.e comte de Flandre, céda à Philippe-le-Bel les villes et dépendances de Lille, Douai et Orchies, ces pays n'avaient aucun juge royal qui leur fut assigné. Le prévôt de Beauquesne exerçait seul la jurisdiction au nom du Roi. Mais le Monarque français établit, en 1312 et 1313, *les Gouvernances de Lille, Douai et Orchies;* il donna à ces deux tribunaux le titre de *Souverains Bailliages,* parce qu'ils rendaient la justice en son nom, sous la présidence du gouverneur de la province : ils connaissaient de tous les cas privilégiés, privativement aux juges des villes et châtelleuies ; et les appels des juges ordinaires se portaient devant eux, sauf l'appel au parlement de Paris.

Par ordonnance du 5 septembre 1540, il avait été statué que les sentences des gouver-

nances entre parties privées, seraient exécutées nonobstant appel, dès que leur objet n'excéderait pas 150 carolus d'or, ainsi que celles interlocutoires, réparables en définitif; et le placard porté par les archiducs, en 1619, accorda à ces tribunaux la faculté de faire mettre à exécution, nonobstant appel, et moyennant caution, leurs sentences rendues sur des objets qui n'excéderaient pas 300 florins en capital.

D'après un concordat fait le 31 mai 1548, entre les officiers de la gourvernance de Douai et les échevins de cette ville, on pouvait se pourvoir en première instance à la gouvernance, quand l'action était fondée en titre, ou qu'elle avait pour objet une somme excédant dix carolus d'or, si l'action était personnelle.

Avant 1693, le siège de la gouvernance de Douai n'était composé que d'un lieutenant-général, d'un lieutenant-particulier, d'un procureur du Roi, et d'un greffier. Louis XIV, par son édit du mois de mars 1693, en confirmant et créant, autant que de besoin, ces offices, les érigea en titres formés et héréditaires, ainsi que ceux de quatre conseillers, auxquels il en ajouta un 5[e] par édit du mois de novembre 1696.

Les engagemens, ventes et reventes faits par les Rois d'Espagne, en 1627, 1638 et 1645, de quelques terres et seigneuries, et l'usurpation faite par les juges de ces mêmes terres, de la justice ordinaire, avaient considérablement diminué l'étendue de la jurisdiction de la gouvernance. Ce fut pour remédier à ces abus, que Louis XIV, par sa déclaration du 21 février 1696, voulut que ce tribunal connût en première instance de toutes les causes et différens qui naîtraient dans les lieux de *Flines*, *Ligny*, *Lenfermerie*, *Pentignies*, *Grande-Vacquerie*, *Cagnerie*, *Marquette*, *Freüille*, *Mundez*, *Dumortier*, *Fromont*, *Raches*, *la Prayelle*, *Beauferme*, *Hargerie*, *Dufour*, *Châtelains*, *Châtelet*, *Bachy et dépendances*, et que les appellations des justices de *Coutiches*, *Auchy*, *Wattines et Raimbeaucourt*, fussent portées en première instance à la gouvernance, et ensuite au parlement.

Les habitans des lieux cédés à la France par la convention des limites du 16 mai 1769, qui se trouvaient situés dans l'étendue de la gouvernance, ainsi que les terres de St-Amand, Mortagne et leurs dépendances,

restées sous la domination française, par le traité d'Utrecht de 1713, n'ayant point de juges qui pussent connaître des cas royaux, de même que les terres franches et d'empire près de la ville de Douai; le Roi, par son édit du mois de juillet 1777. ordonna que la gouvernance exercerait sa jurisdiction dans le hameau de *Camp* à Coutiches, le fief de *Buvry* à Bersée, le fief de la *Hamaïde* à Nomain, le village de *Wihers* avec son territoire, dans les terres de *St-Amand, Mortagne et leurs dépendances*, ainsi que dans les terres de *Lallaing, Bruisle, Ecaillon* et *Pecquencourt*. La prévôté royale de Bouchain ayant reclamé la jurisdiction qu'elle avait sur ces quatre dernières terres, elle lui fut rendue, par la déclaration du 10 juin 1784. D'après les dispositions des lettres-patentes du 4 mars 1783, portant que les officiers de la gouvernance de Lille exercéraient leur jurisdiction sur les enclavemens de la châtellenie, mentionnés en l'article 1.er du traité du 16 mai 1769, quelques endroits attribués à la gouvernance de Douai, par l'édit du mois de juillet 1777, durent lui être retirés, étant compris dans la châtel-



lerie de Lille. Tels sont les fiefs de *Buvry* à Bersée, etc. En vertu du traité du 29 décembre 1779, le village de *H[illegible]hers* avec son territoire, ayant été cédé à l'Autriche, fut de droit distrait des attributions de la gouvernance de Douai.

Par les lettres-patentes des 19 août 1764 et 31 mai 1768, et en vertu de l'édit du mois de mai 1708, il fut ordonné que les maîtres-particuliers, lieutenans, procureurs du Roi, gardes-marteaux, greffiers, arpenteurs, sergens, gardes et huissiers de chacune des maîtrises des eaux et forêts établies à Valenciennes, au Quesnoy et à Givet, auraient leurs causes, tant civiles que criminelles, commises à la gouvernance de Douai, sauf l'appel au parlement.

Par ses arrêts des 23 juin 1705 et 1.er février 1703, le parlement de Flandre a réglé les fonctions et exercices des officiers de la gouvernance, et a déterminé la discipline du siège, et la forme d'y procéder.

Les coutumes générales de la gouvernance, ont été approuvées par les officiers de ce siège, le 8 février 1597; celles particulières de la ville de Douai, ont été décrétées par

Philippe IV, Roi d'Espagne, le 16 septembre 1627, la poété et châtellenie de l'Ecluse, les villages de Flines et de Sin, avaient des coutumes locales, et les villes de St-Amand et de Mortagne, outre qu'elles étaient soumises à la coutume du bailliage du Tournaisis, en avaient encore de particulières.

La gouvernance de Douai a été érigée en *Grand-Bailliage* par l'ordonnance du Roi du mois de mai 1788, qui fut enregistrée au parlement de Flandre, le 9 du même mois; son ressort fut formé par le présidial de Bailleul, les gouvernances, bailliages, prévôtés, jurisdictions et justices compris dans le ressort du parlement. Cette ordonnance attribuait au grand bailliage le droit de connaître en dernier ressort, par appel, des jurisdictions ressortissantes jusqu'à la concurrence de 20.000 livres. Des deux chambres dont il était composé, la première était chargée de satatuer en dernier ressort sur les jugemens rendus, en première instance, en matière criminelle. Ses officiers étaient un lieutenant-général, un lieutenant particulier civil, un lieutenant-particulier criminel, vingt conseillers, deux avocats et un procureur du

Roi. Les officiers de la gouvernance de Douai, par leur conduite mesurée, et malgré les ordres pressans qu'ils recevaient chaque jour d'entrer en fonctions, donnèrent le temps au Souverain de s'entourer de lumières, et de rapporter cette ordonnance, par sa déclaration du 23 septembre suivant.

Depuis son établissement jusqu'en 1667, le tribunal de la gouvernance tint ses séances au château, où est maintenant la fonderie; de 1667 à 1759, il siéga dans une partie de l'hôtel-de-ville, et, à cette époque, la ville lui céda l'usage du premier étage du pavillon du Dauphin, sur la Place d'armes.

Le tribunal du district de Douai, devant être installé le 17 décembre 1790, la gouvernance cessa ses fonctions la veille, en conformité de l'article 17 du titre 14 du décret des 6 et 7 septembre précédent.

---

§. 1.er *Gouverneurs-généraux de Flandre, depuis* 1675.

1. 1676 Louis de Crévent, *duc d'Humières*, pair et maréchal de France, cheva-

lier des ordres du Roi, grand-maître de l'artillerie Mort le 30 août 1694.

2. 1694. Louis-François, *duc de Boufflers*, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi. Mort le 22 août 1711.

3. 1711. Joseph-Marie, *duc de Boufflers*, pair de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées. Mort le 2 juillet 1747.

4. 1747. Charles-Joseph-Marie, *duc de Boufflers*, fils du précédent, brigadier d'infanterie, colonel du régiment de Navarre. Mort le 14 septembre 1751.

5. 1751. Charles *de Rohan*, prince de Soubise, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi. Mort le 3 juillet 1787.

6. 1788. *Charles-Eugène-Gabriël de la Croix*, marquis de Castries, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi.

---

§. 2. *Lieutenans-généraux de la Gouvernance, depuis la conquête de Douai, en 1667.*

1. Pierre *Debray* de Haute-Porte, qui exerçait ces fonctions depuis le 19 juillet

1665, reçut, le 23 septembre 1667, l'ordre du Roi. pour les reprendre.

2. 1671. Charles Liévin *du Quesnoy*, baron de le Loire.

3. 1693. Claude *Hustin*.

4. 1736. Robert-François *Hustin*.

5. 1758. Pierre-Thomas-Joseph *Duhamel*.

6. 1784. Henri-Ignace-Marie-Joseph *Duhamel*.

---

§. 3. *Etat du Siège Royal de la Gouvernance au 16 décembre 1790.*

Lieutenant-général. 1784. M. Duhamel.

Lieut.-part. 1787. M. Défontaine.

Doyen des Conseillers. 1759. M. Le Roux. Mort le 1.er mai 1797.

Conseillers. MM.

1777. Plouvain.

1784. Lebarbier.

1785. Marlier.

1785. Wagon.

Procureur du Roi. 1750. M. Dufour. Mort le 2 février 1792.

Greffier. 1758. M. Dumortier. Mort le 26 août 1808.

TROISIÈME SECTION.

JURISDICTION MUNICIPALE.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, avait accordé, en 1175, à la ville de Douai, le droit d'avoir une commune; et le comte Ferrand, par ses lettres-patentes du mois de septembre 1228, régularisa le droit, déjà accordé aux bourgeois, de choisir eux-mêmes leurs échevins. Cette élection se faisait de la manière suivante. Les échevins prêts à sortir d'exercice, faisaient choix de quatre électeurs pris parmi les bourgeois; ces électeurs nommaient quatre échevins, qui étaient aussitôt installés, et les électeurs, qui se retiraient, ne pouvaient être nommés échevins que treize mois après : les quatre nouveaux échevins élisaient alors quatre bourgeois, qui étaient installés à leur tour; ces quatre derniers élus en élisaient quatre autres, ce qui portait leur nombre à douze. Ces douze échevins se réunissaient aussitôt, et procédaient entr'eux au choix de quatre échevins demeurans sur la rive

gauche de la Scarpe. Les deux frères, le beau-fils et le père ne pouvaient être ensemble échevins; et celui qui avait servi en cette qualité, ne pouvait servir dans les treize mois suivans. Le droit de recevoir le serment des nouveaux échevins, appartenait au comte, ou à son bailli; au défaut de l'un et de l'autre, les échevins sortans recevaient le serment des nouveaux élus.

1312. 11 décembre. Philippe-le-Bel, Roi de France, approuve les mesures prises pour le choix des échevins et des administrateurs des deniers publics à Douai.

1340. février. Edit de Philippe de Valois, Roi de France, qui confirme les échevins de la ville de Douai dans tous leurs priviléges, libertés et franchises, avec toutes leurs lois et coutumes.

1373. 19 août. Charte de Louis de Mâle, 25.[e] comte de Flandre, qui confirme celle donnée par le comte Ferrand, au mois de septembre 1228, et qui y apporte quelques changemens. Voici en quoi ils consistent: Les échevins sur le point de cesser leur exercice, étant réunis avec ceux qui l'avaient terminé, treize mois auparavant, font choix de neuf bourgeois;

bourgeois; savoir : quatre de la paroisse de St Pierre, et un de chacune des autres paroisses. Ces électeurs nomment douze échevins, dont neuf doivent avoir leur demeure sur la rive droite de la Scarpe, et trois sur la rive gauche. Ils choisissent encore six autres bourgeois, quelque partie de la ville qu'ils habitent, *pour soigner les ouvrages et les mises de la commune.* Ceux qui ont épousé les deux sœurs, et que la charte désigne sous le nom de *scourges*, ne peuvent être en même-temps échevins.

1506. 27 novembre. Réglement porté par Charles, archiduc d'Autriche, qui, en confirmant les chartes précédentes, relatives au renouvellement des échevins, arrête certains points à observer sur les électeurs. Ces électeurs seront âgés de trente ans au moins ; ils ne seront parens entre-eux, non plus qu'aux échevins prêts à sortir d'exercice, et à ceux sortis treize mois auparavant, en dégrés plus proches que de cousins-germains, et ne leur seront beau-père, beau-fils ou beau-frère; ils ne pourront porter leur choix sur les bourgeois qui leur seraient attachés aux mêmes dégrés, ni sur ceux qui auraient des recettes

dépendantes en aucune manière de l'administration des finances de la ville, ou des bonnes-maisons qui y sont établies.

1513. 1.er juin. Edit de l'archiduc Maximilien et de l'archiduc Charles, portant que les receveurs des bonnes-maisons et des hôpitaux de la ville de Douai, sont susceptibles d'être élus échevins et six-hommes de cette ville, si d'ailleurs ils sont idoines à remplir ces fonctions. L'archiduc Charles, par son édit du mois de juillet 1517, en confirmant les droits, priviléges et franchises accordés aux échevins et bourgeois de la ville de Douai, rapporta les dispositions de l'édit du 1.er juin 1513.

1517. septembre. L'empereur Maximilien prescrit à ceux qui seront chargés d'élire les échevins, le 7 octobre suivant, de ne point donner leurs suffrages à ceux qui seraient frères, cousins-germains et autrement parens des greffiers, ni autres qui leur fussent plus proches ou en semblable dégré d'affinité que les échevins d'une année peuvent être l'un à l'autre. L'empereur leur défend en outre d'élever à l'état d'échevin ou de six-hommes, des gens exerçant des professions

mécaniques, et leur enjoint de porter leur choix sur des gens de bien, vivant de leurs rentes et revenus, et expérimentés en fait de justice. Marguerite, archiduchesse d'Autriche, adressa une lettre dans les mêmes termes, le 1.er juillet 1527, à ceux qui devaient procéder au choix des échevins au renouvellement alors prochain.

1534. 16 novembre. Lettres adressées par la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-bas pour l'empereur Charles-Quint, aux échevins en exercice, et à ceux qui les ont précédés, par lesquelles cette princesse leur retrace ce qu'ils doivent observer lors du choix des électeurs, et leur indique les classes de bourgeois dans lesquelles ils doivent les prendre.

1535. 21 janvier. Ordonnance de la même princesse, qui prescrit l'exécution de ses lettres du 16 novembre 1534, pour le renouvellement des échevins de la ville de Douai, et qui charge des commissaires de recevoir, dans la forme qu'elle prescrit, le serment des électeurs.

1672. 20 septembre. Arrêt du conseil d'état du Roi, portant que, lors du renouvel-

lement des échevins, on ne pourra choisir pour électeurs les officiers permanens, les receveurs et comptables de leur gestion pardevant les échevins et conseil de la ville.

1685. 5 mars. Arrêt du conseil d'état du Roi, qui supprime l'autorité des six-hommes, attribue leurs fonctions aux échevins, et porte un réglement pour le service de ces officiers municipaux.

1709. Ce ne fut qu'en cette année, que l'intendant commença à remplacer les échevins décédés, etc, dans l'intervalle d'une élection à l'autre, et ce par le motif, sans doute, que l'exercice de ces officiers excédait le terme de treize mois, déterminé par les chartes.

1716. 18 mars. Ordonnance du Roi, qui détermine les corps dans lesquels seront pris les électeurs pour le renouvellement des échevins.

1718. 7 août. Arrêt du conseil d'état du Roi, portant que les échevins exerceront la jurisdiction consulaire, lorsque les demandeurs, qui seront habitans de la ville, se pourvoiront devant eux.

1755. 20 décembre. Lettres-patentes du Roi, qui prorogent la levée d'octrois en

faveur de la ville, et qui continuent l'attribution faite aux échevins de connaître des contestations relatives à ces octrois.

1757. 10 mai. Arrêt du conseil d'état du Roi, portant qu'il n'appartient qu'aux échevins en exercice, de connaître des contestations relatives aux octrois.

1757. 14 juin. Lettres-patentes du Roi, qui autorisent et confirment l'acquisition, faite par la ville de Douai, le 9 mars précédent, de l'office de bailli de ladite ville, pour cet office demeurer uni au corps et communauté d'icelle, et être rempli et exercé par le premier échevin en exercice.

Au mois d'octobre 1691, l'office domanial de bailli, qui s'exerçait auparavant sur commission, fut aliéné, à titre d'engagement, au sieur Théry d'Oppy, et son neveu le vendit à la ville le 9 mars 1757. Les principaux motifs qui ont déterminé les échevins à traiter de cet office, ont été de réunir des fonctions divisées entre le siège du bailli et le siège ordinaire de la police de la ville, et par-là de mettre fin à des procès, qui, de tous temps, ont divisé ces deux jurisdictions.

1785. 4 décembre. Les bourgeois procé-

dent, pour la dernière fois, par leurs électeurs, au choix des échevins, dans la forme déterminée par les priviléges de la ville.

1790. 29 janvier. Les échevins cessent leurs fonctions, d'après l'installation des officiers municipaux, élus en conformité du décret du 14 décembre 1789.

---

§. 1.er *Epoques du renouvellement des Echevins, depuis 1667; et noms des Chefs de cette Magistrature jusqu'à sa suppression.*

MM.

1667. 16 janvier. Jean-Baptiste de Louverval du Bachelin.

1668. 7 février. Michel-François Lemaire de Berghettes.

1669. 7 mars. Charles de Quellerie de Chantraine.

1670. 7 avril. Jean-François Franeau de l'Estoquoy.

1671. 16 mai. Ledit Lemaire de Berghettes.

1672. 15 juillet. Ledit de Quellerie de Chantraine.

1673. 7 juillet. Jacques-François Franeau de l'Estoquoy.

1674. 7 septembre. Ledit Lemaire de Berghettes.

1675. 7 septembre. Robert d'Aoust de la Jumelle.

1676. 7 octobre. Vaast Bouchet de St-Vaast.

1677. 14 novembre. Ledit Lemaire de Berghettes.

1678. 7 décembre. Ledit d'Aoust de la Jumelle.

1680. 14 juin. Ledit Bouchet de St-Vaast

1681. 22 juillet. François-Michel Lemaire de Berghettes.

1682. 11 août Ledit d'Aoust de la Jumelle.

1683. septembre. Led. Lemaire de Berghettes.

1684. 11 décembre. Jean-Louis de Blondel du Barlet.

1686. 4 mars. *Le chef a été continué*, par ordre du Roi, et les échevins renouvelés.

1687. 12 avril. Charles-Philippe de Malapert de Sécry.

1688. 25 mai. Jean-Baptiste Cliquet de Cayembourg.

1689. 6 juillet Pierre de Bergues de Nomain.

1690. 7 août. Ledit de Malapert de Sécry.

1691. 24 juillet. Jacques de la Bauvette de Warnecamp.

1692. 21 novembre. Ledit de Bergues de Nomain.

1694. 18 janvier. Ledit de Malapert de Sécry.

1696. 27 mars. Ledit de la Bauvette de Warnecamp.

1697. 17 mai. François Coll de Gavrelle.

1699. 5 août. Ledit de Malapert de Sécry.

1701. 8 janvier. Ledit de la Bauvette de Warnecamp.

1702. 12 juin. Ledit Coll de Gavrelle.

1703. 4 septembre. Ledit de Malapert de Sécry.

1705. 9 novembre. Ledit de la Bauvette.

1708. 8 février. Pierre Walgrat de Vertbois et de Pipaye.

1710. 9 juillet. Eustache d'Aoust de Jumelles.

1711. 14 septembre. Ledit de Malapert.

1712. 7 décembre. Pierre Renaud de Venise.

1716. 6 mai. Jean-Pierre le Breton de Goudemenne.

1719. 21 septembre. Louis-Joseph Coll de Fémy.

1724. 27 janvier. Ledit Renaud de Venise.

1729. 12 août. Charles-Joseph Théry de Gricourt.

1732. 10 novembre. Ledit Coll de Fémy.

1739. 9 novembre, Jean-Louis Cardon de Rollencourt.

1747. 2 janvier. Ledit Théry de Gricourt.

1753. 29 novembre. Ledit Coll de Fémy.

1757. 18 octobre. Ledit Jean-Louis Cardon de Rollencourt, décédé le 7 décembre 1762. L'intendant le remplaça, le 8 novembre suivant, par M. Pierre-François-Louis de Calonne de Merchin.

1768. 21 janvier. Marie-Guillaume Merlin d'Estreux. Sur sa démission, l'intendant nomma à sa place, le 8 juillet 1769, M. Casimir-Joseph de Wavrechin du Lompret. Pendant l'absence de M. de Wavrechin, M. Marie-Philippe de Baudry de Roisin fut nommé, le 9 novembre 1772, pour remplir les fonctions de premier échevin, maire de la ville. M. de Wavrechin rentra en exercice le 12 janvier 1775, d'après les ordres du Roi, du 14 décembre précédent.

1780. 20 novembre. Nicolas-Joseph-François de la Verdure d'Allennes.

1785. 4 décembre. Jean-Baptiste-Pierre-Georges Foucques de Ballinghem.

§. 2.

Dans les affaires relatives aux grands intérêts de la ville, les échevins des deux tours précédens se réunissaient à ceux en exercice, et formaient ce qu'on appelait les *consaux*. Dans les cérémonies publiques, ces consaux paraissaient revêtus de robes de soie noire, chargées de bandes de velour de diverses couleurs, galonnées en or : la bande noire était affectée au tour dont M. Foucques était le chef : la cramoisie au tour présidé par M. de la Verdure; et la violette à celui de M. de Wavrechin.

---

§. 3.

Des officiers permanens étaient attachés à l'administration de l'échevinage, pour la diriger dans la distribution de la justice, et dans la gestion des affaires de la ville. Deux conseillers-pensionnaires, deux procureurs-syndics, deux greffiers et un trésorier, étaient chargés de ces fonctions.

---

§. 4. *Etat des Echevins en activité, des Consaux et des Officiers permanens, à l'époque du* 28 *janvier* 1790. MM.

Foucques de Ballinghem, * *chef.*
Forceville, négociant.
Marteau, officier à la chancellerie.
Lecouvreur, avocat.
Decornoailles de Chalencourt.
Malotau de Beaumont.
Delannoy, docteur en médecine.
Briffault, avocat.
Dequersonnière, avocat.
Desbaulx de Berguettes, avocat.
Crugeot de Rœux, propriétaire.
Remy de Lassus, avocat.

Conseil.

De la Verdure d'Allennes, *chef.*
De Beaumaretz de Marcotte.
Raison, propriétaire.
Théry de la Haye, propriétaire.

Nota. Les Magistrats dont les noms sont en caractères italiques, étaient décédés avant le 1.er février 1822.

Delevigne de Mortagne, avocat.
Leroux de Bretagne, avocat.
D'Epinoy, docteur en médecine.
Deſſosse de Coïéque, avocat.
Renard, propriétaire.
Savary, officier à la chancellerie.
Houzé de Grand-Champ, avocat.
Remy du Maisnil, avocat.

Arrière-Conseil.

De Wavrechin du Lompret, *chef.*
Caneau du Roteleur.
Vanacken, avocat.
Milot, licencié en médecine.
Hustin, propriétaire.
Franquenelle, propriétaire.
Eloy de Vicq, avocat.
Vervoort, ancien notaire.
Dufour, avocat.

Officiers Permanens.

Conseillers-Pensionnaires. MM.

1763. Dhaubersart.
1784. *Yolent.*

Procureurs-Syndics. MM.

1773. Evrard.
1778. De Faulx.

Greffiers.

Greffiers. MM.

1764 *Duquesne.*
1781. *Houzé* de l'Aulnoit.

Trésorier.

1757. M. *Déguillon.*

---

§. 5. *Hôtel-de-Ville.*

Béfroi.

On rebâtissait le béfroi, en 1405 : lorsque Jean-sans-Peur, 27.[e] comte de Flandre, fit son entrée à Douai, ce prince, en visita les travaux; et ils étaient bien avancés, puisque la cloche sonna lorsqu'il fut admis en halle.

Le 19 avril 1471, ce béfroi fut brûlé, et les cloches fondues : le feu consuma les bâtimens de la halle (hôtel-de-ville), avec les archives qui y étaient déposées.

On s'occupa, aussitôt après ce fâcheux événement, de la restauration des bâtimens de l'hôtel-de-ville, du béfroi et de la fonte des cloches. Des embellissemens successifs se firent à l'hôtel-de-ville. On voyait encore, au commencement du mois d'octobre 1792, sur les trumeaux de la façade extérieure de ce monu-

ment, remarquable par le fini des grés piqués et taillés à jour, les statues en pied d'une partie des comtes de Flandre. Elles étaient placées dans l'ordre suivant, à partir du béfroi :

1.° Louis de Mâle, 25.e comte, de 1346 à 1384.

2.° Marguerite, duchesse de Bourgogne, 26.e comtesse, de 1384 à 1404.

3.° Philippe de France, dit le Hardi, son époux.

4.° Jean sans-Peur, duc de Bourgogne, 27.e comte, de 1404 à 1419.

5.° Philippe-le-Bon, 28.e comte, de 1419 à 1467.

6.° Charles-le-Belliqueux, 29.e comte, de 1467 à 1477.

7.° Marie de Bourgogne, duchesse de Brabant, 30.e comtesse, de 1477 à 1482.

8.° Maximilien, archiduc d'Autriche, époux de la comtesse Marie.

9.° Philippe-le-Beau, Roi d'Espagne, 31.e comte, de 1482 à 1506.

10.° L'Empereur Charles-Quint, 32.e comte, de 1506 à 1557.

11.° Philippe II, Roi d'Espagne, 33.e comte de Flandre : il naquit en 1527, et

commença à gouverner en 1557; il était représenté dans son adolescence.

Deux divisions des gendarmes nationaux à pied, arrivées à Douai, les 10 et 11 octobre 1792, obligèrent la municipalité à faire briser, dans la seconde de ces journées, toutes ces statues.

Cette façade extérieure avait été surmontée, en 1733, de constructions modernes, sur lesquelles on avait placé la Justice avec ses attributs. En 1749 et 1750, les greffes furent construits. En 1754, le conclave, bâti en 1635, fut restauré. En 1772, la salle dite aux plaids, qui avançait dans la cour, fut démolie. En 1787, le logement du concierge fut reconstruit. En 1806, la façade intérieure de la salle aux marbres fut rebâtie, et une communication fut établie avec les autres pièces. En 1819, la salle sur la rue des Minimes fut mise à bas, reconstruite à neuf, et coordonnée extérieurement avec les greffes. Le plus bel ornement de toutes ces salles, est le portrait de Louis XIV (peint par Vandermeulen), que ce monarque donna à la ville le 28 juillet 1668, et qui fut reçu par elle, avec la plus vive reconnaissance, le 28 août

suivant ; il échappa, comme par miracle, aux secousses révolutionnaires, et décore toujours la salle dite aux glaces.

Le béfroi actuel est élevé, au-dessus du sol, de 60 mètres 33 centimètres, ou de 186 pieds 8 pouces de roi, faisant 203 pieds 8 pouces 3/4 mesure de Douai. Le lion qui surmonte le béfroi, est haut de 5 pieds 2 pouces de roi : il a été placé tel qu'il est en 1683 ; il a été descendu pour être restauré en 1704, en 1735 et en 1810 ; il est en cuivre, et pèse au-delà de 50 kilogrammes, quoiqu'il soit creux.

Les cloches les plus remarquables qui sont dans le béfroi, sont la grosse cloche, la cloche du timbre, la cloche des portes, et celle de la retraite.

1.° *La grosse cloche*, qui a deux mètres de diamètre, et le *si-b-mol* pour intonation, porte l'inscription qui suit :

« Je suis le ban cloque a l'effroy
« Servant et au plaisir de loy :
« Willem, Hoerken et Gobelin
« Moer, en decembre, par leur engin,
« Me firent l'an mil cccc. lxxj.
« On me mist cheens (1471). »

2.° *La cloche du timbre* a 1 mètre 70 centimètres de diamètre, et l'*ut* pour intonation. On ne peut lire que partie de l'inscription qu'elle porte :

« Cloque, timbre et tout chy de dës « avoenc le halle sur deux lës decebre après « ò fist l'un de moi restaurer par les ... »

3.° *La cloche des portes* a pour diamètre 1 mètre 55 centimètres, et le *ré* pour intonation ; elle porte ces mots pour inscription :

« Je suis la cloque des ouvriers, six fois « le jour sonne, et pières, au point du jour, « le matin, disner, resson, vespre, la dar- « raine faicte avoicq aultres par la peine « Willem, Hoerrhkë et Gobelin Moer. »

4.° *La cloche de la retraite* a 88 centimètres de diamètre : *si* est son intonation ; elle porte cette inscription :

« Je suis nommée le Wigneron, faite avec « cinq du carillon. Blampain fondoit ceste en « juin 1658. »

En 1522, on astreignit les guetteurs du béfroi de frapper trois coups sur une cloche de moindre dimension, aussitôt après l'heure sonnée. Le 7 août 1805, il fut enjoint à ces

guetteurs de répéter entièrement l'heure sonnée par l'horloge. Ils furent toujours chargés de sonner eux-mêmes la demi heure ; ces mesures ont été prises pour s'assurer de leur exactitude et de leur surveillance : cet usage, interrompu le 16 avril 1808, ne fut remis en vigueur que le 1.er juillet 1811.

En 1672, d'après l'avis des experts, on éleva davantage, dans le béfroi, la grosse cloche, afin qu'on puisse l'entendre mieux.

Vers le milieu du 17.e siècle, quatre joueurs de haut-bois étaient encore salariés pour se faire entendre au béfroi dans les jours de fête.

Sceaux de la Ville.

Le scel principal était le martinet ; il représentait un homme à cheval, tenant une épée levée au-dessus de la tête. On n'en faisait usage que pour sceller les obligations contractées par la commune ; et le peuple en était averti par le son de la grosse cloche.

Le scel échevinal, ou scel aux causes, dont on se servait pour les actes, représentait un château-fort, au-dessus de la porte duquel figurait le lion de Flandre.

Armoiries de la Ville.

DOUAI *porte de gueules, à la flèche d'or, frappant le corps de l'écu, d'où sort un flot de sang, qui laisse tomber six gouttes. Cimier, un D gothique d'or.*

En 1175, le Souverain ayant accordé le droit de commune à la ville de Douai, cette ville prit un signe de ralliement, qui lui servit d'armoiries. Elles consistaient en un écu de gueules, surmonté d'un *D* d'or de caractère gothique. Ce fut sous cette bannière que les guerriers de Douai combattirent, dans les plaines de Bouvines, en 1214. En 1302, les habitans de Douai défendirent cette place avec constance et courage ; et ce fut à cette occasion qu'ils prirent, pour cri de guerre, ces mots : *Gloire aux vainqueurs !* L'affaire du *Pont-à-Vendin* et la bataille de *Mons-en-Pévèle*, qui eurent lieu en 1304, ajoutèrent de nouveaux lauriers à ceux qu'ils avaient déjà cueillis ; et pour consacrer en même-temps leurs exploits, et honorer la mémoire des braves qu'ils avaient perdus, ils ajoutèrent à leurs armoiries une flèche d'or, qui, en partant de l'angle dextre, venait

frapper le cœur de l'écu, d'où sortait un flot de sang, duquel découlaient six gouttes, qui représentaient les 600 hommes que leur avaient coûté ces deux affaires. Telles sont les armoiries que la ville de Douai a conservé depuis lors. Le Souverain, par ses lettres-patentes du 18 septembre 1487, récompensa les habitans de cette ville, dans la compagnie de ses arbalêtriers, qui étaient les plus anciens de la Flandre, en leur accordant des priviléges que leur avaient mérité leur valeur et celle de leurs devanciers.

Monnaie.

On battait encore monnaie à Douai vers 1230. *Le denier douaisien* était frappé, d'un seul côté, d'un rameau sans feuilles, ressemblant assez, pour sa forme, au créquier de la maison de Créqui.

La livre de Douai, qui faisait en argent de France quatre sols deux deniers, se partageait en vingt sols, et chaque sol en douze deniers.

QUATRIÈME SECTION.

TRIBUNAUX SPÉCIAUX.

§. 1.er *Jurisdiction Ecclésiastique.*

Quoique l'exécution de l'édit du mois d'avril 1695, touchant la jurisdiction ecclésiastique, ait été suspendue en Flandre, par l'arrêt du conseil d'état du 23 août 1698, néanmoins la disposition de l'article 31 a été exécutée dans le diocèse d'Arras; et il a été établi dans la ville de Douai un siège particulier d'*Officialité*, composé d'un official, d'un vice-gérent, d'un promoteur et d'un greffier. Les appels simples, interjettés des sentences de ce tribunal, se portaient à l'officialité métropolitaine de Cambrai, et les appels comme d'abus, au parlement.

§. 2. *Tribunal de la Jurisdiction de l'Université.*

En vertu de l'article 27 et suivans de la déclaration du Roi en date du mois de juillet 1749, ce tribunal était composé du recteur

et d'un membre de chaque faculté, autre que celle du recteur. Cette jurisdiction, en matière civile, était réduite aux affaires purement personnelles de suppôts à suppôts, ou lorsque le défendeur était suppôt de l'université. Ce tribunal, réuni au nombre de cinq membres, avait le pouvoir de juger en dernier ressort, et sans appel, les causes et procès civils d'entre ses suppôts, qui n'excédaient pas la somme de 300 livres une fois payée. L'appel des sentences rendues en matière civile entre suppôts, excédant la somme de 300 livres, et celles rendues entre suppôts et étrangers, était porté en la 1.re chambre du parlement.

---

§. 3. *Subdélégation de l'Intendant.*

L'intendant de Flandre et d'Artois avait un subdélégué à Douai, pour l'exécution des ordres du Roi et la régie des finances.

---

§. 4.

Le *Bailliage* du chapitre de *St.Amé*, dont il est parlé à la page 8, n'exerçait sa jurisdiction que sur une très petite partie de la

ville ; les appels de cette juridiction étaient portés d'abord au conseil d'Artois, et de-là au parlement de Paris.

CINQUIÈME SECTION.

TRIBUNAUX ÉTABLIS DE 1790 A 1811.

§. 1.er *Tribunal du District.*

En exécution de l'article 1.er du titre 4 du décret du 16-24 août 1790 et de celui du 23-28 dudit mois d'août, un tribunal de district fut établi à Douai. Il fut composé de cinq juges, d'un commissaire du Roi, d'un greffier et de quatre suppléans. Ce tribunal connaissait, en 1.re instance, de toutes les affaires personnelles et mixtes en toutes matières, même de commerce, sauf celles attribuées aux juges-de-paix ; il connaissait, en premier et dernier ressort, de toutes affaires personnelles et mobilières, jusqu'à la valeur de 1000 livres de principal, et des affaires réelles dont l'objet principal était de 50 livres de revenu déterminé, soit en rente, soit par prix de bail. Les juges de district étaient juges d'appel les uns des autres. Les

membres de ce tribunal ont été élus les 1.er et 2 octobre 1790, et leur installation eut lieu le 17 décembre suivant.

Juges. MM.

1. Duhamel, lieutenant-général à la gouvernance.
2. *LeRoux*, conseiller à la gouvernance.
3. Wagon, conseiller à la gouvernance.
4. Dubois, conseiller au parlement.
5. Dupont, avocat.

Suppléans. MM.

1. Fauvel, avocat.
2. Plouvain, conseiller à la gouvernance.
3. Evrard, procureur-syndic de la ville.
4. *Canquelain*, substitut du procureur-général.

Commissaire du Roi.

M. *Dufour*, procureur du Roi à la gouvernance.

Greffier.

M. *Dumortier*, greffier à la gouvernance.

Ces juges devaient rester six ans en exercice : des successeurs leur furent donnés et installés le 2 novembre 1792 : ceux-ci furent épurés le

le 7 janvier 1794, et de nouvelles réorganisations eurent lieu les 17 octobre 1794 et 2 mai 1795; enfin le tribunal du district cessa d'exister, par l'effet de la loi du 11 octobre 1795 Un costume spécial avait été attribué aux membres du tribunal de district, qui le revêtirent, pour la première fois, le 25 avril 1791, lors de l'entrée de l'évêque du département en cette ville.

---

§. 2. — 1.re PARTIE.

Justices-de-Paix de 1790.

La loi du 10 décembre 1790, portait qu'il y aurait deux arrondissemens de justice-de-paix à Douai; l'un du Midi, l'autre du Nord. L'arrêté pris par la municipalité, le 8 janvier 1791, fixa, comme il suit, la détermination des limites de l'arrondissement de chacune de ces justices.

1.° Toutes les parties de la ville à gauche, en partant de la porte de Valenciennes, passant par les rues du Canteleu, St Christophe, du clocher St-Pierre, du pont du Rivage, de la Croix d'or, de la Cloche, de St Samson

M

et d'Arras, formèrent l'arrondissement du Midi.

2.° Toutes les parties à droite, en partant de ladite porte de Valenciennes, jusqu'à celle d'Arras, formèrent l'arrondissement du Nord.

Le 19 dudit mois de janvier, les deux juges-de-paix furent élus. M. *Dusauchoy*, avocat, pour le canton du Midi, et M. *Cogé*, aussi avocat, pour le canton du Nord. Le premier prit pour son greffier M. *Grivillers*, ancien procureur au parlement, et le second M. *d'Obricourt*, praticien. L'état de ces justices-de-paix, sauf le personnel, resta le même jusqu'au 22 décembre 1801.

---

§. 2. — 2.° PARTIE.

Justices-de-Paix de 1801.

D'après l'arrêté du 7 octobre 1801, il y a trois justices-de-paix à Douai.

Celle dite du Nord contient, outre une partie de la ville, six communes rurales. *Voyez sa démarcation à la page* 31. La justice-de-paix du Sud, outre une partie de la ville, réunit onze communes rurales. *Sa démarcation est à la page* 32. Et la

justice-de-paix de l'Ouest est composée d'une autre partie de la ville, plus dix communes rurales. *Voyez sa démarcation à la page 33.*

MM. *Vincent, Dusauchoy* et Butruille ont été respectivement installés juges-de-paix de ces trois cantons, le 22 décembre 1801.

Juges-de-Paix en exercice au 1.er janvier 1822.

Du Nord. 1819. M. Déprès-Allard.
Du Sud. 1814. M. Sy.
De l'Ouest. 1811. M. Butruille.

---

§. 3.

Tribunal Criminel du Département en 1792.

Ce tribunal a été créé par les décrets des 15 et 25 février 1791, et d'après les articles 2 et 3 du titre 2 du décret du 29 septembre suivant; il a été composé d'un président, de trois juges, pris chacun, tous les trois mois, et par tour, dans les tribunaux de district, le président excepté. Il y avait près de ce tribunal, un accusateur public, un commissaire du Roi, et un greffier. Il a été installé à Douai le 1.er janvier 1792, et l'institution du jury a aussitôt été mise en activité.

Président.

M. Merlin, membre de l'assemblée constituante.

Accusateur public.

M. *Ranson*, avocat.

Commissaire du Roi.

M. de Wareughien, ancien conseiller au parlement.

Greffier.

M. *Lepoivre*, ancien greffier de la tournelle au parlement.

La loi du 10 octobre 1794 créa une seconde section dans ce tribunal, à effet de procéder au jugement des individus mis hors la loi, par les décrets des 7, 17, septembre 1793, etc. Cette section fut organisée par arrêté des députés à la convention, J. B. Lacoste et Théophile Berlier, en date du 16 octobre 1794. Elle fut supprimée par arrêté pris le 21 mai 1795, par le député Lamarre; et le tribunal criminel rentra dans son état primitif, jusqu'au commencement de novembre suivant.

§. 4. *Tribunal Civil du Département.*

Il a été créé, par l'article 19 de la loi du 11 octobre 1795 Il était composé de vingt trois juges et de cinq suppléans, qui tous furent élus au mois d'octobre même année. L'installation de ce tribunal eut lieu le 22 dudit mois d'octobre : et, d'après son institution, il se divisa en deux sections. Par l'effet de cette loi, les tribunaux de district n'existaient plus ; mais des tribunaux de police correctionnelle, présidés par des juges du tribunal civil, furent établis dans chacun des six arrondissemens du département, et la ville de Douai fut comprise dans l'arrondissement de Cambrai.

Juges au Tribunal du département, élus en octobre 1795. MM.

1. *Le Roux de Bretagne*, de Douai.
2. *Béthune*, de Bouchain.
3. *Mathorez*, de Dunkerque.
4. Devinck, de Dunkerque.
5. Revel, d'Hazebrouck.
6. Castille, de Douai.
7. *Lefebure*, de Douai.
8. Delesaulx, de Cambrai.
9. Contamine, de Maubeuge.

10. Becquet, de Marchiennes.
11. Boucher, du Quesnoy.
12. Boileux, de Cambrai.
13. Raoust, de Cisoing.
14. Waymel, de Lille.
15. Fauvel de Piquenne, de Lille.
16. Loorins, de Bergues.
17. *Dumonceaux*, de Douai.
18. *Martho*, de Bouchain.
19. Dupont, de Douai.
20. Plouvain, de Douai.
21. *Cahuac*, de Douai.
22. Denys, de Bourbourg.
23. Longpretz.

Suppléans. MM.

1. *Dequersonnière*, de Douai.
2. Dhaubersart, de Douai.
3. *Vandermeulen*, d'Aire.
4. Evrard, de Douai.
5. *Hovyn*, de Lille.

Le nombre des juges de ce tribunal fut porté à trente par la loi du 28 octobre 1797; et alors il se divisa en trois sections. Il cessa d'exister par l'effet de la loi du 18 mars 1800.

---

§. 5. *Tribunal, depuis Cour d'appel de Douai.*

Les articles 21, 22 et 23 de la loi du 18 mars 1800, ont ordonné qu'un tribunal serait établi à *Douai*, pour statuer sur les appels des jugemens rendus en matière civile par les tribunaux d'arrondissement, et sur les appels des jugemens de première instance rendus par les tribunaux de commerce. Ce tribunal, composé de vingt juges, se divisait en deux sections : ses membres ont été nommés par arrêté du 26 juin de la même année, et M. *Dieudonné*, préfet du département du Nord, a procédé à l'installation du tribunal, le 27 juillet suivant.

Membres de ce Tribunal. MM.

Dhaubersart, de Douai.
Lenglet, d'Arras.
Dupont, de Douai.
Delaëtre, de Bourbourg.
Becquet, de Marchiennes.
Lambrechts, de Bergues.
Ducrez, de Condé.
Taffin de Sorel, de Douai.
Woussen, de Bailleul.
Delesaulx, de Cambrai.

Waymel, de Lille.

Devinck, de Dunkerque.

Aubert, de Calais.

Boubert, de St Omer.

Dubrœucq, d'Andruick.

Branquart, de St Pol.

Petit, de Briais, arrondissement de St Pol, *n'a point accepté*.

Taffin, de Choques, arrondissement de Béthune.

Vigneron, de Boulogne.

Wissocq, de Boulogne, *n'a point accepté*.

Commissaire du Gouvernement.

M. *Michel*, de Maubeuge.

Substitut.

M. Gosse, d'Arras.

Greffier.

M. Lagarde cadet, de Lille.

Ce tribunal siégea le 22 mars 1803, pour la 1.re fois, avec le costume prescrit par l'arrêté du 23 décembre 1802. Il prit le nom de *Cour*, d'après l'article 136 du sénatus-consulte du 18 mai 1804.

---

§ 6.

Tribunal Criminel du Département en 1800.

Ce tribunal, érigé pour siéger à Douai, par l'article 32 de la loi du 18 mars 1800, connaissait, comme par le passé, de toutes affaires criminelles, et statuait sur les appels des jugemens rendus par les tribunaux de 1.re instance, en matière de police correctionnelle. Il était composé d'un président, de deux juges et de deux suppléans. Le président était choisi parmi les juges du tribunal d'appel. Il y avait près ce tribunal un commissaire du gouvernement et un greffier. Ses membres, nommés par arrêté du 26 juin de ladite année 1800, ont été installés par M. *Dieudonné*, préfet du département, le 27 juillet suivant.

Membres de ce Tribunal.

Président.

M. Delaëtre, de Bourbourg, juge au tribunal d'appel. En exèrcice depuis 1795.

Juges. MM.

Doudan, de Bapaume.

Cochet, de Catillon.

Suppléans. MM.

Castille, de Douai.

Baumal, de Douai.

Commissaire du Gouvernement.

M. *Ranson.* En exercice depuis 1792.

Greffier. M. *Lepoivre.* Idem.

Ce tribunal prit le titre de *Cour de Justice criminelle,* en vertu de l'article 136 du sénatus-consulte du 18 mai 1804. Le 22 mars 1803, il avait pris le costume déterminé par l'arrêté du 23 décembre 1802.

---

§. 7. *Tribunal Criminel spécial du Département.*

Ce tribunal a été établi par la loi du 13 mai 1802, pour connaître en général de tout crime de faux en écritures publiques et privées, ou d'emploi d'une pièce qu'on savait être fausse. Six membres de ce tribunal devaient concourir au jugement des crimes de cette nature; et attendu qu'à Douai, siège du tribunal criminel, il n'existait pas de tribunal civil de 1.re instance, le président, les juges et les suppléans du tribunal

criminel primitif devaient s'adjoindre, pour compléter le nombre de six juges, un ou plusieurs hommes de loi, pris parmi ceux désignés à cet effet. Ce tribunal a été installé le 12 septembre suivant, et par arrêté du 6 juillet 1804, il prit le titre de *Cour de Justice criminelle spéciale.*

Membres du Tribunal Criminel spécial du Departement, à son installation.

Président. M. Delaëtre, de Bourbourg.

Juges. MM.

Doudan, de Bapaume.
Cochet, de Carlion.

Juges Suppléans. MM.

Houzé de l'Aulnoit, de Douai.
Plouvain, de Douai.

Hommes de Loi. MM.

Deffosse, de Douai.
Dequersonnière, de Douai.

Ces tribunaux criminels ont cessé d'exister le 22 avril 1811, par l'effet de l'installation de la cour impériale.

SIXIÈME SECTION.

TRIBUNAUX EN ACTIVITÉ A DOUAI AU 1.er JANVIER 1822.

§. 1.er *Cour Royale de Douai.*

D'après les dispositions de la loi du 20 avril et du 6 juillet 1810, *la Cour Impériale de Douai* fut chargée de connaître des matières civiles et des matières criminelles, conformément aux codes et aux lois de l'Etat.

Les cours de justice criminelle des départemens du Nord et du Pas-de-Calais furent supprimées, et la cour de Douai fut composée de trente conseillers, dont cinq présidens. Ces membres sont divisés en quatre chambres, dont deux pour l'expédition des affaires civiles, une pour statuer sur les mises en accusation, et une autre pour faire droit sur les appels des jugemens de police correctionnelle, rendus par les tribunaux de première instance du département du Nord, et sur ceux rendus en la même matière par le tribunal de 1.re instance de St-Omer.

Tous les trois mois, et plus souvent, si le cas

cas le requiert, un conseiller de la cour, assisté de quatre de ses collégues, préside les assises du département du Nord, et tous les trimestres, aussi avec la même réserve, un conseiller de la même cour va présider à St-Omer les assises du département du Pas-de-Calais ; ce président est assisté des président, vice-président et juges du tribunal civil de 1.re instance résident en cette ville.

Les membres de la cour ont été nommés par le décret du 6 avril 1811; ils ont été installés le 22 du même mois. Les membres de la cour royale ont été nommés, par le Roi, le 26 avril 1816; ils ont été installés le 27 mai suivant.

Cour de Douai, installée le 22 avril 1811.

Premier Président.

M. Dhaubersart, premier président de la cour d'appel.

Présidens. MM.

Lenglet, président à la cour d'appel.

Bruneau de Beaumez, ancien procureur-général au parlement de Flandre.

Taffin de Sorel, conseiller à la cour d'appel.

Boubert. Idem.

Conseillers. MM.

1. Dupont.
2. Delaëtre.
3. Becquet.
4. Ducrez.
5. Woussen.
6. Delesaulx.
7. Waymel.
8. Devinck.
9. Dubrœucq.
10. Taffin.
11. Vigneron.
12. Baumal.
13. Lyon.

(1–13 : conseillers à la cour d'appel.)

14. Deforest, anc. avocat-gén. au parlement.
15. Malotau, ancien président au parlement.
16. Marescaille, ancien conseiller au parl.
17. Leboucq, idem
18. *Durand d'Elecourt*, idem.
19. Plouvain, juge à la cour de justice criminelle du Nord.
20. *Dubois*, juge à Lille.
21. Asselin, juge à Arras.
22. *Deffosse*, juge suppléant à la cour de justice criminelle du Nord.

23. Evrard, procureur-syndic à l'échevinage de Douai.

24. Dumoulin, avocat.

25. *Thellier*, juge-de-paix.

Conseiller-Auditeur.

M. Fiévet-Marracci, avocat à Lille.

Procureur-général.

M. De Warenghien, ancien conseiller au parlement.

Premier Avocat-général.

M. Gosse, procureur-général à la cour de justice criminelle.

Avocats-généraux. MM.

Dhaubersart, procureur du gouvernement près le tribunal de Lille.

Lambert, substitut à la cour d'appel.

Substituts du Parquet. MM.

Castille, procureur-général à la cour de justice criminelle, à St-Omer.

Delegorgue, juge suppléant à la cour de justice criminelle du Nord.

Maurice, avocat à Valenciennes.

Greffier en chef.

M. Lagarde, idem à la cour d'appel.

Depuis le 31 mai 1813 jusqu'au 26 avril 1816, MM. le baron de Warenghien et le marquis Bruneau de Beaumez ont rempli les fonctions de premier président et de procureur-général en cette cour.

Etat de la Cour Royale de Douai au 1.er décembre 1821.

Premier Président.

1816. M. de Forest de Quartdeville.*

Présidens. MM.

1. 1811. Lenglet.
2. 1815. *Dubois.*
3. 1816. Marescaille de Courcelles.
4. 1818. Delaëtre. *

Président honoraire. M.

1816. Le marquis de Beaumez. * of.

Conseillers. MM.

1. 1811. Dupont. *
2. 1811. Becquet.
3. 1811. Ducrez.
4. 1811. Woussen.
5. 1811. Delesaulx.
6. 1811. Waymel.
7. 1811. Devinck.
8. 1811. Dubrœucq.

9. 1811. Taffin.
10. 1811. Vigneron.
11. 1811. Plouvain.
12. 1811. Asselin.
13. 1811. Evrard.
14. 1811. Delegorgue.
15. 1817. Lefebvre de Troismarquet.
16. 1817. Courtin.
17. 1817. Baumal.
18. 1817. Degouve de Nuneques.
19. 1818. Enlart de Guémy.
20. 1818. Debavay.
21. 1818. Dubrulle.
22. 1818. Delepouve.
23. 1818. Duriez.
24. 1818. Dufaux. *
25. 1821. Gavelle.

Conseillers-Auditeurs. MM.

1. 1817. Grandsire de Belvalle.
2. 1818. Debaillon.
3. 1818. Bruys des Gardes.
4. 1819. Quenson.
5. 1820. Proyart.

Procureur général du Roi. M.

1816. Le baron Blanquart de Bailleul.*of.

*

Premier Avocat-général.

1816. M. Dhaubersart. *

Avocats-généraux. MM.

1811. Lambert. *

1817. Maurice.

Substituts pour le service du Parquet. MM.

1818. Nepveur.

1821. Fougeroux de Campigneulles.

Greffier en Chef.

1811. Lagarde.

L'ordonnance du Roi, en date du 14 avril 1821, a fixé à douze le nombre des *Avoués* près cette cour.

La *Cour spéciale ordinaire*, qui, depuis 1811, était formée, tant par des membres de la cour de Douai, que par des militaires, d'après les articles 553 et 556 du code d'instruction criminelle, et 23 et 24 de la loi du 20 avril 1810, cessa d'exister, d'après l'article 63 de la charte.

En exécution des articles 23 et 25 de la loi du 20 avril 1810, et d'après le décret du 10 avril 1812, une *Cour spéciale extraordi-*

naire a été établie, pour six mois, dans la cour de Douai; elle était chargée de connaître, dans l'étendue des deux départemens, des pillages de grains, blés et farines, du crime d'*incendie*, et de celui de sommation, *prévu* par l'article 305 du code pénal.

Palais de Justice.

La façade, dont on admire l'élégante architecture, a été commencée en 1784; elle fut terminée en 1790, d'après le plan de l'architecte Lequeulx. La salle de la 1.re chambre civile est ornée du portrait de Louis XV, dont ce monarque fit présent au parlement de Flandre, en 1769. On y remarque six tableaux de Brenet, représentant la Justice, la Religion, la Prudence, la Force, l'Etude et la Verité. La salle de la seconde chambre civile est décorée du portrait de Louis XIV; et celle des assises, qui est vaste et d'une belle architecture, renfermait encore au mois d'août 1792, le portrait de l'infortuné Louis XVI; il a disparu peu après. On y voit, à sa place, la statue en pied de Louis-le-Désiré, présentant l'olivier de la paix à ses sujets.

---

§ 2. *Cour Prévôtale.*

En exécution de la loi du 20 décembre 1815, une *Cour Prévôtale*, pour le département du Nord, a été établie à Douai. Le président et le prévôt ont prêté serment à la cour royale, le 3 juin 1816, et tous ses membres ont cessé leurs fonctions le 26 mai 1818.

---

§ 3. *Tribunal de Première Instance.*

D'après l'article 6 de la loi du 18 mars 1800, un tribunal de 1.ère instance fut établi pour l'arrondissement communal de Douai, et sa résidence fut fixée à Valenciennes. Par décret du 18 août 1810, un deuxième tribunal, pour cet arrondissement, fut établi à Douai ; il comprend dans son ressort les trois cantons dits de Douai, et ceux d'Arleux, de Marchiennes et d'Orchies. Il est composé de quatre juges, de trois suppléans, d'un procureur du Roi, de son substitut et d'un greffier.

Sa première installation est du 23 avril 1811 ; il fut de nouveau installé le 23 avril 1816, en exécution de l'institution royale qu'avaient obtenue ses membres, le 9 du même mois.

Membres du Tribunal à l'époque du 23 avril 1811.

Président. M. *Dewez.*

Juge d'instruction. M. *Desmoutiers.*

Juges. MM.

Remy de Lassus. Duriez-Majault.

Juges Suppléans. MM.

Lefebure-Tesse. Lœulliet. *Dusauchoy.*

Procureur du Roi. M. de Faulx.

Substitut. M. Lussiez.

Greffier. M. *Lepoivre.*

Membres du Tribunal au 1.er janvier 1822.

Président. 1819. M. *Dequersonnière.*

Juge d'Instruction. 1818. M. Josson.

Juges.

1818. MM. Quesnoy et Dubrœuil.

Juges Suppléans. MM.

1813. Caullet. 1817. Martin. 1821. Wagrez.

Procureur du Roi. 1811. M. de Faulx.

Substitut. 1821. M. Le Roux de Bretagne.

Greffier. 1819. M. Nepveur-Paix.

Le nombre des *Avoués* près ce tribunal est fixé à sept, et celui des *Huissiers* à dix-huit. *Ordonnance du Roi du* 14 *avril* 1820.

Les Justices-de-paix actuelles se trouvent à la page 138.

§. 4. *NOTAIRES ROYAUX.*

Des notaires royaux furent créés, pour la résidence de Douai, par les édits des mois d'avril 1675 et février 1692; leur nombre en fut successivement augmenté; et il a été fixé à onze, par l'ordonnance du Roi, en date du 3 juin 1820. L'organisation du *Notariat* est déterminée par la loi du 16 mars 1803, par l'art. 5 de laquelle les notaires résidens à Douai sont autorisés à exercer leurs fonctions dans l'étendue des départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

1.er OFFICE. *Titulaires successifs.* MM.

1. 1696. 1.er avril. Maudhuy, Floris.
2. 1710. 30 décembre. Puche, Claude.
3. 1742. 22 octobre. Cousin, Etienne.
4. 1753. 13 août. Bécourt, Louis-Joseph.
5. 1795. 13 mars. *Dutilleux*, Henri-Aimé-J.

2.e OFFICE. *Titulaires successifs.* MM.

1. 1696. 7 février. Mallet, Jean.
2. 1703. 9 mai. Lequint, Charles.
3. 1705. 22 août. Deroussy, Pierre-Philippe.

Nota. Les titulaires actuels sont en caractères italiques.

4. 1728. 4 novembre. Deroussy, Adrien-Jos.
5. 1741. 25 février. Vervoort, Ch.Franç Jos.
6. 1777. 19 décembre. Dumont, Augustin-Jacques-Joseph.
7. 1818. 11 février. *Dancoisne*, Alexis-Charles-Romain-Joseph.

3.e OFFICE. *Titulaires successifs* MM.

1. 1696 7 février. Dumaisnil, Quentin.
2. 1706. 23 juin. Lenoir, Paul-François.
3. 1738. 10 mars Lenoir, Joseph-Félix.
4. 1746. 2 mars. Devienne, Maximilien.
5. 1756. 17 décembre. Lefebvre, Lambert-Jos.
6. 1783. 3 février. André, Antoine-Charles-Joseph.
7. 1804. 27 octobre. Dumont, Charles-François-Régis. (*)
8. 1820. 13 juin *Caullet*, Jean-Augustin-Jos.

4.e OFFICE. *Titulaires successifs.* MM.

1. 1696. 28 avril. Evrard, Georges.
2. 1718. 29 janvier. Evrard, Marc-François.
3. 1743. 17 décembre. De Faulx, Franç. Jos.

(*) M. Dumont était notaire à Bruisle depuis le 13 mars 1795, lorsqu'il fut autorisé, le 25 septembre 1804, à transférer sa résidence à Douai, en remplacement de M. André.

4. 1767. 27 octobre. De Faulx, Jacques-François-Joseph.

5. 1787. 12 janv. Picart, Louis-Albert-Erneste.

6. 1816. 2 mai. *Cœuret*, Jean-François-Jos. (*)

5.e OFFICE. *Titulaires successifs.* MM.

1. 1740. 2 décembre. Lequint, Antoine-Jos.
2. 1751. 14 mai. De Roussy, Louis-Florent.
3. 1754. 1.er juillet. Lepoivre, Pierre-Amable-Joseph.
4. 1755. 8 nov. Coppin, Guillaume-Joseph.
5. 1795. 13 mars. *Custers*, Louis-Ferdinand.

6.e OFFICE. *Titulaires successifs.* MM.

1. 1740. 2 décembre. Ballenghien, Michel-Dominique.
2. 1744. 30 juin. Martinache, Jean-Baptiste.
3. 1749. 24 novembre. Mabile, Sébastien-Jacques-Joseph.
4. 1757. 1.er juillet. Moulin, Jean-Baptiste.
5. 1763. 7 février. Delevacq, Louis-Joseph.
6. 1775. 15 juillet. De Bailliencourt *dit* Courcol, Placide-François-Joseph.

(*) M. *Cœuret* était alors, depuis quelque temps, notaire à la résidence de Trélon.

7. 1795.

7. 1795. 13 mars. Duez, Louis-Joseph.
8. 1811. 27 septembre. *Proyart*, Augustin.

7.e OFFICE. *Titulaires successifs.* MM.

1. 1742. 21 juillet. Crombet, François-Séraphin-Joseph.
2. 1755. 2 décembre. Lepoivre, Pierre-Amable-Joseph.
3. 1759. 13 novembre. Allard, Pierre-Franç.
4. 1803. 18 janvier. *Allard*, Pierre-Charles-François-Joseph.

8.e OFFICE. *Titulaires successifs.* MM.

1. 1803. 18 avril. De Bailliencourt *dit* Courcol, Placide-François-Joseph.
2. 1811. 2 janvier. *Capon*, Joseph-Constant.

9.e OFFICE. *Titulaires.* M.

1. 1808. 21 octobre. *Becq*, Jean-Bénoît.

10.e OFFICE. *Titulaires.* M.

1. 1809. 11 février. *Galland*, Dominique Augustin-Joseph. (*)

(*) M. *Galland*, nommé, le 19 février 1806, notaire à la résidence de Raimbeaucourt, en remplacement de M. Boilly, avec droit d'exer-

11.e OFFICE. *Titulaires successifs.* MM.

1. 1809. 4 août. Desaint, Jean-Baptiste-Louis-Joseph.

2. 1814. 28 déc. Lepeuple, Philippe-Joseph.

3. 1816. 6 mars. *De Bailliencourt* dit *Courcol*, Rodolphe-Jean-Baptiste-Placide.

LISTE alphabétique des Notaires de la résidence de Douai, avec la durée de leurs services, et le moyen de trouver l'office qu'ils ont desservi, pour la recherche des actes par eux reçus.

MM.

Allard, P. Fr.	1759-1803.	7.e off.	n.° 3[illegible]
Allard, P. Ch.	1803	7.e off	n.° 4[illegible]
André	1783-1804.	3.e off.	n.° 6[illegible]
Ballenghien . .	1740-1744.	6.e off.	n.° 1[illegible]
Bécourt	1753-1793.	1.er off.	n.° 4[illegible]
Becq	1808	9.e off.	n.° 1[illegible]
Capon	1811	8.e off.	n.° 2[illegible]
Caullet	1820	3.e off.	n.° 8[illegible]
Cœuret	1816	4.e off.	n.° 6[illegible]

---

cice dans le ressort de la justice-de-paix de Douai, canton Ouest, fut autorisé, par décret du 11 décembre 1808, à transférer son domicile à Douai, avec droit d'exercice dans le ressort de la cour d'appel séant en cette ville.

Coppin . . . . 1755-1793. 5.e off. n.° 4.
Cousin. . . . . 1742-1753. 1.er off. n.° 3.
Crombet. . . . 1742-1755. 7.e off. n.° 1.
Dancoisne . . . 1818 . . . . 2.e off. n.° 7.
De Bailliencourt, Placide . 1775-1792. 6.e off. n.° 6.
De Bailliencourt, Placide. . 1803-1811. 8.e off. n.° 1.
De Bailliencourt, Rodolphe. 1816 . . . 11.e off. n.° 3.
De Faulx, Franç. 1743-1767. 4.e off. n.° 3.
De Faulx, Jacq. 1767-1787. 4.e off. n.° 4.
Delevacq. . . . 1763-1775. 6.e off. n.° 5.
Deroussy, Pierre 1705-1728. 2.e off. n.° 3.
Deroussy, Adr. 1728-1741. 2.e off. n.° 4.
Deroussy, Louis. 1751-1754. 5.e off. n.° 2.
Desaint . . . . 1809-1814. 11.e off. n.° 1.
Devienne. . . . 1746-1756. 3.e off. n.° 4.
Duez. . . . . . 1795-1811. 6.e off. n.° 7.
Dumaisnil . . . 1696-1706. 3.e off. n.° 1.
Dumont, Aug.. 1777-1818. 2.e off. n.° 6.
Dumont, Charl. 1804-1820. 3.e off. n.° 7.
Dutilleux . . . 1795 . . . . 1.er off. n.° 5.
Evrard, Georges 1696-1718. 4.e off. n.° 1.
Evrard, Marc . 1718-1743. 4.e off. n.° 2.
Galland . . . . 1809 . . . . 10.e off. n.° 1.

Lefebvre. . . .	1756-1783.	3.e off.	n.° 5.
Lenoir, Paul. .	1706-1738.	3.e off.	n.° 2.
Lenoir, Joseph.	1738-1746.	3.e off.	n.° 3.
Lepeuple . . .	1814-1816.	11.e off.	n.° 2.
Lepoivre, Pierre.	1754-1755.	5.e off.	n.° 3.
Lepoivre, Pierre.	1755-1759.	7.e off.	n.° 2.
Lequint, Charles.	1703-1705.	2.e off.	n.° 2.
Lequint, Antoine	1740-1751.	5.e off.	n.° 1.
Mabile.	1749-1757.	6.e off.	n.° 3.
Mallet.	1696-1703.	2.e off.	n.° 1.
Martinache . .	1744-1749.	6.e off.	n.° 2.
Maudhuy . . .	1696-1710.	1.er off.	n.° 1.
Moulin.	1757-1763.	6.e off.	n.° 4.
Picart	1787-1816.	4.e off.	n.° 5.
Proyart	1811	6.e off.	n.e 8.
Puche	1710-1742.	1.er off.	n.° 2.
Vervoort. . . .	1741-1777.	2.e off.	n.° 5.

Observation. Quoiqu'on doive croire que les minutes des actes reçus par ces notaires soient passées directement à leurs successeurs, des arrangemens particuliers ont apporté des dérogations à cet usage ; et on peut dire en effet que les minutes de M. Bécourt ont été remises à M. Duez, et que celles de M. Desaint ont été laissées à M. Capon, etc, etc.

TITRE III.

ADMINISTRATIONS Qui remplacèrent les Autorités supprimées en 1789.

PREMIÈRE SECTION.

§. 1.er

Administration du Département du Nord.

Décret du 7 février 1790, qui fixe à Douai le chef-lieu du département.

Les électeurs, durant leur assemblée, tenue à Douai, du 1.er au 16 juillet 1790, nommèrent les trente-six membres de l'administration centrale du département, en exécution de l'article 2 de la 2.e section du décret du 22 décembre 1789. Ces trente-six membres, d'après l'article 23 de la section susdite du même décret, élurent huit d'entr'eux, pour former le *Directoire*.

Le directoire tint sa 1.re séance à l'hôtel



de-ville, le 1.er août suivant, et le 1.er octobre de la même année, il siégea dans les chambres du parlement.

Le dirrectoire du département, qui avait quitté la ville le 18 mars 1791, pour aller siéger à Lille, à cause des malheurs arrivés à Douai les deux journées précédentes, revint à son poste le 2 avril suivant.

Dans les mois d'août et septembre 1791, l'assemblée électorale procéda au renouvellement de partie de l'administration du département. Vers la fin d'août 1792, l'administration du département se disposait à aller siéger à Aire, et ses papiers étaient déjà embarqués.

Les membres de l'administration du département, nommés par l'assemblée électorale, dans sa session du mois de septembre 1792, furent installés à Douai, le 14 octobre suivant.

En vertu du décret du 4 décembre 1793, article 6, section 3, l'administration du département ne fut composée que de huit membres. Cette administration fut épurée par arrêté du député Florent Guyot, en date du 8 janvier 1794, en exécution de l'article 2

de la 4.e section du décret sus-énoncé du 4 décembre précédent.

Le 17 octobre 1794, le député Berlier épura de nouveau l'administration du département.

Le 21 *mai* 1795, le député Lamarre réorganisa cette administration.

La loi du 11 octobre 1795 fixa, pour la deuxième fois, le chef-lieu du département à Douai.

Durant le mois d'octobre 1795, l'assemblée électorale procéda au choix des cinq administrateurs du département. Une partie de cette administration fut renouvelée par les électeurs, au mois d'avril 1797. Le directoire exécutif la renouvela entièrement la même année; elle fut installée le 16 septembre 1797.

Au mois d'avril 1798, les électeurs élurent de nouveaux administrateurs : une partie en fut changée, par les électeurs, au mois d'avril 1799. Enfin cette administration fut réorganisée provisoirement, par le délégué des consuls Barré, le 14 décembre 1799.

Le decret du 8 mai 1800 fixa de nouveau le chef-lieu du département du Nord à Douai.

---

§. 2.

Préfets du département à Douai.

Le préfet, ainsi que les autres fonctionnaires de l'ordre administratif ont été institués par la loi du 17 février 1800.

1. M. *Joubert*, nommé le 2 mars 1800, fut installé à Douai le 18 du même mois.

2. M. Christophe *Dieudonné*, membre du tribunat, nommé le 23 janvier 1801, fut installé à Douai le 12 mars suivant.

L'arrêté du gouvernement du 22 juillet 1803, portait qu'à dater de ce jour au 24 septembre suivant, le siége de la préfecture du département serait transféré à Lille; mais cette disposition ne reçut son effet que le 23 septembre de l'année suivante.

Conseil de Préfecture.

Ce conseil, composé de cinq membres, avait été installé, par le préfet, le 20 mai 1800; il suivit la préfecture à Lille en 1804.

DEUXIÈME SECTION.

§. 1.er *Administration du District de Douai.*

Du 20 au 21 juillet 1790, les électeurs du district procédèrent, en exécution de l'article 3 de la seconde section du décret du 22 décembre précédent, à la nomination de douze individus, pour former l'administration de ce district; et aussitôt ces administrateurs, d'après l'article 25 de la seconde section du même décret, nommèrent quatre membres pour composer le directoire, ils firent ensuite choix d'un receveur.

Au mois de septembre 1791, les électeurs du district renouvelèrent une partie de son administration.

Durant le mois d'octobre 1792, l'assemblée électorale du district procéda au choix de nouveaux administrateurs.

Par arrêté du représentant Florent Guyot, du 8 janvier 1794, cette administration fut épurée; elle le fut encore, en vertu de celui du représentant Berlier, du 17 octobre 1794.

Cette administration fut réorganisée par l'arrêté du représentant Lamarre, du 21 mai 1795; et elle cessa d'exister d'après la constitution du mois d'octobre de la même année.

---

§. 2. *Sous-Préfecture de Douai.*

Par l'arrêté du gouvernement du 10 août 1803, M. Arborio, nommé sous-préfet de Lille, dut exercer ses fonctions à Douai, d'après la translation de la préfecture dans la première de ces villes; et la sous-préfecture de Douai fut établie en cette ville, dans le local occupé par la préfecture.

Le 24 septembre 1804, M. Masclet, nommé sous-préfet de l'arrondissement de Douai, le 24 septembre 1803, se fixa à son chef-lieu. Il fut envoyé, en la même qualité, à Cosne, par décret du 19 mai 1811.

Par décret du 24 juillet 1811, M. Henri de Croy-Chanel fut nommé sous-préfet; il fut installé le 11 septembre suivant.

Le décret du 6 septembre 1813, autorisa le préfet à acheter un hôtel et deux maisons adjacentes, appartenantes à M. Gautier, à effet d'y placer les bureaux et les archives de

la sous-préfecture, pour le prix de 45.000 francs, qui durent être recouvrés, au moyen d'une répartition au marc le franc, sur toutes les contributions directes de l'arrondissement de Douai en 1814.

Le 9 septembre 1814, M. Edouard La Tour-d'Auvergne fut nommé sous-préfet de Douai; il n'accepta pas sa nomination.

Le 27 janvier 1815, M. Lamorre fut appelé à la sous-préfecture de Douai : il arriva en cette ville le 3 mars; il en partit le 26 juin de la même année.

Le 15 juillet 1815, M. Louis-Marie Emile Blondel d'Aubers fut installé sous-préfet provisoire à Douai; il fut nommé définitivement à ces fonctions le 2 août suivant; il passa en la même qualité, en 1817, à Mortagne, département de l'Orne.

M. Duplaquet * fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Douai, le 30 avril 1817; il entra en exercice le 7 mai suivant.

TROISIÈME SECTION.

§. 1.er *Municipalité.*

1790. 29 janvier. Installation des maire et officiers municipaux, et du conseil général, élus par les assemblées primaires, en exécution de la loi du 14 décembre 1789, M Taffin de Gœulzin fut dès-lors investi des fonctions de maire.

1790. 23 novembre. La partie des officiers municipaux réélus par les assemblées primaires, tenues depuis le 14 de ce mois, furent installés, ainsi que M. *Bonnaire*, nommé maire, d'après la démission de M. Taffin de Gœulzin.

1791. 19 mars. Le maire, les officiers municipaux et le procureur de la commune, furent décrétés d'accusation par la loi de ce jour, qui ordonna leur arrestation et leur translation à Orléans, pour y être jugés par le tribunal établi en cette ville, par décret du 5 dudit mois; ils furent remplacés par huit commissaires municipaux, nommés par le directoire du département. Le 1.er acte de

ces

ces commissaires est du 23 dudit mois de mars.

1791. 12 novembre. Arrêté de l'administration du département, qui déclare les maire et officiers municipaux de la ville de Douai, déchus de leurs fonctions, et qui ordonne qu'au prochain renouvellement, il sera procédé à leur remplacement. Les officiers municipaux élus par les assemblées primaires, en conséquence de la loi et de cet arrêté, ont été installés le 14 du même mois, M. *Art* étant maire.

Le 8 novembre 1792, installation des membres de la municipalité et du conseil général de la commune, qui avaient été élus par les assemblées primaires. M. *Art*, qui avait été réappelé aux fonctions de maire, en donna sa démission le 12 mai suivant; et M. *Delabuisse* le remplaça.

Le 8 janvier 1794, le représentant Florent Guyot épura la municipalité et le conseil-général. M. *Delabuisse* fut maintenu dans les fonctions de maire.

Le 17 octobre 1794, le représentant Berlier épura de nouveau la municipalité et le conseil-général de la commune, et M. Dou-

deau fut nommé maire. Le 16 mars 1795, M. Alexandre Desmoutiers remplaça M. Dondeau, qui avait donné sa démission.

Le 21 mai 1795, le représentant Lamarre réorganisa l'administration municipale, ainsi que le conseil-général, et continua M. Desmoutiers dans l'exercice des fonctions de maire.

L'arrêté pris par l'administration du département, le 21 octobre 1795, en vertu de l'article 35 de la loi du 1.er de ce mois, et d'après les articles 179, 180 et 184 de la constitution, prononça que la ville de Douai avait droit à une administration municipale, composée de sept membres; et il n'exista plus de conseil-général de la commune. L'élection de cette municipalité eut lieu le 3 novembre suivant; elle devait être installée le lendemain; mais les membres élus ne voulurent point accepter. L'administration du département nomma, les 5 et 16 du même mois, des commissaires pour les remplacer. Ces commissaires demandèrent des successeurs; mais la plupart servirent jusqu'à la fin de mars suivant, époque à laquelle les officiers municipaux furent élus par les

assemblées primaires. Aussitôt après, M. *Mellez* fut choisi par ses collégues, pour leur président, en vertu de l'article 8 de la loi du 28 dudit mois de mars.

D'après la loi du 5 septembre 1797, l'élection des officiers municipaux, faite au mois de mars précédent, fut déclarée nulle. Le directoire exécutif nomma d'autres officiers municipaux, en conservant à ses fonctions M. *Mellez*, qui les présidait. Leur installation eut lieu le 16 du même mois. Les 26 mars 1798 et 1799, les assemblées primaires procédèrent à l'élection d'autress officiers municipaux; et M. *Mellez* conserva à ces époques les fonctions de président.

---

§. 2.

L'administration municipale, d'après la loi du 17 février 1800, est composée d'un maire, de deux adjoints, et d'un conseil municipal, composé de trente membres, tous à la nomination du Roi.

Maires successifs. MM.

Mellez, installé le 20 mai 1800, décédé le 1.er juillet 1804.

De Forest, installé le 13 août 1804.

Bommart, installé le 15 septembre 1811.

Desmoutiers, installée le 18 avril 1815.

Becquet de Mégille, installé le 22 août 1815, maintenant en fonctions, d'après l'ordonnance du Roi du 6 juin 1821.

Adjoints successifs. MM.

1800. Delval-Lagache.

1800. *Bommart.*

1802. Dubois-Evrard.

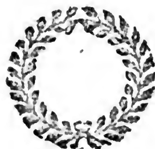
1808. Durand d'Elecourt, père.

1812. Becquet de Mégille.

1812. Durand d'Elecourt, fils.

1815. Paix, Antoine, en fonctions en 1821.

1821. Mellez-DeFaulx, idem.



TITRE IV.

ÉTAT MILITAIRE.

Ce titre donne matière à parler encore de l'état primitif de la ville de Douai, et de la valeur de ses habitans. Il en a été fait mention aux pages 1 et 131.

On doit ajouter ici que cette ville doit son origine à une peuplade qui occupait un tertre d'une demi-lieue de tour, environné de marais ; il était borné sur la rive droite de la Scarpe, par un canal qui, en partant du pont des Augustins, passait le long de la ruelle des Arbalêtriers, par la rue de Paris, la ruelle des Archers, le pont des Récollets, le petit Canteleu, le pont St Jacques, et qui venait, derrière les rues de Jean-de-Gouy et des Chapelets, aboutir à la Scarpe, à peu de distance, et en avant du pont de Tournai. Sur la rive gauche de la Scarpe un autre canal formait ses limites ; il passait de la rue d'Arras, à celles d'Esquerchin, du Blocq, à la Prairie, et se réunissait à la rivière, en

avant du pont de Tournai énoncé ci-dessus.

Le nom de cet endroit est la preuve de sa situation ; car *du*, qui est l'abrégé de *ductus*, conduit, et *ai*, qui, en langue celtique, veut dire *eau*, signifient que cette bourgade était entourée d'un canal.

Le château Bourgeois, Douayeul, ou le petit Douai, formaient partie de la bourgade ; ils étaient aussi entourés de canaux. Le château ou forteresse, établi vers le 10.e siècle, pour protéger la ville, fut de même entouré d'un canal. On le voit encore sur la rive gauche de la Scarpe ; il fait le tour de la fonderie, sur l'emplacement de laquelle le château était érigé.

Les habitans de cet endroit conservèrent leur liberté, en payant des droits peu onéreux, et s'acquirent bientôt la considération de leurs Souverains. On vit, dès l'an 930, Hugues Capet, le duc de Lorraine, le comte de Flandre et Louis d'Outremer, se disputer la possession de cette place, et l'assiéger tour-à-tour. Seuls abandonnés de leur comte, ils se défendirent, pendant plusieurs jours, contre le Roi Lothaire, les comtes de Bourgogne, de Vermandois, etc.

En 1035, les habitans de Douai s'assemblèrent, et délibérèrent sur le parti qu'ils prendraient dans la guerre d'entre leur évêque et leur châtelain.

Quoique vivement sollicités en 1071, par Robert-le-Frison, ils prirent contre lui le parti de Richilde et de son fils Arnould, comte légitime de Flandre; ils demeurèrent alors quelque temps sous la domination des comtes du Hainaut; et ces princes étaient si glorieux de les gouverner, qu'ils ajoutèrent à leurs titres, celui de comte de Douai.

Le comte de Flandre Robert de Jérusalem, voyant avec peine une place aussi importante que celle de Douai, séparée de l'ancien domaine de Flandre, parvint à se la faire remettre en 1106, par le comte Bauduin: celui-ci, trop faible pour se venger de la perfidie de son cousin, eut recours à l'empereur Henri V, qui vint, l'année suivante, assiéger le comte de Flandre, renfermé dans Douai: ce prince avait su gagner l'amitié des Douaisiens, qui le défendirent vaillamment; ils essuyèrent trois assauts successifs, après lesquels le siège fut levé. Le comte leur en témoigna largement sa gratitude.

Le 11 juillet 1312, Robert III, 23.e comte de Flandre, pour être déchargé des 10,000 livres de rente qu'il devait à Philippe-le-Bel, lui céda les villes de Lille, Douai et Béthune. *Voyez ensuite le 2.e alinéa de la 1.re page.*

Le 16 août 1498, Philippe-le-Beau ratifia le traité de Senlis, par lequel le Roi de France s'engageait à ne faire de poursuites que par voie amiable, pendant sa vie et celle de l'archiduc, à l'égard des villes de Lille, Douai et Orchies.

Le 16 juillet 1514, le comte de Nassau, capitaine-général des pays sous la domination de l'archiduc Maximilien, régent pour Charles-Quint, venant du Hainaut, pour se rendre à Arras avec mille chevaux, prétendit loger à Douai. Sa suite fit ombrage; on lui refusa l'entrée de la place. Le capitaine-général en eut du ressentiment. L'abbé d'Anchin, avec M. de Bénicourt, parvinrent à le calmer. Les échevins allèrent à sa rencontre, et le supplièrent de prendre la ville en sa bonne grâce.

Par le traité des Dames, conclu à Cambrai le 3 août 1529, François I.er renonça à ses droits sur le comté de Flandre.

Le 24 novembre 1535, les habitans empêchèrent les Espagnols de faire entrer en ville une garnison plus forte. Il est à observer qu'en ce temps, les bourgeois seuls gardaient les portes, en tel nombre que fussent les troupes de la garnison, et que ce ne fut qu'en 1572, que la garde desdites portes fut confiée aux soldats.

Le 25 août 1555, il y eut un choc entre les garnisons de Douai, d'Arras et de Bapaume, et les Français qui avaient fait une excursion jusqu'à Brebières.

Le 16 avril 1579, des gendarmes de Flandre, et des bourgeois bannis à cause des troubles des 15 et 16 octobre 1578, tentèrent de surprendre la ville, par la porte d'Ocre. Leur projet fut découvert, et le seul d'entre-eux qu'on trouva en ville, fut décapité, et sa tête mise au béfroi, sur une pique.

Le 21 juin 1580, le commandant de Bouchain attira dans cette place une partie de la garnison de celle de Douai, et s'en rendit maître par trahison.

Le 17 janvier 1586, les échevins donnèrent des récompenses aux douze capitaines des compagnies bourgeoises. Ces compagnies

existaient encore en 1667. Antérieurement à la première de ces époques, la ville était divisée en escroètes ou quartiers, lesquels étaient subdivisés en connétablies.

Le 23 mai 1595, la garnison de Cambrai ravagea les faubourgs de Douai et les villages d'alentour, et notamment l'abbaye de Notre-Dame de Beaulieu, alors sise à Sin.

Le 14 août 1634, vers le soir, on réunit les douze compagnies de la ville; on avait écrit de Bruxelles qu'on devait craindre une trahison.

Le 25 mai 1667, Francisco de Moura, marquis de Castel-Rodrigo, qui était arrivé à Douai le 7 décembre 1666, pour commander dans le pays, au nom du Roi d'Espagne, adressa une lettre aux échevins, par laquelle il leur prescrivit de mettre la ville en état de défense. Dès cet instant, ces officiers municipaux firent effectuer les réparations nécessaires aux fortifications; et attendu le peu de garnison qui se trouvait dans la place, les habitans, les compagnies bourgeoises, les sermens et les professeurs, furent armés, et des postes leur furent assignés, en cas d'alarme; les membres du clergé en eurent même aussi.

Le 1.er juillet 1667, la ville fut investie par l'armée française. Louis XIV, qui arriva le même jour devant la place, voulut en reconnaître lui-même aussitôt les dehors. Le 3 juillet, vers le soir, la tranchée fut ouverte sur deux points, et les assiégés eurent de fréquentes escarmouches avec les français. Le 4, le Roi fit le tour de la place et du fort de Scarpe, et donna différens ordres, malgré le feu continuel des assiégés. Le 5, Sa Majesté adressa une lettre au conseil de la ville, pour l'engager à se rendre à ses armes, afin d'éviter de plus grands désastres, attendu qu'une plus longue résistance devenait inutile, les fossés de la contre-escarpe étant déjà comblés. Un conseiller-pensionnaire se rendit au quartier-général; il obtint jusqu'au lendemain au matin, pour soumettre au Roi les articles de la capitulation. Le 6, la capitulation fut signée, et les portes livrées à l'armée du Roi.

Le 7, la garnison française entra dans la place, sous les ordres du gouverneur d'Aspremont, et les Espagnols furent conduits à Valenciennes.

Le 8, le Roi fit son entrée dans sa nou-

velle conquête, et se rendit à St Amé, où le *Te Deum* fut chanté.

La mémoire de ce siége a été perpétuée par la médaille que Louis XIV fit frapper. On y voit le Roi qui commande et agit dans la tranchée; et la légende *Rex dux et miles*, rappelle ce que fit ce Souverain pour s'emparer de la place.

Le 10 avril 1710, le lieutenant-général comte François d'Albergotti arriva à Douai, pour commander en cas de siège. Ce général prit aussitôt les mesures les plus efficaces, pour soutenir dignement le commandement qui lui était déféré, avec une garnison de 7,300 hommes.

Les 23 et 24 du même mois, la ville fut investie par 40 bataillons et 40 escadrons aux ordres du prince Eugène de Savoye, qui était soutenu par une armée de plus de 70,000 hommes, commandée par milord duc de Marlborough. La tranchée fut ouverte devant la place, pendant la nuit du 4 au 5 mai. De nombreuses sorties eurent lieu durant le siège; celles du 10 au 11 et du 23 au 24 mai furent les plus remarquables. Après avoir repoussé vigoureusement, le 23 juin, un assaut donné

au

au corps de la place ; M. d'Albergotti, ayant épuisé tous ses moyens de défense, fut contraint à capituler. Le 24, il obtint les honneurs de la guerre : la garnison eut la permission de repasser en France ; et le Roi, pour récompenser l'intelligence et la bravoure du commandant, lui accorda le cordon de l'ordre du St-Esprit.

Le fort de Scarpe ne fut point attaqué. M. du Fort, brigadier des armées de Sa Majesté, qui commandait cette forteresse, tint toujours l'ennemi écarté de son canon. Il obtint, pour sa garnison, les mêmes honneurs qui avaient été accordés à celle de Douai.

Le 14 août 1712, le comte d'Albergotti, qui avait si vaillamment défendu la place en 1710, ouvrit la tranchée devant elle, depuis les crêtes de Sin, jusqu'à la hauteur de la porte de Paris. Le comte de Hompesch, lieutenant-général au service des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas, la commandait avec une garnison d'environ 3,000 hommes. Le 8 septembre, les objets les plus nécessaires manquant dans la place, et les troupes, réduites à un très-petit nombre, étant insuffisantes pour défendre les points

attaqués, le commandant fit battre la chamade. L'armée du Roi entra le lendemain dans la place, et la garnison, qui fut faite prisonnière de guerre, en sortit le même jour. Celle du fort de Scarpe avait subi le même sort, dès le 27 du mois précédent.

Aussitôt que la ville de Douai fut rentrée au pouvoir du Roi, Sa Majesté en donna le commandement au lieutenant-général Guillaume-Alexandre marquis de Vieux-Pont. Le maréchal de Villars vint dans cette place, peu de jours après sa reddition, et M. de Pomereuil, à qui Louis XV avait conservé ses fonctions, ainsi qu'à tout l'état-major, arriva dans son gouvernement le 28 du même mois de septembre.

Les conquêtes de Douai, du Quesnoy et de Bouchain firent ensemble l'objet d'une médaille, où l'on voit les boucliers de ces trois places appendus à un chêne : elle a pour légende : *Marti liberatori*, et pour exergue : *Duaco, Querceto, Buchenio recuperatis.* 1712. - Le boucher de Douai est à la droite ; il porte un *D* au milieu de l'écusson.

Le 11 avril 1713, traité de paix conclu à Utrecht, entre le Roi, les Etats-Généraux

des Provinces-Unies des Pays-bas, etc, qui assura de nouveau au Roi la ville de Douai. Des réjouissances eurent lieu, à cette occasion, dans cette ville, le 24 du même mois, et le béfroi fut illuminé avec des lanternes.

Le 25 mai 1730, *Dragon déserteur, sauvé par les écoliers.* Le nommé St-Bernard, originaire du pays de Liège, servait dans les dragons d'Orléans, en garnison à Douai; il était intimément lié avec les écoliers. L'arrivée de son épouse lui fit naître l'envie de la suivre. Il déserta, fut arrêté près de Valenciennes, et condamné à passer par les armes. Prêt à subir son sort, les écoliers le prévinrent, par un billet inséré dans une volaille qu'on lui servit, qu'ils le sauveraient lors de sa conduite au Barlet, lieu de l'exécution, soit vis-à vis la rue de l'Aiguille, soit à l'entrée de celle de la Cuve d'or. Le 25 mai, le condamné sortit de la prison militaire de la porte de Valenciennes, conduit par un piquet de son corps. Aucun mouvement ne se manifesta à la rue de l'Aiguille; mais, lorsque le détachement arriva à l'extrémité de la rue, les écoliers, réunis au pont des Récollets, fondirent sur lui, [illegible]

les liens qui retenaient St-Bernard, lui coupèrent les cheveux par lesquels le maréchal-des-logis le tenait, l'entraînèrent à l'égoût qui se rend au coulant d'eau, à l'entrée de la rue de la Cuve d'or, et le conduisirent, au travers de ce courant, au couvent des Récollets, où ils le cachèrent. Les dragons, qui presque tous étaient d'accord avec les écoliers, ne firent point d'efforts pour retenir leur camarade; quelques coups de fusil seulement furent tirés en l'air. Le lieutenant de Roi fit fermer les portes,et fouiller les maisons voisines; on ne trouva point le déserteur. Quelques jours après, il sortit de la ville, accompagné de pères Récollets, et revêtu de leur costume; il parvint, par ce moyen, en terre étrangère. Par suite de cet évènement, l'égoût qui avait servi à sauver ce déserteur, prit le nom du trou de St-Bernard.

Le 20 août 1744, l'inondation était tendue autour de la place : des troupes campaient au Frais-Marais, sous les ordres du comte d'Estrées; elles s'établirent peu après à Dorignies. M. d'Avaray arriva à Douai, à cette époque, pour commander la place, en cas de siège.

Le 12 septembre 1744, *Décapitation d'un officier de la garnison, convaincu d'avoir eu des intelligences coupables avec l'ennemi.* Le nommé Gros-Jean, journalier, se promenant en ville, aperçut un officier qui causait avec un tambour de dragons des alliés, venu en parlementaire dans la place. Gros-Jean les suivit, et remarqua que, dans les ponts de la porte de Lille, l'officier donnait une lettre au tambour. Il continua d'observer le tambour jusqu'aux cabarets du faubourg et raconta à des cavaliers du régiment de Brancas (Royal-Lorraine en 1789), qui buvaient en cet endroit, ce qu'il avait vu. Les cavaliers s'emparèrent aussitôt du tambour et l'amenèrent au lieutenant de Roi. On lui trouva une lettre, par laquelle Randeroth, officier au bataillon de milices de Lorraine, prevenait le général Gouy, attaché au duc d'Aremberg, commandant les troupes alliées campées vers Lallaing, au-delà de la Scarpe, du jour qu'il monterait la garde à la porte de Lille, et de l'instant où il pourrait la livrer. On chercha aussitôt Randeroth; M. Chevillard, major de la place, le trouva dans la rue de Bellain, lui demanda son épée, et le

fit arrêter. Cet officier, né à Nancy, âgé de 30 ans, ayant été convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec l'ennemi, fut condamné, par un conseil de guerre, à être décapité. Il subit cette peine le 12 septembre, sur la place d'Armes, en présence de son bataillon, du surplus de la garnison, et de détachemens de toutes les troupes campées à Dorignies. Avant de mourir, il demanda à baiser le coutelas qui devait le faire périr, et que le coutelier Laoût avait fabriqué. L'exécuteur le lui abandonna; et l'ayant reçu des mains de Randeroth, il lui abattit la tête d'un seul coup. Cet officier avait désiré que son domestique lui bandât les yeux. Le major de la place refusa cette demande. Aussitôt après l'exécution, le cadavre fut inhumé dans le chapitre des Récollets-Wallons.

Le 30 juin 1761, M. Dubarail, commandant dans la province, d'après l'ordre du ministre de la guerre, chargea les échevins de faire monter la garde aux bourgeois, pour la sûreté de la place.

Au mois de mars suivant, la garnison de la place était composée d'un bataillon de milices et de deux compagnies d'invalides;

et néanmoins M. de Belsunce faisait encore monter la garde aux bourgeois, qui en murmurèrent. Le mécontentement s'en suivit, et donna lieu à quelques mouvemens, qui furent aussitôt réprimés par la justice. Mais ce lieutenant de Roi crut voir dans ces actes une rébellion : il en informa l'autorité supérieure, et M. Dubarail arriva, le 4 dudit mois de mars, à la tête de nombreux bataillons, tirés des garnisons voisines, pour la réprimer. Il fut heureusement trompé, en ne trouvant à Douai que des sujets fidèles au Roi. Il apprécia la conduite de M. de Belsunce, en rendit compte en cour, et celui-ci ne tarda point à être envoyé pour commander dans une place d'un degré fort inférieur.

Le 3 octobre 1763, arriva à Douai le premier détachement de cavalerie, pour former l'école d'équitation dirigée par le maréchal-de-camp marquis de Montchenu. Cette école fut dissoute le 16 janvier 1767.

Le 20 avril 1792, déclaration de guerre à l'Autriche.

Le 31 août 1792, ordre de mettre la place en état de défense. L'inondation fut tendue le 14 septembre, et le 19 du même mois,

cette place fut déclarée en état de siège. On abattit les arbres à un kilomètre des glacis. On cassa les ponts de Lambres et de Dorignies. Les bateaux d'Arras abordèrent à la porte de Paris. On établit des communications retranchées avec les redoutes de la tête de l'inondation, et avec le fort. On jeta des ponts pour aborder aux ouvrages extérieurs, qu'on garnît de palissades et d'artillerie, et la porte d'Arras fut fermée le 2 du mois d'octobre; on la rouvrit le 23 dudit mois, époque à laquelle l'inondation fut retirée, et l'état de siège levé.

Le 12 avril 1793, l'inondation fut tendue de nouveau autour de la place. Tandis que l'ennemi occupait les arrondissemens voisins, c'est-à-dire, jusqu'au milieu d'octobre 1794, la garnison de Douai fit de fréquentes sorties.

Le 15 décembre 1813, le général commandant le département donna ordre de fortifier l'entrée des places, et d'y mettre du canon. Le 18 du même mois, arriva l'ordre du gouvernement de mettre la ville de Douai en état de défense.

Le 14 janvier 1814, le commandant du département déclara la ville en état de guerre,

et le 17 du même mois, le maire invita les habitans à se pourvoir de vivres.

Le 21 janvier, à cinq heures du soir, en exécution du décret du 17 du même mois, la ville fut mise en état de siège. Le 25 dudit mois, les habitans de Lambres furent notifiés de quitter leur commune, dans les quarante-huit heures. Le 30, on plaça les premières poutrelles au pont Rouge et au fort, pour tendre l'inondation autour de la place.

Le 9 avril 1814, armistice conclu entre le général Maison, commandant l'armée du Nord, et le général Thielman, commandant les troupes alliées à Tournai. Les limites de 1789, furent adoptées par ces généraux.

Le 14 avril 1814, on ôta les premières poutrelles au pont Rouge. L'ordre donné le 13, par le gouvernement, de les ôter toutes, ne fut exécuté que le 2 mai suivant, et l'état de siège fut levé le surlendemain.

Le 18 avril 1814, le drapeau blanc fut arboré au béfroi, et le 1.er juin suivant, deux cents coups de canon furent tirés à l'occasion de la signature de la paix.

Le 9 mars 1815, on apprit à Douai la nouvelle du débarquement opéré le 1.er du

mois, par Bonaparte, au golfe Juan. Le 30 du même mois on reprit ses couleurs.

Par décret du 1.er mai suivant, la ville fut mise en état de siège ; ce décret fut publié le 5 dudit mois. Le 25 juin, l'inondation fut tendue ; on ôta des poutrelles au pont Rouge, le 12 juillet ; on en remit le 19 ; mais ce ne fut que par des motifs de salubrité.

Le 12 juillet, le drapeau blanc fut replacé au béfroi. Le lendemain, les commandans envoyés par le Roi furent reçus dans la place, et le 16 un *Te Deum* fut chanté à St Pierre, en actions de grâces du retour du Roi : tous les fonctionnaires y assistèrent, et, vu l'état de siège dans lequel se trouvait encore la place, le comte d'Olonne présida la cérémonie.

1815. 12 août. Levée du blocus de la ville de Douai. Aucune troupe française ni étrangère ne pouvait passer ou séjourner dans la place.

1815. 20 novembre. Traité de paix. La garnison de Douai et du fort de Scarpe ne pouvait excéder 1,000 hommes.

1818. 17 décembre. Ordonnance du Roi qui leva l'état de siège des places de guerre, maintenu pendant la durée de l'occupation militaire.

§. 1.er *Gouverneurs de la ville de Douai depuis 1667.*

1. 1667. 28 juillet Brevet de gouverneur en faveur du lieutenant général *de Gadanne.*

2. 1668. 5 mars. Brevet de gouverneur de Douai et du fort de Scarpe, en faveur du maréchal de-camp *de Bret.*

3. 1674 16 août. Brevet de commandant pour le service du Roi au gouvernement de Douai et lieux en dépendans, délivré, par ordre de Sa Majesté, à *Henri de Montaut, marquis de Navailles et de St Geniez,* conseiller du Roi en ses conseils et lieutenant-général de ses armées. M. de St Geniez arriva à Douai, pour remplacer M de Bret, le 7 mai 1674 : il fut nommé gouverneur de St Omer, le 20 avril 1677.

4. 1677. 27 avril. Brevet de commandant au gouvernement de Douai, pour le *marquis du Chastelet de Pierrefite,* maréchal-des-camps et armées du Roi, et colonel de son régiment Royal. Il remplaça M. de St-Geniez.

5. 1679. 3 avril. Brevet de gouverneur, en faveur du maréchal - de - camp *Rénée de Pérousse des Bonnays*; il était intervenu au siège de cette ville, en 1667, en qualité

de lieutenant-colonel du régiment d'infanterie qui, en 1789, était celui de l'Isle-de-France.

6. 1680 Brevet de gouverneur en faveur de *Sébastien le Prestre*, chevalier, seigneur *de Vauban*, alors maréchal-de-camp, depuis maréchal de France.

7. 1683. *Jacques-Alexandre de Pomereüil,* marquis de la Bretèche, maréchal-de-camp, prit possession du gouvernement de Douai et de ses dépendances, le 15 février 1683. Il mourut, dans l'exercice de ces fonctions, le 15 septembre 1718. *Voyez à la page 42, l'épitaphe et le mausolée qui lui furent érigés, et aux titres relatifs à l'*Instruction publique *et aux* Secours publics, *les fondations qu'il fit pour l'avantage de la ville*.

8. 1718. 18 septembre. Brevet de gouverneur en faveur de *François comte d'Estaing,* chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées. Il mourut à Paris, à 81 ans, le 20 mars 1733. Il fit son entrée à Douai, le 20 septembre 1719. On avait composé un opéra, qui fut imprimé et représenté à l'occasion de son arrivée. Un commensal de sa maison fit ériger un bel hôtel

sur

sur la place, au milieu du rang du nord, maison n.° 553 en 1822, et y plaça les armoiries de son ancien maître; on les y voyait encore au mois de septembre 1792.

Charles-François-Marie, marquis d'Estaing, mestre-de-camp du régiment de Forez infanterie, avait été nommé gouverneur de Douai, en survivance de son père; il le devança dans le tombeau, à 31 ans, le 10 décembre 1731.

9. 1733. 25 mars. Brevet de gouverneur de Douai et du fort de Scarpe, en faveur de *Pierre-Magdelaine de Beauveau*, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées. Ce gouverneur fit son entrée à Douai, le 4 juin suivant, et on tira le même soir, à cette occasion, un feu d'artifice sur le marché au Poisson. M. de Beauveau mourut à Douai, à l'âge de 72 ans, le 30 mai 1734, et fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de St Jacques.

10. 1734. 15 août. Brevet de gouverneur de la place de Douai, en faveur de *Jean Baptiste-François Desmaretz, marquis de Maillebois*, chevalier des ordres du Roi, maréchal de France. Le 17 juin 1753, ce

maréchal obtint la permission de se démettre du gouvernement de Douai, en faveur de son fils ci-après. Il mourut gouverneur d'Alsace et lieutenant-général dans le Haut-Languedoc, à l'âge de 80 ans, à Paris, le 7 février 1762. Les échevins firent célébrer un service pour son repos, dans leur chapelle, le 17 mars suivant.

11. 1753. 17 juin. *Marie-Ives Desmaretz, comte de Maillebois*, fils du maréchal de ce nom, fut nommé au gouvernement de la ville de Douai, d'après la démission faite en sa faveur par son père. Il était, depuis 1748, lieutenant-général des armées du Roi et maître de sa garde-robe. En 1783, lorsqu'il fut appelé pour commander en Hollande, il se démit de son gouvernement.

12. 1783. 24 août. Brevet de gouverneur de la place de Douai, en faveur de *François-Claude-Amour, marquis de Bouillé*, lieutenant-général des armées du Roi. Il était revêtu de cette dignité, lorsqu'elle fut supprimée par la loi du 25 février 1791.

Hôtel du Gouvernement.

En 1677, la ville acheta le refuge de St-Vaast, situé sur le rang de l'est de la Ricque-

rue, pour en former le logement du gouverneur.

Pendant le siège de la ville, le 17 juin 1710, à une heure du matin, l'explosion d'une bombe mit le feu à l'hôtel du gouvernement. L'incendie dévora tous les appartemenens de front-à-rue, et les bourgeois portèrent des secours si efficaces, que le surplus fut conservé.

En vertu de l'arrêt du conseil d'état du Roi du 12 janvier 1720, cet hôtel fut vendu le 18 avril suivant, et la ville fut autorisée à employer le produit de cette vente, ainsi que celui d'autres maisons, pour acheter les fournitures nécessaires au logement de la garnison. Par ce même arrêt, la ville fut chargée de payer annuellement, au gouverneur, 1800 livres, pour qu'il se procurât un logement.

Le Roi, par son arrêt du conseil d'état du 16 novembre 1733, ordonna aux échevins d'acquérir une maison, pour loger le gouverneur, au lieu de lui payer 1800 livres par an : et pour leur faciliter les moyens d'acheter la maison du conseiller Mullet, rue des Carmes-Déchaussés, Sa Majesté les autorisa à

vendre divers immeubles appartenant à la commune, pour former cet hôtel. Lesdits échevins furent en outre autorisés à acheter divers terrains attenant à ladite maison, ainsi qu'à prendre, à titre de bail emphythéotique, des Pères de l'Oratoire, la maison et jardin du presbytère de la paroisse de St Jacques. Suivant le compte arrêté le 5 décembre 1736, la construction de cet hôtel coûta à la ville 77,250 livres.

Le 6 novembre 1791, l'administration du département autorisa la ville à vendre cet hôtel, conformément à l'article 2 de la loi du 10 août précedent, pour le prix en procédant être employé, tant aux dépenses que nécessitait l'entretien de l'atelier de filature, qu'au payement de ses dettes. Cette propriété fut mise en vente, en conséquence, par les commissaires municipaux, chez le notaire Allard, et l'adjudication s'en fit au mois de janvier 1793.

---

§.2. *Commandans supérieurs et Lieutenans de Roi.*

1. M. *d'Aspremont*, capitaine aux gardes, entra le 7 juillet 1667, à la tête de la garnison, pour commander dans la place.

2. Le

2. *Le comte de Duras* arriva à Douai, le 26 octobre 1667, en qualité de commandant.

3. *Jacques d'Arnemont*, chevalier, brigadier des armées du Roi, a servi Sa Majesté pendant 45 ans, et a exercé la charge de son lieutenant au gouvernement de plusieurs places, pendant 22 ans; d'abord, à Oudenarde; puis, en 1669, à Douai : il passa de-là à Gand, en mai 1678, et revint à Douai le 9 juillet 1679. Il mourut en cette ville à 68 ans, le 25 mai 1690. Le nom seul de *Louueri* lui est donné dans l'acte de son décès, (paroisse de St Pierre) : on voyait, avant 1790, son épitaphe dans l'église des Minimes. Elle était adossée au mur de la chapelle à droite du chœur. *Voyez page* 52.

4. M. *De la Salle* arriva à Douai le 11 mai 1678, pour remplacer M. d'Arnemont, passé à Gand.

Ce M. de la Salle était décédé avant le 9 juillet 1679, époque à laquelle M. d'Arnemont vint le remplacer à son tour.

5. M. *de Pommarin* était lieutenant pour le Roi et commandant pour Sa Majesté

à Douai, dès le 30 janvier 1698; et il était encore en fonctions au mois d'avril 1703.

6. 1710. M. *d'Artagnan* fut nommé pour commander à Douai.

7. 1710. 20 avril. Le lieutenant-général *comte d'Albergotti* arriva à Douai, pour y commander. Il soutint le siège de la place.

8. 1712. 10 septembre. Aussitôt que la ville fut rentrée au pouvoir du Roi, Sa Majesté en donna le commandement au lieutenant-général de ses armées, *Guillaume-Alexandre, marquis de Vieux-Pont.*

9. M. *de Bressy* avait servi au régiment des Gardes-Françaises, avec M. le gouverneur de Pomereüil. Il devint lieutenant de Roi, à Douai, le 12 avril 1709, se distingua pendant le siège de 1710, et revint à son poste aussitôt que la place fut reconquise, en 1712. Il mourut en exercice le 4 juin 1721, et fut enterré aux Récollets-Wallons.

10. Le maréchal-de-camp *de Curty* était lieutenant de Roi et commandant à Douai, le 17 janvier 1722. Il mourut en 1728.

11. *François Pasquier, S.r d'Assignies,* était lieutenant de Roi et commandant à Douai, dès le 20 mars 1732. Il mourut à 81 ans, le 7 février 1748.

MM. *d'Hérouville* et *d'Avaray* furent désignés, en 1744, pour commander la place, en cas qu'elle fût assiégée.

12. 1748. 21 février. Brevet de lieutenant de Roi, à Douai, pour *Jean-Baptiste de Laugier de Beaucouse*, chevalier de St-Jean de Jérusalem, ancien lieutenant-colonel au régiment d'infanterie de Fleury, avec le grade de brigadier. M. de Beaucouse cessa ses fonctions à la fin de juillet 1758.

13. 1758. 3 août. Brevet de lieutenant de Roi, en faveur de *Jacques, comte de Belsunce*, ancien commandant de bataillon au régiment de Navarre. L'extrême sévérité de cet officier pour le service de la place, que faisaient les bourgeois, lui attira l'animadversion du peuple. Il crut voir une rébellion dans les représentations qui lui furent faites. Le 4 mars 1762, M. Dubarail, commandant dans la province, arriva à Douai, pour réprimer cette rébellion, avec plusieurs corps d'infanterie, et reconnut que le rapport de M. de Belsunce était exagéré. Celui-ci fut en conséquence envoyé commander dans une place du dernier rang, et le calme continua à régner dans la ville de Douai.

14. 1762. 23 mars. Brevet de lieutenant de Roi, pour *Michel-Alexandre de St-Féréol de Villedieu*, issu d'une des plus anciennes familles du Dauphiné, ancien lieutenant-colonel du régiment qui a été successivement Souvré, Ségur, Briqueville, et qui était Soissonnois en 1789. Il mourut à 84 ans, à Douai, le 27 octobre 1785, et fut inhumé dans le cimetière de St Jacques. Le jour de sa mort, fut un jour de deuil pour tous les habitans, desquels il avait mérité l'estime et la reconnaissance.

15. 1785. 22 novembre. Brevet de lieutenant de Roi, en faveur de *François, baron de Tott*, maréchal-de-camp, né à Chumigny, diocèse de Meaux, le 17 août 1733. Les effets de la révolution le contraignirent de quitter son poste, le 19 mai 1790. Il termina sa carrière en Hongrie, vers 1797. M de Tott fit tout ce qui dépendait de lui pour concourir au progrès des arts à Douai, et pour les plaisirs des habitans de cette ville. 1.° Au mois de décembre 1785, il obtint, qu'une somme annuelle de 1000 livres serait délivrée à l'académie de dessin, dont 400 livres à payer par les Etats de la province,

300 livres à compter par la caisse d'encouragement à la disposition de l'intendant, et 300 livres à retenir sur la somme payable par la ville à la Flandre-Wallonne. 2.° En la même année, à sa demande, le commandant de la province avait permis que les habitans pussent se promener sur les remparts, depuis la porte de Valenciennes, jusqu'à celle d'Arras, en passant par la porte de Paris. Cette permission eut son premier effet le 29 mai de ladite année. A la même époque, il avait donné le plan d'un *Kiosque* ou guinguette turque, que le sieur Damse érigea au sommet de la rampe du rempart de la porte de Paris, du côté de celle d'Arras. L'ouverture de cette guinguette eut lieu, par un bal donné dans la soirée du 20 du mois de mai 1787.

Majors.

1. 1667. M *Valinier* exerçait ces fonctions; il les continua jusqu'a sa mort, arrivée en 1672.

2. 1672. 30 octobre. M. *Dollainville des Bergeries* exerça ces fonctions jusqu'au mois de février 1677, qu'il fut appelé à celles de lieutenant de Roi, à Condé.



3. 1678. M. *Fourcroy* était alors major.

4. 1709. M. *de Chambly* était alors en posession de ces fonctions ; il les conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 16 août 1720.

1712. 20 novembre. M. *de Cremy*, alors commandant du poste de Marchiennes, devint major en second à Douai. Il passa à la majorité de Lille vers 1719.

5. 1720. M. *du Béron d'Assignies.*

6. 17.... M. *Rasseau*, major à Douai, mourut à son poste, le 15 décembre 1733.

7. 1733. 20 décembre M. *Claude-Eugène Chevillard*, alors aide-major à Douai, devint major de cette place. Il avait un bras de bois, et mourut en ladite ville, à 70 ans, le 15 octobre 1751.

8. 1751. 23 octobre. M *Philippe-Charles Cahaignes de Boismorel*, lieutenant-colonel d'infanterie, alors major, commandant le fort de Scarpe, fut nommé major à Douai. Il mourut, à 71 ans, le 12 avril 1768.

9. 1768. 20 avril. Brevet de major en faveur de M. *Bertrand Albert la Forgue*, alors capitaine de grenadiers au régiment d'infanterie de Béarn Il était en exercice en 1790.

L'ordonnance portée par le Roi le 18 mars

1776, détermina de la manière suivante, l'état-major de la place de Douai, et les appointemens attachés aux officiers qui le composaient.

1.° Un gouverneur de première classe, officier-général. Appointemens, 12,000 livres

2.° Un lieutenant de Roi de première classe, officier du grade de maréchal-de-camp ou de brigadier. Appointemens, 10,000 livres.

3.° Un major, officier du grade au moins de capitaine. Appointemens, 5,600 livres.

4.° Deux aides-majors, officiers du grade de capitaine au moins. Appointemens, 2,600 livres chacun.

5.° Deux sous-aides majors, officiers d'un grade inférieur à celui de capitaine. Appointemens, 1,300 livres chacun.

Etat-Major de la place à l'époque du 1.er janvier 1790.

Gouverneur. 1783. Le lieutenant-général, marquis *de Bouillé.*

Lieutenant de Roi. 1785. Le maréchal-de-camp, baron *de Tott.*

Major. 1768. M. *la Forgue.*

Aides-Majors. MM.

1749. *Milhaut de Baubal, Jean-Baptiste*, né à Mercey, (Bourgogne), en 1715.

1770 *de Chappuis, Philippe-Philibert,* né à Salins en 1732.

Sous-Aides-Majors. MM.

1779. *Geslot-Bodiner*, dit *Geslot, Christophe*, né en 1730.

1788. *de Pacarony de Molincourt, Louis-Philippe-Alexandre-César*, né dans le Vexin-Français en 1729.

Commandans à Douai depuis 1790.

1. Le maréchal-de-camp *Dorbay*, commanda provisoirement à Douai, depuis le 19 mai 1790 jusqu'en janvier 1791.

2. Le maréchal-de-camp *de Graves* commandait en février 1791 et 1792.

3. Le maréchal-de-camp *de la Noue* commandait en février et en mars 1791. Il mourut à Paris, le 18 novembre 1820.

4 Le maréchal-de-camp *du Houx* commanda durant tout le mois d'avril 1792.

5. Le colonel d'artillerie *Loingeville* commanda en chef pendant une partie du mois

de mai. Il fut commandant en sous-ordre depuis le 21 février 1792 jusqu'au 13 août suivant.

6. Le maréchal-de-camp *Dillon* commanda en chef pendant la dernière quinzaine du mois de mai 1792.

7. Le maréchal-de-camp *Marassé* fut reçu commandant le 29 mai 1792. Il fut nommé lieutenant-général le 20 août suivant, et alla prendre le commandement de Bruxelles, le 19 novembre de la même année.

8. M. *Chrétien*, 2.e lieutenant-colonel d'un bataillon de l'Oise commanda en sous-ordre le 30 juillet 1792.

---

9. M. *Polh*, lieutenant-colonel du 89.e régiment (Royal-Suédois), commanda, au lieu de M. Chrétien, le 13 août 1792; il commanda en chef, et par intérim, en cette ville, depuis le 17 novembre suivant, jusqu'au 10 mars 1793.

10. Le général de division *Moreton-Chabrillan* arriva à Douai le 10 mars 1793, pour y commander. Il mourut en cette ville le 22 avril suivant.

11. Le général de brigade *Isler* ou *Isher*, commanda depuis le 7 jusqu'au 14 avril 1793.

12. Le général de brigade *Dupont-Chaumont* commanda depuis le 14 avril 1793, jusqu'au 18 juillet suivant. Le 29 avril 1793, il avait reçu le grade de général de division.

13. Le général *Chaumont* commanda le 19 juin 1793. Il était encore en exercice le 20 septembre suivant, époque où il adopta un enfant.

14. Le général de division *Rosière* commanda depuis le 12 mai 1793, jusqu'au 20 juin suivant.

15. Le général de divison *Kerenveyer* commanda depuis le 25 juin 1793, jusqu'en juillet suivant.

16. Le général de brigade *Dorbay* commanda, par intérim, en vertu d'ordre du général *Custines*, le 17 juin 1793.

17. *Louis-Charles Lenoir-Dervaux*, inspecteur des fortifications, remplaça le général *Dupont-Chaumont*, dans son commandement, le 18 juillet 1793.

18. M. *Paschal* commandait en chef à la fin de juillet 1793.

19 Le général *Proteau* commandait le 1.er août 1793, et commanda en chef le 28 septembre suivant. Il était encore à ce poste le 11 décembre de la même année. Il mourut, à l'armée, le 25 juillet 1794.

20. Le général de brigade *Sauther* commanda au mois d'octobre 1793, alla prendre un commandement en Hollande, le 8 mars 1795, et revint commander l'arrondissement, le 19 avril 1796.

21. M. *Legris* commanda depuis le 10 octobre 1793, jusqu'au 10 mai 1795.

22. Le général *Drut* commanda depuis le 29 novembre 1793, jusqu'au 17 décembre suivant, au lieu du général *Sauther*.

23. Le général *le Blanc* cessa de commander le 2 mai 1795.

24. Le chef de bataillon *Sande* commanda, au lieu de M. Legris, le 10 mai 1795.

25. M. *Legris* reprit le commandement le 25 mai 1795.

26. Le général de brigade *Nicolaï* commanda le 22 août 1795.

27 Le général de division *Champmorin* commanda, à Douai et dans l'arrondissement, le 1.er septembre 1795.

28. Le général *Fusier* commanda, à Douai et dans l'arrondissement, le 7 octobre 1795.

29. Le général *Dessaubaz* fut nommé le 2 novembre 1795, par le comité de salut public, avec les attributions du général Fusier; et, sur la contestation survenue entre ces deux généraux, la municipalité arrêta de reconnaître le premier pour commandant de la division du général Champmorin. Le général Dessaubaz quitta la ville pour aller commander à Dunkerque, après le 27 juillet 1796; il revint à Douai avec une pension, et y mourut, à 70 ans, le 12 novembre 1806.

30. Le général *Aubegeois* cessa de commander le 23 novembre 1795.

31. Le général *Fusier*, envoyé, pour commander, le 13 janvier 1796, était encore à son poste le 19 avril suivant.

32. Le général de brigade *Viale* commanda le 29 mai 1796; il avait la même qualité de commandant le 6 décembre suivant, et alors le général Dessaubaz était sous ses ordres.

33. Le 3 juillet 1797. *Jean-Henri Tugnot*, général de brigade, fut nommé commandant

commandant temporaire à Douai. Il arriva en cette place le 7 septembre suivant; il commanda ensuite l'arrondissement, et partit, pour commander le département de la Lys, le 6 mars 1799.

34. M. *Legris* revint commander, le 12 octobre 1797. Il passa à Cambrai à la fin de l'an 1798.

35. Le général de brigade *Laurent* commandait à Douai le 23 octobre 1799.

36. Le lieutenant-colonel *Langlois* commanda depuis le mois de janvier 1799, jusqu'au 17 mai 1801, époque à laquelle il retourna à Condé.

37. Le colonel *Edouard Luce* fut commandant d'armes depuis le 17 mai 1801, jusqu'au mois de novembre 1803 : à cette époque, il eut sa retraite.

38. Le général de brigade *Boyé* commanda le département, depuis le 9 février 1802, jusqu'au 20 mars 1805; il alla ensuite commander celui de la Meurthe. Il s'était rendu à Dunkerque le 22 mai 1803; il en était revenu à la fin de septembre suivant.

39. Le colonel *de l'Espinasse* fut commandant temporaire depuis le 21 novembre

1803, jusqu'au 1.er juillet 1810; il donna alors sa démission, et il se retira à Grenoble, son lieu natal.

40. Le général de brigade *Clément*, nommé commandant du département au mois de mars 1805, résida peu à Douai, et fixa aussitôt son quartier-général à Cambrai.

41. Au mois de mars 1809, le général de brigade *Lahure*, nommé au commandement du département, fixa son quartier-général à Douai. Le 7 mai, ce général alla remplir à St-Omer le grade de chef d'état-major des gardes-nationales d'élite; il revint à Douai au mois d'octobre suivant, et y demeura jusqu'au 13 juillet 1815.

42. Le colonel du 120.e régiment *Lafond* fut nommé commandant d'armes le 17 septembre 1810, au lieu de M. de l'Espinasse. Il ne vint point à son poste.

43. Le colonel *Cazaux* arriva le 12 avril 1811, pour commander au lieu de M. Lafond. Le 18 juillet suivant, il quita la ville, pour occuper le grade de major de l'hôtel des invalides. Il avait perdu une jambe à l'armée.

44. Le colonel *Faivre*, ou *Febure*, arriva le 27 juillet 1811, pour commander en rem-

placement de M. Cazaux; il fut mis en retraite en janvier 1815.

45. Le colonel *Desmaroux* fut nommé commandant, au lieu de M. Faivre, le 31 décembre 1814. Le 2 mai suivant, il reçut l'ordre de se rendre à Hesdin, en qualité de commandant supérieur.

46. Le maréchal-de-camp baron *Flament* arriva, le 3 mai 1815, en qualité de commandant supérieur. Il cessa ses fonctions le 13 juillet 1815.

47. Le colonel *Faivre* revint commander le 3 mai 1815. Ses fonctions cessèrent le 13 juillet suivant.

---

1. Le maréchal-de-camp, comte *d'Olonne* entra dans la place en qualité de commandant du département, le 13 juillet 1815. Il quitta la ville le 9 août suivant. Le comte *de Navarre* était son chef d'état-major. Il partit de Douai, le 3 novembre de la même année.

2. Le colonel *François-Antoine de Montzey* entra dans la place le 13 juillet 1815, en qualité de lieutenant de Roi. Il en obtint

le brevet, le 25 février 1816 : il se rendit, le 9 février 1819, à la Flèche, en qualité de commandant en second de l'école-militaire.

3. Le vicomte *de Roquemont*, colonel, arriva le 29 juillet 1815, en qualité de commandant supérieur ; il cessa son service au mois de septembre suivant.

4. Le chevalier *Rochelle de Brécy*, colonel, fut nommé lieutenant de Roi, en remplacement de M. de Montzey, par brevet du 3 février 1819 ; il fut reçu en cette qualité, en présence de la garde-nationale et de la garnison, le 7 mars suivant.

---

§. 3. *Artillerie.*

Parmi les inspecteurs de cette arme qui ont exercé leurs fonctions à Douai, on cite MM. *de St-Hilaire*, *de St-Périer.* lieutenant-général, décédé en cette ville, à 87 ans, le 8 juillet 1749, *d'Aboville*, *de Mouy*, *de Bréande*, *de Villepatour*, *de l'Ami*, *Perrin*, *Desalmons*, *de Thiboutot*, *de St-Laurent*, *Taviel*, *Tirlet*, etc.

L'arme de l'artillerie doit être considérée à Douai sous trois rapports : 1.° sous celui

de la direction ; 2.° sous celui de l'école ; et 3.° sous le rapport de la fonderie.

1.° *Direction.*

Aussitôt après l'entrée des français à Douai, en 1667, un arsenal de construction fut établi dans une partie du prieuré de St Sulpice, que l'abbaye d'Anchin avait d'abord établi à Doulens, et qui fut transféré à Douai, à cause des guerres, en 1571, par D. Lentailleur, abbé de ladite abbaye d'Anchin. L'enceinte de l'arsenal a été considérablement augmentée, d'après les acquisitions faites, par le Roi, du refuge de St-Amand, des norteries y adjacentes, de la plus grande partie de l'ancien couvent des Carmelites, et d'une portion de l'hôtel de Nédonchel, les 22 janvier, 4 décembre 1818, et 11 février 1820.

Des magasins de cet établissement s'étaient formés, dès le mois de novembre 1791, dans le ci-devant monastère des Chartreux.

Les dépôts de l'arsenal furent considérablement augmentés, par l'autorisation accordée le 21 septembre 1819, pour la construction, au moyen de 56,717 francs 82 centimes,

d'un hangar, dans les terrains ci-dessus nouvellement acquis.

Le 11 février 1820, M. Delfosse vendit à l'Etat, sa maison rue Morel, pour le prix de 131,406 francs, pour servir de logement aux généraux d'artillerie.

D'après l'autorisation du ministre de la guerre, du 1.er août 1820, il fut procédé, au moyen d'une somme de 2,393 francs, à la réparation de la fosse-aux-moyeux, placée à l'extrémité nord de l'esplanade, en face du grand hangar construit pour le service de l'arsenal en 1748.

On remarque, parmi les directeurs de cet établissement, MM. *de Vieux-Pont*, *de Sabrevois*, *de la Fontaine*, décédé à Douai le 4 septembre 1743, *Labinon*, *de Bréande*, *de Vimont*, mort en cette ville le 7 novembre 1770, *Dorbay*, *Durtubie*, *Boivin-la-Martinière*, *le Masson du Chesnoy*, *Rollée de Baudreville*, *le Vavasseur*, *Zévort*, etc. Dans le nombre des sous-directeurs, on trouve les noms de MM. *Vernier*, *de Senarmont*, *de Buzelet*, *Sézille*, *Bourdin*, *Gargan*, *Evain*, etc.

2.° *Ecole.*

Dès 1679, Louis XIV avait établi une école d'artillerie à Douai ; elle resta peu de temps en cette ville. Néanmoins on en trouva encore des traces en 1702 et en 1720 ; elles disparurent presqu'aussitôt. Ce ne fut que le 21 août 1767, que le ministre de la guerre manda aux échevins, que le Roi, cédant à leurs vives instances, et à leurs offres de fournir ce qui était nécessaire à l'établissement d'une école d'artillerie, donnerait des ordres à un régiment de cette arme, de se rendre dans leurs murs. Le 10 octobre suivant, M. *de Bréande*, commandant de l'école, se rendit au hameau de Dorignies, avec M. *Dhaubersart*, subdélégué de l'intendant, pour mesurer et évaluer le terrain destiné à former l'école pratique. Son étendue était alors de 88 rasières, évaluées en capital 39,659 livres, et en location 1,087 livres. Enfin, le 22 dudit mois d'octobre, le régiment de la Fère arriva, et l'école de Douai remplaça celle de Toul. A la suppression de l'école des élèves de Bapaume, en 1772, le cabinet de physique qui s'y trouvait, fut transféré à Douai. Ce

fut à Douai que résidèrent successivement tous les régimens de l'arme; ce fut en cette ville que le régiment Colonial fut formé, le 1.er avril 1785; ce fut en cette ville qu'il fut inspecté par le maréchal *de Castries*, ministre de la marine, le 5 septembre suivant. Enfin c'est à cette école que furent instruites, du 25 mai 1812 au mois de novembre suivant, 35 compagnies d'artillerie des cohortes du premier ban.

Le maire de la ville, ayant cédé, au mois de septembre 1816, à l'artillerie, l'usage entier du pavillon près l'école de l'arme, à charge par elle d'y faire les améliorations qu'elle jugerait convenables, des réparations furent faites pour une somme de 3,070 francs 75 centimes, d'après les ordres du ministre de la guerre, du 12 mars 1819.

Un hangar, évalué 3,445 francs 28 centimes, fut construit dans cet établissement, d'après les ordres du même ministre, en date du 13 février 1819.

Et d'après les ordres émanés de la même source, le 4 décembre 1820, un laboratoire de chimie, évalué à 4,012 francs, fut établi dans les cours de cet hôtel.

Enfin le 25 novembre 1820, le gouvernement acheta, tant de divers particuliers que des hospices : 1.° 8 hectares 36 ares 92 centiares; et 2.° 2 hectares 83 ares 33 centiares de terre, enclavés dans le polygone. Au moyen de ces acquisitions, le chemin qui conduisait de Dorignies à Wagnonville fut changé de direction, et au lieu de traverser le parc, il en fit le tour de l'est à l'ouest.

Dans l'état actuel, l'école de Douai est l'une des quatre de la 1.ere classe ; elle est commandée par un maréchal-de-camp, et elle est déservie par deux régimens, dont l'un à pied, et l'autre à cheval, et par un escadron du Train.

Commandans successifs de l'Ecole. MM.

1767. *de Bréande,* maréchal-de-camp.
1774. *de Gomer,* brigadier.
1779. *de Fredy,* maréchal-de-camp.
1791. *de Longeville,* colonel.

Pendant la guerre, le commandement de l'école fut déféré à des colonels ou à des commandans par intérim.

1807. *Tirlet,* général de brigade.
1811. *Voet,* général de brigade.
1812. Baron *de Camas,* général de brigade.

1814. *Dherville*, maréchal-de-camp.

1814. Baron *Jouffroy*, maréchal-de-camp.

1815. Baron *Evain*, maréchal-de-camp.

1817. Le maréchal-de-camp *de Sarrebourre de Pont-le-Roi.*

1820. Le maréchal-de-camp *Filhiol*, baron *de Camas.*

3.° *Fonderie.*

Louis XIV voulant réunir dans la ville de Douai, tous les objets propres à son artillerie, résolut d'y établir une fonderie de canons. Il fit venir *Jean-Baltazar* et *Jean-Jacques Keller*, natifs de Zurich, qui avaient déjà donné des preuves de leur capacité à Brisack. Les ordres du Souverain furent exécutés par ces artistes en 1669, et la fonderie fut placée dans l'ancien château. Ils restèrent en ville jusqu'en 1696, et furent remplacés, à cette épopue, par M. *Claude Berenger de Falize*, qui mourut en 1723, avec le titre de commissaire des fontes de l'artillerie. *Nicolas-Jean Berenger* succéda à son oncle, et termina sa carrière en célibat en 1738. Son frère-cadet *François-Simon Berenger d'Onicourt*, alors commissaire provincial

d'artillerie, fut engagé à se mettre à la tête de la fonderie. Il mourut en 1747, et son fils, *Jean-François Berenger*, né à Douai, le 16 juillet 1725, le remplaça. Les succès soutenus de ses opérations, lui firent confier, en 1757, la misssion importante de remonter la fonderie de Strasbourg. Il répondit à l'espérance qu'on avait fondée sur ses lumières. Il forma l'établissement : il y coula plus de 450 bouches-à-feu, la plupart en canons de 16 et 24, et ne revint, trois ans après, à son poste primitif, qu'après avoir formé un sujet capable de bien diriger ce nouvel atelier.

Non content de fournir, par ses procédés, les preuves de ses connaissances, il voulut les transmettre à la postérité. On trouve en effet, dans *l'Encyclopédie*, le fruit de ses méditations sur l'incertitude de l'art de la fonderie; et les rédacteurs de ce bel ouvrage n'ont pas hésité à lui rendre justice, en y plaçant la note suivante : *Nous saisissons avec plaisir cette occasion de rendre à ses talens et à son intégrité, toute la justice qui leur est dûe; mais on sait bien que ce ne sont pas toujours les gens de cette*

trempe qui sont consultés, écoutés et employés. Vol. 1.er, page 613, édition in-folio.

Dès 1763, M. Berenger avait éprouvé la vérité de cette remarque. Un Irlandais, nommé *Moore* avait obtenu du gouvernement la permission de faire la comparaison des pièces fondues par ses procédés avec celles fournies par M. Berenger. Ces épreuves eurent lieu à Lambres, sous la direction de M. *de Gribeauval*, alors maréchal-de-camp. Un détachement de la brigade de Desmazis, laquelle devint, deux ans après, le régiment de Besançon, était venu de la Fère, pour procéder à cette opération, et était resté à Douai du 5 septembre au 21 octobre suivant. Ce ne fut qu'après avoir démêlé et déjoué des intrigues, que le commissaire reconnut la supériorité du système de M. Berenger; et ce fut pour reconnaître ses talens que Louis-XV lui déféra, aussitôt après, le titre de commissaire-général de ses fontes. Onze ans plus tard, Louis XVI, son successeur, le décora du collier de son ordre.

Malgré ces distinctions et ces avantages, de nouveaux adversaires se présentèrent encore. En 1786, deux frères, nommés *Poitevin*, qui

qui avaient été employés dans les forges du Périgord, après l'avoir été dans une fonderie de bronze, à Vienne, revinrent en France, avec de puissantes recommandations, et obtinrent que des expériences fussent faites à Douai et à Strasbourg. Quoique le résultat de ces expériences fût loin d'être à leur avantage, il entrava néanmoins les opérations de M. Berenger. Il lui fut cependant permis de couler à ses frais, et suivant ses procédés, deux canons, dont on éprouverait la bonté, en faisant tirer jusqu'à ce qu'ils fussent hors de service. Ces pièces tirèrent d'abord chacune les quatre coups à double charge, dont un à boulet *nud*; elles tirèrent ensuite 4,000 coups chacune; et comme elles furent reconnues après en état d'en tirer 4,000 autres, on pensa qu'il était inutile de consommer une plus grande quantité de poudre, pour se convaincre de leur bonté. Le procès-verbal de cette opération a été clos le 2 janvier 1788; il fut envoyé au ministre de la guerre, et les canons furent déposés à l'arsenal.

Les terrains et bâtimens du collége du Roi ayant été réunis à la fonderie, par décret du 5 février 1793, M. Berenger, pour tirer

parti de cet emplacement, fit faire une troisième machine à forer, et il la perfectionna de manière à rendre son action plus expéditive que celle des deux autres qui existaient déjà. Cette machine fut totalement achevée à la fin du mois d'août de la même année. En exécutant ce plan, il en imaginait, il en améliorait d'autres; il s'occupait à préparer ce qui était nécessaire pour la construction d'un nouveau four à réverbère, suffisant pour la fonte de 30 milliers de métal, qui eut économisé une immensité de bois; et, pour épargner à l'Etat, l'entretien de 24 chevaux employés à l'action des machines à forer, il allait reproduire le projet rejeté par le ministre, en 1785, de faire mouvoir ces machines à l'aide d'un moulin qu'il était facile d'établir sur le ruisseau qui traverse la fonderie.

Tels étaient les soins de M. Berenger, lorsqu'une lettre du ministre, en date du 19 octobre 1793, lui ordonna de quitter sur-le-champ les ateliers de la fonderie, et de rendre ses comptes. Le directoire du département installa aussitôt M. *Bouquero*, nommé pour lui succéder. Cette disgrace était d'autant

moins attendue, que la conduite de M. Berenger était irréprochable, et que le comité de salut public, avec lequel il était constamment en correspondance, relativement à ses fonctions, témoigna le plus grand étonnement à l'occasion de son remplacement. Des ouvriers qui se conduisaient mal, et qui ne répondaient pas aux soins qu'on en exigeait pour le bien du service, furent sans doute les agens qui le calomnièrent, et qu'on employa pour le faire sortir de son poste, malgré que, depuis le mois de juin précédent, il eût présenté aux épreuves 91 canons, qui tous ne le cédaient en rien à ceux trouvés à Condé, et qui donnèrent à l'étranger des moyens efficaces de s'emparer de Valenciennes.

Justice enfin fut rendue à ce respectable vieillard; il fut réintégré dans ses fonctions le 23 septembre 1795. Le même zèle, le même courage l'y accompagnèrent; mais ses infirmités augmentant chaque jour, sa surdité surtout était extrême (elle était le résultat de 60,000 coups tirés près de lui, lors des épreuves des 12,000 pièces qu'il avait fondues), et ne pouvant plus suffire à l'immensité de ses travaux, il obtint, en 1801,

d'avoir pour coopérateur, son second fils, *Jean-Théophile*, à qui il avait donné le nom du *Principal Outil de ses ateliers* (*La Perière*). Content de son sort, satisfait d'avoir donné à l'Etat, pour le remplacer, un sujet qu'il avait formé lui-même, il mourut en paix, le 30 juin 1802.

Durant l'année 1811, on coula dans cet établissement, 12 pièces de 48; l'une d'elles, du poids de 5.424 kilogrammes, tomba au fonds du bateau sur lequel on la chargeait, le 22 juillet de cette année, pour la conduire à Anvers; et, par sa chûte, elle lui occasionna des avaries graves.

Dès avant le mois de juillet 1821, époque à laquelle M. Berenger a cessé d'être attaché à la fonderie, cet établissement est resté sous la main directe du gouvernement, qui a nommé des officiers pour le diriger, le régir et le surveiller.

Grâces aux soins et à la surveillance apportés dans cet établissement, les accidens ne s'y sont pas multipliés. On remarque néanmoins ceux des 14 août 1762 et 25 juillet 1811. Le premier consista en ce que le métal, parvenu en fusion dans l'un des

moules, s'élança avec violence, emporta le toit, et mit le feu à l'édifice ; le second provint de ce que le treuil qui servait à retirer de la fosse, où avait été coulé un mortier à la *Villantroys*, pesant 15,000 kilogrammes, s'étant brisé, la pièce tomba de 18 pieds d'élévation, et dix ouvriers furent plus ou moins grièvement blessés, sans qu'aucun fût en danger de perdre la vie.

Dans le mois de novembre 1806, on pratiqua une grande porte, rue d'Arras, pour le service de la fonderie, et on jeta deux ponts sur les ruisseaux qui la traversent. On évita, par ce procédé, la difficulté de sortir les bouches-à-feu par l'issue près le pont des Augustins, formée en 1746 ; et cette issue fut close.

On cite encore les trois accidens suivans, dans les dépendances de l'artillerie.

Le 26 avril 1793, le feu s'étant communiqué dans l'atelier des artifices, aux Chartreux, l'alarme se répandit dans le quartier. Les progrès de cet accident furent aussitôt arrêtés.

Le 13 septembre 1794, explosion, dans le même atelier, d'une chaudière remplie

de roche-à-feu. Trois militaires en furent grièvement blessés.

Le 12 juillet 1814, près du chemin de Férin, sur la route de Cambrai, explosion d'un caisson chargé d'obus, faisant partie de ceux conduits à Vincennes. Plusieurs canonniers et soldats du Train, ainsi que des chevaux, furent tués ou grièvement blessés.

Construction de deux nouveaux magasins à poudre.

Dans le mois d'août 1819, en exécution des ordres du Roi, 27 ares 59 centiares furent distraits de la propriété de M. Durand d'Elecourt, ayant issue dans la rue d'Arras, et une indemnité de 6,000 francs lui fut comptée.

23 ares 51 centiares furent séparés de la propriété de M. Dhérin, cultivateur au Temple, moyennant une somme de 5,000 francs.

Les travaux de la construction de ces deux magasins commencèrent aussitôt sur ces points; ils furent assis sur une charpente immense. La confection de ces deux magasins du plus grand échantillon, fut terminée l'année suivante.

Paratonnerres placés sur les magasins à poudre.

1.° Au mois de juin 1809, sur celui établi de 1720 à 1730, près les Chartreux; 2.° à la même époque, sur celui de la tour à la porte de Paris.

3.° Le 18 octobre 1819, sur le magasin de la tour St-André, près la porte de Lille.

4.° Le 3 novembre suivant, sur celui de la tour des Dames, au-delà de la sortie des eaux.

5.° Vers la fin de 1820, sur le nouveau magasin, au jardin du Temple.

6.° Le 25 mai 1821, sur le magasin neuf en regard du bastion de Chartres.

---

§. 4. *Corps-Royal du Génie.*

1.° *Fortifications.*

Lorsque le comte de Flandre Jean-sans-peur vint à Douai, le 25 juin 1405, on ne montra point à ce prince les moyens de défense entre les portes de Lille, de Valenciennes et de Paris, parce que ces moyens ne consistaient qu'en murs de terre et en palissades, et on ne trouvait qu'une petite tour quarrée vis-à-vis le Barlet.

En 1511 et 1512, on forma le boulevard

de la porte d'Arras. En creusant les fondations, on trouva des os, qu'on crut être ceux de quelques Germains.

Le 20 juin 1519, M. de Bénicourt posa la première pierre du boulevart de la porte de Paris : on le nomma boulevard de Bonne-Nouvelle, parce qu'on apprit, en ce moment, l'avenement de Charles-Quint à la dignité impériale.

Le 8 avril 1537, on fortifia la porte d'Ocre, et on élargit le rempart de ce côté : de semblables travaux furent effectués, à la même époque, vers la porte de Lille. Les bourgeois faisaient ces travaux par corvées.

Tours construites depuis 1405, et dont on voit encore la plupart dans l'enceinte de la place.

1. La tour des Dames est celle qu'on voit au couchant de la sortie de la Scarpe; elle sert de magasin à poudre, et est armée d'un paratonnerre. Sa construction est postérieure à 1477. *Voyez page* 60.

2. Tour du Temple; elle se trouve au-delà de la batterie en face de cet ancien établissement.

3. Tour de St-André, qui sert de magasin

à poudre; on la trouve au sommet de la rampe droite du rempart, à la porte de Lille; elle est armée d'un paratonnerre.

4. La tour des Pestiférés est celle qu'on trouve ensuite.

5. Tour de la Cloquette; elle sert de corps-de-garde. Ce fut en cet endroit que fut inhumé avec appareil, vers le mois de mars 1755 ou 1756, le comte de Spaar, capitaine au régiment de Royal-Suédois, et neveu du colonel de ce corps, alors en garnison à Douai.

On remarque ensuite les tours :

6. De Paix.

7. De St-Martin.

8. De Sin.

9. Des Morts.

10. La tour du Dicq, ou de la Digue, existait vis-à-vis les latrines actuelles de l'hôpital-général; elle protégeait la tenue des eaux venant de la partie supérieure de la Scarpe; c'est au côté nord de cette tour qu'aboutissait, en passant par le terrain destiné actuellement aux manœuvres de l'infanterie, le ruisseau du Boulenrieu, qui était formé par les eaux des marais de Dechy et de

Sin : il fournissait l'eau dans les fossés de cette partie de la place, et se rendait dans la Scarpe, au-delà du Temple. Le Boulenrieu existait encore en 1712 ; mais il fut desséché peu de temps après : on donna le nom de chemin des Vaches, au terrain sur lequel il avait coulé : maintenant ce terrain est en pleine culture.

11. La tour de David, ou d'Anchin, est placée près du sommet de la rampe droite du rempart, à la porte de Valenciennes.

12. La tour de Salomon, ou du Barlet, se trouve immédiatement après la précédente, en suivant le même rempart.

13. et 14. En allant à la porte de Paris, on trouve deux autres tours ; elles ont été en grande partie détruites lors du siège de 1712 ; elles sont connues sous les noms de tours des Porcs et du Chaufour.

15. La tour des Six-Hommes, ou de St-Eloi, est située à l'est de la porte de Paris ; elle sert de magasin à poudre.

16. Il existe une tour au côté ouest de cette porte ; elle a servi jadis de magasin à poudre.

17. La tour des Hours est celle qui se trouve près de l'entrée de la Scarpe, en regard du grand Bail.

18. La tour des Bourgeois, placée au sud de la porte d'Esquerchin, se trouve encore toute entière dans le bastion érigé vis-à-vis les casernes.

Deux tours se voyent encore à l'extérieur, à côté de chacune des portes de Valenciennes, de Paris et d'Arras. Une seule se trouve à l'est de la sortie de la Scarpe.

En 1633, on construisit, sur le rempart, de petites tours, entre les grandes, pour placer des sentinelles, à effet d'éviter toutes surprises et trahisons.

Au milieu du 17.e siècle, la ville de Douai entretenait un garde à la tour du Raquet, placée à l'extrémité sud du faubourg de Paris; et, tant à raison de la cession du terrain sur lequel cette tour avait été construite, que pour le droit accordé aux bourgeois et aux bonnes maisons de la ville, d'acquérir des terres sur le terroir de Lambres, les échevins faisaient hommage d'une lance sans fer ni crochets, le 24 juin de chaque année, au comte d'Oisy, suzerain de la commune de Lambres. C'était au Raquet qu'étaient placées les fourches patibulaires de la ville de Douai; elles ont été démolies avant le 3 juin 1794. La tour du Raquet, qui était attenante à ces

fourches, avait été démontée en vertu d'ordonnance des échevins du 4 mai 1771, et les pierres qui la formaient avaient servi à l'érection du quai qui se trouve vis-à-vis le magasin au fourrage, près la sortie des eaux.

Dans le nombre des entrées de la ville de Douai, les portes de Valenciennes, de Lille et d'Esquerchin méritent une attention particulière.

La première, nommée anciennement porte Vacqueresse, porta, jusqu'en 1815, le nom de Nôtre-Dame, à cause de sa situation près de cette église. Sa construction ancienne a été restaurée extérieurement en 1771; elle est surmontée de bâtimens, faits à cette époque, pour servir de prisons militaires. On voit au-dessus du ceintre de la voûte, dans la ville, l'inscription suivante, en caractères gothiques:

Mil cccc. chinquante trois
D'avril xv jours, au ou mois
De cette porte par devise,
Tute pierre premierement mise.

2.e La porte de Lille, jadis porte Morel, ou du Marais, morceau d'architectue de l'ordre Dorique Romain, a été commencée en 1774, et terminée en 1779.

3.°

3.ᵉ La porte d'Esquerchin, de l'ordre Toscan, a été construite dans l'intervalle de 1762 à 1769, sur les plans de M. de Chaumont, qui en dirigea lui-même l'exécution. Cette entrée est remarquable, par sa voie torse et sa voûte plate. Les trois autres portes de la ville sont celles de Paris, d'Arras et d'Ocre.

4.ᵉ Celle de Paris s'appelait la porte Olivet; elle prit le nom de St Eloi, à cause d'une chapelle dédiée à ce saint, laquelle était placée sur le terrain du corps-de-garde actuel. Sa construction est de 1577; elle prit le nom de porte de Paris en 1815.

5.ᵉ La porte d'Arras n'a point eu d'autre nom. Sa construction est ancienne, sa façade intérieure a été refaite à neuf en 1818 et 1819; et la nouvelle voûte fut coordonnée avec l'ancienne, le 8 août de la dernière de ces années.

6.ᵉ La porte d'Ocre doit son nom à une ferme sise à sa proximité, et qui a été insérée dans les fortifications. Sa construction date de 1569; elle resta longtemps fermée; elle fut ouverte, pour les gens de pied, lorsqu'on commença l'école d'artillerie, au mois de mai 1768.

L'entrée principale de la Scarpe, dans la

ville, avait été construite en 1617; elle fut démolie en 1821.

La sortie de cette rivière fut restaurée, et des bâtimens pour la manœuvre de la herse et pour le corps-de garde furent construits en 1756.

En 1672, Louis XIV acheva la construction d'un pentagone régulier au fort de Scarpe: ce travail fut terminé en deux ans. C'est ce qu'attestait l'inscription ci-après, qui était placée au-dessus de la porte de cette forteresse, laquelle inscription a été détruite au mois d'octobre 1792:

Ludovicus Magnus
Hoc Scarpæ ac Duacenæ claustrum
Semotum situ,
Ipso situs monumento conjunctum
Arcem, à fundamentis ad apicem
Tote biennio extruxit.
M. D. C. LXXII.

Pendant le séjour des alliés à Douai, de 1710 à 1712, les réparations aux brèches faites par ordre des Hollandais, ont coûté à la ville 75,000 livres.

Le duc de Chartres étant arrivé à Douai le 15 juin 1741, plaça, durant son séjour en

cette place, la première pierre du bastion d'entre les portes d'Arras et d'Esquerchin. Ce bastion ne fut terminé qu'en 1745. Aussitôt après, on s'occupa de la construction de celui en face des casernes de la porte d'Esquerchin, dans lequel la tour des Bourgeois se trouve toute entière. En 1771, fut achevé le bastion retranché placé à la droite de ladite porte d'Esquerchin; en 1782 et en 1785, le bastion du Blocus, ou des Chartreux, fut restauré et défendu d'une pièce nouvelle de fortifications; de 1786 à la révolution, le bastion d'Ocre fut coordonné avec le système de défense adopté, et le bastion des Tanneurs complétement restauré; ensorte que le front de la place, depuis la porte d'Arras, jusqu'à la porte du Polygone, en allant à l'est, présente les moyens de défense les plus savans et les mieux combinés.

Au mois de septembre 1792, on établit des retranchemens pour communiquer à couvert de la place au fort de Scarpe, et aux redoutes en avant des portes de Paris et d'Arras.

La superficie des ouvrages actuels des fortifications de la place et du fort, est de 543 rasières de terre.

Dans l'intervalle du 23 août 1772 au 3 octobre 1774, une compagnie de mineurs a été attaché au régiment d'artillerie en garnison à Douai. Un terrain pour former l'école des mines lui fut assigné à l'entrée du village de Waziers, au-delà du vieux faubourg de Lille.

Le 10 octobre 1817, des poteaux furent plantés aux avenues de la ville, pour indiquer le rayon kilométrique de la place, dans lequel il était défendu de faire des constructions sans autorisation du ministre de la guerre.

Le 13 avril 1820, la garnison manœuvra, pour la première fois, dans le terrain militaire dit la Berce de Gayant.

2.° *Casernes.*

Avant 1667, il n'y avait à Douai ni casernes ni fournitures. La garnison, qui n'était pas considérable, était distribuée chez les bourgeois, qui ne recevaient d'indemnité qu'en cas de presse. On voit, par les comptes de la ville de 1668 à 1669, que les frais de logement des gens de guerre s'étaient élevés, pour ce terme, à 5,855 livres 10 sous 10 deniers.

Casernes de St-Sulpice.

En exécution des intentions de Louis XIV, le comte de Gadanne, lieutenant-général et commandant les troupes de Sa Majesté à Douai, ordonna, le 27 septembre 1667, aux six-hommes, de faire construire des casernes dans le prieuré de St Sulpice, pour y loger une partie de la garnison. La ville traita avec l'abbé d'Anchin, pour l'acquisition d'une partie de ce prieuré, et des casernes y furent construites. En 1720, ce corps de casernes étant devenu caduc, il fallut le reconstruire. Le Roi en donna les moyens à la ville, par son arrêt du 8 mai 1720. Le prix des travaux montèrent, à 61,304 livres; ils furent terminés en 1721; et par autre arrêt du conseil d'Etat, du 6 juillet 1728, le Roi déchargea la ville du payement des droits d'amortissement pour l'acquisition du terrain, et ordonna que les droits pour la construction en seraient payés d'après la hauteur de l'adjudication.

De 1736 à 1740, la ville dépensa 150,300 livres pour la construction de la façade et des deux aîles de ces casernes.

De 1759 à 1762, d'après l'ordre du ministre de la guerre, en date du 29 janvier de

la première de ces années, la ville fit construire un aquéduc, destiné à laver les latrines de ces casernes. La dépense s'éleva à 27,250 l.

Casernes de Marchiennes.

Ce ne fut qu'en 1667, et d'après les ordres du Roi, transmises tant aux échevins qu'à l'université, par le lieutenant-général comte de Gadanne, que le collége de Marchiennes, bâti en 1566 par l'abbé Delecambe, servit à loger les troupes. Par lettres-patentes du mois de septembre 1670, l'abbaye de Marchiennes fut autorisée à vendre à la ville, son collége, avec l'église, cour, jardin, quartier du régent, et les neuf maisons en dépendantes et adjacentes, dans les rues des Malvaux et des Ecoles. Cette vente fut effectuée les 28 janvier et 3 février 1671, et le prix fut de 58,750 livres.

En 1739, la ville délibéra de bâtir à neuf les casernes de Marchiennes. Les fondations en furent jetées; elles existent encore sur l'emplacement du manège de la rue des Wetz : 30,000 livres étaient dépensées en 1749, lorsqu'on s'occupa de la construction des casernes d'Esquerchin, ce qui fit perdre de vue celles de Marchiennes. Le manège

construit en 1762, fut complétement restauré en 1820 et 1821.

Le 12 mai 1766, on commença la démolition de la partie de ces casernes, faisant face à la rue des Ecoles, et de l'aile du midi tenant à la précédente.

En 1781 et 1782, la ville fit reconstruire à neuf l'aile droite de la première cour de ces casernes, en entrant par la rue des Ecoles. La dépense seule de 1781, s'éleva à 6,562 livres 10 sous.

En 1800, on jeta bas, dans la deuxième cour, l'aile du sud de ces casernes : en même-temps des écuries furent bâties le long de la rue des Ecoles.

Casernes des Pavillons neufs.

Ils ont été construits par la ville, sur une partie du terrain du collége de Marchiennes, et ont été d'abord destinés pour loger de la cavalerie et des troupes de passage : on les disposa ensuite pour y recevoir des officiers. En 1800, ces pavillons furent convertis en casernes ; ils furent en même-temps prolongés jusqu'à la rue des Ecoles ; et à la fin du mois d'août 1821, on jeta les fondations d'un corps d'écuries dans ces casernes, propre à y recevoir environ cent chevaux.

Casernes d'Esquerchin.

Le Roi, par arrêt du conseil d'Etat, du 7 août 1753, autorisa la ville à percevoir certains octrois, et lui fit, en même-temps la remise, pendant dix ans, de deux aides, pour lui faciliter les moyens de construire deux corps de casernes près la porte d'Esquerchin, dans les terrains appartenant à divers particuliers, et notamment à l'abbaye de Vaucelles. En la même année 1753, on plaça, dans les fondations du corps de bâtiment adossé au rempart, une plaque de cuivre, aux armes de la ville, et chargée des noms des échevins en exercice. Ce bâtiment seul est voûté au premier étage, l'autre ne l'est pas. Les frais d'acquisition de terrains et de construction se sont élevés à 617,007 livres. La remise de l'aide a produit 310,753 livres; ainsi la ville a payé 306,254 livres. Pour compléter ce monument, deux pavillons devaient l'accompaguer, l'un en avant l'autre en arrière, et un pont devait être jeté sur le bras de la Scarpe, dans la rue d'Esquerchin, vis-à-vis celle des Vierges. Ces constructions, longtemps ajournées, n'eurent pas lieu, et le receveur du droit

d'amortissement, qui, d'après l'estimation du terrain, faite le 12 mai 1751, avait perçu le droit de 6,980 livres, tant à raison des casernes, que pour les pavillons, restitua à la ville 2,200 livres. En 1756, le régiment de Belsunce, qui portait en 1790 le nom de Flandre, occupa ces casernes aussitôt leur construction.

Casernes du Barlet.

En 1670, la ville acquit un héritage au Barlet, pour y construire des casernes; elles furent construites de 1691 à 1695, et des troupes à cheval y logèrent.

Durant la nuit du 31 décembre 1763 au 1.er janvier 1764, un incendie éclata dans une écurie qui servait de magasin au foin dans ces casernes. Le régiment de Bourgogne, qui y logeait alors, monta de suite à cheval, et sortit de l'enceinte des bâtimens; de prompts secours arrêtèrent les progrès du feu. Un incendie de même nature se manifesta, dans ces casernes, le 19 décembre 1811, et il n'eut pas plus de suite.

En 1782, et d'après la demande faite le 23 février 1781, au ministre de la guerre, par les échevins, ceux-ci furent autorisés à

démolir le pavillon du sud de ces casernes, qui menaçait ruine, à charge de construire, en cet endroit, une belle écurie, qui serait surmontée d'un magasin au fourrage. Cette construction coûta à la ville 9,735 livres.

Le 7 mars 1806, une partie du corps principal des casernes du Barlet s'écroula; il n'en résulta point d'autre accident.

En exécution du décret du 31 juillet 1811, le maire procéda à la vente des casernes du Barlet; elles furent adjugées, à la réserve du terrain, qui était à la ville, pour 38,125 f.; et l'écurie, construite à neuf et couverte en tuile en 1730, près de l'abreuvoir, fut vendue, avec la même réserve, pour 2,450 francs.

Casernes du Point-du-Jour.

En 1667, le séminaire de la Motte fut disposé pour loger une partie de la garnison, et en 1687, la ville s'obligea de payer à l'université 375 livres par an, pour la location de cet emplacement. En 1703, on forma une manufacture dans ce séminaire. En 1706, il s'agissait d'y placer encore des troupes. Pour éviter l'anéantissement de la manufacture, le sieur Yvain, qui la dirigeait, fit bâtir, en deux mois, sur un terrain dépendant

de l'abbaye de Sin, les casernes du Point-du-Jour, pour loger un régiment de cavalerie. Par transaction du 9 décembre 1738, la ville s'obligea à payer, à cette abbaye, une redevance annuelle de 37 livres 10 sous, à la décharge des ayant-causes de l'ancienne manufacture du collége de la Motte. Des fours pour le service des vivres-pains avaient été construits près de ces casernes, sur les propriétés de l'hôpital-général; ils ont été démontés en 1787. Ces casernes ayant été remises à la disposition de la ville, en 1815, le maire les fit restaurer en 1821, pour y placer les chevaux des troupes de cavalerie de passage.

Anciennes Casernes pour les Troupes de passage, ou pour la Garnison, dans des cas d'urgence.

En 1667, des troupes logaient dans les maisons de la rue du Bloc.

Une grange a été construite, en 1676, à la Prairie; elle fut démolie en 1757.

Il existait en 1706 et en 1709, une grange avec des écuries, au Rivage.

Il s'en trouvait encore, à la même époque, à la blanchisserie d'Arras, et près de la porte d'Esquerchin.

De 1709 à 1712, et de 1743 à 1745, des écuries en planches furent construites dans les rues Vertes, dans celle des Trinitaires, etc.

Logement du Commandant du Génie.

Il lui en fut assigné un sur la place du Temple, vers 1816; il fut à la disposition de cet officier supérieur le 1.er juin 1821. Cette maison avait été construite, en 1771, pour loger le garde-magasin des fourrages, sur le terrain que les Etats de la province avaient été autorisés à acquérir, par lettres-patentes du mois de décembre 1763, pour établir un magasin propre à recevoir les pailles, foins, etc, destinés aux chevaux des troupes de la garnison.

3.° *Fournitures pour le Casernement des Troupes.*

Par arrêt du conseil d'Etat, du 20 janvier 1720, le Roi autorisa la ville de Douai à vendre différentes maisons, pour le produit de ces ventes être employé en achats de fournitures. Le 9 novembre 1791, en exécution de la loi du 10 juillet précédent, les commissaires municipaux remirent au commissaire des guerres, les fournitures que la

ville s'était procurées à grands frais, et depuis longtemps, pour l'usage de la garnison. En mars 1804, la compagnie de l'entreprise des lits militaires devait avoir, à Douai, des fournitures pour 2,300 hommes. A cette époque, cette entreprise était déjà en possession du séminaire de Notre-Dame, rue Morel, où elle avait établi ses ateliers.

Le 10 octobre 1810, le préfet décida que la ville de Douai, à raison de ses octrois, serait assujettie, en vertu du décret du 7 août précédent, à supporter la dépense de l'occupation des lits militaires, à dater de 1811.

4.° *Principaux Officiers généraux et Officiers supérieurs de l'arme du Génie, qui ont commandé à Douai.*

Le lieutenant-général de *Valory* la commandait en 1710. Le maréchal-de-camp *Roger de Fréville*, en 1722; *Poisson Deslondes*, en 1730, *Grillot de Predelys*, de 1730 à 1738; le brigadier *de Rochemort*, de 1738 à 1741, époque de sa mort; le maréchal-de-camp *Gourdon de l'Eglisière*, de 1741 à 1748; le colonel *Dajot*, de 1758

à 1768; *de Caux de Blaquetot*, maréchal-de-camp, de 1768 à 1775; le colonel *de Fiennes de la Planche*, de 1775 à 1779, époque de sa mort; le maréchal-de-camp *de Marfaing*, de 1779 à 1791. La place de Douai est maintenant comprise dans la direction de Lille, et les fonctions de l'ingénieur en chef sont confiées à un lieutenant-colonel, ou à un chef de bataillon de l'arme.

5.° *Gendarmerie Royale.*

Cette arme était anciennement connue sous le nom de maréchaussée ; elle était commandée à Douai par un lieutenant, ou par un sous-lieutenant. Elle avait ses casernes, avant 1790, dans les pavillons de la rue des Ecoles ; depuis, elle fut logée dans la maison des Huit-Prêtres ; enfin, des casernes lui furent assignées au collége de St Vaast, et elle les occupait dès le mois septembre 1809. Tant que Douai fut le chef-lieu du département, le capitaine de la compagnie y résidait ; les deux brigades qui y sont stationnées maintenant, sont sous les ordres d'un lieutenant ; ils appartiennent à la 3.e compagnie de la 24.e légion.

Au mois d'août 1821, des embélissemens furent faits aux casernes de la gendarmerie, qui furent closes sur l'alignement de la maison de justice.

6.° *Bénédictions de Drapeaux donnés par le Roi aux Troupes de la garnison.*

De 1755 à 1756, le régiment Royal-Suédois reçut ses drapeaux avec le plus grand appareil.

9 octobre 1814. Bénédiction des drapeaux des 3.e et 19.e régimens d'infanterie de ligne.

20 novembre. -- du 8.e régiment d'artillerie à pied.

26 décembre. -- de l'étendart du 1.er régiment d'artillerie à cheval.

8 juillet 1816. -- du régiment d'artillerie à pied de Douai.

22 décembre 1820. -- du drapeau du 38.e régiment d'infanterie de ligne.

Le 19 février 1815, les troupes de la garnison assistèrent, pour la 1.ere fois, aux messes spécialement célébrées pour elles.

7.° *Hôpital Militaire.*

En 1639, cet hôpital était placé au prieuré de St Sulpice ; il fut établi au nouveau collége de St Vaast le 9 juillet 1667.

Le 27 juin 1714, le gouvernement s'empara de la moitié de l'hôpital des Chartriers, pour y placer l'hôpital militaire. Par arrêts du conseil d'Etat des 4 janvier 1716 et 3 juin 1725, le Roi se chargea de l'entretien des bâtimens de cet hôpital militaire, et de faire payer un loyer annuel de 1200 livres à l'administration.

Le 7 avril 1744, l'étendue de l'hôpital militaire étant insuffisant pour y traiter les malades, à cause de la proximité de l'armée, le gouvernement prit le surplus de l'établissement des Chartriers.

En 1764, on commença la construction d'un hôpital militaire à la Prairie, et on s'empara d'une partie du terrain de cette place, pour former la cour de l'hôpital. Le 1.er mai 1767, les militaires malades furent transférés dans le nouvel hôpital.

En 1792, le couvent des filles de la Congrégation servit d'annexe à l'hôpital de la Prairie, qui peu-après prit la dénomination d'hôpital de l'Humanité.

Le 13 août 1794, l'Hôtel-Dieu fut réuni à cet hôpital.

Le 26 avril 1794, un second hôpital

militaire, sous le nom d'hôpital de la Révolution, fut formé dans les bâtimens du collége des Grands-Anglais ; il fut évacué au mois d'août 1796.

En 1802, l'hôpital de la Prairie fut aussi évacué ; et dès-lors les militaires furent traités par les soins de l'administration des hospices, et par les officiers de santé de cet établissement. Cet état de choses n'a point changé, quoiqu'en 1814 et en 1815, des ordonnances du Roi et des ordres du ministre de la guerre aient prescrit le rétablissement de l'hôpital militaire sur ses anciennes bâses. Sans doute, le gouvernement a considéré qu'il était plus avantageux, pour ses intérêts, de continuer à laisser le soin des malades à l'administration des hospices.

8.° *Garde-Nationale requise pour service extérieur.*

Le 17 février 1793, les députés Delacroix, Gossuin et Merlin mirent en réquisition des gardes-nationales du département, pour se rendre en Belgique. Le 5 mars suivant, ces mêmes députés ordonnèrent que ces gardes-nationales qu'ils avaient mis en réquisition,



arrivassent à Bruxelles le 18 du même mois. Deux de ces députés, réunis à deux autres de leurs collégues, arrêtèrent, le 7 du même mois, que la moitié des gardes-nationales soldées, et le quart de celles sédentaires, partiraient le lendemain pour la même destination. Deux compagnies de grenadiers et une de canonniers soldés partirent le 10 de ce mois. Les grenadiers rentrèrent le 26, et les canonniers le 31 du mois sus-énoncé.

Du 16 au 18 mai 1794, la garde-nationale fit le service au fort, pendant la nuit.

Du 11 au 22 octobre 1798, 40 hommes de la garde-nationale allèrent garder les prisonniers Anglais détenus au fort; et du 22 au 28 du même mois, ce service se fit par les trois compagnies de la colonne mobile.

Le 27 octobre 1798, la 1.re compagnie de la colonne mobile partit, pour appaiser les mouvemens de la Belgique; elle rentra à Douai le 11 novembre suivant, avec un drapeau que lui avaient donné les habitans de Renaix, auxquels elle avait rendu de grands services.

Les habitans de Douai fournirent des détachemens à la réunion des gardes-nationa-

les d'élite à St-Omer : 1.° le 6 décembre 1805 (ce détachement rentra le 28 janvier 1806); 2.° le 30 septembre 1806; 3.° le 10 janvier 1808; 4.° le 2 mai 1809.

Ces mêmes habitans fournirent des hommes d'élite pour la défense des côtes, les 4 et 17 août 1809. Ces hommes revinrent dans leurs foyers au commencement de 1810.

Des gardes-nationales d'élite de Douai furent envoyées à la défense de la ville d'Anvers, les 16 avril, 24 octobre 1813 et 13 janvier 1814.

Le 5 mai 1815, le 5.e bataillon des gardes-nationales du Département se réunit à Douai; il fut dissous le 13 juillet suivant.

Le 25 dudit mois de juillet, trois cohortes de la garde-nationale de l'arrondissement, se réunirent à Douai. Le 27, 500 hommes de cette troupe se portèrent à Bouchain; ils rentrèrent dans leurs foyers le 2 août suivant.

9.° *Milices. Réquisition. Conscription. Recrutement de l'Armée. Principales dispositions des lois sur le tirage au sort pour ces diverses levées.*

Milices. Le 6 juillet 1726, en exécution de l'ordonnance du Roi du 26 février précé-

dent, le tirage de la milice eut lieu, et la ville fournit 18 hommes. Les années suivantes, cette ville, ainsi que toutes celles de la province, furent autorisées à se procurer de gré à gré les hommes requis pour ce service par le gouvernement.

Réquisitions. Le 9 septembre 1792, le général Marassé demanda 20,000 hommes dans le département du Nord, pour la défense des frontières.

Les 14 et 15 septembre 1792, proclamation des représentans Delmas, Dubois-Dubais, et de Bellegarde, pour la levée en masse de tous les citoyens des départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

15 mars 1793. Le contingent des 300,000 hommes demandés par la loi du 24 février précédent, fut fixé, pour la ville de Douai, à 15 hommes, qui se présentèrent volontairement.

4 août 1793. Arrêté des représentans Elie Lacoste et Peyssard, pour la formation des troupes levées en masse, qui devaient arriver à Douai le 25 août.

11 septembre 1793. Tirage au sort des onze hommes faisant le contingent de la

ville, dans la levée des 30,000 hommes de cavalerie, prescrite par la loi du 22 juillet 1793.

Le même jour, les jeunes gens de la ville, de 18 à 25 ans, au nombre de 317, requis pour la 1.ère levée, furent organisés en compagnies. Le 30 octobre suivant, ces compagnies, réunies à celles du surplus du district, partirent pour Bailleul.

Le 1.er mai 1799, se fit à Douai le tirage des conscrits de 1.ère classe, nés du 22 septembre 1777 au 21 septembre 1778, pour compléter les 200,000 hommes requis.

24 septembre 1799. Le contingent de la ville fut de 37 ; il se rendit à Lille, le 21 août de la même année, pour former le 2.e bataillon auxiliaire du Département, en exécution des lois des 28 juin et 2 juillet 1799, des conscrits de toutes les classes qui n'avaient pas été appelés aux armées actives.

8 mars 1800. Arrêté du gouvernement, d'après lequel les conscrits de l'an 8 fournirent 30,000 hommes pour l'armée de réserve. Le contingent du département arriva à Douai le 19 juillet de ladite année 1800.

Loi du 18 mai 1802. Levée de 30,000

hommes sur la conscription des ans 9 et 10, pour compléter l'armée, et de 30,000 autres pour la réserve. Le tirage se fit à Douai le 11 octobre suivant. Le département donna 880 hommes à chaque levée.

1803. 14 mars. Par arrêté du gouvernement, 1000 hommes de la réserve des années 9 et 10 furent mis à la disposition du ministre de la marine, pour être employés, en qualité d'ouvriers, dans les ports. L'arrondissement de Douai a fourni 5 hommes. La réserve des ans 11 et 12 se rendit à Lille le 8 octobre 1805.

1803. 26 avril. Levée de 30,000 conscrits sur la classe de l'an 11, pour l'armée active, et pareil nombre pour la réserve. La ville de Douai a fourni 11 hommes pour chacun de ces contingens. Le tirage eut lieu le 28 octobre 1803.

1803. 29 juillet. L'arrondissement fournit 24 hommes de la réserve de l'an 11, pour être employés, comme ouvriers, au port de Dunkerque.

1803. 28 octobre. Tirage de la conscription des années 11 et 12.

1803. 31 décembre. Le département four-

nit 130 conscrits des années 11 et 12, réformés par défaut de taille, pour entrer dans les voltigeurs.

1803. 31 décembre. Le département fournit 374 hommes des réserves des années 11 et 12 pour compléter l'artillerie.

1804. 21 janvier. Le département fournit 16 hommes au corps des vélites : on les prit sur les réserves des années 9, 10, 11 et 12.

1804. 24 mars. Tirage de la conscription de l'an 13 : les trois cantons fournirent 27 hommes à l'armée, et 27 à la réserve.

1805. 17 janvier. Tirage de l'an 14.

1805. 17 novembre. Mise en activité de tous les conscrits de la réserve de l'an 10.

1805. 14 mai. Formation d'une compagnie de réserve, avec les hommes des classes des années 9 à 13, non appelés à l'armée.

1805. 20 mai. Tirage des conscrits de la réserve des années 11 et 12, pour faire partie du contingent et du quart de supplément requis par décret du 7 avril précédent.

1805. 26 août. Les 60,000 hommes de la conscription de l'an 14, dont la levée a été ordonnée le 17 janvier précédent, sont mis en activité. Le tirage eut lieu, à Douai, du

3 au 6 octobre 1805 : 33 hommes furent assignés à l'armée, et 33 à la réserve.

1806. 25 août. Tirage de 1806, comprenant les français du 23 septembre 1785 au 31 décembre 1786. Les trois cantons de Douai fournirent 54 hommes à l'armée active, et 33 à la réserve.

1807. 1.er, 2 et 3 janvier. Tirage de la conscription de 1807. Les trois cantons fournirent 66 hommes à l'armée, et 21 à la réserve.

1807. 3, 4 et 5 mai. Tirage de la conscription de 1808. Les trois cantons fournirent 67 hommes à l'armée, et 22 à la réserve. Cette conscription fut chargée de tenir au complet cinq légions de réserve : celle de Lille était la première.

1808. 1.er, 2 et 3 mars. Tirage de la conscription de 1809. Les trois cantons donnèrent 68 hommes à l'armée, et 22 à la réserve.

1808. 10 septembre. Levée sur les classes de 1806, 7, 8 et 1809. Les trois cantons fournirent 20 hommes.

1808. 10 septembre. 80,000 conscrits de la classe de 1810, mis à la disposition du gouvernement, furent destinés à former des

des camps pour la défense des côtes. Cette levée eut lieu d'après le décret du 1.er janvier 1809.

1809. 20, 21 et 22 janvier. Tirage de la conscription de 1810. Les trois cantons fournirent 68 hommes à l'armée, et 24 à la réserve.

1809. 18 avril. Réquisition de 30,000 hommes sur la classe de 1810. Les 34 hommes fournis par les 3 cantons de Douai, allèrent à Lille le 19 mai 1809.

1809. 25 avril. 30,000 conscrits de 1810, mis à la disposition du gouvernement, pour la Garde.

1809. 25 octobre. Levée sur les classes de 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810. Les trois cantons fournirent 38 hommes.

1810. 13 décembre. Levée de 40,000 conscrits pour la marine; 10,000, pris sur les classes de 1813 à 1816, furent mis à la disposition du ministre.

1811. 9, 10 et 11 mars. Tirage de la conscription de 1811. Le contingent des trois cantons fut de 96 hommes pour l'armée, et de 29 pour la réserve.

1811. 18 octobre. 35 élèves de l'hospice,

furent dirigés sur le régiment des Pupilles de la garde.

1812. 25, 26 et 27 janvier. Tirage de la conscription de 1812 : chacun des trois cantons donna un contingent de 44 hommes ; ce qui fit pour les trois cantons 132 hommes.

1812. 13 mars. Levée du 1.er ban de la garde-nationale, sur les hommes des classes de 1807 à 1812. Les trois cantons de Douai fournirent 67 hommes pour l'armée active.

1812 10, 11 et 12 octobre. Tirage de la conscription de 1813. Les trois cantons fournirent 151 hommes pour leur contingent.

1813. 20 janvier. Le conseil municipal offre 10 cavaliers armés, et les communes rurales des trois cantons, 12.

1813. 11 janvier. Levée sur les classes de 1809 à 1812. Les trois cantons fournirent 55 hommes pour leur contingent.

1813. 20, 21 et 22 février. Tirage de la conscription de 1814. Les trois cantons fournirent 142 hommes.

1813. 3 avril. Levée de 60 hommes sur les trois cantons, pour fournir le contingent des classes de 1807 à 1812.

1813. Mai. La ville de Douai fournit

16 hommes pour le 1.er régiment des Gardes d'honneur.

1813. 9 octobre. Levée sur les classes de 1808 à 1814. L'arrondissement donna plus de 900 hommes pour son contingent.

1813. 9 octobre. Levée de 120,000 hommes sur les classes de 1808, compris 1814. Le département dût fournir 3,000 hommes.

1813. 9 octobre. Levée de 160,000 hommes sur la classe de 1815.

1813. 15 novembre. Levée de 300,000 hommes sur les classes des années 1811 à 1814.

10.° *Recrutement de l'Armée.*

Classes de 1816 et 1817. Les trois cantons de Douai fournirent 112 hommes au tirage des 4, 6 et 7 novembre 1818.

Classe de 1818. Ces cantons fournirent 56 hommes au tirage des 15, 16 et 17 juin 1819.

Classe de 1819. Ces cantons fournirent 56 h. au tirage des 21, 24 et 26 avril 1820.

Classe de 1820. Ces cantons fournirent 53 h. au tirage des 26, 29 mai et 1.er juin 1821.

Classe de 1821. Ces cantons fournirent 57 h. au tirage des 15, 18 et 21 mars 1822.

11.° *Réquisition de Chevaux.*

Les 11 avril, 17 juillet 1813 et 8 juillet 1814, des réquisitions de chevaux, pour le service des armées, furent faites dans les trois cantons de justices-de-paix de Douai.

12.° *Passages des Corps d'Armées Françaises à Douai.*

1742. Pendant les mois de septembre et d'octobre, les compagnies des gardes-du-corps de Noailles et de Charost, les deux compagnies des Mousquetaires et les gendarmes de la Garde, logèrent à Douai. En 1744 et 1745, une partie de la maison du Roi logea encore en cette ville.

1744. 18 juillet. Une colonne de l'armée de Flandre, se rendant sur le Rhin, passa à Douai; elle était composée de six bataillons des Gardes-françaises et de deux bataillons des Gardes-suisses.

1761. 12 novembre. La compagnie des gardes-du-corps de Noailles, logea à Douai.

1793. 7 avril. Des troupes du camp de Maulde se présentèrent aux portes de la ville, après la défection de Dumouriez; elles n'y furent admises qu'après avoir prêté serment

de fidélité entre les mains des commissaires de la municipalité, chargés de les recevoir.

1793. 31 août. Levée du camp d'Arleux. Les troupes qui le composaient traversèrent la ville, et se dirigèrent aussitôt sur Dunkerque, par la porte d'Esquerchin. A cette époque, 24,000 hommes étaient campés à trois lieues du rayon de Douai; ils y prenaient leurs vivres et leurs munitions.

Peu de temps après, l'armée des Ardennes traversa à son tour la ville, en suivant la même direction.

1805. 31 août. De ce jour au 9 septembre suivant, le nombre des troupes qui passèrent debout à Douai, allant de Boulogne aux rives du Rhin, s'éleva à 51,000 hommes.

1814. 6 avril. L'armée du Nord sous les ordres du général Maison, allant de Valenciennes à Lille, traversa la ville de Douai.

13.° *Troupes campées sous le canon de la Place.*

1676. 20 avril. Louis XIV arriva avec son armée devant Douai, et la fit camper entre les portes de Valenciennes et de Paris. Le camp fut levé le lendemain.

1708. 18 juillet. Le maréchal de Berwick arriva d'Allemagne devant la place, à la tête de 25,000 hommes.

1708. 1.er décembre. Les ducs de Bourgogne et de Berri, avec MM de Vendôme et de St-Georges, arrivèrent à Douai à la tête de l'armée qui campa du côte d'Esquerchin.

1744. 20 août. Un corps d'armée sous les ordres du comte d'Estrées, campa d'abord au Frais-Marais ; il s'établit peu-après à Dorignies.

1792. 5 octobre. Etablissement d'un camp de troupes de toutes armes à Dorignies, sous les ordres du général la Bourdonnaie; il fut levé le 9 du même mois.

1793. 30 mai. Camp d'infanterie, formé en face de la Clochette, sur les terroirs de Sin et de Waziers; il se sépara le 8 août suivant.

14.° *Passages des Troupes étrangères à Douai.*

30 mars et 8 octobre 1787. Les deux bataillons du régiment levé dans les états du prince de Wirtemberg, pour le service des Etats-généraux des Provinces-unies des Pays-

bas, logea à Douai, en allant s'embarquer à Dunkerque.

1814. 22 avril. Le corps de troupes Prussiennes du général Bulow, allant d'Arras à Mons, passa à Lewarde.

9 mai. Le corps Prussien du général Yorck, fort de plus de 2,500 hommes, tant à pied qu'à cheval, longea la ville, en suivant la même direction que le corps précédent. Le 12 du même mois, l'artillerie du corps d'Yorck traversa la ville, à cause des mauvais chemins du dehors.

1815. 18 septembre. Des troupes alliées furent cantonnées à Raches, à Sin et à Flers. Un quartier-général fut établi à Lallaing. Le 22 du même mois, les Belges composant ces cantonnemens se retirèrent à deux lieues vers Masny, Erchin et l'Ecluse, sous les ordres du général Stedmann, commandant le 2.e corps d'armée du Roi des Pays-bas.

1815. 9 novembre. Des troupes Prussiennes, que le Roi des Pays-bas ne voulut pas laisser passer dans ses Etats, cantonnèrent dans les environs de Douai.

1816. 14 janvier. Un corps Saxon, allant de Cambrai à Lens, passa au Raquet;

Son artillerie, consistant en 8 pièces, traversa la ville, à cause des mauvais chemins.

1816. Février. Le prince de Hesse, frère de la reine de Dannemarck, commandant du contingent Danois, établit son quartier-général à Lewarde.

1816. Mars. Des poteaux avec des inscriptions en trois langues, sont placés à 1,000 toises de la place, pour empêcher les troupes alliées de les dépasser.

1816. 24 mars. Les 200 à 300 malades Danois, réunis et traités à l'hôpital de Douai, et appartenant aux corps stationnés dans les environs, célébrèrent la pâque suivant leur rit. La musique du 2.e régiment de Jutland vint à ce sujet en ville. L'hôpital fut évacué par ces troupes le 25 mars 1817.

1816. 9 juillet. Trois corps de musique de régimens Danois se présentèrent au concours établi pour la fête communale. La musique du régiment de la Reine remporta le 1.er prix, et celle du 2.e régiment de Jutland, le second.

Le 22 octobre 1816, de grandes manœuvres eurent lieu dans la plaine de Denain, par les troupes Anglaises, réunies sous les

ordres de lord Wellington, au nombre de 50,000 hommes d'infanterie et de 14.000 hommes à cheval. Neuf régimens d'infanterie, plusieurs régimens de cavalerie et des troupes d'artillerie venant et retournant vers St-Omer, passèrent aux portes de Douai, les 17 et 18 dudit mois. Ces troupes traversèrent la ville les 24, 25 et 26 du même mois, en retournant reprendre leurs cantonnemens.

Le 15 octobre 1817, les troupes Anglaises passèrent la revue à Denain. Des troupes en égal nombre que l'année précédente, passèrent et repassèrent dans la place, traversèrent la ville, en allant et en revenant de cette revue, du 2 septembre au 8 octobre, et du 16 au 19 du même mois.

Les 17, 18 et 19 août 1818, les 7 et 8 septembre et 11 et 12 octobre suivans, des troupes Anglaises se rendirent à Denain, pour y être passées en revues, et traversèrent la ville; ces troupes et celles de la même nation, stationnées dans l'arrondissement de Cambrai et à Valenciennes, passèrent à Douai, en retournant en Angleterre, les 24, 25, 26, 27 et 28 octobre, et les 19 et 20 novembre suivans.

Les 8, 10, 12, 14, 16 et 18 du même mois de novembre, le contingent Danois, cantonné dans les environs de Douai, au nombre de 3,580 hommes et 1,234 chevaux, se dirigea, par Valenciennes, sur la frontière du royaume des Pays-bas, par colonne de 600 hommes chaque. Le prince de Hesse accompagna la dernière dans son départ.

Princes et Généraux étrangers qui passèrent à Douai durant l'occupation d'une partie du département par les Troupes alliées.

Le 12 avril 1814, le prince Paul de Wirtemberg, oncle de l'empereur de Russie, passa en ville, étant accompagné de cinq cosaques armés; il se rendait à Paris.

Les 22 août et 20 octobre 1816, les ducs de Kent et de Cambridge, 4.e et 7.e fils du Roi d'Angleterre, passèrent à Douai, allant respectivement de Calais à Valenciennes et à Cambrai.

Lord Wellington, en allant inspecter les troupes étrangères stationnées en France sous ses ordres, traversa la ville de Douai les 8 et 9 mai, 1.er octobre 1816 et 25 septembre 1817.

15.e *Prisonniers de Guerre.*

En 1705 et en 1744, des prisonniers de guerre étaient logés dans les casernes du Barlet.

Le 28 mai 1798, arrivèrent, au fort de Scarpe, 533 prisonniers de guerre Anglais. Des militaires Autrichiens et Russes, faits prisonniers de guerre, avaient déjà été aussi détenus dans ledit fort.

1808. 23 septembre. Arrivée à Donai de 500 militaires Espagnols désarmés, venant de Hambourg. Ils logèrent d'abord aux casernes de St Sulpice, et furent transférés au fort de Scarpe le 5 novembre suivant. Le 30 mai 1810, il restait au fort 244 de ces militaires. Ce jour, 150 allèrent à Bruxelles, et les 94 restant partirent pour Lille le 1.er juin suivant. Le 29 avril 1809, un de ces prisonniers, qui s'était révolté contre l'un de ses chefs, et qui l'avait dangereusement blessé, ayant été condamné, par le conseil de guerre de la 16.e division militaire, fut passé par les armes, en présence de ses camarades.

1809. 9 février. Arrivée à Douai de cent prisonniers de guerre Autrichiens. Ils furent

de suite répartis chez les cultivateurs ; ils retournèrent dans leur pays le 1.er février 1810.

1810. 14 octobre. Arrivée à Douai et au fort de prisonniers de guerre Espagnols. Leur nombre fut bientôt de 3,000.

1811. 23 et 24 mars. 800 de ces Espagnols, formés en deux bataillons, partirent pour Flessingue.

1811. 17 avril. Un bataillon de 400 Espagnols, allant de Lille à St-Quentin, logea à Douai.

1811. 1.er mai. Un bataillon de 400 hommes, formé à Douai pour le sevice des ponts et chaussées, partit pour Anvers.

1811. 2 septembre. Les sous-officiers du dépôt de ces Espagnols ouvrirent une salle de spectacles dans le grand manège, et jouèrent trois pièces en leur langue. Ce spectacle prit fin le 24 novembre suivant.

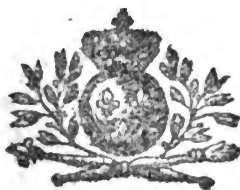
1811. 11 octobre. Le dépôt de punition de cette nation, fort de 400 hommes, arriva au fort.

1812. 9 avril. Le général de divison Espagnol Kindelan arriva à Douai, et fit choix d'hommes de sa nation pour les régimens en organisation

organisation à Strasbourg. Après son travail, il resta 900 hommes à Douai. Ce dépôt fut dissous les 26, 27 et 28 mai suivant, pour faire place aux compagnies d'artillerie du 1.er Ban. Le dépôt de punition seul resta au fort.

Le 3 octobre 1812, un nouveau dépôt de prisonniers de guerre Espagnols se forma aux casernes de Marchiennes, par des bataillons venus de Lille et de Bouchain. Ce dépôt, fort de 800 hommes, fut porté à 3,000 en octobre 1813, indépendamment de celui du fort.

Du 29 janvier au 6 février 1814, les dépôts de Douai et du fort furent évacués sur Périgueux.



TITRE IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Epoque antérieure à 1791.

PREMIÈRE SECTION.

UNIVERSITÉ DE DOUAI.

NOTICE *sur son Institution, ses Progrès et sa Suppression.*

LES échevins de Douai, qui avaient sollicité, dès l'an 1530, auprès de l'empereur Charles-Quint, l'érection d'une université dans cette ville, l'obtinrent sous Philippe II, son successeur. A la réquisition de ce prince, le pape Paul IV dressa un bref le 31 juillet 1559; mais ce bref ne fut point expédié, parce que ce pontife décéda peu après. Pie IV, qui lui succéda, y suppléa, par sa bulle du 6 janvier suivant; et le Roi d'Espagne, en confirmant cet établissement, le 19 janvier 1561, détermina la composition de ce corps, lui assigna une dotation, et lui accorda des priviléges. Cette université était composée

des facultés de théologie, du droit canonique, du droit civil, de la médecine et des arts; elle était présidée par un recteur pris dans son sein, et elle avait pour chancelier le prévôt de la collégiale de St Amé, et pour vice-chancelier, le prévôt de celle de St Pierre.

L'installation de l'université fut fixée au 5 octobre 1562 : le Clergé des collégiales et des paroisses, les Trinitaires, les Dominicains et les Cordeliers, auxquels se joignirent les échevins et le conseil de la ville, se rendirent en procession, hors de son enceinte, par la porte de Valenciennes, et s'avancèrent jusqu'à la maison des Malades, où les professeurs étaient réunis. Aussitôt ces professeurs furent conduits dans l'église de Notre-Dame, où la messe du St-Esprit fut chantée. Après cette messe, l'université procéda à l'élection de son recteur, et le choix tomba sur M. Wallerand Hangouart, prévôt de St Amé. La procession recommença ensuite; elle s'arrêta sur le marché. François Richardot, évêque d'Arras, fit la prédication dans une chaire qu'on avait placée sous le pavillon du Dauphin. Après que ce prélat eut terminé son discours, la proces-

sion conduisit le St Sacrement à Notre-Dame, et les échevins présentèrent un banquet magnifique aux professeurs, dans *le grand plaidoire de la halle*, auquel assistèrent des prélats, des gentilhommes et plusieurs bourgeois. Le lendemain, chaque professeur fit un discours analogue à la circonstance et à ses fonctions.

Faculté de Théologie.

Professeurs à l'époque de l'installation.

1. Richardot, évêque d'Arras.

2. Wallerand Hangouart.

3. Richard Smith, anglais, docteur et professeur de Louvain.

4. Jean Rubus, ou Dubuisson, né en Hainaut, licencié, depuis docteur et prévôt de St Pierre.

5. Mathieu Galenus, né en Zélande, depuis docteur et successivement prévôt de St Pierre et de St Amé.

Facultés de Droit.

1. Jean Vandeville, qui, après la mort de son épouse, se fit prêtre, et devint évêque de Tournai.

2. Boetius Epo, né en Frise.

3. Adrien Passuit, licencié, depuis docteur, et ensuite conseiller à Malines.

Faculté de Médecine.

1. Adrien Rodius, né à Ath, docteur.

2. Jean Silvius (Dubois) docteur, né à Valenciennes.

3. Méalle-Mercatel, docteur.

Faculté des Arts.

Professeur en bonnes lettres. Jean Humetrier, des environs de Valenciennes.

Professeur de la langue grecque. Jean Corpiau, de Mons.

Le collége public fut bâti de suite, au coin de la rue des Ecoles et des Malvaux, et jusqu'à ce qu'il fût achevé, les leçons de théologie se donnaient dans une vieille maison, près du couvent des Dominicains, et celles de droit, dans la chapelle de sainte Catherine, près du Marché-au-poisson. D'après les ordonnances des 1.er mai 1767 et 21 juin 1771, les écoles publiques de l'université, son tribunal, ses assemblées et ses archives, furent transférés dans les plus beaux bâtimens du couvent des Jésuites.

Arrêt du conseil d'état, du 12 octobre



1680, portant que les chaires de la faculté de droit seront données au concours.

Arrêt du conseil d'état, du 30 avril 1681, portant que toutes les chaires de l'université seront données au concours.

Arrêt du conseil d'état, du 6 octobre 1736, portant qu'après le concours pour les chaires de l'université, les juges présenteront trois sujets au Roi, parmi lesquels Sa Majesté choisira celui qu'elle jugera convenable pour remplir la chaire vacante.

L'université, qui était régie, par le titre de son érection et par les ordonnances successives que les circonstances nécessitèrent, reçut, par la déclaration du mois de juillet 1749, un réglement général, qui, en fixant d'une manière certaine sa discipline et celles de ses facultés, colléges, fondations et suppôts, servît tout-à-la-fois à maintenir l'émulation qui régnait dans ce corps, et à lui donner des preuves de la bienveillance du Roi.

L'université avait été confirmée, par les lettres-patentes du mois de décembre 1764, dans la jouissance des colléges dont elle était en possession avant le 1.er janvier 1681.

Des professeurs s'étant refusés à la pres-

tation du serment qu'on exigeait d'eux, l'administration du département remplaça, par son arrêté du 19 juillet 1791, ceux de ces professeurs qui n'appartenaient pas à la faculté de théologie.

L'université fut virtuellement supprimée, d'après les dispositions de la loi du 8 mars 1793; et l'article 3 du chapitre 3 de la loi du 23 février 1795, acheva sa suppression.

---

§. 1.er *Faculté de Théologie.*

Cette faculté était composée de cinq professeurs : le premier expliquait l'écriture-sainte; le 2.e enseignait les controverses; les 3.e et 4.e, la théologie scolastique; et le 5.e, outre le cathéchisme, donnait une introduction à l'étude des conciles, des pères et de la théologie.

Liste des Professeurs de cette Faculté. MM.

1. Richardot, de 1562 à 1574.
2. Hangouart, de 1562 à 1567.
3. Smith, de 1562 à 1563.
4. Galenus, de 1562 à 1573.
5. Dubuisson, de 1562 à 1595.
6. Bossemius, de 1564 à 1599.

7.	Alanus,	de 1568	à 1583.
8.	Colpin,	de 1571	à 1599.
9.	Stapleton,	de 1573	à 1586.
10.	Estius,	de 1583	à 1613.
11.	Rithovius,	de 1586	à 1608.
12.	Pieters,	de 1595	à 1630.
13.	Heylius,	de 1599	à 1615.
14.	Colvenerre,	de 1599	à 1649.
15.	Pollet,	de 1608	à 1633.
16.	Dubois, Silv.s	de 1613	à 1649.
17.	Gallemart,	de 1615	à 1625.
18.	Nemius,	de 1625	à 1635.
19.	Vancouverden,	de 1630	à 1657.
20.	Randour, V.	de 1633	à 1654.
21.	Lelong,	de 1635	à 1669.
22.	Denys,	de 1649	à 1660.
23.	Delevacq,	de 1649	à 1659.
24.	Gertman,	de 1654	à 1683.
25.	Randour, Jac.	de 1657	à 1683.
26.	Delalaing,	de 1659	à 1683.
27.	Dubois, Guil.	de 1660	à 1667.
28.	De la Verdure,	de 1667	à 1717.
29.	Waterlop,	de 1669	à 1675.
30.	Decerf,	de 1675	à 1706.
31.	Gilbert,	de 1683	à 1688.
32.	Réquillart,	de 1683	à 1687.

33. Delaleu,	de 1684	à 1692.
34. Rivette,	de 1687	à 1692.
35. Despalungues,	de 1688	à 1694.
36. Tournely,	de 1692	à 1692.
37. Ythier,	de 1692	à 1703.
38. Delcourt,	de 1692	à 1740.
39. Amand,	de 1694	à 1731.
40. Demarcq,	de 1696	à 1743.
41. Loqueneux,	de 1706	à 1708.
42. Dubois, Jac.	de 1708	à 1753.
43. Pharasin,	de 1724	à 1763.
44. Coupé,	de 1731	à 1754.
45. Liénard,	de 1740	à 1787.
46. Planel,	de 1743	à 1788.
47. Lebez,	de 1754	à 1780.
48. Desaint,	de 1754	à 1773.
49. Lelong,	de 1763	à 1765.
50. Callens,	de 1765	à 1782.
51. Chevalier,	de 1774	à 1791.
52. Carion,	de 1781	à 1789.
53. Desplancq,	de 1782	à 1791.
54. Dupont,	de 1787	à 1791.
55. Lefebvre,	de 1789	à 1791.
56. Delebecque,	de 1790	à 1791.

§. 2. *Facultés de Droit Civil et Canonique.*

Ces deux facultés, qui étaient composées de quatre professeurs ordinaires et d'un professeur de droit français, n'étaient distinguées que dans le conseil de l'université. Elles se réunissaient, pour ne faire qu'une faculté, dans les autres occasions. L'ancien des professeurs ordinaires enseignait les matières canoniques; le 2.e le code de Justinien; le 3.e le Digeste; le 4.e les Institutes; et le professeur de droit français, créé par l'édit du mois de janvier 1750, enseignait les principes et les élémens de ce droit, et en particulier celui qui était observé dans les Pays-bas Français. Dès l'érection de l'université, et d'après l'article 7 des lettres constitutives, il devait y avoir deux principaux professeurs-ès-lois, avec deux autres pour les leçons sommaires; mais l'article 191 et suivans de la déclaration du mois de juillet 1749, ont apporté les changemens ci-dessus rappelés.

Professeurs Royaux depuis la conquête de la Ville en 1667. MM.

1. Trigault, de 1663 à 1667.
2. Lemaire, de 1657 à 1668.

3. Honoré, G. de 1657 à 1669.
4. De Raisme, de 1657 à 1695.
5. Taisne, de 1663 à 1668.
6. Corduan, de 1666 à 1674.
7. Hattu, de 1666 à 1668.
8. Desbaulx, de 1667 à 1675.
9. Destexche, de 1668 à 1697.
10. Delalaing, de 1669 à 1681.
11. Clossens, de 1670 à 1695.
12. Denys, de 1682 à 1711.
13. Turpin, de 1695 à 1742.
14. Monnier, de 1695 à 1709.
15. Gallois, de 1697 à 1750.
16. Briffault, oncle, de 1709 à 1740.
17. De Warenghien, de 1711 à 1737.
18. Dehault, de 1757 à 1769.
19. Briffault, neveu, de 1740 à 1788.
20. Bosquet, de 1743 à 1790.
21. Lepan, de 1750 à 1773.
22. Payen, de 1751 à 1752.
23. Simon de Maibelle, 1754 à 1791.
24. Cahuac, de 1770 à 1791.
25. Déprès, de 1773 à 1788, professeur de droit français.
26. Le même, de 1788 à 1791, prof. de dr. c.
27. Bonnaire, de 1788 à 1791.
28. Delecroix. 1791. N'entra pas en exercice.

§. 3. *Faculté de Médecine.*

D'après l'article 13 des lettres d'érection de l'université, cette faculté avait deux professeurs; l'un pour les jeunes, l'autre pour les proverts. Avant 1747, M. de Rasières des Enclosses donnait des leçons d'anatomie et de chirurgie.

Par édit du mois de mai 1747, une 3.ᵉ chaire fut créée dans cette faculté, et le professeur d'icelle fut chargé de donner des leçons de botanique, d'anatomie et de chirurgie.

Professeurs depuis le commencement du 18.ᵉ *siècle.* MM.

1.	Plaisant,	de 1699 à 1710.
2.	Martin,	de 1701 à 1712.
3.	Brisseau,	de 1728 à 1743.
4.	Delalaing,	de 1716 à 1748.
5.	Bernard,	de 1746 à 1781.
6.	Delannoy,	de 1747 à 1770.
7.	Mellez,	de 1749 à 1793.
8.	Majault,	de 1770 à 1790.
9.	Taranget,	de 1782 à 1791.
10.	Dablaingt,	de 1790 à 1793.

§. 4.

§. 4. *Faculté des Arts.*

Cette faculté fut créée par les articles 1.ᵉʳ et 13 des lettres d'érection. L'article 281 de la déclaration de 1749, et les lettres-patentes du mois de novembre 1704, déterminèrent les attributions des quatre professeurs qui la composaient.

1.° *Professeurs de la Langue Hébraïque.*

1. Dominique-Léandre de St-Martin exerçait cette chaire en 1667.

2. Vambre, mort en 1668.

3. Devrez, Nic.-Bertrand, exerçait en 1669.

4. Descarpenteries exerçait de 1716 à 1756.

5. Parfait, de 1756 à 1791.

2.° *Professeurs de la Langue Grecque.*

1. 1562. Corpiau.
2. 1574. Pontanus.
3. Vers 1580, Olivarius.
4. Vers 1600, St-Laurent, mort en 1616.
5. Hoyus (André), mort et 1630.
6. Hoyus (Timothée), exerçait en 1630.
7. Vanblotacq (Anselme), en 1692.
8. Doutart, de 1720 à 1750.
9. Liénard (Frédéric), de 1750 à 1791.

3.° *Professeurs d'Histoire.*

1. Hoyus, mort en 1630.
2. Hoyus (Timothée), de 1630 à 1652.
3. Randour (Jacques), de 1652 à 1657.
4. Maréchal exerçait en 1711 et 1714.
5. Delacroix, mort en 1722.
6. . . . .
7. Canquelain, de 1744 à 1787.
8. Delecroix, de 1788 à 1793.

4.° *Professeurs des Mathématiques.*

Les lettres-patentes du mois de novembre 1704 et les arrêts du conseil d'état des 28 fév. et 25 juin 1707, avaient autorisé la fondation faite le 21 juillet 1704, par M. de Pomereüil, gouverneur de la ville de Douai, d'une chaire de mathématiques en l'université de la même ville, laquelle il avait affectée aux Pères Jésuites. Les Pères Georges, en 1730, Lemire, en 1749, et Courcel, en 1760, remplirent les intentions du fondateur.

M. Danville remplit cette chaire depuis le 7 mars 1768, jusqu'au 13 janvier 1772, époque de sa mort. On lisait l'épitaphe qui suit sur sa sépulture : *Hic jacet dominus Danville, aliàs de Wits, professor, incli-*

tum nomen quod modestè celabat, honestavit. Il était issu de la famille du grand pensionnaire de Hollande *de Wits.*

M. Béghin, de 1772 à 1791.

Etat de l'Université de Douai au 1.er juillet 1791.

Recteur. M. Simon de Maibelle, docteur et professeur en droit.

Professeurs de la Faculté de Théologie.

MM.

1. 1774. Chevalier, mort le 23 déc. 1819.
2. 1782. Desplancq, mort le 31 août 1807.
3. 1787. Dupont.
4. 1789. Lefebvre.
5. 1790. Delebecque.

Professeurs des Facultés de Droit. MM.

1. 1754. Simon de Maibelle, mort le 28 septembre 1795.
2. 1770. Cahuac, mort le 11 avril 1811.
3. 1788. Déprès, mort le 11 déc. 1820.
4. 1788. Bonnaire, mort vers 1796.
5. 1791. Delecroix, n'exerça point.

Professeurs de la Faculté de Médecine.

MM.

1749. Mellez, mort le 23 juillet 1804.

1782. Taranget.

1790. Dablaingt, mort le 9 janvier 1794.

Professeurs de la Faculté des Arts.

Langue Hébraïque. 1756. M. Parfait, mort le 7 janvier 1808.

Langue Grecque. 1750. M. Frédéric Liénard, mort le 8 juin 1792.

Histoire. 1788. M. Delecroix.

Mathématiques. 1772. M. Béghin, mort le 31 août 1813.

Avocat Fiscal. 1764. M. Deffosse, mort le 12 juillet 1791.

Promoteur. 1790. M. Dumesnil.

Secrétaire. 1790. M. Cogé, mort le 1.er mars 1819.

Receveur. 1790. M. Lefebure, mort le 21 novembre 1821.

DEUXIÈME SECTION.

COLLÉGES.

Six colléges ont existé à Douai.

1. Collége du Roi.
2. ---- d'Anchin.

3. Collége de St Vaast.
4. ---- des Anglais.
5. ---- des Ecossais.
6. ---- de Marchiennes.

---

§. 1.er *Collége du Roi.*

La princesse Marguerite donna à l'université, au nom de Sa Majesté Catholique, la maison qui appartenait à ce Souverain dans le château de Douai, pour y établir un collége, à effet d'enseigner la philosophie. En 1790, les professeurs de ce collége étaient au nombre de quatre; ils étaient présidés par un supérieur, qui avait le titre de régent. Vers 1736, Pierre Coquelle, alors régent, fit reconstruire ce collége, qui, par décret du 5 février 1793, a été réuni à la fonderie de canons.

L'administration de ce collége appartenait au recteur, à un professeur de chacune des facultés de théologie et de droit, à celui de la langue hébraïque, et au régent.

---

§. 2. *Collége d'Anchin.*

Ce collége fut fondé le 17 janvier 1570, par D. Jean Lentailleur, abbé d'Anchin, en

*

exécution des lettres du Roi d'Espagne du 28 janvier 1568. Au mois de décembre précédent, l'université avait consenti à ce que les Jésuites desservissent cet établissement ; et le conseil de la ville de Douai y avait donné son assentiment le 20 août 1568. L'ouverture des classes se fit le 24 octobre de la même année, et les humanités, la philosophie et la théologie y furent enseignées. Le 1.er avril 1765, à la dissolution de la Société de Jésus, ce collége fut desservi par des prêtres et des séculiers ; et on cessa d'y enseigner la théologie.

Les lettres-patentes du 1.er mai 1767, en confirmant cet établissement, posèrent les bâses de son administration ; elles portaient spécialement que les abbé et religieux d'Anchin jouiraient du titre de fondateurs de ce collége, lequel demeurerait aggrégé à l'université ; les administrateurs de ce collége étaient au nombre de neuf.

L'évêque d'Arras.

Le premier président et le procureur-général du parlement de Flandre.

Le représentant de l'évêque, en son absence.

L'abbé, ou le grand prieur de l'abbaye d'Anchin.

Le chef et le 1.er des échevins de la ville, deux notables, et le principal du collége.

MM. Delebecque, en 1765, Boistel, en 1768, Beuzebocq, en 1774, et Saingevin, en 1782, ont été les principaux de ce collége.

---

§. 3. *Collége de St Vaast.*

D. Philippe de Caverel, abbé de St Vaast d'Arras, autorisé par l'archiduc Albert, fonda ce collége en 1619. Des religieux de cette abbaye y enseignaient la théologie et la philosophie, dans la partie de cet établissement dit le neuf-collége, laquelle était attenant à la Scarpe.

Le 9 mars 1805, en vertu de l'article 110 la loi du 15 février précédent, le préfet vendit le collége neuf à M. Périer, pour y établir une filature de coton. Cette propriété appartient maintenant à M. Malfait, qui a établi, en cet endroit, d'immenses ateliers, mus au moyen de machines à feu.

---

§. 4. *Collége des Anglais, ou Collége du Pape.*

Guillaume Alain, docteur et professeur en théologie, depuis cardinal, fonda ce collége en 1568. Le souverain pontife Grégoire XIII, et le Roi d'Espagne Philippe II, contribuèrent à sa dotation. Le fondateur présida lui-même son ouvrage, qui avait pour objet le rétablissement de la foi catholique en Angleterre.

Les persécutions qu'éprouvaient, dans leur ministère, les missionnaires sortis de cette maison, ne faisaient que redoubler leur zèle; au point que dans l'espace de 50 ans, cent neuf de ses élèves versèrent leur sang pour la foi de Jésus-Christ. On enseignait dans ce collége, dont le pensionnat était très-suivi, la théologie, la philosophie et les humanités; mais l'enseignement n'était que pour les habitans de la maison. Louis XV a confirmé cet établissement, par ses lettres-patentes du mois de février 1755; il l'avait été par Philippe II, Roi d'Espagne, en 1568. Cette maison a été remise à ses propriétaires, en vertu de la lettre du ministre des finances du 17 septembre 1801.

Un hôpital militaire fut établi dans cette maison en 1794. Elle est maintenant, et depuis le 5 mai 1805, à l'usage de filature de coton, mue à l'aide de machines à feu.

---

§. 5. *Collége des Ecossais.*

Cet établissement avait d'abord été commencé à Paris ; il fut ensuite transféré à Douai, où il fut fixé, en 1612, par le Roi d'Espagne. Les bâtimens ont été construits en 1613. Il n'y avait, dans ce collége, aucune instruction publique ; et les boursiers d'icelui, qui devaient être Ecossais et catholiques, suivaient les leçons qui se donnaient dans les classes de l'université, et dans celles du collége d'Anchin. Ces dispositions sont contenues dans les lettres-patentes du 8 juillet 1769, portant confirmation de ce collége, qui en confièrent l'administration à l'évêque d'Arras, ou à son représensant, au 1.er président et au procureur-général du parlement, à deux échevins, à deux notables et au président du collége. Les Jésuites-Ecossais l'avaient occupé jusqu'au 1.er avril 1765. On le transforma en maison d'arrêt en 1792, et les anciens propriétaires, qui ont recouvré

leurs droits sur ce domaine, en ont disposé, à titre de location, pour servir de maison d'éducation de demoiselles.

---

§. 6. *Collége de Marchiennes.*

Ce collége fut édifié en 1566, par l'abbé de Marchiennes Delcambe, qui fut enterré dans la chapelle de cet établissement.

En 1575, le collége d'Anchin ne pouvant suffire à contenir tous les écoliers, l'abbé de Marchiennes Arnould Gantois fit disposer son collége pour y enseigner la philosophie.

Au mois d'août 1667, des troupes furent logées dans ce collége, qui fut changé en casernes effectives, en vertu des lettres-patentes du mois de septembre 1670, qui autorisèrent la ville à en faire l'acquisition. *Voyez page* 240.

Vers 1737, l'abbaye de Marchiennes fit des démarches près des autorités, pour obtenir le rétablissement de son collége; mais l'université s'y opposa d'une manière efficace.

TROISIÈME SECTION.

SÉMINAIRES.

Le nombre des séminaires était plus grand en cette ville que celui des colléges. La plupart étaient affectés aux écoliers qui suivaient les classes de l'université et des colléges; et plusieurs étaient spécialement destinés au soulagement des ecclésiastiques.

1. Séminaire du Roi.
2. - des Evêques.
3. - Moulart.
4. - N. D. de la Foi.
5. - de St Sauveur.
6. - de la Motte.
7. - de la Torre.
8. - de Tournai.
9. Hôtel des Nobles.
10. - du Soleil.
11. - des Irlandais.
12. - de St Amand.
13. - de St Amé.
14. des Sept-Douleurs.
15. - Hattu.
16. - de Lannoy.
17. -de l'Enfant Jésus.
18. - d'Aubencheul.
19. - des Huit-Prêtres.

§. 1.er *Séminaire du Roi.*

Il était situé à l'extrémité nord de la rue des Ecoles, vis-à-vis celle du Béguinage. Il avait été fondé en 1582, à l'instar de celui du même nom à Louvaim, par le Roi

d'Espagne Philippe II. L'administration était confiée aux deux professeurs primaires en théologie. Les étudians en cette faculté, réunis dans cette maison, observaient la plus grande régularité. Elle fut vendue vers 1800. Des maisons d'habitation et des jardins existent maintenant sur son emplacement.

---

§. 2. *Séminaire des Evêques.*

Il fut fondé en 1586, par l'archevêque de Cambrai et ses suffragans, en exécution du décret du concile provincial tenu à Mons en 1580. Mathieu *Moulart* et Jean *Vinduille*, respectivement évêques d'Arras et de Tournai, présidèrent, le 12 novembre 1590, à l'entrée des élèves dans ce séminaire, dont l'administration appartenait à l'archevêque et au vicariat-général de Cambrai. L'incendie du 4 mars 1637, qui le réduisit en cendres, le fit appeler communément le *Séminaire Brûlé*. Il était situé sur le rang du sud, dans la rue d'Esquerchin. Il a été vendu par le gouvernement le 2 juin 1796.

---

§. 3. *Séminaire Moulart.*

En 1598, Mathieu *Moulart*, évêque d'Arras, fonda à Douai un séminaire, qui prit le nom de ce prélat, et dans lequel, outre le président et les individus nécessaires au service, dix-huit boursiers étaient entretenus. Il commença à être habité le 1.er octobre 1604. Il était situé rue du Pont-de-pierres. L'évêque d'Arras, un chanoine de St Amé et un parent du fondateur, étaient chargés de l'administration de ce séminaire. L'état le vendit le 7 septembre 1795. Une partie de cet établissement appartient, depuis le 15 avril 1807, à la Société des Francs-Maçons, qui l'occupait depuis le 1.er mars 1801.

---

§. 4. *Séminaire de Notre-Dame de la Foi.*

Cette maison, située sur le rang de l'est de la rue Morel, et qui sert maintenant de dépôt à l'entreprise des lits militaires, était composée de deux séminaires, réunis en exécution de l'arrêt du conseil d'état du 26

février 1744. Les deux professeurs primaires de la faculté de théologie en étaient les proviseurs.

Le premier de ces séminaires était celui de *Notre-Dame* : il fut fondé par Mathias *Bossemius*, né à Amsterdam en 1527, prévôt de St. Amé et professeur royal en théologie, décédé le 4 février 1599, lequel laissa tous ses biens pour la fondation d'un séminaire ou collége à l'instar de celui de Standonck à Louvain. Cet établissement fut ouvert, aussitôt après la mort du fondateur, dans une maison qu'il avait achetée sur le côté du nord de la rue des Chapelets. Le séminaire occupa cet emplacement jusqu'en 1775, qu'il fut transféré dans l'ancien collége de St Thomas, rue Morel. *Voyez page* 37.

Dans l'origine, les écoliers qui étaient reçus dans cette maison, portaient une casaque de couleur tannée, qui était fermée par une ceinture, et ils avaient la tête couverte d'un bonnet noir, dit *ablot*.

Par les lettres-patentes du mois d'avril 1776, il fut permis au séminaire des Irlandais d'acquérir l'ancien séminaire de Notre-Dame. *Voyez le* §. 11 *de cette section.*

2.° *Séminaire de la Foi.*

Georges *Colvenère* et Théodore *Vancouverden*, docteurs et professeurs en théologie, chanoines et successivement prévôts de St Pierre, projettèrent la fondation d'un séminaire sous le titre *de Propagandâ Fide*, ou de la Foi. Par les testamens qu'ils firent, l'un en 1644, l'autre en 1647, ils ordonnèrent que tous leurs biens seraient vendus, et le produit employé à acheter une maison convenable, dans laquelle seraient fondées des bourses pour nourrir, pendant leurs cours de philosophie et de théologie, des jeunes gens destinés aux missions dans les parties des Pays-bas infectées d'hérésies. Colvenère mourut en 1649, et Vancouverden en 1657. Les circonstances des temps retardèrent l'exécution de la fondation. Les premiers boursiers furent nommés en 1662, et placés au séminaire du Roi. Le 23 novembre 1683, en exécution de lettres d'octroi du 1.er août précédent, la maison des Six-Hommes, sise rue de la Comédie, appartenant à la ville, fut acquise. Ce ne fut néanmoins qu'en 1694, qu'elle fut disposée à recevoir le président et les boursiers, qui demeurèrent

en cet endroit jusqu'en 1744. L'ancien séminaire de la Foi resta longtemps dans les mains de la famille Ivoy, qui l'avait acheté de l'université. M. Denis-Dhaubersart l'ayant acquis, y fit construire une salle de spectacles, qui fut ouverte le 4 décembre 1785.

§. 5. *Séminaire de St Sauveur, ou de Hénin.*

Antoine *de Hénin*, né à Valenciennes, successivement curé et évêque à Ypres, fonda ce séminaire en 1606, pour y recevoir et instruire 50 étudians en théologie. L'administration en était confiée à un gentilhomme, à un membre de la faculté des arts et au prieur de la Chartreuse. Ce séminaire était situé à l'entrée de la rue Morel, à l'ouest du collége des Anglais; il a été vendu par le gouvernement le 25 mai 1796.

§. 6. *Séminaire de la Motte.*

Valentin *de Pardieu*, chevalier seigneur de la Motte, Esquelbecq, etc, général d'artillerie, gouverneur de la ville de Gravelines, par son testament du 13 août 1590, ordonna

ordonna que le produit de la vente de ses biens meubles et acquêts serait employé à former un établissement, pour recevoir des boursiers qui se destineraient à suivre les classes de l'université. Ce testateur fut tué en 1595, d'un coup de boulet, au siège de Doulens. Ses exécuteurs-testamentaires, réunis à Philippe de Guernoval, baron d'Esquelbecq, son principal héritier, et aux députés de l'université, dressèrent, au mois de février 1603, un réglement, d'après lequel les intentions du défunt furent exécutées. M. de Guernoval contribua même, en 1622, à embellir la fondation de son parent, en faisant construire à ses frais la porte d'entrée de ce séminaire. Une grande partie de ces faits est consignée dans l'inscription qu'on lit encore aujourd'hui au-dessus de cette porte :

Collegium à generoso domino D. Valentino de Pardieu, domino de la Motte, æquite S. Jacobi, commendatore de Steppa, rei Tormentariæ præfecto generali, gubernatore Gravelingæ, alumnis omni disciplinarum genere imbuendis erectum atque dotatum. In cujus à Deo memoriam

perpetuam dominus Philippus de Guernoval, baro in Eckelsbeke, gubernator et ipse Gravelinganus, idemque Catholicæ Majestatis consiliis bellicis patronus, hanc portam posuit. 1622.

Le défaut de casernes pour loger la garnison, enleva cette maison à sa destination de 1667 à 1700. Ensuite une fabrique de camelots et de bouracans y fut placée sous la direction successive des sieurs Yvain et Hustin; une partie du séminaire fut même affermée à celui-ci, pour 99 ans. Le 11 octobre 1749, l'université reprit l'autre partie, pour loger le président et les boursiers; et ce ne fut qu'en 1762 que le séminaire fut rétabli dans sa primitive institution. Son administration était confiée au recteur, à un professeur de la faculté de droit et à un professeur de celle des arts; le plus proche parent du fondateur conservait la qualité de collateur des bourses et de protecteur de l'établissement, qui était situé près du pont St Jacques; il a été vendu par l'Etat le 25 mai 1797.

---

§. 7. *Séminaire de la Torre.*

Il était situé à l'extrémité occidentale de la rue des Jésuites ; il avait été fondé en 1617, par Gaspard *de la Torre*, doyen de la cathédrale de Bruges, en faveur de pauvres écoliers. L'évêque de Bruges et la famille Dumont de Westoutre en avaient l'administration. Il a été vendu par l'Etat le 7 septembre 1797. Une fabrique de grés d'Angleterre avait été établie sur son emplacement ; des habitations la remplacent maintenant.

§. 8. *Séminaire de Tournai.*

Il avait été construit à l'extrémité de la rue des Weiz, et formait l'angle de cette rue et de celle Gamez. Maximilien *de Gand*, évêque de Tournai l'avait fondé en 1630, et en avait donné l'administration à ses successeurs et à deux membres de l'université. Il a été vendu par l'Etat le 7 septembre 1795. Diverses maisons et bâtimens ont été élevés sur le terrain qu'il occupait.

§. 9. *Hôtel des Nobles.*

Antoine *de Mundé*, originaire d'Anvers ayant fait une fortune rapide et brillante,

fut annobli en 1596, et créé chevalier en 1606, sous le titre de St-Laurent. Il avait épousé, en 1598, Eléonore de Severy, de noble extraction. Par leur testament du 31 décembre 1624, ces époux disposèrent d'une grande partie de leurs biens, pour fonder, à Douai, sous le titre *d'Hôtel des Nobles*, un établissement destiné à recevoir, outre leurs parens, les enfans de pauvres gentilshommes nés dans les dix-sept provinces des Pays-bas, qui voudraient suivre les écoles de l'université. M. de Mundé mourut à 76 ans, en 1628, et son épouse, à 70 ans, en 1640. Leur fondation n'eut son effet qu'en 1666. Lors du remboursement des billets de banque, en 1720, cet établissement, qui possédait une quantité de ces valeurs, fut presque anéanti; la maison fut louée jusqu'en 1747. A cette époque, les économies de l'administration lui permirent de donner une nouvelle suite aux intentions des fondateurs. Cette administration était composée du prieur des Carmes-Déchaussés, du recteur de l'Université, du lieutenant-général de la Gouvernance et du chef des Echevins. Cet hôtel, placé à l'extrémité de

la place St Jacques, avait pris, en 1792, la dénomination de Séminaire de l'Egalité. Il fut vendu le 18 janvier 1794.

---

§. 10. *Séminaire du Soleil.*

Il était situé vers l'extrémité occidentale du rang du nord de la rue St Thomas. Il avait été fondé par Jean *Aparisis* et son épouse, et construit en 1600, par les soins de leurs héritiers, pour y entretenir six gens d'église, dont l'nn serait le chef. Il a été vendu par l'Etat en décembre 1793.

---

§. 11. *Séminaire des Irlandais, ou de St Patrice.*

Il était situé sur le rang du midi de la rue des Bonnes. Il était composé de prêtres et de clercs Hybernois, destinés pour les missions d'Irlande. M. Luc *Mackiernan*, qui fut président de ce séminaire de 1750 à 1784, l'améliora considérablement, tant sous le rapport moral, que sous celui financier. Les lettres-patentes du mois de janvier 1769, qui réglaient l'administration du séminaire, furent le résultat de ses sollicitations; enfin,

ce fut lorsqu'il était président que l'administration fut autorisée, par les lettres-patentes du mois d'avril 1776, à acquérir l'ancien séminaire de Notre-Dame, situé rue des Chapelets, pour le réunir à son établissement primitif. Le séminaire fut vendu par le gouvernement le 7 septembre 1795; et maintenant une grande partie d'icelui est réunie à l'hôtel n.° 561, dont la façade est située, sous le même n.°, dans la rue des Chapelets.

---

§, 12. *Séminaire de St Amand.*

Cette maison, qui n'avait que le titre de refuge en 1790, servait de logement à un religieux de l'abbaye de St Amand; elle était placée au-delà de l'extrémité nord de la rue des Ecoles. Le 2 septembre 1630, le Roi d'Espagne Philippe IV avait autorisé D. Nicolas *Dubois*, 76.e abbé de St Amand, d'établir un collége et un séminaire à Douai, dans lequel furent admis de jeunes ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, pour suivre les classes de l'université. Cet établissement ne fnt achevé qu'en 1634. Il fut incorporé à l'université le 17 octobre 1639.

L'état en fit la vente dans les premières années de la révolution, et le gouvernement royal l'a racheté récemment, pour le réunir à l'arsenal.

---

§. 13. *Séminaire de St Amé.*

Il a été fondé, en 1582, par Antoine *Surius*, docteur en théologie et chanoine de St Amé, et par Nicolas *de Fourmanoir*, licencié-ès-lois, chanoine et écolâtre de la même église. Il était destiné à recevoir des étudians en théologie, et notamment des habitués du chapitre. Ce corps déléguait l'administration du séminaire à trois de ses membres. Cet établissement était situé dans le clos de St Amé, côté du nord. Il a été vendu par l'Etat dès le commencement de la révolution.

---

§. 14. *Séminaire des Sept-Douleurs.*

Arnould *Vandenhen*, ou *Afine*, doyen de la collégiale de St Pierre, par son testament de l'an 1620, fonda ce séminaire en l'honneur des Sept-Douleurs de la sainte Vierge, pour y nourrir sept pauvres étudians en théologie. Il fut bâti, en 1626, dans

la rue St Thomas, rang du midi, et fut vendu par l'Etat au mois de janvier 1793.

---

§. 15. *Séminaire Hattu.*

Il avait été fondé en 1631, par Claude *Hattu*, bourgeois de Douai, pour des enfans de cette ville qui étudieraient au moins la la grammaire, et, par préférence, pour ses descendans du même nom. Un procureur-syndic de la ville, le curé de St Pierre et un parent du fondateur, étaient chargés de l'administration de cet établissement, placé dans la rue du Mont-de piété, rang de l'est. Il fut vendu par l'Etat le 31 mai 1796, la vente antérieure du 18 janvier 1794 étant restée sans effet.

---

§. 16. *Séminaire de Lannoy.*

M. *de Lannoy*, chanoine et trésorier de St Amé, fonda ce séminaire en 1662, pour des écoliers suivant le cours des humanités. Cet établissement fut confirmé par les lettres-patentes du Roi, du mois d'août 1766. Le doyen de la collégiale de St Amé et un parent du fondateur étaient chargés de l'adminis-

tration de cette maison, qui était placée à l'angle nord de la rue du Pont-de-pierres. Elle fut vendue par l'Etat vers 1793.

---

§. 17. *Séminaire de l'Enfant Jésus.*

Adrien-François *Geet*, greffier civil de la ville de Douai, par son testament du 8 octobre 1693, avait pris les mesures propres à fournir une pension annuelle de 200 florins par an à cinq pauvres prêtres, et celle de cent florins aussi par an à cinq pauvres écoliers, pour leur donner les moyens de faire leurs études en philosophie et en théologie. Les uns et les autres devaient être réunis dans la maison du fondateur, située rue d'Arras; elle devait prendre le nom de *l'Enfant Jésus*. M. Geet mourut au mois d'août 1701. Un premier procès s'éleva au sujet de cette fondation; il fut terminé par transaction, en 1703; et les intentions du fondateur, sous le rapport de la dotation des prêtres et des écoliers, furent exécutées. Un autre procès fut intenté en 1728; on se prévalut de la minorité du petit-fils de la sœur du fondateur; et, par arrêt du parlement de Paris du 21 mars 1739, cette cour,

à qui l'affaire avait été dévolue, d'après la cassation d'un arrêt du parlement de Flandre, confirma la sentence de la gouvernance de Douai, par laquelle la fondation de M. Geet avait été déclarée nulle, illicite et contraire aux ordonnances des Souverains.

---

§. 18. *Séminaire d'Aubencheul, ou du Barlet.*

Ce séminaire, fondé par Augustin *de Benast*, avait été construit, en 1543, sur le rang de l'ouest du marché actuel aux chevaux. D'anciens prêtres y avaient leurs logemens. Le père correcteur du couvent des Minimes et le président de la maison, en avaient l'administration. Elle a été vendue par l'Etat au commencement de la révolution.

---

§. 19. *Fondation des Huit-Prêtres.*

Cette maison était placée rue du clocher St Pierre; elle avait donné le nom à la rue qui communique de celle ci à celle des Ferronniers, et dans laquelle se trouvait l'entrée de son église. Marguerite *Mullez* avait fait cette fondation, avant l'an 1330,

pour y recevoir huit prêtres indigens, et pour fournir à leur entretien. La première pierre de la reconstruction de cette bonne maison fut posée le 17 janvier 1519; son administration était confiée à quatre échevins, anciens ou régnans. Après avoir servi, depuis 1791, de logement à la gendarmerie sédentaire, elle fut vendue par l'Etat le 13 août 1795.

Les citations suivantes sont applicables aux établissemens mentionnés aux pages 46, 53, 292, 295 *et* 305.

18 février 1793. Apposition des scellés sur ces établissemens.

8 août 1793. Arrêté des corps administratifs, réunis au commandant de l'arrondissement, qui oblige les individus des Congrégations Anglaises de sortir de la place.

12 octobre 1793. Les membres des établissemens de la Grande-Bretagne à Douai, sont constitués en arrestation chez eux.

9 février 1795. Arrêté du comité de salut public, qui permet aux instituteurs et aux éléves des maisons d'éducation Britanniques à Douai, de retourner dans leur patrie. Ils

reçurent des passeports à cet effet le 19 du même mois.

6 septembre 1801. Arrêté du gouvernement, relatif au régime et à l'administration des colléges des Irlandais et des Ecossais établis à Paris.

16 octobre 1802. Arrêté du gouvernement, qui réunit au collége des Irlandais et Ecossais établi à Paris, les colléges Irlandais et Ecossais de Douai.

22 juin 1803. Arrêté du gouvernement, Les colléges Anglais établis en France, sont réunis aux colléges Irlandais et Ecossais dont la réunion a été ordonnée le 16 octobre 1802. Ces établissemens sont définitivement renvoyés dans la propriété de tous leurs biens qui ont été aliénés, mais dont les acquéreurs ont encouru la déchéance absolue. Ces biens seront régis et administrés par les supérieurs de l'établissement central des Irlandais, Ecossais et Anglais réunis, sous la surveillance du bureau gratuit créé en exécution de l'article 3 de l'arrêté du 6 septembre 1801. Les revenus de ces biens seront employés

ployés à l'éducation de jeunes Anglais, suivant la destination des fondations.

18 mai 1805. Décret, qui confirme définitivement en un seul et même établissement, à Paris, les diverses institutions fondées en France, en faveur des catholiques Irlandais, Anglais et Ecossais.

23 juin 1806. Décret, qui maintient l'administration du collége des Irlandais, Anglais et Ecossais, dans la propriété et jouissance du bâtiment connu sous le nom de vieux collége des Bénédictins - Anglais à Douai.

QUATRIÈME SECTION.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Postérieure à la suppression de l'Université de Douai.

1.° *Ecoles Centrales.*

La loi du 25 février 1795, en faisant disparaître jusqu'aux moindres traces de l'instruction publique, prescrivit l'établissement d'écoles centrales, pour l'étude des sciences,

des lettres et des arts; et elle avait réservé à statuer ultérieurement sur le placement de ces écoles. Cette désignation eut lieu le 7 avril de la mêmee année. Le département du Nord devait avoir trois écoles; une à Lille, la seconde à Cambrai, et la troisième à Maubeuge : elles furent réduites à une seule par la loi du 25 octobre suivant; et cette école fut fixée à Lille le 27 mai 1796; elle a été fermée le 22 mars 1803.

2.° *Lycée.*

D'après la loi du 1.er mai 1802, et en vertu de l'arrêté du gouvernement du 16 octobre suivant, un lycée fut établi à *Douai*, dans les bâtimens du collége d'Anchin; un autre arrêté du 31 mars 1803 autorisa le maire de cette ville à affermer, à longues années, des biens communaux, pour employer le produit à l'établissement du lycée. En 1818, le titre de *Collége Royal* fut substitué à celui de lycée. Par ordonnance du Roi du 20 juin 1818, le proviseur fut autorisé à acquérir une campagne, nommée Jérusalem, près de la ville, pour servir aux récréations des élèves. Au mois de mai 1820,

l'inscription suivante a été placée au-dessus de la porte de cette campagne : *Lætabimur in salutari tuo Jerusalem.*

Les premiers fonctionnaires de cet établissement ont été nommés par l'arrêté du 28 janvier 1803. M. Percelat exerçait alors les fonctions de proviseur; elles ont passé successivement, savoir, en 1809, à M. Brun; en 1811, à M. Plaisant du Château; en 1814, à M. Lamarre; et en 1815, à M. Polonceau.

D'après l'ordonnance du Roi du 25 déc. 1819, il y a, dans ce collége, 12 bourses pleines et 11 bourses 3/4 à la charge des communes. Le contingent de la ville de Douai, qui paye pour cet objet 3,900 francs, est de trois bourses de 1.ere classe, et de quatre de la seconde.

3.° *Académie de Douai.*

Elle a été établie en vertu de l'article 4 du décret du 17 mars 1808, et des facultés des sciences et des lettres devaient être attachées au lycée, en exécution des articles 13 et 15 du même décret. Un conseil de dix membres devait être formé au chef-lieu de l'académie, sous la présidence du recteur. La faculté des lettres a été organisée au mois

de novembre 1809. M. Taranget a été nommé recteur, professeur et doyen de la faculté. Le choix des autres professeurs a été connu. Tous ont été installés à la fin du même mois. Cette faculté des lettres a été supprimée par l'article 1.er de l'ordonnance du Roi du 18 janvier 1816 ; et, en exécution de l'article 2 de ladite ordonnance, une commission d'examen a été formée pour la collation des grades qu'elle était chargée de conférer. La faculté des sciences n'a point été organisée à Douai.

Ecoles Secondaires.

Le pensionnat de M. Fouquay fut érigé en école secondaire, par décret du 4 juin 1802. Ce titre lui fut conservé par autre décret du 25 septembre 1807. Cette école est en pleine activité, dans la maison ci-devant occupée par les Pères de l'Oratoire.

Le pensionnat de M. Liégeard avait été érigé en école secondaire à Boulogne, par décret du 26 novembre 1820 ; et il le fut à Douai par autre décret du 28 février 1805. Cet établissement prit fin par la mort de son chef, arrivée le 25 octobre 1807,

Ecoles Municipales des Sciences et Arts.

1. *Ecole d'Anatomie et de Botanique.* Elle a été formée en 1797, et organisée en 1802. La 1.re pierre de l'amphithéâtre de cette école fut posée le 14 mai 1821. Professeur, dès son origine, M. Foulon, licencié en médecine.

2. *Ecole d'Architecture.* Son établissement est du 22 avril 1782. Professeurs, 1782, M. Fradiel; 1807, M. Malet.

3. *Ecole de Dessin.* Elle a été établie en décembre 1769, par les soins de M. Vervoort, alors échevin. Professeurs, 1769, M. Wacheux; 1774, 9 août, M. Caullet (le titre de professeur honoraire lui fut déféré le 3 mars 1820); 1820, M. Wallet.

4. *Ecole de Sculpture.* Son établissement, opéré en 1771, est encore dû aux soins de M. Vervoort. Professeurs, 1771, M. Wacheux; 1778, M. Degand.

5. *Ecole d'Ecriture.* Elle a été établie en 1771. Professeurs, 1772, M. Adam; 1786, M. Chuffart; 1792, M. Allard; 1810, M. Soins; 1821, M. Carrière.

6. *Ecole de Musique.* Elle fut établie

le 11 mars 1806, elle entra en activité le 1.er avril suivant, et fut réorganisée le 30 août 1821. Directeur, 1806, M. Lecomte.

7. *Ecole d'Enseignement Mutuel.* Elle a été établie en 1816. Instituteurs, 1816, M. Decamps; 1820, M. Lagroy.

8. *Ecole des Enfans d'Artisans de la Ville.* Elle est confiée à d'anciennes dames de l'abbaye de Flines, et a pris naissance en 1816.

Toutes ces écoles sont sous la surveillance du maire et des commissaires par lui nommés, en exécution du réglement qu'il a porté sur cet objet, les 1.er octobre 1808 et 27 octobre 1817.

9 Le Roi, pour seconder les pieuses intentions de M. Edouard *Deforest*, qui avait formé, en cette ville, une ecole pour offrir gratuitement l'instruction primaire à 150 enfans, confirma cet établissemeu, par son ordonnance du 19 août 1818.

Le 27 octobre 1819, le même M. Deforest acheta l'ancien hôpital du Petit St Jacques, situé rue Jean-de-Gouy. L'établissement rue du Béguinage servit de logement et de local d'instruction pour les élèves qui avaient fait

les progrès les plus marquans dans les premières classes.

Bibliothèque publique.

Elle a été établie en exécution des dispositions de l'article 24 des lettres-patentes du 1.er mai 1767. Les acquisitions multipliées qu'elle a faites, ont nécessité, en 1817, l'aggrandissement du local qui contient ce précieux dépôt, lequel s'enrichit chaque année par de nouveaux ouvrages dûs à la munificence du gouvernement, et par les sacrifices que l'administration municipale continue de faire en sa faveur.

La bibliothèque a été ouverte le 3 août 1770, et le bibliothécaire (M. Denis), a prononcé un discours à ce sujet.

3 juin 1769 et jours suivans, les écoliers qui s'étaient refusés à payer une legère rétribution, déterminée par l'arrêt du conseil d'Etat du 13 mai précédent, pour l'entretien de la bibliothéque, se mutinèrent; mais l'ordonnance portée le 5 du même mois, par le lieutenant-général de la gouvernance, les fit rentrer dans l'ordre.

1788. Fin de mars. M. Mannoury fut

nommé bibliothécaire, au lieu de feu M. Denis.

1791. 19 juillet. Nomination de M. de Monteville aux fonctions de bibliothécaire.

1806. 5 juillet. M. Guilmot fut nommé à ces fonctions, au lieu de M. de Monteville.

Musée.

La progression rapide avec laquelle les collections d'antiquité, d'animaux, de minéraux, etc, de cet établissement, formé vers 1795, augmentant chaque année, ne permet point de douter qu'elles atteindront bientôt un degré d'importance et de richesse dont les départemens offrent peu d'exemples dans les établissemens de ce genre. On admire spécialement, dans l'une de ses salles, le mausolée du comte de Lallaing Charles II, qu'on attribue à Jean de Bologne.

Une salle particulière est disposée pour recevoir tout ce qui est relatif à l'histoire de l'homme, ainsi que les divers produits propres à faciliter l'étude de l'anatomie comparée. Un réglement porté par le maire le 15 janvier 1822, détermine l'administration de cet établissement.

Confrérie des Clercs-Parisiens.

Robert de Douai fonda la maison de Sorbonne à Paris. Ce fut le premier collége établi dans le quartier de l'Université. Il était chanoine de Senlis et médecin de Marguerite de Provence, épouse de St Louis. Il donna, par son testament, 1500 livres parisis, faisant en 33,796 francs 34 centimes, pour l'établissement de ce collége, et en confia l'exécution à Robert de Sorbonne, son ami. Celui-ci remplit les intentions du fondateur vers 1250, et ne prit jamais que la qualité de proviseur du collége. Il y établit une communauté de seize pauvres écoliers ; et on voit, du testament de Maroie de Lens, bourgeoise de Douai, du mois d'août 1270, que, parmi ces seize boursiers, il y en avait sept natifs de cette ville. Les personnes aisées de Douai se plurent à aider ces jeunes gens. On en trouve la preuve dans les dispositions testamentaires faites en 1273 et en 1295, par Maroie de Fiérin et Marguerite de Coutiches. Aux seize écoliers que Robert de Sorbonne avait établis, il associa d'autres clercs en état de pourvoir à leur

subsistance. Ils étaient instruits avec les autres, par trois docteurs qu'il avait choisis; savoir : Guillaume de St-Amour, Eudes de Douai et Laurent de France, dit Lenglesq, aussi de Douai. Ces jeunes élèves, de retour dans leur ville natale, voulant entretenir l'émulation parmi les jeunes gens qui devaient leur succéder, tant pour honorer la Mère de Dieu, par des offices en son honneur, que par des pièces de vers composées à sa louange, et pour se récréer, en se réunissant; ces jeunes élèves érigèrent, vers l'an 1330, dans l'église de Notre-Dame, la confrérie des Clercs-Parisiens, à laquelle ils donnèrent successivement les dénominations des écoliers de Paris, des clercs et écoliers de Paris, des clercs de Notre-Dame, des clercs du grand Puy de Notre-Dame (montagne, ou parnasse), de Notre-Dame du Puy de Douai, et enfin des clercs Parisiens.

Au mois d'avril 1475, Charles-le-Belliqueux, duc de Bourgogne, 29.e comte de Flandre, accorda des lettres d'amortissement à cette confrérie, pour les rentes et héritages qu'elle avait acquis depuis et avant 60 ans.

Cette confrérie n'était d'abord composée

que d'ecclésiastiques et de laïcs ayant fait leurs études à Paris. Après l'établissement de l'université à Douai, on y admit des individus qui avaient fait leurs études en cette ville. Chaque année, le dimanche après le 15 août, on distribuait des couronnes aux auteurs des meilleures pièces de vers, chants royaux et ballades composés en l'honneur de la Sainte Vierge.

Les échevins entretenaient l'émulation dans cette confrérie. Ils accordaient une exemption entière d'octrois à ceux qui avaient remporté les couronnes pendant trois années de suite. La dernière faveur de ce genre fut accordée à Jean Darnehem, par délibération du 26 janvier 1634.

En 1774, la confrérie possédait 25 rasières un tiers de terre dans les communes de Cantin, Douai, Estrées, Lambres, Loffre et Raches.

La confrérie, qui était dans l'usage de décerner des prix aux auteurs des trois meilleures ballades en l'honneur de la Vierge, et qui faisait réciter ces pièces de vers dans la chaire de vérité de l'église de Notre-Dame, le dimanche dans l'octave de l'Assomption, avait délibéré, en 1778, qu'un seul prix

serait accordé à l'auteur qui aurait fait la meilleure ode sur le sujet voulu par les réglemens. Ce prix fut décerné, le 16 août de ladite année, à M. Legrand de Laleu. Ce fut la première et la dernière fois que ce nouvel usage eut lieu; les biens de la fondation ayant été réunis à d'autres, par les lettres-patentes du mois de mars 1779, pour former la dotation des Sœurs de Charité établies à Douai par cette même loi.

Société Centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du Département.

Cette société a été instituée à Douai, le 27 avril 1799, en exécution de la circulaire du ministre de l'intérieur du 22 avril 1798.

Le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des amateurs des sciences, formée en la même ville le 12 février 1800; et elle a été maintenue dans ses attributions et prérogatives, par l'arrêté du préfet du 1.er octobre 1819. La société est composée de membres honoraires, de 50 membres résidens, et de plus de 150 membres correspondans. Les séances ordinaires de la société sont fixées aux 2.e et 4.e mercredis du mois; et ses officiers

officiers sont renouvelés dans la 2.e séance du mois de décembre.

Outre les plantes rares et précieuses cultivées dans les jardins de la société, on y rencontre avec intérêt une école complète de botanique, établie d'après le système de Jussieu.

MM. Duthillœul, propriétaire, et Preux, avocat, ont obtenu, en 1820 et en 1821, les prix que la société avait mis au concours pour les meilleurs éloges de Jean de Bologne, célèbre sculpteur né en cette ville, et de M. Dépres, bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour royale, docteur en droit et ancien professeur royal de cette faculté dans l'université de Douai.

Société Médicale.

Elle a été établie en vertu d'autorisation du 21 septembre 1804; elle est régie par un réglement spécial, arrêté le 18 septembre 1820; elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens légalement admis à l'exercice de ces professions. Ses séances sont fixées aux 1.er et 3.e lundis de chaque mois.

TITRE VI.

ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE.

La 1.ère série de ce titre contiendra l'objet de chaque établissement dans son état primitif, et l'indication du local qu'il occupait dans la ville.

Les changemens qui se sont succédés dans ces établissemens jusqu'en 1789, seront le sujet de la 2.e série.

Les mouvemens qui s'y sont opérés pendant la révolution, seront rappelés dans la 3.e série.

Les administrations qui ont successivement régi ces divers établissemens, seront énumérées dans la 4.e série.

On présentera dans la 5.e série l'état actuel de tous les établissemens de cette ville, chargés de secourir les malheureux.

PREMIÈRE SÉRIE.

ÉTAT DES DIVERSES FONDATIONS DANS LEUR ORIGINE.

Ces fondations seront classées d'après leurs rapports avec les individus pour lesquels elles ont été destinées.

Viendront d'abord les établissemens communs aux deux sèxes, ceux particuliers à chacun d'eux; ceux destinés aux orphelins, aux orphelines et aux enfans trouvés; les établissemens destinés à recevoir les pélerins, ceux disposés à soigner les malades; enfin les moyens propres à secourir les pauvres dans leurs domiciles.

---

§. I.er

Cette division est formèe par les fondations des *Chartriers* et du *Petit St Jacques*.

1. Quoiqu'on ait fait remonter l'origine des Chartriers avant l'an 1100, il est au moins certain que dame Algur Dumarché, épouse de Richard, fit construire, en 1165, un hôpital, pour recevoir les infirmes et les paralytiques. Ce fut aussi cette dame qui, en 1175, fonda une chapelle dans cet hôpital, et qui assigna les fonds pour la nourriture d'un prêtre chargé d'administrer les secours spirituels aux personnes de la maison. Cette chapelle a éte bénite de nouveau le 9 décembre 1556. Les papes Alexandre III, Honoré III et Céles-

tin III, confirmèrent ces fondations. Anne Roussel, Anne Sixfaix et Susanne Dumont, veuve de Luc Vairet, les augmentèrent par leurs bienfaits. La fondation était jadis hors des murs et dans le faubourg; mais par l'agrandissement de la ville, elle était située en face de la porte de Valenciennes. Le 11 mars 1544, on avait commencé le grand bâtiment érigé sur la place Bourbon. Une partie de ce bâtiment fut jeté bas par l'ouragan du 9 novembre 1801 : les matériaux du surplus furent ensuite vendus pour achever les infirmeries de l'hôpital-général. En 1700, il se trouvait dans cette maison 33 hommes et 50 femmes. Ses revenus étaient alors de 12,810 livres. Depuis 1714 jusqu'en 1769, l'hôpital militaire fut fixé dans les bâtimens des Chartriers, d'abord en partie, puis en totalité. *Voyez page* 252.

2. Fondation du *Petit Saint Jacques*. En 1452, les bourgeois de Douai, qui avaient été en pélerinage à St Jacques de Compostelle, se réunirent, et formèrent une confrérie. Le conseil de la ville, autorisé par l'empereur Charles-Quint, permit, en 1526, aux membres de la confrérie, d'ériger un hôpital

avec une petite chapelle, dans la maison donnée par Simon Braquet, rue Ernould-de-Gouy, hors du bourg, *et non en l'ancienne fermeture*, pour les pauvres pélerins passans. Jean Delporte et Catherine Rapaieille sa femme, augmentèrent cette fondation, par leur testament du 20 septembre 1625. Des reliques de St Loup étaient conservées en cette maison; Paul Boudot les transféra dans la nouvelle châsse, le 16 juin 1631.

Par arrêt du conseil d'Etat, du 3 juillet 1699, cette fondation, désignée sous le nom de *Maladerie*, devait concourir à l'établissement d'un Hôtel-Dieu. Cette disposition ne reçut pas son entière exécution; mais, depuis lors, l'établissement fut régi par les échevins. Un hôpital pour les pauvres invalides y fut établi, et M. François de St-Jean, échevin, lui donna ses biens, le 17 février 1701, pour augmenter sa dotation. A cette époque, cet hôpital des Malades, dit des *Grands-Lostes*, destiné à soulager les pauvres de la ville et les pestiférés, avait pour revenus 106 rasières de bled et 3,345 livres; il y avait alors, dans la maison, 40 individus des deux sèxes. Vers 1765, l'administration de l'hô-



pital-général vendit le chef-lieu de la fondation, placé sur le rang du sud de la rue de Jean-de-Gouy.

3. On voit par l'ordonnance des échevins, du 23 décembre 1750, que, pour empêcher la mendicité dans la ville, il avait été arrêté que les mendians invalides seraient admis dans l'hôpital de St Denis, et qu'ils y recevraient la subsistance nécessaire. Ce bâtiment, caduc et mal-sain, pouvait à peine contenir 50 individus.

---

§. 2. *Des fondations particulières aux Hommes.*

On remarque dans cette classe les fondations de *Cantin* et de *Cuvelier.*

1. Le 7 août 1594, Guillaume de Cantin légua 800 livres de gros une fois, pour ériger un hôpital en l'honneur des cinq Plaies de Jésus-Christ, destiné à recevoir cinq vieux hommes, âgés de plus de 70 ans, de toutes les paroisses de la ville, celle de St Amé exceptée. Le chef-lieu de la fondation, situé à l'extrémité nord de la rue St Albin, et sur le rang de l'est, a été vendu, par

l'administration de l'hôpital-général, à un particulier, qui le céda aussitôt aux Bénédictins, pour le réunir à leur monastère. En 1700, cette fondation avait un revenu de 140 livres.

2. *L'hôpital Cuvelier* était destiné à recevoir trois vieux hommes : les pères des pauvres de la paroisse de St Albin en avaient la direction. La fondation était d'abord située rue de l'abbaye des Prés ; elle fut fixée ensuite dans la première maison de la rue d'Ocre, rang du sud. Elle a été vendue le 16 juillet 1753, par l'administration de l'hôpital-général. En 1700, cette fondation avait un revenu de 137 livres.

---

§. 3. *Fondations particulières aux Femmes, Filles ou Veuves.*

Les établissemens de cette classe étaient les plus nombreux.

1. *L'hôpital des Wetz* fut fondé en 1247, par Gervais Deleville, pour des pauvres Béguines malades et infirmes, et jouissant de bonne renommée. Cet hôpital était alors placé chez le donateur, *dedans la porte des*

Wetz. En 1477, les Béguines du camp Flory abandonnèrent leur demeure à l'abbaye des Prés, par ordre de la comtesse Marguerite; le magistrat les plaça à l'hôpital des Wetz, et de Béguines elles devinrent hospitalières. En 1700, cette fondation avait 315 rasières de bled et 520 livres de revenus.

2. *Hôpital Pilatte*, ou *Pilatoire ;* il a été fondé en 1326, par Bernand Pilatte, pour dix pauvres femmes; en 1553, il existait rue d'Infroy : le prieur des Dominicains, le gardien des FF. Mineurs et le curé de St Pierre en avaient la direction.

3. *L'hôpital de Douai-vieulx* existait avant 1400; il avait été fondé pour sept pauvres Béguines; elles avaient par an chacune 8 livres de gros; en 1525, Jean-Regnier Cuvillers prit en arrentement une partie de cet hôpital, situé sur la petite Place, rang du sud, pour en faire sa demeure; et il fut chargé de rétablir la fondation faite avant 1400, sur les bâses de son institution. En 1700, ses revenus consistaient en 20 rasières de bled, en une rente de 9 livres, dûe par la ville; et le curé de St Amé était

alors chargé de donner à chaque Béguine 25 sols par an. Le 28 février 1785, l'administration de l'hôpital-général vendit la principale maison de cet établissement.

4. *L'hôpital Laubegeois* avait été fondé en 1606, par Jean Laubegeois, pour cinq honnêtes femmes ou filles non mariées, ayant servi en qualité de domestique. Il était situé rue d'Ocre, rang du nord.

5. Adrien Demaisne, prêtre, fonda en 1610, l'*hôpital de St Nicolas*, pour y recevoir 6 à 7 femmes. Les six qui étaient réunies en 1700, recevaient chacune deux coupes de bled par an.

6. *Hôpital Blary*. Augustin Blary, charpentier à Douai, légua tous ses biens, le 2 janvier 1628, pour fonder un hôpital en faveur de trois pauvres femmes ou filles : cet hôpital était situé dans trois maisons, rang du nord, rue St Jean. Elles ont été vendues par l'Etat le 13 septembre 1794.

7. *Hôpital Dablaingt.* Par testament du 20 septembre 1635, Jean Dablaingt donna une choque de maisons, derrière le Canteleu, faisant le coin ouest de la rue qui mène aux Trinitaires, pour y loger cinq vieilles per-

sonnes bien famées du sèxe féminin, auxquelles il assigna 45 livres de rente et 15 rasières de bled par an, à répartir entre elles. En 1700, les revenus de la fondation étaient de 15 rasières de bled et de 51 livres 5 sols. On donnait peu à cette époque aux hospitaliers; le produit des biens était destiné à payer les frais de construction de l'hôpital. Le 13 septembre 1794, le chef-lieu de la fondation, rue des Trinitaires, a été vendu par l'Etat.

8. *Hôpital des Cinq-Plaies.* Le 30 juillet 1636, Françoise Laden, veuve de Judes Levaillant, échevin à Douai, légua une maison rue d'Infroy, pour être érigée en hôpital, à effet d'y recevoir cinq pauvres filles honnêtes et légitimes, nées à Douai, qui ne pourraient pourvoir à leur subsistance par leur travail; elle leur assigna 125 livres et 15 rasières de bled par an. Le chef-lieu de la fondation, situé rue d'Infroy, rang de l'ouest, a été vendu par l'Etat, le 24 avril 1795.

9. *Hôpital Lemicquet.* Par testament du 7 juin 1641, Jean Lemicquet, prêtre et chapelain de St Pierre, donna tous ses biens

pour la fondation d'un hôpital destiné à recevoir cinq personnes du sèxe féminin, ses parentes, à chacune desquelles il serait livré par an 4 rasières de bled et 18 sous 9 deniers par semaine. Cette fondation avait, en 1700, un revenu de 54 rasières de bled et de 267 livres. Son chef-lieu, situé rue du clocher St Pierre, rang du nord, a été vendu par l'Etat, le 13 septembre 1794.

10. *Hôpital Fretin*, ou *du Rosaire.* Par actes des 23 octobre 1652 et 1.er mai 1660, Jacques Fretin, bourgeois de Douai, et Claire Debruille, sa femme, affectèrent leurs biens, pour qu'il fût érigé, vis-à-vis Ste Catherine, près le marché aux Poissons, un hôpital, dans lequel vivraient, sous la conduite d'une souveraine, quinze pauvres honnêtes, filles ou veuves, à chacune desquelles ils assignèrent une pitance de 3 rasières de bled et de 24 livres par an; en 1700, les revenus de la fondation étaient de 54 rasières de bled et de 425 livres. Le 13 septembre 1794, le chef-lieu de la fondation a été vendu par l'Etat.

11. *Hôpital Taisne.* Louise Taisne, veuve de Jean Lemaire, bourgeois de Douai et

receveur de l'abbaye d'Anchin, fonda, le 20 juillet 1654, un hôpital pour trois pauvres filles dévotes; elle donna, à cet effet, une choque de maisons au cimetière de Notre-Dame, et assigna à ces filles 187 livres 10 sous de rente annuelle. Gérard Taisne, frère de Louise, bourgeois de cette même ville, légua, par acte du 16 novembre 1663, 1500 livres, pour acheter une maison à usage d'hôpital, destiné à cinq filles affligées, âgées de 60 ans, et assura à chacune d'elles 62 livres 10 sous par an, pour leur nourriture et leur entretien, et ce, en l'honneur des cinq Plaies de Jésus-Christ. Les fondations faites par les testamens et codicille de Louise Taisne et de Gérard son frère, des 20 juillet 1654, 16 novembre 1663 et 19 février 1669, furent exécutées, d'après la transaction du 16 juin 1731. La maison qui avait servi d'hôpital, située au cimetière Notre-Dame, fut vendue par l'Etat le 13 septembre 1794.

12. *Fondation de Sainte Anne* ou *de Fressaing*. Cette fondation était placée rue au Cerf (de Paris); elle était présidée par une maîtresse ou supérieure; car on voit, de la délibération des échevins, du 9 février 1668,

1668, que les filles de cet établissement, qui avaient procédé à l'élection d'une supérieure, sans l'intervention des rewarts, reconnurent leurs torts, et promirent de se conformer à l'avenir aux réglemens : l'établissement était formé pour cinq pauvres femmes veuves. En 1700, ses revenus étaient de 24 rasières de bled et de 24 livres.

13. Il existait encore un *hôpital Fressaing* dans la rue St Pierre; il était destiné pour cinq vieilles personnes du sèxe féminin.

14. La fondation de *Gavrel* était dûe au bienfaiteur de ce nom, qui la fit pour trois filles; elles recevaient par an chacune 4 rasières et demie de bled.

15. *Hôpital de Harnes*. Il avait été fondé pour quatre individus du sèxe féminin, qui recevaient, encore en 1700, chacun 4 rasières et demie de bled, et 10 livres 17 sols par an. L'hôpital était d'abord placé au rivage de la ville, du côté de St Albin; il fut transféré ensuite dans quatre maisons des rues des Flageolets et du Colombier, ou grande rue Jean de Bologne. Ces maisons ont été vendues par l'Etat le 13 septembre 1794.

16. *Hôpital de Sin.* Il était situé près le moulin de Quêne, et consistait en trois demeures, dont l'une abordait à la Scarpe au pont des Augustins. Il avait été doté par Isabeau Leloire, femme de François Raisme; il était destiné à recevoir quatre individus du sèxe féminin; ses revenus consistaient en douze rasières de bled dûes par le moulin de Quêne.

17. *Hôpital Wagon.* Cette fondation fut faite pour cinq pauvres filles; ses biens consistaient en 22 rasières de terre à Rouvroy, et en une rente de 150 livres, dûe par le collége d'Anchin, pour le rachat du logement fourni de temps immémorial à ces filles.

---

§. 4.

Il y avait à Douai deux hôpitaux pour les Fils orphelins.

1. Par délibération des échevins, du 22 juin 1574, il avait été établi une maison, ou hôpital, pour recevoir les *pauvres Orphelins*: il fut construit dans l'emplacement de la tour du Châtelain, dite des *Creux*, près de la fontaine St Maurand, où étaient jadis les

prisons. Emeri Comelin, par son testament du 19 juin 1621, fut un des bienfaiteurs de la fondation. En 1700, ses revenus consistaient en 300 rasières de bled et en 1625 livres. Charles-Ferdinand Lernould avait institué, pour héritiers universels, ces fils orphelins, par son testament du 2 octobre 1677. Il fut empris les 12 octobre 1678 et 18 juillet 1679. Marie-Anne Donville, veuve de Nicolas Mas, échevin de la ville d'Orchies, et héritière du sieur Lernould, demanda, le 28 avril 1732, la nullité des libéralités de son parent, comme contraires aux lois du pays : l'arrêt du conseil d'Etat du 20 janvier 1744, accuellit sa demande ; elle fut maintenue et gardée dans la possession et jouissance des immeubles délaissés par ledit Lernould, au jour de son décès ; et elle obtint les fruits et revenus d'iceux, depuis le jour de sa demande judiciaire ; ils ont été liquidés avec tous les frais à la somme de 43,881 livres 5 sols, et les administrateurs ont été autorisés, par arrêt du parlement de Flandre, du 23 janvier 1745, à vendre autant de biens appartenant à la maison pieuse, qu'il en fallait pour acquitter cette somme. Le 26

mars 1795, la maison des orphelins a été vendue par l'Etat, et la partie de la fondation ayant issue sur le pont de la Massue, avait été vendue le 5 octobre précédent.

2. *Hôpital Salé.* Charles Salé, docteur en médecine, fonda un hôpital pour des orphelins, le 2 avril 1609, et le fit construire en 1616, rue du petit Canteleu, rang du nord. En 1700, les revenus de cette maison consistaient en 87 rasières de bled et en 415 livres. Le chef-lieu de la fondation existe encore dans la rue du petit Canteleu. Il a été vendu par l'Etat.

---

§. 5.

Le nombre des établissemens pour les Filles orphelines était de quatre.

1. La *maison des Filles orphelines*, à l'ouest de la place St Nicolas, dépendait de la fondation de la bourse commune; elle existait néanmoins dès 1320; car les grands ministres se voyant chargés de beaucoup d'enfans, achetèrent une grande maison, vis-à-vis St Nicolas, dans laquelle ils logèrent ces filles; en 1700, il y en avait 18; le siège de cet

établissement, actuellement vis-à-vis ladite place de St Nicolas, a eté vendu par l'Etat le 13 septembre 1794.

2. *L'hôpital Bonnenuict* existait avant 1613, car André Bonnenuict, par son testament du 4 mai de cette année, légua cinq maisons rues de Bellain et des dames Augustes (rue des Fripiers), pour des filles orphelines; elles étaient entretenues, dans cet établissement, en nombre proportionné aux revenus, qui consistaient, en 1700, en 17 rasières de bled et en 730 livres. Le chef-lieu de la fondation, situé rue de Bellain, rang de l'est, rebâti par l'hôpital-général en 1785, pour en faire une maison de commerce, a été vendu par l'Etat, le 13 septembre 1794.

3. *Hôpital Lefranc*, ou *des Sept-Douleurs*. Anne Boudens, épouse de Jean Lefranc, par son testament du 9 octobre 1632, fonda un petit hôpital, dit des Sept-Douleurs, pour six pauvres filles et une maitresse, orphelines de pères et meres. Magdelaine Lefranc augmenta la fondation faite par sa mère, en lui donnant une partie de ses biens, par acte du 1.er mai 1644. Cette

*

maison était située dans la rue de St Albin, rang de l'est. Les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame furent autorisées à la réunir à la leur, par lettres-patentes du mois de juin 1765, d'après l'acquisition qu'elles en avaient faite le 22 août 1761, En 1700, il y avait quatorze filles dans cette maison, qui avait pour revenus 71 rasières de bled et 2,500 livres.

4. *Filles de la Charité*, ou *de la Ste Famille.* Jean Biscot forma, en 1661, un établissement pour six filles chargées du soin des orphelines. Cette fondation fut approuvée par le conseil de la ville le 12 février 1668. Le 18 avril 1674, ces filles avaient obtenu des constitutions pour vivre sous la règle monastique et l'autorité de l'évêque. L'arrêt du parlement de Flandre, du 19 juillet 1734, déclara qu'il y avait abus dans ces constitutions, et ramena la fondation à son institution primitive. Le principal emplacement, situé sur le rang du sud de la rue de Valenciennes, a été vendu, par l'administration de l'hôpital-général, en 1755. Le 28 juin 1783, la même administration vendit une maison et jardin dépendant de la fondation; ils étaient situés dans la ruelle Pépin.

§. 6.

Il y avait un hôpital particulier pour les *Enfans trouvés*; il avait été fondé le 3 février 1545. L'entrée de l'hôpital était dans la rue St Pierre, vis-à-vis la pompe, et la grande porte était en face de la tour. L'établissement, comprenant la choque de maisons rues St Pierre et du Clocher, a été vendu par l'Etat le 13 septembre 1794. En 1700, la fondation entretenait quinze enfans, un concierge et une servante; il y avait de plus douze enfans à nourrice au-dehors; ses revenus consistaient en 163 rasières de bled et 1150 livres.

---

§. 7. *Maisons destinées à recevoir et héberger les individus nécessiteux qui voyageaient sous le titre de Pelérins, pour visiter les saints lieux.*

Les établissemens de ce genre étaient les maisons de St Thomas, de St Samson, du Petit St Jacques, de Notre-Dame de Lorette et de St Julien.

On a fait mention du Petit St Jacques à la page 328. On verra ce qui concerne St Thomas et St Julien aux fondations destinées à soulager les malades.

1. *Hôpital de Notre-Dame de Lorette.* Jean Deroquegnies, dit de Fiérin, par actes de 1375 et de juin 1400, fonda et régla un hôpital pour recevoir 13 pauvres passans. Un arrêt de la chambre royale, du 22 septembre 1676, avait ordonné aux échevins de Douai de se départir, au profit de l'ordre du Mont-Carmel et de St Lazare, de la jouissance de cette fondation; mais, par arrêts du conseil d'Etat des 3 décembre 1694 et février 1695, les échevins furent maintenus dans la possession des droits qui leur avaient été attribués par le testament de Jean Deroquegnies. Par autres arrêts du conseil d'Etat, des 3 juillet 1699 et 7 novembre 1733, cette fondation devait concourir à la formation d'un Hôtel-Dieu; ces arrêts n'eurent pas de suite. La chapelle, l'hôpital et le jardin de Notre-Dame de Lorette, situés rue au Cerf (de Paris), rang de l'est, ont été vendus, par l'administration de l'hôpital-général, le 17 août 1754.

2. *Hôpital de St Samson.* Il fut fondé par l'archevêque de Thessalonique Garin, vers la fin du 12.e siècle, ou au commencement du 13.e, dans la maison où il résidait, quand il était chanoine de St Amé. Cette maison, destinée à recevoir, nourrir et héberger les pauvres passans, était située à l'entrée de la première porte d'Arras, rang de l'est, et donna ensuite son nom à la rue. Le fondateur la mit entre les mains des chevaliers du Temple, avec des revenus pour son service. Ils passèrent à l'Ordre de Malte, malgré la clause contraire de l'archevêque. La maison et la chapelle furent vendues par l'Etat en 1795.

1427. 17 février. Concordat entre les échevins et les chevaliers de l'Ordre de Malte. On y voit que les pauvres étaient hébergés et nourris dans cet hôpital.

1524. 16 février. Incendie qui consuma la grange de l'hôpital de St Samson.

1593. 4 septembre. Les échevins ordonnèrent à l'admodiateur de la commanderie de St Samson, de faire les dispositions nécessaires pour nourrir et héberger quatre passagers, en exécution des intentions du fondateur.

§. 8. *Léproseries, Maladeries.*

Il existe une bulle du pape Célestin II, sous la date du 21 décembre 1197, en faveur des mésiaux ou ladres de la ville de Douai. Il a existé près de cette ville trois léproseries.

Vers 1200, les bourgeois et les habitans de Douai fondèrent, sous la dirrection des échevins, une léproserie hors la porte de Paris, sur le chemin de Lambres, destinée à recevoir leurs concitoyens attaqués de lèpre. Cette fondation est reconnue dans les lettres de Jean, Roi de France, du 15 mai 1351.

Une 2.e léproserie était située au faubourg de la porte de Valenciennes; elle était destinée spécialement pour les individus qui étaient issus de bourgeois de Douai.

La 3.e léproserie était placée dans les prairies, sur la rive droite de la Scarpe, dans nn endroit appelé *Garbignie*, au-delà du faubourg actuel de la porte de Lille, en face de Waziers. On y recevait les habitans de Douai, soit qu'ils en fussent bourgeois ou non. Cette fondation était dûe aux bienfaits de Jean Canard, 60.e évêque d'Arras de 1391 à 1408, et chancelier de Philippe, duc de

Bourgogne, époux de la comtesse de Flandre Marguerite.

Le 25 octobre 1662, il fut arrêté que les revenus de la maladerie qui existait alors, seraient employés au soulagement des pestiférés. En décembre 1662, ces biens passèrent à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et en 1696, ils ont été rendus aux échevins.

4. *Hôpital St Thomas.* Il a été fondé en 1378, par Gauthier Belamy, dit Lentailleur, qui donna trois maisons pour loger les passans et garder les malades; son épouse laissa tout son bien à l'hôpital, et trois lits s'y trouvèrent fondés. Alexandre Dupont, maître de la fondation, obtint, vers 1415, d'y placer des Béguines pour la désservir; en 1479, la comtesse de Bourgogne transforma ces béguines en religieuses du tiers-ordre de St François, et en la même année, Robert Waghe contribua, par ses bienfaits, à améliorer l'établissement. En 1700, ses revenus étaient de 65 rasières de bled et de 970 livres. *Voyez page* 63.

Par décret du 20 mars 1804, la commission administrative des hospices fut autorisée à céder à un particulier les bâtimens, jardins

et dépendances de l'hospice de St Thomas, et à recevoir en échange onze pièces de terre. L'hospice de St Thomas comprenait nombre de maisons sur le rang nord de la rue qui porte son nom, la maison faisant le coin ouest de la rue St Jacques et une grande partie de celles sur le rang sud de la rue des Jésuites.

5. *Hôpital de St Julien.* On y recevait des pèlerins; il fut ensuite destiné pour les malades. En 1591, les échevins donnèrent aux religieuses du tiers-ordre de St François, établies à Wimy, et qui s'étaient retirées à Douai, la propriété des biens de l'hôpital St Julien, pourvu qu'elles se chargeassent des fondations qui y étaient attachées. Ces religieuses ayant fait vœu de clôture en 1622, quittèrent et l'hôpital et ses charges. Le chef-lieu de cette maison se trouve sur le rang est de la rue qui en porte le nom. *Voyez page* 65.

6. *Hôtel-Dieu.* M. Pasquier Dubois donna le terrain situé en la place dite la Prairie de St Albin, sur lequel Anne Boudens, veuve Lefranc, fit commencer, en 1624, le bâtiment de l'Hôtel-Dieu. M. François Dubout,

chanoine

chanoine de St Pierre, légua aussitôt ses biens à cette fondation, à laquelle l'évêque d'Arras, Herman Ortemberg, annexa, le 27 août de ladite année 1624, les biens de l'hôpital de St Julien; les échevins firent venir de suite des sœurs hospitalières de Valenciennes, pour soigner les malades, qui, par l'institution, devaient être traités dans cette maison. Ces dispositions font partie du titre d'établissement arrêté par les échevins le 30 septembre 1628. Le Roi confirma la fondation par ses lettres-patentes du mois de mai 1714; elle avait, en 1700, 204 rasières de bled et 3,660 livres de revenus. *Voyez page* 68.

Le 7 avril 1817, on commença à réparer la façade de l'Hôtel-Dieu, et on y plaça aussitôt plusieurs figures en pierre du ciseau du sieur Cadet de Beaupré, professeur de l'école d'architecture à Lille.

7. *Hôpital des Femmes gissantes, ou de Sainte Marguerite.* Cette fondation, destinée à recevoir des femmes en couches, demeurant à Douai depuis un an, est dûe aux soins de Wérin-Mullet, qui la fit le 29 juillet 1274; elle a été réunie à la bourse

commune au commencement du 18.e siècle ; elle était située sur le rang de l'est de la rue des Procureurs.

---

§. 9.

On a remarqué, dans les paragraphes précédens, que les pauvres invalides, infirmes, orphelins et enfans trouvés, étaient reçus dans des maisons de refuge : on a vu qu'ils étaient reçus et soignés dans des hôpitaux, en cas de maladies ou d'accidens ; on verra maintenant par quels moyens ils étaient aidés et secourus dans leurs demeures.

1. *Bourse commune.* D'après le placard de l'empereur Charles-Quint, du 7 octobre 1531, les échevins formèrent, en 1538, une bourse commune, pour secourir les pauvres, au moyen de distributions pécuniaires et de médicamens ; l'administration en était confiée à huit personnes choisies, chaque année, dans les six paroisses de la ville. La fondation se tenait dans la maison en face de l'église de St Nicolas. En 1700, ses revenus étaient de 185 rasières de bled et de 3,477 livres 10 sols.

2. *Administration pour prévenir la*

mendicité. La ville fut redevable de cet établissement à M. de Calonne, premier président du parlement de Flandre; il en conçut le plan, et décida les échevins à le faire exécuter le 30 janvier 1778 : d'après les avantages qu'on en recueillit, le Roi voulut en assurer la stabilité par ses lettres-patentes du mois de janvier 1784. En vertu de ces lois et réglemens, la ville était divisée en trente quartiers; un administrateur avec son adjoint recueillaient les dons et les offrandes des habitans, et en distribuaient le produit d'après l'ordre établi par les comités particuliers et par l'assemblée de tous les administrateurs.

3. M. de Calonne, afin de mieux consolider l'établissement précédent, pour empêcher efficacement la mendicité à Douai, et pour que les pauvres, qui étaient dans un véritable besoin, reçussent, sans sortir de chez eux, des secours proportionnés à leurs besoins, sollicita et obtint des lettres-patentes, au mois de mars 1779, qui autorisèrent l'établissement de cinq Sœurs de la Charité, tenues d'employer leurs soins au soulagement des pauvres malades ou infirmes qui auraient

besoin d'être pansés ou médicamentés ; l'habitation de ces Sœurs fut déterminée dans une partie des bâtimens et terrains à l'usage du ci-devant Béguinage, que l'administration de l'hôpital-général leur céda (rue du Béguinage et de Notre-Dame des Wetz, rangs du nord et de l'est) : la dotation de l'établissement fut formée par les biens de la fondation de Marie Deswattinnes, par ceux de la confrérie des Clercs-Parisiens, ceux de la fondation des S.rs Laubegeois et Lemaire, par une maison rue de la Halle, dont le loyer était destiné à procurer des bas et des souliers aux pauvres, enfin par les biens de l'hôpital Wagon. Le nombre des Sœurs de Charité ne pouvant suffire au service dont elles étaient chargées, il fut porté à six par les lettres-patentes du mois de novembre 1784.

Voyez les articles 4 et 17 du paragraphe 3, pour les fondations et hôpitaux de Laubegeois et de Wagon ; la nature de celle de la confrérie des Clercs-Parisiens sera traitée ci-après, dans un article spécial.

On trouve, dans l'énumération des fondations, celles faites pour distribuer du pain

aux indigens, à certaines époques. Claude Carnin, licencié-ès-lois et chanoine de St Pierre, par son testament de l'an 1625, qui fut empris, le 21 novembre de cette année, par ses exécuteurs-testamentaires, assura les fonds nécessaires pour distribuer, chaque jour, dans cette église, treize pains d'une livre et demie, à autant de pauvres femmes veuves.

5. Marguerite Trigault ordonna, par son testament, que, chaque jour de dimanche et de fête, une distribution de pains serait faite à douze pauvres qui auraient assisté à la messe de paroisse à St Pierre, et que ses parens dans l'indigence seraient préférés à tous autres. Cette fondation, qui est encore en vigueur, est connue sous le nom de *l'Enfant Jésus*.

6. Enfin, on ne peut terminer l'analyse des fondations pieuses de la ville de Douai, sans retracer celle faite par M. Jacques-Alexandre Pomereüil, son gouverneur. Elle est consignée dans les actes qu'il a dictés aux notaires, les 7 février 1708 et 15 octobre 1718; on y lit « que, comme il donne tous les jours à « dîner à des porteurs au sac de cette ville, « à l'avenant d'une demi-livre de viande,

« un pain de sou et une pinte de moyenne « bierre, et voulant que cela soit exécuté à « toujours, après son trépas en cette ville, « pour le nombre de 18 porteurs au sac, eu « égard aux plus vieux et aux plus nécessi- « teux, qui seront choisis de temps en temps « par MM. du magistrat, conseillers et procu- « reurs-syndics, qui veilleront à leur gouver- « nement, modestie et conduite de leur table; « pour à quoi subvenir, il a donné et donne « mille livres de rente par chacun an, et ce « à perpétuité, à prendre et recevoir sur « les revenus de toutes les rentes héritières « qu'il a sur la ville de Paris. » *Voyez pages 42 et 196.*

DEUXIÈME SÉRIE.

Des changemens opérés dans les diverses fondations jusqu'en 1789.

§. 1.er

1. Vers 1700, les fondations de Bernard Pilatte, de St Nicolas, de Fressaing, ou de Sainte Anne, et de Gavrel, reprises aux articles 2, 5, 12 et 14 du paragraphe 3 de la 1.ere série, ont été réunies dans une maison

rue d'Arras, dépendante de la fondation de Fressaing ; et les femmes qui étaient dans ces quatre établissemens, ont dû être réunies dans celui-ci, au nombre de 24. Cette maison, sur le rang de l'est, a été vendue par l'Etat le 13 septembre 1794.

---

§. 2.

D'après les dispositions de l'arrêt du conseil d'Etat, porté le 17 septembre 1750, pour bannir la mendicité du royaume, les échevins représentèrent au Roi que la manière dont les fondations pieuses s'administraient, était préjudiciable aux pauvres, parce que les frais d'administration, de recette, de réparation et d'entretien des biens, étaient infiniment multipliés et divisés ; ce qui n'aurait pas lieu, si ces fondations étaient réunies sous une même administration. En conséquence, des lettres-patentes furent rendues au mois de juin 1752, par lesquelles Louis XV ordonna la construction à Douai d'un *Hôpital de la Charité générale*, destiné à réunir et renfermer tous les pauvres valides et invalides des hôpitaux et fondations qui furent réunis, les insensés, les enfans orphe-

lins, les enfans abandonnés ou trouvés, et généralement tous les pauvres qui étaient à la charge de la ville.

Voici l'énumération des établissemens réunis par cette loi, pour former la dotation de l'Hôpital-général.

1. Les fondations des Chartriers et du Petit St Jacques, destinées pour des individus des deux sèxes. Elles sont reprises aux n.os 1 et 2 du paragraphe 1.er

2. Celles dites de Cantin et de Cuvelier, destinées pour les hommes, et portées aux n.os 1 et 2 du paragraphe 2.

3. Les maisons dotées pour des individus du sèxe féminin, connues sous les dénominations du Béguinage, de Douai-vieulx, de Blary, de Dablaingt, des Cinq-Plaies, de Miquet, du Rosaire ou de Fretin, de Taisne, de Fressaing et de Harnes, dont l'énumération se trouve aux n.os 1, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 15 du paragraphe 3, observant que la maison de Fressaing, n.o 12, comprenait déjà, depuis un demi-siècle, les fondations de Pilatte, de St Nicolas et de Gavrel, n.os 2, 5 et 14 du même paragraphe 3.

4. Les fondations faites pour les fils

orphelins, tant par les échevins que par le docteur Salé, n.os 1 et 2 du paragraphe 4.

5. Les maisons où étaient reçues les filles orphelines, consistaient en celles vis-à-vis St Nicolas, de Bonnenuict, de Lefranc ou des Sept-Douleurs et des Filles de Charité ou de la Sainte Famille, sous les n.os 1, 2, 3 et 4 du paragraphe 5.

6. La fondation des Enfans trouvés, n.° 1 du paragraphe 6.

7. Celle de la Bourse commune des pauvres, n.° 1 du paragraphe 9.

8. Enfin, celles de la Table du Saint-Esprit et de Carnin, en l'église de St Pierre, n.os 4 et 5 du même paragraphe.

Cet hôpital devait être construit dans l'emplacement d'une maison pieuse, dépendante de la Bourse commune, sise vis-à-vis l'église de St Nicolas; et les administrateurs étaient autorisés de prendre tout ou partie des maisons, jardins et héritages voisins compris entre la rue des Annonciades, celle des Basses, celle du bas du pont des Augustins, et le passage qui y conduit le long du couvent des Annonciades.

Les administrateurs ne tardèrent pas à

reconnaître que cet emplacement avait trop peu d'étendue pour les bâtimens qu'il convenait de construire; le Roi rendit de nouvelles lettres-patentes, au mois d'avril 1754, par lesquelles il ordonna que l'hôpital-général serait construit dans le terrain qui lui appartenait, rue du grand Canteleu, alors occupé par la veuve Choquet, les sieurs Dubuisson et Poulemont ; et qu'en cas que ce terrain serait insuffisant, il fût permis aux administrateurs d'acquérir les terrains voisins; savoir, celui appellé le *Doco*, qui se trouvait derrière le terrain occupé par la veuve Choquet et le sieur Dubuisson, et ceux attenant, qui appartenaient aux sieurs Becquet et à la veuve Choquet, et qui formaient l'angle de la rue derrière le *Doco* et celle des Trinitaires. Le 16 août 1752, en exécution des lettres-patentes du mois de juin précédent, les hommes disséminés dans les diverses fondations, ont été réunis dans celle du Petit St Jacques, où 64 lits leur furent assignés.

L'hôpital Lefranc fut destiné pour les femmes; elles y eurent 106 lits; les enfans mâles furent placés à l'hôpital des enfans trouvés, et ceux du sexe féminin le furent

dans la fondation des filles de charité; 25 lits ont été destinés aux garçons, et 65 aux filles; ainsi 260 lits furent affectés à recevoir les pauvres dans cet instant de bouleversement. Ceux qui se trouvaient à l'hôpital de St Denis, y furent laissés; on y sépara seulement les hommes d'avec les femmes.

Il fallait des fonds pour construire l'hôpital-général, l'administration en trouva dans le produit des ventes des hôpitaux et des maisons des fondations réunies, qu'elle fut autorisée à faire, par arrêt du parlement de Flandre, du 16 mai 1753, et par les sommes d'argent qu'il lui fut permis de lever en constitutions de rentes viagères.

Ces dispositions étant faites, la première pierre de l'hôpital fut posée le 22 juillet 1756, par M. le premier président Charles-Joseph de Polinchove, et les pauvres habitèrent l'hôpital vers 1760.

L'administration obtint du gouvernement, en 1787, une somme de 140,000 livres, à prendre sur les œuvres pies, pour achever les infirmeries. Elle acheta, la même année, les maisons qui bordaient la rue du grand Canteleu, depuis celle qui menait aux Cot-

teries jusqu'à la porte de l'établissement ; elle les fit démolir en janvier 1788, et le 6 mars de la même année, M. Gaspard-Félix-Jacques de Polinchove, premier président du parlement de Flandre, posa la première pierre de ces bâtimens, qui devaient former le complément de ceux de l'hôpital-général ; ils furent interrompus à cause de la révolution ; leur construction fut reprise en 1804, et ils ont été couverts en 1806.

Par la loi de juin 1752, les échevins ayant été déchargés de l'entretien et de la subsistance des pauvres, des insensés, des enfans orphelins, trouvés et abandonnés, il leur fut ordonné de remettre, chaque année, dans la caisse de l'hôpital-général, une somme de 3,750 livres, proportionnée à la dépense faite à ce sujet.

Les biens et revenus de la bourse commune, unis à l'hôpital-général, avaient deux objets ; d'une part, la subsistance d'un certain nombre d'enfans orphelins, dont l'hôpital-général était chargé, et d'autre, le soulagement des familles pauvres que leur situation ou leur état ne permettait pas de placer à l'hôpital ; les deux tiers des revenus de la bourse

bourse commune furent destinés à être employés en distributions à ces pauvres familles, et le surplus est demeuré à l'hôpital, pour la nourriture et l'entretien des enfans dont il a été chargé au lieu de la bourse commune.

Les arrêtés et les lois qui organisèrent l'administration pour prévenir la mendicité, n'apportèrent d'autre changement à ce qui précède, que de faire verser dans la caisse du trésorier-général de ce nouvel établissement, les deux tiers du produit des biens de la bourse commune.

TROISIÈME SÉRIE.

Mouvemens opérés dans les Etablissemens de Bienfaisance durant la révolution.

1. Le 24 du mois d'août 1791, les commissaires municipaux assemblèrent les administrateurs pour prévenir la mendicité; et, attendu le peu de ressources pour subvenir aux charges et autres dettes de l'administration, il fut arrêté de suspendre toutes distributions hebdomadaires aux pauvres, à l'exception des vieillards et infirmes qui

pourraient être aidés selón la prudence des administrateurs.

2. Le 27 dudit mois d'août, les administrateurs de l'hôpital-général, n'ayant pas voulu prêter le serment qui était exigé d'eux, furent remplacés.

3. Le 25 août 1792, les sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu s'étaient refusées au serment prescrit par la loi, et la gestion de leur maison fut donnée à des séculières; cette maison ayant été jugée nécessaire pour l'augmentation de l'hôpital militaire, les malades qui y étaient traités furent transférés à l'hôpital de St Thomas, que les religieuses destinées à le desservir n'avaient point abandonné. Cette translation se fit le 23 août 1794.

4. La convention nationale, par son décret du 8 juin 1793, avait ordonné qu'il serait établi, dans chaque département, une maison de secours, destinée à y recevoir les pauvres des deux sèxes perclus de leurs membres, ou privés de la vue. Cette loi n'a pas eu de suite.

5. La loi du 28 du mois de juin 1793, était relative aux secours à délivrer aux enfans des familles indigentes, aux enfans aban-

donnés, aux veuves et aux vieillards nécessiteux : une agence composée de personnes des deux sèxes, devait distribuer des secours, commander et surveiller des travaux. En exécution de cette loi, les listes des indigens furent formées ; quelques secours en assignats furent distribués ; mais l'agence formée le 4 décembre 1794, borna ses travaux à quelques réunions stériles. Elle fut supprimée le 14 mars 1795.

6. Le 6 juillet 1793, le conseil-général de la commune reconnut, que les pauvres ne retiraient pas de l'établissement des Sœurs de Charité, les avantages qu'ils avaient droit d'en attendre, puisque ces Sœurs refusaient leur ministère pendant la nuit, et que, par leur institut, elles ne pouvaient donner leurs soins aux femmes en couche ; il vota en conséquence la suppression de leur établissement. Son vœu fut confirmé le 11 du même mois, par le directoire du département ; et des mesures furent prises pour soulager les pauvres dans leurs domiciles.

7. Dans cet état de choses, intervint la loi du 11 juillet 1794, qui déclara que l'actif des hôpitaux, maisons de secours, hospices,

bureaux des pauvres, etc, faisait partie des propriétés nationales, qu'il serait administré et vendu conformément aux lois existantes pour les domaines nationaux. Cette loi désastreuse n'eut qu'une trop prompte exécution; et le domaine du pauvre fut bientôt envahi.

8. Le mal était presque à son comble, lorsque parut la loi du 24 octobre 1795; elle portait qu'en attendant qu'il ait été statué sur l'organisation définitive des secours, l'exécution de la loi du 11 juillet 1794, était suspendue, en ce qui concernait l'administration et la perception des revenus des hôpitaux, maisons de secours, hospices, bureaux des pauvres et autres établissemens de bienfaisance; et que chaque administration particulière jouirait provisoirement, comme par le passé, des revenus qui lui étaient affectés.

9. D'après les dispositions des lois des 7 octobre 1796 et 20 mars 1797, les hospices civils et les établissemens formés pour les secours à domicile, ont été conservés dans la jouissance de leurs biens, des rentes et redevances qui leur étaient dûes par le trésor public et par les particuliers; ceux des biens qui avaient été vendus en vertu de la loi du

11 juillet 1794, laquelle fut définitivement rapportée par celles citées ci-dessus, durent leur être remplacés en biens nationaux du même produit ; et, jusqu'à ce que la remise leur en fût effectuée, il devait leur être payé une somme égale à celle que leur produisait en 1790 leurs biens vendus.

10. Ces promesses ne furent point effectuées, et aucune somme ne fut fournie. L'octroi municipal et de bienfaisance, établi par l'arrêté du préfet, du 11 août 1800, vint au secours des besoins des pauvres. Il fut reconnu que les hospices devaient dépenser 99,400 francs, et le bureau de bienfaisance 22,000 francs; 45,000 francs furent assignés aux uns, et 8,400 francs au bureau de bienfaisance ; l'octroi fut mis en activité le 19 août 1800 ; chacun reçut annuellement ce qui lui était nécessaire ; et les sommes destinées à secourir les malheureux à Douai, furent ainsi fixées à 111,400 francs.

11. La loi du 7 décembre 1796 ordonna que les enfans abandonnés, nouvellement nés, seraient portés dans les hospices civils, et que le trésor public fournirait à la dépense de ceux admis dans les hospices qui n'auraient

pas de fonds affectés à cet objet. L'arrêté du directoire exécutif, du 20 mars 1797, indiquait la manière dont ces enfans seroient élevés, entretenus et instruits.

12. Les lois des 17 février et 10 mars 1797, contiennent des dispositions sur le mode d'exécution de celle du 7 octobre 1796, relative aux créances et aux dettes des hospices, et sur le remplacement de leurs rentes foncières, qui ont été aliénées au profit du trésor public.

13. En conformité de la loi du 27 novembre 1796, l'administration municipale de Douai nomma cinq citoyens pour composer le bureau de bienfaisance, chargé de faire la répartition des secours à domicile, et de percevoir les droits établis sur les spectacles et les divertissemens publics. Ce bureau entra en activité le 4 avril 1797; et, peu de temps après, il fut chargé de régir les biens des pauvres des ci-devant paroisses, rendus d'après la loi du 10 mars 1797, et dont le soin avait été donné à une commission spéciale, par l'administration municipale.

14. Le gouvernement ayant trouvé convenable à ses intérêts de faire traiter les mili-

taires malades ou blessés dans l'hospice civil, l'administration fut autorisée à transférer les malades de l'hôpital de St Thomas, dans celui de l'Hôtel-Dieu, destiné à recevoir les militaires. Des salles séparées furent établies, et la translation se fit le 8 octobre 1801. Il se trouve en outre, dans cet hôpital, 14 lits pour les hommes, et 24 pour les femmes, et le nombre total des lits destinés aux habitans est de 38.

QUATRIÈME SÉRIE.

Administrations successives qui ont régi les Etablissemens de Bienfaisance.

Depuis leur établissement jusqu'en 1752, chaque fondation, chaque hôpital avait une administration qui lui était particulière, et la plupart étaient subordonnées à la surveillance des échevins. Les lettres-patentes du mois de juin 1752, en réunissant en un seul tous ces établissemens isolés, lui donnèrent une administration permanente. L'hôpital-général devait être régi par neuf administrateurs, dont deux le devenaient par leurs fonctions. Ces administrateurs permanens

étaient le premier échevin et l'ancien des procureurs-syndics. Les autres places de l'administration devaient être remplies par des bourgeois notables. Ces administrateurs avaient le droit de nommer aux places vacantes dans leur administration ; mais les élus devaient être confirmés par les échevins.

Les lettres-patentes du mois de mai 1714, avaient réglé ce qui concernait l'administration de l'Hôtel-Dieu, et celles du mois de janvier 1784, avaient déterminé tout ce qui était relatif aux secours à domicile.

Les établissemens de bienfaisance se trouvaient dans cet état à Douai, à l'époque de la révolution ; les autorités éphémères qui durent les diriger, n'eurent pas plus de stabilité que les lois qui les avaient établis.

Suit l'historique de celles qui ont survécu à leur institution :

Par la loi du 7 octobre 1796, les administrations municipales eurent la surveillance immédiate des hospices civils établis dans leur arrondissement ; elles durent nommer une commission de cinq membres, chargée d'élire entr'eux un président, de choisir un secrétaire, et de nommer un receveur pris hors leur sein.

Par l'arrêté du directoire exécutif, du 13 novembre de la même année 1796, les revenus des hospices civils situés dans une même commune, ou qui leur étaient particulièrement affectés, durent être perçus par un même receveur, et indistinctement employés à la dépense de ces établissemens, sauf à en tenir des états distincts et séparés.

D'après la loi du 7 octobre, l'administration municipale de Douai avait nommé deux commissions; l'une pour l'hospice-généralr, l'autre pour l'hospice de St Thomas; elle refondit ces deux commissions en une seule, en vertu de l'arrêté du 13 novembre, et elle se conforma à la loi pour son organisation.

La loi du 4 juillet 1799, contient les mêmes dispositions que celle du 7 octobre 1796, sur les administrations des hospices; néanmoins par la loi du 4 juillet, la nomination de la commission administrative a été soumise à l'approbation de l'administration centrale, et des règles particulières ont été établies pour la gestion des biens, la comptabilité et l'administration intérieure.

Telle était l'administration des hospices; le bureau de bienfaisance réglait, d'un autre

côté, tout ce qui était relatif aux secours à domicile, et aux soins à donner aux indigens par les officiers de santé et par les accoucheurs.

CINQUIÈME SÉRIE.

État et administration actuels des Etablissemens de Bienfaisance.

Malgré les dispositions des lois mûries par l'expérience, M. Dieudonné, préfet du département, remarqua que des obstacles naissaient très-souvent du défaut de concert entre les commissions administratives des hospices et les bureaux de bienfaisance; qu'il était possible d'apporter une plus grande économie dans les dépenses, une meilleure application dans les secours, et que les abandons des enfans pouvaient, par ces procédés, devenir moins fréquens; il prit, en conséquence, un arrêté, le 15 juillet 1803, confirmé le 24 du même mois, par le ministre de l'intérieur, en vertu duquel il créa à Douai, ainsi que dans les autres grandes villes du département, un conseil d'administration de secours, composé de douze membres, non compris le maire, qui devait le

présider. Le décret du 28 mars 1805, fixa les règles à suivre pour le renouvellement de cette administration. Le conseil choisit dans son sein une commission administrative, composée de cinq membres, chargés de l'exécution des mesures qu'il a arrêtées pour l'administration, des ressources affectées aux hospices et aux secours à domicile ; il nomme un seul receveur pour les revenus de toute espèce, soit des hospices, soit des secours à domicile ; la comptabilité de ce receveur est assujettie aux formalités déterminées par le décret du 27 avril 1805, et par l'arrêté du préfet du 14 octobre suivant.

Le conseil confie à un nombre de citoyens le soin de distribuer les secours au domicile des indigens. Par son arrêté du 3 septembre 1803, il a, pour cet objet, divisé la ville conformément aux arrondissemens de justices-de-paix.

Tel est maintenant l'état des établissemens de bienfaisance, jusqu'à ce que l'ordonnance du Roi, du 3 octobre 1821, ait reçu son exécution.

Le même préfet, M. Dieudonné, a procuré aux indigens une nouvelle branche de

ressources, par son arrêté du 19 avril 1803. Il a réorganisé le Mont-de-Piété, érigé le 27 mai 1626, par la 34.ᵉ comtesse de Flandre, Isabelle-Claire Eugénie, sous la conduite du sur-intendant Venceslas Bobergher. Cet établissement, d'après l'arrêt du conseil d'Etat, du 3 mai 1777, était administré sous l'autorité de l'intendant de Flandre, par quatre conseillers-auditeurs, qui, par arrêt du conseil d'Etat du 15 janvier 1760, avaient été maintenus dans les privilèges qui leur avaient été accordés. Ces conseillers-auditeurs devaient être renouvelés chaque année par les échevins; cet établissement avait été anéanti pendant la révolution, tant par la restitution gratuite des gages que les lois lui ordonnèrent de faire, que par les sommes tirées de ses coffres, pour donner presque gratuitement du pain aux pauvres. M. Dieudonné trouva le moyen de le régénérer, par des cautionnemens et des pots-de-vin, qu'il fit verser dans sa caisse; et il reprit son activité le 2 janvier 1804.

Le 5 décembre de la même année, le conseil des hospices, porta un réglement pour faire connaître à tous les employés, l'importance

portance des fonctions dont ils étaient chargés, et la manière dont ils devaient les remplir ; le 19 juin 1819, quelques articles furent ajoutés à ce réglement.

Par arrêté du préfet du 29 avril 1820, la commission des hospices fut autorisée à reconstruire le mur de clôture du Mont-de-Piété, dans la rue de la Comédie.

Autorisations accordées aux Hospices, pour recevoir, échanger et aliéner.

1. 1803. 12 février. Donation, d'une maison rue St Bénoît, par M. Franquenelle.

2. 1804. 7 juin. Legs, de 6,000 francs, par mademoiselle Simon de Bersée.

3. 1804. 7 juin. Legs, de deux perles fines, par ladite demoiselle, pour en former une loterie ; ces perles furent vendues au Mont-de-Piété pour le prix de 1900 francs, la lotterie n'ayant pu avoir lieu.

4. 1805. 26 janvier. Legs, par la dame Bernard Hocquet, d'une maison rue des Dominicains.

5. 1806. 2 mai. Donation de 1000 francs, par M.r et M.de de Warenghien-Delambres,

pour l'acquisition d'une action dans la filature de coton aux Grands-Anglais.

6. 1806. 25 novembre. Legs, par le P. d'Hénin, d'une rente au capital de 10,000 livres.

7. 1807. 18 août. Donation, par la dame Dumarquet, dite Bazin, de la moitié d'un hectare 35 ares 66 centiares de terre sur le territoire de Douai.

8. 1808. 11 janvier. Legs, par la dame Driaucourt, de 2,000 francs à l'hôpital-général, et de 30 rasières de bled aux pauvres de la ville.

9. 1808. 2 février. Legs, par la dame Vollet, de 800 francs à l'hôpital-général, et de 400 francs aux pauvres de la ville.

10. 1808. 16 septembre. Legs, par la dame Sarazin, à l'hôpital-général.

11. 1809. 13 avril. Legs, par M.r Froissart, d'une rente de 90 francs.

12. 1816. 27 mars. Donation, par une personne qui veut rester inconnue, de 6 hectares 37 ares 16 centiares de terre, pour les pauvres honteux de la ville.

13. 1816. 27 mars. Donation, par une personne qui veut rester inconnue, pour la fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu.

14. 1818. 31 janvier. Deux legs par M. le conseiller Deffosse ; l'un, d'une rasière de terre évaluée 1500 francs, fait à l'hôpital-général ; l'autre, d'une somme de 2,000 francs, aux pauvres de la ville.

15. 1819. 27 mars. Donation, par un inconnu, pour la fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu, destiné à traiter des pauvres honteux de la classe des bons bourgeois de la ville.

16. 1820. 11 décembre. Legs, par la dame Duvet, veuve Gavrelle, de 2,000 francs.

17. 1804. 20 mars. Echange du couvent de St Thomas. *Voyez pages* 64 *et* 347.

18. 1811. 23 juillet. Echange avec MM. Luce et Rousseau.

19. 1818, 15 avril, et 1819, 31 mars. Ventes de maisons et de moulins.

20. 1820. 25 novembre. Vente à l'Etat de terres enclavées dans le Polygone.

21. 1807. 23 avril. Biens de la valeur de 30 à 40,000 francs, provenant de corporations supprimées, et inconnus à la régie, dénoncés, au profit de l'hôpital-général, par Parfait Dupont et Bosquillon. Ces dénonciations ont été plus onéreuses qu'avantageuses à l'administration, par les nombreuses procédures qui en ont été la suite,

TITRE VII.

SOUVERAINS

ET LEURS PRINCIPAUX OFFICIERS *qui ont honoré la ville de Douai de leur présence.*

(Pour la facilité des rapprochemens des époques et des nomenclatures qui font partie de ce titre, on les a fait précéder de celles des Rois de France et des comtes de Flandre qui ont gouverné ce pays).

§. 1.er *Enumération des Rois de France.*

840. Charles-le-Chauve.
877. Louis-le-Bègue.
879. Louis et Carloman.
884. Charles-le-Gros.
888. Eudes.
898. Charles-le-Simple.
924. Raoul.
936. Louis d'Outremer.
954. Lothaire.
986. Louis V.

3ᵉ. *Race.*

987. Hugues Capet.
996. Robert.
1031. Henri I.er
1060. Philippe I.er
1108. Louis VI, *le Gros.*
1137. Louis VII, *le Jeune.*
1180. Philippe II, *Auguste.*
1223. Louis VIII.
1226. Louis IX, *Saint.*
1270. Philippe III, *le Hardi.*
1285. Philippe IV, *le Bel.*
1314. Louis X, *Hutin.*
1316. Philippe V, *le Long.*
1322. Charles IV, *le Bel.*
1328. Philippe VI, *de Valois.*
1350. Jean.
1364. Charles V, *le Sage.*
1380. Charles VI.
1422. Charles VII.
1461. Louis XI.
1483. Charles VIII.
1498. Louis XII.
1515. François I.er
1667. Louis XIV, *le Grand.*
1715. Louis XV, *le Bien-Aimé.*

1774. Louis XVI.
1793. Louis XVII.
1795. Louis XVIII.

---

§. 2. *Enumération des Comtes de Flandre.*

1. 864. Baudouin, *dit* Bras-de-Fer.
2. 878. Baudouin II, *dit* le Chauve.
3. 918. Arnould I.er, *dit* le Vieux.
4. 958. Baudouin III.
5. 964. Arnould II, *dit* le Jeune.
6. 988. Baudouin IV, *dit* à la belle Barbe.
7. 1034. Baudouin V, *dit* le Débonnaire, ou de Lille.
8. 1067. Baudouin VI, *dit* de Mons.
9. 1070. Arnould III, *dit* le Malheureux.
10. 1072. Robert I.er, *dit* le Frison.
11. 1093. Robert II, *dit* de Jérusalem.
12. 1112. Baudouin VII, *dit* à la Hâche.
13. 1119. Charles I.er, *dit* le Bon.
14. 1126. Guillaume le Normand.
15. 1128. Thierri d'Alsace.
16. 1157. Philippe d'Alsace.
17. 1191. Marguerite d'Alsace, alliée à Baudouin V, comte de Hainaut.

18. 1194 Baudouin IX, *dit* de Constantinople.

19. 1206. Jeanne, alliée 1.° à Fernand de Portugal, 2.° à Thomas de Savoie.

20. 1244. Marguerite.

21. 1246. Guillaume de Dampierre.

22. 1251. Gui de Dampierre.

23. 1299. Robert III, *dit* de Béthune.

24. 1322. Louis II, *dit* de Crécy,

25. 1346. Louis III, *dit* de Mâle.

26. 1384. Marguerite de Brabant, alliée à Philippe I.er, dernier duc de Bourgogne.

27. 1404. Jean, duc de Bourgogne, *dit* Sans-Peur.

28. 1419. Philippe III, *dit* le Bon.

29. 1467. Charles, duc de Bourgogne, *dit* le Belliqueux.

30. 1477. Marie de Bourgogne, alliée à Maximilien, archiduc d'Autriche.

31. 1482. Philippe d'Autriche, *dit* le Beau.

32. 1506. Charles-Quint.

33. 1557. Philippe II, Roi d'Espagne.

34. 1598. Isabelle-Claire-Eugénie, épouse de l'archiduc Albert.

35. 1633. Philippe IV, Roi d'Espagne, père de la Reine épouse de Louis XIV.

36. 1665. Charles II, Roi d'Espagne.

§. 3. *Entrées et arrivées des Souverains du Pays, et des Membres de leurs Familles, à Douai.*

1252. 24 mars. Marguerite, 20.[e] comtesse de Flandre, arriva à Douai avec le comte Gui son fils. Ils prêtèrent, en halle, le serment de maintenir les priviléges de la ville, et reçurent celui de fidélité des habitans. Cette princesse mourut le 10 février 1279, et fut portée en grande pompe à l'abbaye de Flines.

1383. 19 août. Louis III, *dit* de Mâle, 25.[e] comte de Flandre, fit alors son entrée à Douai.

1384. 10 mars. Philippe I.[er], duc de Bourgogne, époux de Marguerite, 26.[e] comtesse de Flandre, fit ce jour son entrée à Douai.

1300. 13 mai. Philippe-le-Bel fit son entrée à Douai avec la Reine son épouse. Il donna, dans cette circonstance, des draps d'or et de velours à l'église de St Amé, fit augmenter l'enceinte de la ville, et creuser des fossés pour sa défense.

1314. 3 septembre. Philippe-le Bel passa à Douai, en revenant de son armée, campée à

Bondues, commune du canton de Tourcoing. Ce Souverain fut reçu avec magnificence, quoiqu'on murmurât de ce qu'il se refusait à jurer le maintien des priviléges de la ville.

1355. 4 mai. Jean, Roi de France, fit son entrée en ville. On lui offrit deux bœufs portant un château orné de quatre draps de Douai.

1405. 25 juin. Jean de Bourgogne, *dit* sans Peur, 27.e comte de Flandre, fit son entrée à Douai avec Marguerite de Bavière, son épouse; on construisait alors le béfroi de cette villle.

1421. 6 mai. Philippe III, *dit* le Bon, 28.e comte de Flandre, fit son entrée à Douai en cette journée.

1437. 27 décembre. Philippe-le-Bon résidait à Douai avec sa famille, à cause de la modicité du prix du bled, qui avait manqué ailleurs. Les échevins avaient fait sortir les pauvres qui abondaient en cette ville : le duc les fit rentrer, et leur donna des secours.

1439. 7 juin. Entrée de madame de Charolois, fille de Charles VII, Roi de France. On représenta des mystères dans les rues que traversa cette princesse.

1470 19 novembre. Entrée de Marguerite d'Yorck, épouse de Charles, duc de Bourgogne, *dit* le Belliqueux, 29.e comte de Flandre. Cette princesse était accompagnée de Marie de Bourgogne, sa belle-fille.

1472. 15 mai. Charles-le-Belliqueux, 29.e comte de Flandre, fit son entrée à *Douai* en cette journée.

1472. 20 mai. Entrée du duc de Calabre. On lui rendit les mêmes honneurs qu'au comte, en exécution des ordres de ce prince.

1478. 20 février. Entrée de Maximilien, archiduc d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, duchesse de Brabant, 30.e comtesse de Flandre.

1482. 27 janvier. Après la mort de son épouse, l'archiduc Maximilien, père et tuteur de Philippe, *dit* le Beau, 31.e comte de Flandre, se trouvant à Valenciennes, désirait venir à Douai; il voulut auparavant connaître l'esprit des habitans, et dépêcha trois personnes aux échevins, qui assurèrent que le prince serait bien accueilli, s'il n'amenait point de gens de guerre. L'archiduc se rendit le lendemain à Douai, y fit sa 2.e entrée, prêta, en sa qualité, serment de

maintenir les privilèges de la ville, et reçut ceux de fidélité des échevins, stipulant pour le peuple.

1499. 2 juin. Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, 31.e comte de Flandre, arriva de Valenciennes à Douai, avec le gouverneur Baudouin de Lannoy. Les échevins et le conseil de la ville allèrent à sa rencontre. Un des capitaines bourgeois précédait le prince avec 50 cavaliers en uniforme. L'archiduc prêta et reçut en halle les serment d'usage.

1507. 15 mai. Marguerite d'Autriche, sœur du comte Philippe-le-Beau et douairière du duc de Savoie, fit son entrée à Douai, au nom du Roi des Romains, en sa qualité de tuteur de l'archiduc d'Autriche, depuis Charles-Quint.

1516. 15 mai. Charles-Quint fit son entrée à Douai. Il était accompagné de Marguerite d'Autriche, sa tante. Il partit pour Arras le 17 juin suivant.

1533. 19 octobre. Marie, sœur de l'empereur Charles-Quint et veuve du Roi de Hongrie, fit son entrée à Douai, en qualité de gouvernante des Pays-bas. Cette princesse revint à Douai le 20 octobre 1534; elle était

accompagnée de la fille du Roi de Dannemarck.

1549. 9 août. Charles-Quint fit son entrée à Douai, avec son fils Philippe II, depuis 33.e comte de Flandre. Ces princes arrivèrent par la porte de Valenciennes, logèrent au refuge de St Vaast, rue du Gouvernement; ils trouvèrent sur leur passage des théâtres, où l'on représentait des traits d'histoire. Philippe se rendit ensuite sur la place, où il prêta le serment de maintenir les privilèges de la ville, et fit ensuite jeter de l'argent au peuple. Le lendemain ces Souverains partirent pour Arras.

1596. 24 avril. L'archiduc Albert, gouverneur des Pays-bas, depuis époux de la comtesse de Flandre Isabelle-Claire-Eug., entra à Douai par la porte de Valenciennes. Les compagnies bourgeoises allèrent à la rencontre de ce prince, jusqu'à la maison des Malades.

1600. 10 février. Isabelle-Claire-Eugénie, 34.e comtesse de Flandre, fit son entrée par la porte de Valenciennes, avec l'archiduc Albert son époux. Les échevins et les six hommes sortirent de la ville avec les compagnies bourgeoises, pour aller à la rencontre de

de LL. AA.; que l'université attendait au cimetière de Notre-Dame. Des enfans, placés à dix pieds de distance les uns des autres, tenaient en mains des torches ardentes. Des arcs de triomphe et des théâtres, sur lesquels on représentait des mystères, étaient élevés sur le passage de LL. AA.; et, vis-à-vis la halle, se trouvaient leurs statues, à qui une Nymphe, représentant la Ville, offrait son cœur. Le cortège se rendit à St Pierre, et assista à un *Te Deum*; après quoi, LL. AA. furent conduites au refuge de St Vaast, où leur logement était préparé. Elles ne sortirent point dans le surplus de la soirée, ni le jour suivant. Le 12, elles ouïrent la messe à St Amé, et visitèrent le corps de St Maurand; de-là elles se portèrent sur la place, où un théâtre était dressé; après y avoir juré de maintenir les privilèges de la ville, elles firent jeter, au peuple, par quatre hérauts d'armes, des pièces d'or et d'argent. L'après-midi, elles visitèrent les collége et séminaire du Roi, et assistèrent aux disputes théologiques de l'université. Des feux de joie et des divertissemens répandirent l'allégresse dans la ville, pendant le séjour de LL. AA, qui

partirent le 13, pour aller à Arras. La ville leur fit présent de deux coupes d'or valant 6,000 florins.

1667. 8 juillet. Louis XIV, après avoir commandé lui-même le siège, et signé la capitulation de la place, y fit sa première entrée par la porte de Valenciennes. Le corps municipal complimenta S. M. à la barrière, et lui présenta une clef d'or. Le Roi se rendit à St Amé, reçut l'hommage des corps ecclésiastiques et civils, dans la chapelle du St Sacrement, et partit le lendemain avec 2,000 chevaux, pour Bapaume, d'où ce Monarque alla à Compiègne.

1667. 23 juillet. Le Roi, Marie-Thérèse d'Autriche, la Reine son épouse (1), et le duc d'Orléans (2), arrivèrent à Douai en venant d'Arras. Le corps municipal, qui complimenta la Reine, avait fait préparer deux pavillons, pour couvrir LL. MM.; mais

(1) *La Reine revint coucher à Douai le 29 du même mois de juillet, et partit le lendemain pour Arras. Cette princesse coucha encore à Douai le 5 juillet* 1673, *en revenant de Tournai.*

(2) *Le duc d'Orléans arriva de rechef à Douai le* 16 *mars* 1678.

la grande affluence de peuple empêcha de s'en servir. Les rues étaient tendues de tapisseries, et on avait placé des chars de triomphe, le Navire et *Gayant* dans les carrefours. LL. MM. logèrent au refuge de Marchiennes. A dix heures du soir, on sonna toutes les cloches : on alluma des lanternes au béfroi, et des feux de joie dans les rues. Le 24, LL. MM. ouïrent la messe à St Amé ; elle fut suivie du *Te Deum*. LL. MM. dînèrent ensuite publiquement, et reçurent, après leur repas, le corps municipal, qui leur offrit des présens. Elles partirent le 25 pour Orchies, où se trouvait l'armée.

1670. 14 mai. Le Roi, la Reine, le Dauphin (1), Monsieur, Madame, Mademoiselle, le prince de Condé (2) et la suite de ces augustes personnages, entrèrent en voitures, par la porte d'Arras, au bruit du canon. Le corps municipal entier s'était

---

(1) *Le Dauphin revint à Douai en* 1709 ; *il entendit la messe à St Pierre.*

(2) *Louis* II, *prince de Condé* (*le grand Condé*), *arriva de nouveau à Douai les* 11 *septembre* 1673 *et* 28 *octobre* 1674. *Dans ce dernier voyage, le prince était accompagné du duc d'Enghien. Il mourut le* 14 *avril* 1711.

rendu hors des portes ; les rues étaient ornées et tapissées. LL. MM. logèrent au refuge de St Vaast, le Dauphin chez le lieutenant-général de la gouvernance ; Monsieur et Madame, au refuge de Marchiennes ; et Mademoiselle, chez M. d'Auby. Le 15, le Roi reçut le corps de la ville, qui lui offrit 40,000 florins, pour être employés aux fortifications. S. M. dîna ensuite publiquement avec sa cour, et alla après visiter les fortifications, le fort de Scarpe, l'arsenal, la fonderie et les casernes. Le 16, à 10 heures du matin, LL. MM. partirent pour Tournai. La soirée de leur arrivée, on avait allumé des feux de joie sur la place et sur le marché aux Poissons.

1676. 20 avril. Louis XIV, qui avait pris sa route par Bapaume, avec Monsieur et le duc d'Enghien, arriva à la porte d'Arras, où le corps municipal l'attendait. Sa Majesté passa la Scarpe sur le pont Rouge, et entra en ville par la porte de Lille. Elle ne voulut ni complimens, ni volées de canons, et logea au refuge de St Vaast; Monsieur coucha chez le lieutenant-général de la gouvernance. Le lendemain 21, à 3 heures du

matin, l'abbé de Marchiennes célébra la messe, pour le Roi, aux Carmes-Chaussés, et Sa Majesté partit ensuite pour St-Amand, à la tête de sa maison, qui avait campé hors la ville, entre les portes de Valenciennes et de Paris, et vers les crêtes de Sin.

1677. 11 mars. Monsieur, frère de Louis XIV, arriva à Douai, et partit le lendemain pour se rendre au camp de Valenciennes. Ce prince revint en ville le 21 du même mois; il la quitta le 22, pour joindre l'armée du Roi, campée à St-Omer: il logea, dans ces occasions, chez le lieutenant-général de la gouvernance. *Voyez ci-après* 1678.

1677. 20 avril. Louis XIV arriva à Douai, pour la cinquième fois. Sa Majesté était accompagnée de M. de Louvois, et venait de Cambrai. Les échevins l'attendaient à la porte de Valenciennes; elle n'entra point par-là, et fit le circuit de la ville, en passant par la porte de Lille. Le Roi partit le lendemain pour Béthune, aprés avoir assisté à la messe à St Amé.

1678. 2 juin. Le Roi arriva à Douai avec Monsieur, en revenant d'Oudenarde. Les échevins saluèrent Sa Majesté à la porte de

Lille ; elle rafraîchit chez le gouverneur, au refuge de St Vaast, et partit aussitôt pour Péronne.

1708. 2 décembre. Les ducs de Bourgogne et de Berri, petits-fils de Louis XIV, arrivèrent à Douai avec le chevalier de St-Georges et le duc de Vendôme ; ils firent leurs dévotions à St Pierre, et partirent quelques jours après pour Béthune : ils moururent en 1712 et en 1714.

1741, 15 juin, et 23 novembre 1742. Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, né en 1725, vint à Douai à ces époques. Lors du premier de ces voyages, il avait vu la procession de la ville, et avait posé la première pierre et donné son nom au bastion situé entre les portes d'Arras et d'Esquerchin.

1744. 11 mai. Louis XV ayant résolu de commander en personne ses armées en Flandre, après avoir visité les places fortes du Hainaut, arriva à Douai avec le duc de Boufflers, gouverneur de la province. Sa Majesté était accompagnée du duc de Chartres, du comte de Clermont, du duc de Penthièvre, du grand-écuyer de France, du maréchal de Noailles, des ducs de Meuse,

de Richelieu, de Luxembourg, de Boufflers, d'Aumont, d'Ayen, de Soubise et de Pecquigny, ses aides-de-camp, de vingt autres ducs et pairs, du comte d'Argenson, ministre de la guerre, de quantité de lieutenans généraux et de maréchaux-de-camp, et d'une grande partie de sa maison. Le Roi reçut, dans la chapelle de St Maurand, à St Amé, les complimens des différens corps de la ville, et partit le lendemain pour Lille, après avoir entendu la messe.

1745. 7 mai. Le Roi arriva de Versailles à Douai, en passant par Compiègne. Sa Majesté était accompagnée de Monseigneur le Dauphin et des ducs de Meuse, de Luxembourg, de Boufflers, d'Aumont, d'Ayen, de Chaulnes, et des princes de Tingry et de Soubise, ses aides-de-camp; elle dîna et coucha chez le 1.er président du parlement, et partit le lendemain de grand matin, sans vouloir qu'on éveillât son fils. Sa Majesté se rendit au Pont-à-Chin, près des lignes de Tournai. Ce voyage du Roi fut suivi du gain de la bataille de Fontenoi, le 11 du même mois de mai.

Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, vint quatre fois à Douai.

1.° Le 28 juin 1766. Ce prince inspecta l'école d'équitation des régimens de cavalerie, alors fixée à Douai.

2.° Le 20 juillet 1782. On observa que la plupart des orateurs qui alors avaient complimenté le prince, n'avaient pu achever leur harangue.

3.° Le 20 juin 1783. Le prince était accompagné du duc de Bourbon son fils ; les manœuvres qui eurent lieu au marais de Dechy, à l'occasion de l'arrivée de ces princes, furent interrompues par un orage des plus violens.

4.° Le 22 juin 1788. Le prince arriva à Douai avec le duc d'Enghien, son petit-fils ; Il inspecta les troupes de la garnison, et les fit manœuvrer au Polygone ; il se rendit le lendemain 23, à Arras, et peu après au camp de St-Omer.

1775. 20 juin. Monseigneur le comte d'Artois, aujourd'hui Monsieur, après avoir assisté, à Reims, au sacre de Louis XVI, arriva à Douai, en allant visiter le port de Dunkerque. S. A. R. inspecta, dans le plus grand détail, l'arsenal, la fonderie et l'école d'artillerie.

1787. 9 juillet. Le duc de Chartres, Louis-Philippe d'Orléans, né en 1773, le duc de Montpensier, le comte de Beaujolais et une princesse, tous de la maison d'Orléans, passèrent *incognito* à Douai, et firent leur entrée à la fin de la même journée à Lille. Le premier de ces princes, sous le nom de duc d'Orléans, arriva à Douai le 18 mars 1815; il partit le lendemain de cette ville, pour aller joindre le Roi en celle de Lille.

Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berri, neveu de Sa Majesté Louis XVIII, arriva à Douai les 6 août 1814 et 26 août 1815, 1.° en parcourant les places frontières du nord et de l'est du Royaume, 2.° en venant de présider à Lille le collége électoral du département. Dans ces deux circonstances, S. A. R. a apprécié l'amour des habitans de Douai pour leur Souverain et pour son auguste famille.

1818. 10 décembre. S. A. R. Monseigneur Louis-Antoine duc d'Augoulême, après avoir visité les forteresses du Royaume, puis les places fortes des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, fit son entrée dans la ville de Douai. A son arrivée, durant son séjour, et à son départ, ce prince reçut les témoi-

gnages d'enthousiasme et d'amour des braves Douaisiens pour son auguste personne, ainsi que les preuves de leur fidélité envers le Roi et sa famille chérie. Cet illustre voyageur n'a pas laissé ignorer aux habitans combien il était satisfait de leur bon esprit.

---

§. 4. *Réjouissances publiques pour des événemens heureux arrivés dans la Famille Royale.*

1725. 14 octobre. Réjouissances pour le mariage de Louis XV.

1729. Octobre. *Te Deum* et réjouissances pour la naissance du Dauphin. Cette fête coûta 5,684 florins.

1730. Septembre. *Te Deum* et réjouissances pour la naissance du duc d'Anjou, 2.e fils du Roi.

1744. 20 septembre. Réjouissances pour le rétablissement de la santé du Roi.

1750. Juillet. *Te Deum* et réjouissances pour la naissance d'une princesse.

1751. 14 septembre. Le canon de la place annonce la naissance du duc de Bourgogne. Le 4 octobre suivant, le conseil de la ville dota

dix filles, et le 10, on chanta un *Te Deum* à St Pierre.

1754. 22 septembre. Réjouissances pour la naissance du duc de Berri, depuis Louis XVI.

1757. 26 novembre. Réjouissances pour la naissance du comte d'Artois.

1775. 16 juillet. Réjouissances pour le sacre de Louis XVI.

1779. 3 janvier. Réjouissances à cause de la naissance de Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI, épouse de S. A R. Monseigneur le duc d'Angoulême. Cette princesse était née le 19 décembre 1778. On fit, à cette occasion, une pièce de théâtre, intitulée : *Les Réjouissances Flamandes*. Ses représentations firent plaisir.

1785. 17 avril. Réjouissances pour la naissance du duc de Normandie. Ce prince, né le 27 mars précédent, mourut le 8 juin 1795 avec le titre de Louis XVII.

1814. 1.er mai. *Te Deum* en actions de grâces du retour du Roi en France. Feu de joie sur la place St Jacques.

1814. 10 juillet. *Te Deum* pour la signature du traité de paix. Le 1.er juin précédent, on avait tiré 200 coups de canon à ce sujet par ordre du Roi.

1815. 16 juillet. *Te Deum* pour rendre grâces à Dieu de la rentrée du Roi en France.

1820. 1.er octobre. Messe solemnelle, *Te Deum* et feu de joie à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, qui avait eu lieu le 29 septembre précédent. Ce même jour, à 5 h. du soir, on reçut cette nouvelle à Douai, et la ville fut aussitôt illuminée. Le lendemain, on tira le canon dans le nombre de volées déterminé par l'ordonnance du Roi.

1821. 1.er, 2 et 3 mai. Réjouissances pour le baptême du duc de Bordeaux et l'anniversaire de la rentrée du Roi.

---

§. 5. *Cérémonies funèbres célébrées à Douai, à cause du décès des Souverains et des Princes.*

1404. 5 mai. Le corps de Philippe Ier, dernier duc de Bourgogne, époux de Marguerite, 26.e comtesse de Flandre, mort à Halle, le 27 avril précédent, arriva à Douai. On le plaça dans l'église de St Amé; il y resta jusqu'au 14 dudit mois de mai, et partit alors pour la Chartreuse de Dijon. Durant son séjour à Douai, on célébrait chaque jour un service pour le repos de son âme.

1473.

1473. 6 janvier. On amena à Douai le corps de Philippe III, dit le Bon, 28.e comte de Flandre, mort à Bruges en 1467. On le plaça à St Amé. Un service y fut chanté, et on le conduisit ensuite à la Chartreuse de Dijon.

1473. 16 janvier. Arrivée à Douai du corps d'Isabelle de Portugal, épouse du comte Philippe-le-Bon, décédée, depuis quelques mois, à Gonai; il fut déposé à St Pierre, où les vigiles furent aussitôt chantées; le lendemain, on célébra un service dans cette église, et le corps fut de suite dirigé sur la Chartreuse de Dijon, par Valenciennes.

1506. 12 novembre. On célébra à St Pierre les funérailles de Philippe-le-Beau, 31.e comte de Flandre.

1519. 1.er mars. On célébra à St Pierre les funérailles de l'empereur Maximilien d'Autriche, décédé à Wels, le 15 janvier précédent. Il était l'époux de Marie de Bourgogne, 30.e comtesse de Flandre.

1539. 29 mai. Service pour Isabelle de Portugal, décédée à Tolède, épouse de l'empereur Charles-Quint.

1558. 18 octobre. On célébra à St Amé

les funérailles de la Reine Marie d'Angleterre, 2.e épouse de Philippe II, Roi d'Espagne.

1558. 26 décembre. Service célébré dans l'église de St Pierre, pour l'empereur Charles-Quint, 32.e comte de Flandre, décédé le 21 novembre précédent.

1581. 10 février. On célébra dans l'église de St Pierre, les obsèques d'Anne d'Autriche, 4.e épouse de Philippe II, Roi d'Espagne, et 33.e comte de Flandre.

1598. 28 novembre Obsèques, célébrées à St Amé, de Philippe II, Roi d'Espagne, decédé à l'Escurial le 3 du même mois.

1665. 7 novembre. On célébra dans la collégiale de St Pierre, les funérailles de Philippe IV, Roi d'Espagne, 35.e comte de Flandre, décédé le 17 septembre précédent.

1715. 24 octobre. Funérailles de Louis XIV.

1766. 28 janvier. ---- de Monseigneur le Dauphin, père de Louis XVI.

1768. 9 août. ---- de Marie Lezinsky, épouse de Louis XV.

1774. 25 juin. ---- de Louis XV, décédé le 10 mai précédent.

1814. 10 juin. Service solemnel, célébré

à St Pierre, en mémoire des Rois Louis XVI et Louis XVII, de la Reine, épouse du 1.er de ces Monarques, de madame Elizabeth et du duc d'Enghien.

1815. 21 janvier, et à pareil jour des années suivantes. Service expiatoire en l'honneur du Roi Louis XVI.

1815, 15 octobre, et à la même époque des autres années. Service solemnel en mémoire de Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France.

1820 22 mars. Service solemnel pour le repos de l'âme de S. A. R. Monseigneur le duc de Berri. Les entrailles de ce prince, conduites de St-Denis à Lille, par le marquis de Bombelles, évêque d'Amiens, son 1.er aumônier, traversèrent la ville de Douai le 20 avril suivant. Le clergé et les autorités avaient été à la rencontre du cortège jusqu'à la porte d'Arras, et ne le quittèrent qu'à la sortie des murs.

TITRE VIII.

PERSONNAGES DISTINGUÉS VENUS A DOUAI.

§. I.er

Personnages de l'Etat Ecclésiastique.

Dans les six premiers siècles de l'Eglise, St Piat, St Chrisologue, St Diogène et St Amand ont successivement prêché l'Evangile à Douai.

1078. Le célèbre Azzo, chanoine de St Amé, était présent à la translation des reliques de ce saint.

1100. Gossuin, abbé d'Anchin, né à Douai, renommé par ses conférences avec Abaillard, était présent à la translation des reliques de St Maurand.

1206. 19 octobre. La translation des reliques de St Amé, dans une nouvelle châsse, se fit par Rodolphe, évêque d'Arras, en présence de ceux de Tournai et de Châlons-sur-Marne.

1235. 2 mars. L'archevêque de Reims, les évêques d'Arras, de Cambrai, de Tournai

et

et le P. Robert, de l'ordre de St Dominique, inquisiteur, étaient à Douai, lorsqu'on brûla des hérétiques au Raquet.

1242. 15 août. Arrivée des cardinaux Hennibald, évêque de Frescati, et de l'évêque de Frenesque, envoyés par le pape pour négocier la paix entre la France et l'Angleterre. Le 1.er de ces prélats chanta la messe à St Amé, et tous deux se rendirent ensuite à Tournai, par Valenciennes.

1244. St Thomas d'Acquin passa à Douai, en allant de Paris à Cologne.

1323. 25 novembre. L'évêque de Cambrai était à Douai. *Voyez page* 38.

1355. 4 mai. Les archevêques de Rouen et de Sens arrivèrent à Douai avec le Roi Jean.

1428 Jean du Clercq, né à Douai, fut élu abbé de St Vaast.

1513. 16 mai. Entrée de l'évêque d'Arras à Douai.

1513. 9 juillet. Le suffragant de l'évêché d'Arras bénit l'église de St Amé.

1528. 2 juillet. Le général des Dominicains François Sylvestre Ferrariensis, était à Douai.

1562. 28 décembre. L'évêque d'Arras était à Douai. *Voyez page* 39.

1574. 4 décembre. Louis de Berlaimont, évêque de Cambrai, était à Douai.

1577. 15 septembre. Entrée de Mathieu Moulart, évêque d'Arras. Ce prélat vint encore à Douai le 8 octobre 1579.

1586. janvier. Le légat envoyé par le pape, dans divers Etats, pour réformer les abus glissés dans l'état ecclésiastique, séjourna deux à trois jours à Douai, et officia à St Pierre et à St Amé.

1617. Herman Ortembergh, évêque d'Arras, bénit la chapelle de Notre-Dame, aux Trinitaires. Ses funérailles se firent avec somptuosité, à Douai, en 1626.

1627. 12 juillet. Paul Boudot, évêque d'Arras, fit sa 1.ère entrée à Douai. Le chapitre de St Amé le reçut processionnellement en son église. Le 19 du même mois, ce prélat consacra l'église de Ste Catherine de Sienne; celle des Trinitaires, le 15 décembre 1630; et le 18 juin 1631, après avoir visité la chapelle de l'hôpital du Petit St Jacques, il transféra, dans une nouvelle châsse, donnée par Jean Delporte et sa femme, les reliques de St Loup.

1647. 18 mai. Arrivée du général des Dominicains, le P. Thomas Turcus. *Voyez page* 36.

1671. 3 mai. Gui de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, fit sa 1.ère entrée à Douai. Le corps municipal le complimenta à la barrière. Le clergé séculier et régulier, sauf celui de St Amé, le conduisit à St Pierre, où le *Te Deum* fut chanté. Le prélat se rendit ensuite à St Amé; il officia pontificalement en cette église, le 5, jour de St Maurand. M. de Rochechouart vint en ville, pour la 2.e fois, le 23 juillet 1672. Le lendemain, il entonna le *Te Deum* à St Amé, où des prières furent faites pour la continuation du succès des armes du Roi en Hollande. Le 31 janvier 1719, ce prélat était encore à Douai.

1674. 3 avril. Arrivée du général des Capucins.

1675. 25 mai. Arrivée du commissaire-général de la custodie des Capucins.

1676. 27 mai. Arrivée du cardinal de Bouillon, abbé de St Vaast d'Arras.

1677. 29 juin. arrivée du vicaire-général de l'ordre de St François en France.

1700. Juin. Joseph-Clément de Bavière,

cardinal et électeur de Cologne, arriva, pour la 1.ere fois, à Douai; il revint en cette ville, lorsque celle de Lille fut assiégée, en 1708, par les alliés, et se fixa aussitôt à Valenciennes; le 13 novembre 1712, il consacra l'église des Récollets-Anglais.

1713. 4 novembre. Le vice-gérent d'Arras Watterford donna la confirmation à Douai. Ce même prélat conféra de rechef ce sacrement en cette ville, le 18 août 1721.

1717. 4 mars. Arrivée du général des Capucins. Les échevins le complimentèrent en latin.

1725. 11 septembre. Arrivée du général de l'ordre de Cîteaux.

1728. 23 octobre. François Baglion de la Salle, évêque d'Arras, administra la confirmation à Douai. Au mois de mai suivant, ce prélat assista à une pastorale représentée aux Jésuites.

1730. 9 janvier. Arrivée du général des Capucins.

1739. 24 juillet. Arrivée de l'archevêque de Sens.

1742. 7 juillet. Arrivée d'un commissaire-général de l'ordre de Cîteaux.

1755. 19 octobre. Jean de Bonneguise,

évêque d'Arras, était à Douai. Le 29 avril 1763, ce prélat visita canoniquement l'église de St Pierre. Il revint à Douai le 26 août 1764, et y donna la confirmation les deux jours suivans. Le 1.er mai 1765, il baptisa le fils de M. le 1.er président d'Aubers; le 22 juin 1767, il consacra la chapelle de l'Oratoire; le 23 mars 1768, il donna la confirmation à St Jacques; le 23 octobre 1768, il conféra la bénédiction à l'abbesse de l'abbaye de Paix. Ce prélat mourut subitement du 27 au 28 février 1769; et les deux chapitres de Douai célébrèrent chacun un service pour lui, le 11 mars suivant.

1763. 23 juin. Arrivée de l'abbesse de Marquette, chargée de représenter avec le prince de Croy, la Reine et le Dauphin, au baptême du fils de M. d'Aubers, 1.er président. Cette cérémonie n'eut pas lieu, l'enfant étant mort; elle se fit à l'occasion de la naissance d'un nouveau fils, le 1.er mai 1765.

1764. 10 novembre. Arrivée de l'archevêque de Cambrai, M. de Choiseul. On tira le canon à ce sujet.

1765. 23 juin. Arrivée du général des Capucins.

1769. 4 juin. L'évêque de Niba, demeurant aux Bénédictins-Anglais, procéda à la bénédiction de l'abbesse de Sin. Ce prélat mourut le 20 mai 1770.

1771. 20 mai. L'évêque d'Arras, Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, donna la confirmation dans l'église de St Pierre ; il administra ce sacrement dans la même église les 18 et 19 avril 1774.

Au mois de septembre 1774, on chanta le *Te Deum* dans toutes les églises de la ville, à cause que M. de Conzié, nommé archevêque de Tours, avait demandé et obtenu de conserver l'évêché d'Arras. Le 19 avril 1790, M. de Conzié donna encore la confirmation en cette ville.

1782. octobre. Deux PP. de la congrégation du St Sauveur en Syrie, munis de permission du Roi et du mandement de l'évêque d'Arras, vinrent faire la quête à Douai, pour rétablir leur monastère détruit dans leur pays. L'un de ces religieux officia à St Pierre suivant le rit Grec, ce qui attira beaucoup de curieux en cette église.

1802. 30 mai. Louis Belmas, évêque de Cambrai, officia pontificalement dans l'église

de St Pierre. Ce prélat renouvela cette cérémonie le 23 janvier 1803, pour la prestation de serment des vicaires-généraux, des curés du département et des desservans des communes de l'arrondissement de Douai; et, le 22 avril 1811, pour l'installation de la cour de Douai. Ce prélat administra le sacrement de la confirmation, à Douai, les 25, 27 et 28 juillet 1803; les 29, 30 et 31 mai 1809, 13, 14 et 15 septembre 1816; et les 11, 12 et 13 septembre 1821.

---

§. 2. *Personnages de l'Ordre Civil, ou de l'Etat Militaire.*

1321. Pierre Gaillard, maître des arbalêtriers de France, vint à Douai, de la part du Roi Charles IV, pour recevoir le serment de fidélité des bourgeois. Il promit ensuite que Sa Majesté maintiendrait les priviléges et les usages de la ville.

1636. 16 octobre. Le cardinal Ferdinand, frère de Philippe IV, Roi d'Espagne et gouverneur pour Sa Majesté dans les Pays-bas, fit son entrée à Douai. Il revint en cette ville en 1640.

1656. 31 janvier. Le comte de Bruai, gouverneur de la province pour S. M. C., fit son entrée à Douai. Il prêta serment en halle, au nom de son Souverain, le 1.er février suivant.

1666. 7 septembre. Arrivée à Douai du gouverneur-général des Pays-bas, dom Francisco de Moura, marquis de Castel-Rodrigo : il donna le mot d'ordre à M. de Bruay, gouverneur de la province, qui le transmit au capitaine des bourgeois en tour de service.

1667. 26 octobre. Le comte de Duras arriva à Douai pour commander; il était accompagné du marquis de Bretz.

1667. 31 octobre. Arrivée de M. de Turenne; il logea chez son neveu M. de Duras.

1668. 13 avril. Arrivée de M. de Louvois : ce ministre de la guerre partit le lendemain pour Tournai; il revint à Douai le 20 mai 1669, et le 27 mars 1676.

1669. 8 juillet. Arrivée de M. le Tellier, ministre et père de M. de Louvois.

1673. 24 juillet. Arrivée de Louis Crévent, maréchal d'Humières, qui revint à Douai, en qualité de gouverneur de la province, les 18 mai 1674 et 14 octobre 1676.

1674. 20 janvier. Arrivée du maréchal de Bellefonds ; il partit de Douai le 23 du même mois.

1674. 7 mai. Arrivée de l'intendant de la province.

1674. 6 juin. Arrivée du prince d'Epinoy.

1674. 28 octobre. Arrivée du duc de Noailles.

1675. 18 novembre. Arrivée de M. de Vauban ; il revint en ville les 28 mai et 27 août 1676 ; il avait reçu un coup de mousquet à la joue, au siége de Douai, en 1667 ; lors de son arrivée, le 25 juillet 1705, il était maréchal de France.

1676. 14 avril. Arrivée de Gui Aldonce de Durfort, maréchal de Lorges, neveu du maréchal de Turenne.

1677. 27 avril. Le marquis de Pierrefite arriva à Douai en qualité de gouverneur de la place. *Voyez page* 195.

1677. 23 juin. Arrivée à Douai des comtes d'Auvergne et de Soissons.

1679. 8 avril. Arrivée de M. des Bonnays, gouverneur de la ville.

1708. 18 juillet. Arrivée de M. Maignart de Bernières, intendant de la province.

1708. 12 décembre. Le maréchal de Boufflers, qui avait si bien défendu la ville de Lille, arriva à Douai avec le marquis de Luxembourg, qui avait introduit un convoi de poudres dans la place assiégée ; ils étaient accompagnés du prince d'Auvergne, commandant les Hollandais.

1710. 29 juin. Arrivée des députés des Etats-généraux des Provinces-unies des Pays-bas. Les autorités constituées allèrent les saluer le lendemain.

1710. 2 juillet. Le prince Eugène et le duc de Malborough, qui étaient à Douai, reçurent une députation des échevins.

1712. 14 novembre. Le maréchal de Montesquieu, qui était à Douai depuis trois semaines, partit en cette journée pour Arras. Ce maréchal revint en ville le 7 février 1713.

1719. 17 juin. Le fils de M. d'Argenson, ministre de la guerre, arriva en ville.

1729. 15 août. Arrivée à Douai du duc de Boufflers, gouverneur-général de la province ; ce gouverneur revint en ville le 16 novembre 1736.

1733. 7 août. Le prince de Tingry, lieutenant-général, commandant la province, fit son entrée à Douai.

1733. 18 octobre. Arrivée à Douai du marquis d'Avaray, commandant la province.

1736 15 avril. Arrivée du maréchal d'Asfeld. Ce maréchal vint de nouveau les 15 mai 1740 et 20 mai 1742.

1741. 10 mars. Le lieutenant-général, marquis de Givry, commandant de la province, arriva à Douai.

1742. 13 septembre. M. de Bignon, intendant de Soissons, nommé intendant de l'armée de Flandre, arriva en ville.

1742. 22 septembre. Arrivée du maréchal de Noailles, commandant l'armée du Roi. Outre son état-major, il avait avec lui, onze lieutenans-généraux, treize maréchaux-de-camp, et onze brigadiers des armées. Le maréchal revint à Douai, en se rendant à l'armée vers St-Omer, le 12 octobre suivant.

1751. 19 décembre. 1.ère entrée à Douai du prince de Soubise, gouverneur-général de la province. Ce prince revint en ville le 13 juillet 1764.

1765. 1.er mai. Le prince de Croy, repré-

senta le Dauphin au baptême du fils de M. d'Aubers, qui eut lieu en ce jour, à Douai.

1774. 16 août. 1.ere entrée de M. de Castries, lieutenant-général, commandant dans la province; il revint en ville le 5 septembre 1785, en qualité de ministre de la marine; il était revêtu de la dignité de maréchal de France.

1777. 7 avril. Le lieutenant-général, prince de Robecq, commandant dans la province, fit son entrée à Douai.

1787. 19 septembre. M. de Tessé, écuyer de la Reine, arriva chez M. de Tott, lieutenant de Roi. Il avait amené avec lui Isaac Bey, chef d'escadre, envoyé par la Porte en France. Ce musulman vint le même jour et les deux suivans au spectacle; il était revêtu du costume de son pays.

1788. 24 mai. Le maréchal-de-camp de St-Priest, ambassadeur de France à la Haye, arriva ce jour à Douai, allant de Paris à sa destination: il descendit chez le lieutenant de Roi, et partit le surlendemain; à son arrivée et à son départ, il reçut les honneurs qui lui étaient dûs.

1788. 29 août. Le comte de Brienne, ministre

nistre de la guerre, arriva à Douai, pour présider le conseil chargé d'établir la préférence entre les fusils du modèle de 1777, et ceux de l'invention du comte de Custine. Ce conseil, qui, outre le ministre, était composé de MM. de Gribeauval, de Jancourt, d'Esterhazy, de Guines, de Puységur, de Lambert, de Guibert, et de plusieurs autres officiers-généraux, donna la préférence au modèle de 1777.

1789. 25 novembre. Le lieutenant-général de Livarot, commandant dans la province, fit sa 1.ère entrée à Douai; il partit pour Lille le surlendemain.

TITRE IX.

FÊTES PUBLIQUES.

§. 1.er *Réjouissances pour les Conquêtes et les Victoires faites et remportées par les Armées du Roi.*

1672. 24 juillet. L'évêque d'Arras chanta le *Te Deum*, et fit des prières à Douai

O

pour la continuation des succès des armes du Roi en Hollande.

1677. 25 août. Réjouissances pour la prise de Cambrai.

1678. Septembre. Réjouissances pour la prise de Gand et de son château.

1702. 10 septembre. ---- pour la victoire remportée à Luzzara.

1702. 29 octobre. Victoires du duc de Villars sur le Haut-Rhin.

1703. 25 mars. Prise du fort de Kell.

1703. 22 juillet. Victoires en Brabant, par M. de Boufflers, sur les Hollandais.

1703. 24 septembre. Prise de Brisack.

1703. 13 octobre. Victoires remportées par les ducs de Villars et de Baviere.

1703. 9 décembre. Prise de Laudau.

1704. 13 janvier. Prise d'Ausbourg.

1704. 29 juin. Prise de Suze.

1704. 28 septembre. Victoire navale sur les Anglais et les Hollandais.

1704. 19 octobre. Prise d'Yvrée.

1707. 10 décembre. Prise de Lérida.

1714. Octobre. Prise de Barcelonne.

1719. Prise de Fontarabie.

1733. Août. Victoires et conquêtes sur l'Empereur et l'Empire.

1734. Octobre. Victoire du 19 septembre précédent en Italie.

1744. 24 mai. Victoire dans le comté de Nice.

1744. 21 juin. Prise de Menin.

1744. Juillet. Prise d'Ipres, du fort de la Kenoque et de Furnes.

1744. 16 août. Victoires en Piémont.

1744. 27 septembre. Avantage à Velletry.

1744. 8 novembre. Victoires en Piémont.

1744. 6 décembre. Prise dè Fribourg.

1745. 23 mai. Gain de la bataille de Fontenoi du 11 de ce mois.

1745. 29 juin. Prise des ville et citadelle de Tournai.

1745. 1.er août. Prise de Gand et de son château.

1745. 15 août. Prise de Bruges et d'Oudenarde.

1745. 29 août. Prise de Dendermonde.

1745. 12 septembre. Prise d'Ostende.

1745. 3 octobre. Prise de Nieuport.

----- 10 octobre. Prise des ville et château de Tortonne.

----- 24 octobre. Prise de Parme et de Plaisance.

1745. 31 octob. Victoires sur le Bas-Tanaro.

----- 7 novembre. Prise d'Ath.

----- 5 décembre. Victoire dans la vallée de Pragelas ; prise d'Alexandrie et de Valence.

1746. 27 février. Prise de Bruxelles.

----- 1.er juin Prise d'Anvers.

----- Juillet. Prise de Mons.

----- 28 août. Prise de Charleroi et de St-Guislain.

----- 30 octobre. Prise de Namur et de ses châteaux.

----- 6 novembre. Réjouissances pour la victoire du 11 octobre.

1747. 6 juillet. Bataille de Lawfeldt.

----- Octobre. Prise de Berg-op-Zoom.

1756. Août. Prise de l'île Minorque.

1757. Août. Victoire remportée à Hamelen, sur le duc de Cumberland.

1758. Octobre. Victoire au Canada ; débarquement des Anglais repoussé en Bretagne.

----- Novembre. Victoire à Lutzberg.

1759. Mai. Victoire à Bergen.

1779. 17 octobre. Prise de l'île de la Grenade. Une pièce de théâtre fut composée et jouée à Douai à ce sujet.

1781. 16 décembre. Prise d'Yorck-Town, en Virginie.

§. 2. *Processions générales ou solemnelles, faites relativement à des objets politiques ou religieux.*

(*Nota.* La publication des traités de paix, de trèves et des victoires, a été presque toujours suivie de procession, surtout jusqu'au commencement du 18.e siècle)

1398. 22 juillet. Durant la tenue du chapitre des Dominicains de la province de France, on fit une procession à laquelle intervinrent plus de 200 de ces pères.

1453. 3 août. Procession solemnelle, suivie de réjouissances et de feu de joie, à cause du pardon général accordé par Philippe-le-Bon, 28.e comte de Flandre, aux Gantois révoltés.

1453. Procession générale en actions de grâces de la victoire remportée par les Chrétiens sur les Turcs.

1480. 8 et 9 juin. Etablissement de la procession de la ville.

1508. 28 décembre. Publication de la paix d'entre l'Empereur et la France.

1514. 21 septembre. Procession solemnelle à cause de la cessation de la peste.

1519. 5 juillet. Procession en actions de grâces de l'élection de Charles-Quint, Roi d'Espagne, à la dignité impériale. La publication de cette nouvelle avait été faite le 2 du même mois, et des réjouissances avaient eu lieu le 4.

1523. 6 juin. Procession en l'honneur de St Cyrice, lequel a été honoré à Douai comme patron de cette ville, depuis l'an 930 que son corps avait été apporté de Nevers à St-Amand. Dès 1479, la ville avait aussi adopté St Maurand, pour son patron.

Le 5 mai 1528 on chôma, pour la 1.ère fois, la fête de St Maurand, en mémoire qu'à pareil jour de l'an précédent, les gendarmes Français qui étaient venus jusqu'à Oisy, avaient été repoussés par son intercession.

1525. Procession à laquelle on porta le St Sacrement; elle fut suivie de réjouissances, à cause de la malheureuse affaire de Pavie et de la captivité du Roi François I.er, qui en fut la conséquence le 24 février.

1528. 19 octobre. Publication de la paix d'entre Charles-Quint et le duc du Gueldre.

1528. 29 octobre. Publication de la paix conclue entre la France, l'Empereur et le Roi d'Espagne.

1533. 2 juillet. Procession générale, ordonnée par Marie, gouvernante des Pays-bas, pour l'avantage de l'Empire.

1538. 5 août. Procession générale, à cause de la trève conclue, le 3 juillet précédent, entre l'Empereur et la France.

1538. 14 septembre. Procession à l'occasion d'une victoire remportée par le Roi d'Espagne.

1539. 30 janvier. Procession à cause de la réconciliation d'Anvers.

1544. 29 septembre. Publication de la paix d'entre l'Empereur et le Roi de France.

1551. 28 janvier. Procession à laquelle le St Sacrement fut porté, pour obtenir le succès des armes du prince.

1555. 14 mars. Publication de la trève conclue entre les Rois d'Espagne, de France et d'Angleterre.

1556. 6 janvier. Procession en actions de grâces de ce que la tentative de l'amiral Coligny, pour surprendre la ville, avait échouée. Cette procession qui, par la suite, avait été

transférée au 1.er janvier, cessa d'avoir lieu le 1.er de l'an 1668.

1565. 19 avril. Procession générale pour l'accroissement et l'affermissement de la religion Catholique.

1565. 30 septembre. Procession à l'occasion du chapitre provincial des Dominicains, tenu à Douai.

1568. 18 septembre et 24 novembre. Processions à l'occasion des victoires remportées sur les rebelles.

1570. 30 juillet. Procession et prédication à St Pierre, durant laquelle on publia le pardon accordé par le pape, au sujet des hérésies. L'après-midi, fut publiée, sur la place, l'ordonnance du Roi d'Espagne, qui accordait le pardon aux hérétiques, sauf à ceux des consistoires et aux abatteurs d'images. Dans ce pardon, ne furent pas compris non plus ceux qui avaient pris les armes contre S. M., ou signé des confédérations dans le commencement des émeutes populaires.

1570. 29 août. Procession pour la conservation de la Reine d'Espagne durant son voyage.

1571. 28 novembre. Procession générale et réjouissances, à cause de la victoire remportée à Lepante, le 5 octobre précédent, sur les Turcs, par D. Juan.

1572. 7 janvier. Procession et réjouissances à l'occasion de la naissance d'un fils du Roi d'Espagne.

1572. 19 juillet. Procession pour une victoire remportée près de St-Guislain.

1573, 15 juillet, et 1574, 17 avril. Processions au sujet des victoires remportées sur les rebelles.

1576. 1.er avril. Procession pour implorer le secours de Dieu, relativement aux affaires de l'Etat.

1576. 3 décembre. Publication à Douai du traité de pacification conclu à Gand le 8 novembre précédent, où, de l'accord des Etats de Brabant, de Flandre, d'Artois et de Hainaut, avec le prince d'Orange et ses associés, il y fut convenu de vivre en paix, d'anéantir tout ce qu'avait fait le duc d'Albe, et de chasser les Espagnols.

1578. 23 août. Procession au sujet de la guerre.

1579 Procession, d'après la découverte

des manœuvres employées le 16 avril, pour s'emparer de la ville par la porte d'Ocre.

1581. 21 août. Procession au sujet de la guerre.

1583. Procession générale et feu de joie à cause des victoires remportées par *le Roi* d'Espagne sur celui de Portugal.

1584. Procession pour rendre grâces à Dieu de la reddition de la ville de Gand. On y porta le St Sacrement. et le conseil de Gand en fit partie.

1585. 10 janvier. Publication de la trève de Cambrai.

1586. 27 avril. Procession pour demander à Dieu la conservation des biens de la terre.

1590. 14 août. Procession à cause de la guerre.

1598. 7 juin. Procession générale et divertissemens à cause de la paix conclue à Vervins, le 2 mai précédent, entre l'Espagne et la France.

1636. 30 décembre. Procession à cause de l'élection faite du Roi de Hongrie pour Roi des Romains.

1638. 5 mai. Procession générale à l'occasion de la translation, faite par Silvius, du corps de St Amé dans une nouvelle châsse.

1648. 5 juin. Publication de la paix conclue à Munster, entre l'Espagne et les Etats-généraux des Provinces-unies des Pays bas

1660. 18 mars. Procession générale, réjouissances et feu d'artifice pour la paix des Pyrénées, conclue, dans l'île des Faisans, entre l'Espagné et la France, le 7 novembre 1659.

1660. 24 novembre. Publication de la paix d'entre l'Espagne et l'Angleterre.

1668. 1.er juin. Publication du traité de paix conclu à Aix-la-Chapelle, le 2 mai précédent. Par l'article 4 de ce traité, l'Espagne céda la ville de Douai à la France. Le 3 dudit mois de juin, on fit une procession générale à ce sujet.

1678. 8 octobre. Publication de la paix d'entre le Roi et les Etats généraux des Provinces-unies des Pays-bas. Le lendemain, on chanta le *Te Deum*, et on fit des réjouissances.

1678. 30 décembre. Publication de la paix conclue entre les Rois de France et d'Espagne. Les jours suivans furent consacrés à des prières et à des réjouissances.

1679. 4 mai. Réjouissances pour la publi-

cation de la paix d'entre le Roi de France et l'Empereur.

1696 Septembre. Publication de la paix d'entre la France et la Savoie.

1697. Novembre. Publication de la paix conclue entre la France, l'Angleterre et la Hollande.

1698. Janvier. Publication de la paix d'entre le Roi, l'Empereur et l'Empire.

1713. 24 avril. Publication du traité de paix conclu à Utrecht le 11 de ce mois, entre le Roi et les Etats-généraux des Provinces-unies des Pays-bas. Le dimanche, 30 du même mois, on chanta le *Te Deum*, on fit des réjouissances et un feu de joie.

1738. 15 août. Procession centenaire du vœu de Louis XIII. Chaque année, et à pareille époque, on fait une procession solemnelle.

1739. 5 juin. Publication de la paix conclue entre le Roi, l'Empereur et l'Empire.

1749. 8 mars. Publication de la paix conclue à Aix-la-Chapelle, entre le Roi, l'Angleterre, la Reine de Hongrie, etc. Le lendemain, on chanta le *Te Deum*, et on tira un feu d'artifices.

1750. 26 juillet. Procession solemnelle à l'occasion

l'occasion de la bénédiction de l'église de St Pierre.

1754. 21 juillet. Procession centenaire du miracle du St Sacrement, opéré, en 1254, dans la collégiale de St Amé.

1763. 2 juillet. Publication de la paix conclue entre le Roi et ceux de la Grande-Bretagne et du Portugal. Le lendemain, on chanta le *Te Deum*, et on tira un feu d'artifices.

1771. 7 juillet. Première procession de la ville, établie par l'évêque d'Arras.

1771. 6 octobre. Processiou séculaire de la confrérie du Rosaire chez les Dominicains. Le prévôt de St Pierre officia à cette occasion chez ces PP.

1783. 13 décembre. Publication de la paix conclue entre le Roi de France et celui de la Grande-Bretagne. Le lendemain, on chanta le *Te Deum*, et on tira un feu d'artifices.

Avant 1790, la procession générale du St Sacrement se faisait le jeudi, jour même de cette fête; depuis 1802, elle a lieu le dimanche dans l'octave.

Procession de la Ville de Douai.

Le 16 juin 1479, pendant la guerre entre le Roi de France et l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, 30.e comtesse de Flandre, les Français, voulant surprendre la ville de Douai, se cachèrent, durant la nuit, dans les avêties près la porte d'Arras. Au matin, ils firent conduire à cette porte un cheval et une jument, espérant que, tandis que la garde ouvrirait et fermerait la porte, les troupes formant l'embuscade auraient la facilité de s'emparer du passage. Ce projet fut déconcerté, et les Français se retirèrent. Ce fut pour consacrer la mémoire de cet évènement, que le conseil de la ville, le clergé et les notables arrêtèrent, les 8 et 9 juin 1480, que, le 16 du mois de juin de chaque année, il serait fait une procession générale, en l'honneur de Dieu, de toute la Cour céleste et de M.r St Maurand, à laquelle assisteraient les deux chapitres, portant chacun quatre fiertes ou châsses, au nombre desquelles serait, de la part du chapitre de St Amé, le corps de St Maurand.

Des figures ridicules ou déplacées, telles

que *Gayant*, *Cagenon*, *St Michel et son Diable*, etc., s'étant introduites dans cette procession, elles furent le sujet du mandement donné, le 1.er juin 1699, par M. Gui de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, et l'objet des représentations adressées par ce prélat, aux échevins de Douai, la même année, et au mois de juin 1701. Ces échevins se bornèrent d'abord à ne faire paraître les figures dont il s'agissait, qu'après l'arrivée du clergé à la station, et ensuite à supprimer le *Diable de St Michel*.

Voici quel fut l'ordre de cette procession, le 20 juin 1751. Elle commençait par les corps de métiers. Chacun d'eux était précédé de sa croix, portée par le valet; il était accompagné de torches ornées de fleurs, auxquelles étaient appendus les outils ou les productions de la corporation. Ces mêmes objets, exécutés en petit et en argent, étaient fixés au bâton que portait le prévôt; enfin le mayeur portait, au milieu de ses quatre hommes, le patron de la jurande; il marchait après tous ses confrères.

Corps de Métiers.

1. Bateliers.
2. Bouchers.
3. Boulangers.
4. Boutonniers et Passementiers.
5. Cabaretiers, Hôtelains.
6. Chaircuitiers.
7. Chamoiseurs.
8. Chapeliers.
9. Charpentiers.
10. Chârons.
11. Châretiers de rivage.
12. Chaudronniers.
13. Corps des cinq branches, comprenant les Marchands de fer, Marchands de charbon de terre, Armuriers et Fourbisseurs, Couteliers et Taillandiers, Ferronniers, Serruriers et Maréchaux-ferrans.
14. Cordiers.
15. Cordonniers et Savetiers.
16. Couvreurs de tuiles et d'ardoises.
17. Cuisiniers.
18. Drapiers.
19. Epiciers, Apothicaires, Ciriers, Confiseurs, Fabricans d'huile.
20. Etainiers.
21. Fruitiers.
22. Maçons.
23. Manneliers.
24. Menuisiers.
25. Merciers ou Grossiers, Bijoutiers, Clincaillers, Ferblantiers.
26. Meuniers.
27. Mulquiniers.
28. Orfèvres.

29. Peintres, Plafonneurs, Plâtreurs, Blanchisseurs.
30. Pelletiers, Gantiers.
31. Poissonniers.
32. Portefaix.
33. Potiers.
34. Scieurs d'ais.
35. Sculpteurs.
36. Seiliers, Bourreliers, Carossiers.
37. Tailleurs, Fripiers, Tapissiers.
38. Tanneurs.
39. Toiliers.
40. Tonneliers.
41. Tourneurs-Manneliers.
42. Vitriers, Plombiers.

Les torches de la ville, portées par des hommes revêtus de ses couleurs, suivaient celles des jurandes. Venaient ensuite les ordres religieux, désignés sous le nom de mendians :

1. Les Capucins.
2. Les Récollets-Wallons.
3. Les Récollets-Anglais, avec l'image de la Ste Face.
4. Les Augustins.
5. Les Minimes.
6. Les Carmes chaussés.
7. Les Dominicains, ayant au milieu d'eux Notre-Dame du Rosaire.

Les châsses des chapitres et des paroisses étaient portées par des séminaristes, revêtus de surplis. Elles étaient suivies des chanoines

réguliers de l'ordre de la très-sainte Trinité, du clergé des paroisses et des deux chapitres de St Pierre et de St Amé, au milieu desquels des chanoines de cette dernière collégiale portaient le chef de St Maurand, patron de la ville.

A la suite du clergé, marchait l'université, accompagnée des bacheliers de ses facultés, et escortée par des hallebardiers couverts de manteaux rouges. Après ce corps, on voyait le siège royal de la gouvernance, précédé de ses huissiers, et gardé par des hallebardiers à la livrée du Roi. Les échevins, le conseil et l'arrière-conseil de la ville se présentaient ensuite ; ils étaient accompagnés des quatre compagnies de serment ; savoir, des archers, des arbalêtriers, des canonniers et des maîtres en fait d'armes.

On voyait, dans cette procession, deux chars de triomphe. La gloire de l'Eglise Romaine était le sujet de l'un ; et l'origine de l'Année Sainte, celui de l'autre. Ces chars étaient suivis d'un Navire, qui semblait voguer en pleine mer ; paraissait ensuite la Roue de Fortune ; et le fameux *Géant*, accompagné de sa famille, terminait la procession.

Chaque année, aux approches de la procession, les échevins invitaient les communautés religieuses d'hommes à y assister. Après la cérémonie, ils leur faisaient distribuer du vin et de l'argent, ainsi qu'aux séminaristes qui avaient porté les reliques des Saints, aux bergers, porteurs du buste de St Druon, aux compagnies de serment, qui avaient concouru à embellir la fête, et aux messagers qui en avaient réglé la marche. Cet usage, qui était suivi en 1663, l'était encore en 1769. On voit, de ce qui précède, que les invitations de M. Gui de Sève étaient entièrement oubliées à cette époque. D'autres abus se remarquaient encore dans cette procession; les compagnies de serment y faisaient des décharges continuelles de mousqueterie; ceux qu'elles appellaient *leurs sots des canonniers et des archers,* jetaient du son à la figure des spectateurs, étonnés de voir les représentations de cette journée. MM. les bacheliers en droit, revêtus de rédingotes rouges, n'étaient pas exempts de reproches dans la distribution de leurs dragées. D'après ces motifs, et attendu que la clôture du jubilé devait coïncider avec cette procession solem-

nelle en 1770. M de Conzié, évêque d'Arras, par son ordonnance du 14 juin de ladite année, ordonna que cette procession n'aurait point lieu cette année. En conséquence, il fit défenses au clergé séculier de la ville de s'assembler pour y assister; défendit même de continuer par la suite à faire ladite procession, jusqu'à ce qu'il ait été justifié, à son promoteur, qu'elle ait été dûment et légalement autorisée, ou par les Souverains, ou par l'un de ses prédécesseurs. Au jour fixé antérieurement pour cette procession, le corps municipal se rendit à St Amé, et assista à la messe solemnelle qui fut chantée dans cette église en l'honneur de St Maurand.

Les échevins, en attaquant cette ordonnance au parlement de Flandre, donnèrent la preuve que la procession avait été établie en vertu d'une simple résolution municipale, non revêtue de l'autorisation de l'evêque diocésain, et sans qu'il fût émané des Souverains aucun acte qui l'ait approuvée. M. de Conzié, fort des moyens que ses adversaires lui avaient fournis, par son ordonnance et mandement du 30 mai 1771, supprima définitivement la procession qui se faisait

ci-devant dans la ville de Douai, le 3.ᵉ dimanche du mois de juin de chaque année, et institua et établit une procession générale et solemnelle de tout le clergé séculier et régulier de ladite ville, laquelle serait faite annuellement le 6.ᵉ jour du mois de juillet, ou le dimanche en suivant, conformément aux statuts et réglemens du diocèse, concernant les processions, et spécialement à l'ordonnance du 1.ᵉʳ juin 1699, portée par M. de Rochechouart.

Le Roi, par lettres closes du 6 juin de ladite année 1771, enjoignit aux autorités de la ville de Douai d'assister, ainsi qu'elles le faisaient à la procession supprimée, à celle établie sous le bon plaisir de S. M., par M. l'évêque d'Arras, en mémoire du retour, en 1667, de cette ville sous l'obéissance de Louis XIV, son auguste prédécesseur.

Le 7 juillet 1771, la procession de la ville eut lieu, pour la première fois, en conformité de l'ordonnance de M. l'évêque d'Arras. Le clergé constitutionnel la fit, pour la première et la dernière fois, le 8 juillet 1792. Les frais de cette procession se sont élevés, en 1750, à 3,047 livres ; en 1762, à 1,600 livres ; et en 1783, à 1,807 livres 10 sols.

Chars de Triomphe qui ont accompagné la Procession de la Ville.

Leur construction avait été arrêtée le 17 avril 1664.

1728. 20 juin. Le premier char représentait le triomphe de la Religion et de la Piété ; le second, Sa Majesté Louis XV, Soutien de la Piété et de la Religion, avec des Génies relatifs aux Vertus qu'elles procurent et aux Vices qu'elles enchaînent. Le Navire représentait l'Armement naval de la France contre Tunis.

1730. 18 juin. Le premier char représentait le bonheur qu'éprouvait la France, par la naissance de Monseigneur le Dauphin ; le deuxième retraçait la gloire et le bonheur de la France sous le règne de ses Rois, depuis St Louis ; et le Navire représentait Alger humilié, implorant le pardon des insultes faites au Pavillon Français.

1732. 22 juin. Les trois chars formaient la démonstration du Zèle et de la Fidélité des Douaisiens envers leur Souverain.

1736. 17 juin. Cette année, les trois chars

annonçaient aux peuples la paix prochaine entre la France, l'Empire, l'Espagne et la Sardaigne. Le navire figurait l'Arche, où la colombe, après le déluge, apporta le rameau d'olivier.

1737. 16 juin On représenta, sur trois chars, le triomphe du sang des Bourbons dans les personnes de Louis XV, de Philippe V, Roi d'Espagne, et de dom Carlos, Roi de Naples et de Sicile. Le navire représentait la Réale qui conduisit dom Carlos en Italie; il était monté par le corps des bateliers.

1738. 22 juin. On figurait symboliquement, sur les trois chars, le bonheur dont jouissait la France, de trouver dans son Roi la réunion des Vertus qui avaient fait admirer David, Salomon et Josias.

1739. 21 juin. Les trois chars représentaient la Paix conclue entre le Roi, l'Empereur et divers Souverains, et le bonheur qui en résultait pour les nations et pour la culture des beaux-arts. Le navire représentait le Commerce des Français aux grandes Indes.

1740. 19 juin. Les représentations, les

inscriptions et les devises des trois chars étaient adressées au Roi, pacificateur de l'Allemagne, de la Moscovie et de la Turquie, destructeur de la rebellion en Corse, médiateur de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre, unique espérance des peuples *affligés* par la guerre, et l'objet de la reconnaissance des nations.

1741. 18 juin. Les deux premiers chars représentaient les titres qui assuraient au Roi le titre de *Père de son peuple*. Le 3.e représentait le Mont-Cassel, renommé par la victoire que remporta en 1677 le duc d'Orléans; et le navire figurait le Commerce maritine, employé par ordre du Roi à l'arrivage des subsistances.

1749. 22 juin. Les chars représentaient les traits admirables du règne de Louis XV, par relation à celui de Constantin-le-Grand. Outre le navire, qui figurait l'embarquement du duc de Boufflers pour l'expédition de Gênes, on vit paraître, pour la 1.ere fois, des phaëtons d'un nouveau goût.

1750. 21 juin. Les représentations des chars retraçaient l'attachement inviolable de la ville de Douai à la Religion de ses pères,

son

son zèle à conserver ce précieux dépôt, et la gloire qu'elle a d'être l'asyle des beaux-arts et des sciences.

1751. 20 juin. L'un des chars avait pour objet la gloire de l'Eglise Romaine ; l'autre l'origine de l'Année sainte ; ils étaient suivis du navire.

1752. 19 juin. Les chars de cette année avaient pour objet la gloire de la Monarchie Française et le bonheur de la France, affermis par la naissance de M.gr le duc de Bourgogne.

1753. Juin. Le 1.er des deux chars exprimait symboliquement les vœux des peuples pour la santé de Monseigneur le Dauphin ; et le second, la joie que le rétablissement d'une santé si chère leur procurait.

1755. 22 juin. Les deux premiers chars représentaient la fertilité et le commerce de la Flandre Française, son attachement à la Religion de ses pères et à ses Souverains ; et son zèle pour les sciences et les beaux-arts firent le sujet des deux autres.

1756. 20 juin. Le 1.er char était consacré à l'amour que le Roi avait constamment manifesté pour la paix. La force du Monar-

que à venger ses sujets injustement opprimés, et à défendre les droits de sa couronne, était représentée dans les 2.e et 3.e chars; le 4.e char représentait les favorables dispositions des Sauvages, alliés de la France, à seconder la pureté des intentions du Roi. Le *navire* suivait ces chars.

Ces chars qui cessaient de paraître à la procession de la ville, depuis plus de huit ans, à cause de leur dépérissement, furent vendus le 24 janvier 1765.

Le navire, qui était l'attribut des cabaretiers-hôtelains, était entretenu par cette corporation, au moyen d'un octroi que ses membres étaient autorisés à lever, pendant un temps déterminé, sur les bierres qu'ils faisaient brasser. (Arrèté du 13 juin 1673). Plus tard, les échevins adjugeaient les décorations du navire à un des membres de cette jurande. Ce bâtiment était monté sur quatre grandes roues d'égale dimension; il n'avait point de timon; 12 à 15 châretiers de rivage le poussaient, à force de bras, par les poutres qui formaient la carcasse du franc-tillac. Cette manœuvre était couverte par une toile peinte, qui figurait les flots de la mer. Le bâtiment

avait un grand mât, un mât de misaine et un beaupré, avec leurs perroquets, bouts-dehors, vergues, voiles, haubans et galhaubans. Au gaillard d'arrière, était élevé un trône sur lequel siégeait le principal personnage avec sa suite; deux ou trois matelots ou mousses parcouraient les manœuvres, et deux voltigeurs et un paillasse faisaient leurs exercices sur les galhaubans et les étais. Une galerie régnait autour du bâtiment. La musique de la ville, avec ses tymbales, était placée sur l'avant, et deux esclaves enchaînés se tenaient à l'extérieur. L'équipage était de 30 hommes. Le grand mât avait au moins 30 pieds avec son perroquet. Des sabords étaient pratiqués dans le corps du bâtiment; ils étaient garnis de canons de bois. Ce navire a cessé de paraître en 1763.

La Roue de Fortune, qui existait déjà à la fin du 17.e siècle, était alors l'attribut des chârons et des tonneliers; elle fut anéantie en 1771, et ne reparut que le 6 juillet 1806. On peut la dépeindre comme il suit :

La Fortune est fixée perpendiculairement sur le pivot de la machine, une roue oblique-



ment adaptée sur ce pivot, pose sur le train. Autour de la roue, sont placées six figures se tenant par les mains; elles représentent un Financier, un Paysan avec sa poule, un Procureur, un Espagnol, une Fille *de joie* et un Suisse. Le mouvement *donné par le* cheval qui traine la machine, fait constamment monter et descendre la roue avec les personnages qui entourent la déesse, ce qui démontre ostensiblement la mobilité de ses caprices.

Accessoires de la Procession de la Ville et de la Fête Communale.

Gayant. Tout ce qu'on a dit, tout ce qu'on a propagé sur le Géant de Douai, qui, en langage vulgaire, est connu sous la dénomination de *Gayant*, est dénué de vérité et de vraisemblance. Tout ce qu'on peut dire de plus plausible sur l'origine de Gayant, de sa femme et de ses enfans, nommés *Jaco*, *Fillion*, et *Binbin* ou *Tiot-Tourni*, c'est que, tandis que Charles-Quint régnait dans les Pays-bas (de 1506 à 1558), ce Monarque employa les moyens qui étaient en son pouvoir, pour que les habitans des diverses

provinces de sa domination fraternisassent entre-eux, et qu'à cet effet il y établit, ainsi qu'il l'avait fait en Espagne, des fêtes, dans lesquelles on vit paraître des figures gigantesques. Ainsi qu'à Douai, on vit des Géants à Dunkerque, à Bruges, à Bruxèlles, etc. Ces mannequins se voyaient aux fêtes communales, et lors des fêtes publiques. Le Géant de Douai et sa famille amusèrent même la Reine, épouse de Louis XIV, quand cette princesse fit son entrée en cette ville, le 23 juillet 1667.

On abusa par la suite de cette institution, et on fit marcher ces mannequins à la procession de la ville. Les évêques d'Arras proscrivirent ces abus en 1699 et en 1770. Gayant cessa de paraître la dernière de ces années; sa famille fut détruite l'année suivante : la tête seule de Gayant, qu'on attribuait à Rubens, fut conservée. M. Vervoort fit reparaître ces amusemens publics à la fête communale, le 12 juillet 1778. La famille de Gayant fut portée à quatre enfans, cette année et la suivante. Un homme revêtu des attributs du plus jeune âge, représentait le nouveau-venu, et marchait dans un alloir.

La révolution anéantit ces représentations, le 26 juin 1792. Ils reparurent, par les efforts et les soins des membres du bureau de bienfaisance, le 19 juillet 1801; et, depuis lors, ils n'ont cessé de faire l'amusement des Douaisiens, et d'amener *dans leur* ville une partie de la population des villes et des communes voisines. Les anciens mannequins de Gayant et de sa famille avaient été renouvelés ou restaurés en 1703, 1712, 1716, 1722, 1729, etc; ils avaient été habillés à neuf en 1741.

Le *Gayant* de Douai avait plus de célébrité que ceux des autres villes de la Flandre. La marche seule que battait le tambour de ses compagnons d'armes, les a conduits plus d'une fois à la victoire; et on se rappelle avec plaisir l'anecdote suivante :

« M. de Bréande, capitaine d'artillerie, « qui avait épousé une demoiselle de Douai, « s'était concilié l'amour des habitans de cette « ville, et sa compagnie était en majeure « partie composée de Douaisiens; il avait « concouru avec elle, en 1745, à la prise de « la citadelle de Tournai : le lendemain de « cette conquête, le sous-officier chargé du

« détail de la compagnie, lui fit le rapport
« que presque tout son monde était déserté.
« Le capitaine, étonné de cette nouvelle,
« se rappelant bientôt qu'en ce jour, on
« célébrait à Douai la fête de *Gayant*, dit
« à son sergent : *Sois tranquille : les enfans
« de Gayant sont fidèles à leur Roi, à
« leur devoir ; et nos gens reviendront,
« dès qu'ils auront vu danser leur grand-
« père.* » En effet, la kermesse finie, la compagnie de Bréande se trouva plus que complète, par le retour des canonniers de Douai, et par les nouveaux soldats que ceux-ci avaient amenés avec eux.

Un fait de même nature eut lieu en 1765, relativement au régiment d'Auvergne, qui se trouvait alors en garnison à Strasbourg.

En 1775, Lajoie, grenadier et maître de danses au régiment de Navarre, en garnison à Douai, étant, à cette époque à Aubers, avec ses chefs, composa, et fit exécuter la contredanse de *Gayant*. Les corps de musique arrangèrent, sans peine, cette contredanse en pas redoublé, qui devint de suite le véritable *Rhan* des Douaisiens.

En 1778, M. Séraphin Bernard mit au

jour un poëme, intitulé : *La Procession de Douai*, ou *Gayant ressuscité*; il le retoucha en 1801, et ces productions ont été imprimées à la dernière de ses époques. MM. Reinal et Aubert composèrent une bluette agréable, intitulée : *Douai, délivré des Barbares par Jehan Gélon, surnommé Gayant.* Cette pièce a été représentée par les auteurs, et leurs camarades; elle a été aussi imprimée, et fit généralement plaisir.

Fête Communale depuis 1801.

Cette fête, après avoir été supprimée en 1791, fut rétablie en 1801; et, depuis 1816, on a joint à sa célébration l'anniversaire de la rentrée du Roi à Paris. D'après son institution, elle doit avoir lieu le 6 juillet, ou le dimanche qui suit ce jour. Il a été dérogé à cette régle en 1801 et en 1815; la première fois, pour que cette fête ne coïncidât pas avec le 14 juillet; et la seconde, parce que la place était en état de siège.

La fête a été accompagnée des particularités, des jeux et des divertissemens ci-après énumérés; savoir :

1.° Constamment, depuis 1778, jeu de

balle au tamis. On se rappelle avec intérêt des luttes brillantes et prolongées des parties de Douai, d'Arras, de Bouvignies, de Pecquencourt, etc. Feu M. Philippe Dupont a donné sans cesse des preuves de zèle dans la direction de ce jeu Des balles d'honneur ont été decernées aux vainqueurs en 1812 et 1820.

2.° Feux d'artifices tirés en 1809, 1813, 1816, 1818 et 1819.

3.° Ascension aérostatique de M. Augustin en 1812.

4.° Jeu sur l'eau en 1811.

5.° Spectacles gratuits des Hercules du Nord, de sauteurs et danseurs, 1816, 1820 et 1821.

6.° Jeux de bagues à cheval, 1816, 17, 18, 19, 20 et 1821.

7.° Courses à pied, 1810, 14, 15 et 1817.

8.° Mât de cocagne, 1809, 10, 15, 16, 17, 18, 20 et 1821.

9.° Arc à la perche, 1802, 20 et 1821.

10.° Arc au berceau. Chaque année, depuis 1803, à la réserve de 1821.

11.° Arbalêtre, 1807.

12.° Cible ordinaire, 1802, 6, 7, 14, 16, 17, 19. 20 et 1821.

13.° Cible chinoise, 1804, 5, 6 et 1808.

14.° Illuminations en verres de couleurs, 1812, 17 et 1818.

15.° Danses sur les places publiques, 1812, 13 et 1820.

16.° Jeu d'oie, 1820.

17.° Concours entre les corps de *musique* de la garde nationale. 1807. Douai eut le prix. Cette musique ne concourut plus depuis. 1811, Tournai, vainqueur. 1812, 1814, Arras.

18.° Concours entre les musiques des troupes alliées. 1816. Le régiment Danois de la Reine eut le prix.

19.° De tous les moyens employés pour amuser, dans ces jours de fête, celui qui fit le plus d'honneur à la ville de Douai, fut l'établissement d'un salon d'exposition du produit des arts.

1.° Du 20 au 26 décembre 1781, les productions des écoles gratuites de dessin, modelure, et des peintures exécutées par les professeurs, etc, avaient été exposées au public; 2.° aux mois de septembre 1800, 1, 2, 3, 4 et 1805, les travaux et ouvrages d'arts firent partie du salon d'exposition; 3.° ce ne fut qu'en 1807 qu'on eut la bonne idée de

rapprocher cette exposition, et de la faire concourir à l'embellissement de la fête communale. Ce moyen a été employé avec le plus grand succès, dans les années 1809, 11, 13, 17, 19 et 1821.

TITRE X.

MÉTÉOROLOGIE.

Baromètre. Le 25 décembre 1821, à 4 heures du matin, le baromètre était descendu à 10 lignes et demie au-dessous de la tempête; le 11 décembre 1765, à 8 heures du matin, il était à 11 lignes et demie.

Thermomètre. Le 28 janvier 1776, à 8 heures 1/4 du matin; le thermomètre était, à Douai, à 16 degrés au-dessous de zéro. Du 7 au 8 décembre 1815, il descendit à 7 degrés au-dessous de la glace. Du 14 au 15 janvier 1820, il était à 14 degrés.

Parélie de trois soleils, qui fut suivie de brouillards épais, le 5 septembre 1157. On observa un phénomène semblable à Orchies le 1.er mars 1624. Du 24 juin au 15 août 1783, des brouillards épais obscurcirent le soleil et la lune, et semblaient rougir ces astres.

Eclipse annulaire du soleil. 1764. 1.er avril. A midi, elle fut très-sensible.

Eclipse partielle de soleil. 7 septembre 1820. A 2 heures, cet astre ne présentait qu'un fer-à-cheval lumineux, le surplus étant caché par la lune.

Météore. Le 19 octobre 1726, de 7 à 10 heures du soir, on aperçut un météore dans l'atmosphère.

Tremblement de terre. En 1382, on sentit deux secousses, à deux jours l'un de l'autre.

1441. 23 avril. On éprouva deux secousses. Cet événement est aussi rapporté aux années 1449 et 1451.

1580. Dernière fête de Pâques, secousse violente.

1783. 9 décembre. A 4 heures du matin, secousse vive et courte.

Ouragans. Tempêtes. La tempête de la nuit du 14 au 15 août 1348 dura 5 heures. Elle endommagea l'église et le clocher d'Esquerchin.

L'ouragan du 13 janvier 1551, à 9 heures du soir, jeta sur la nef le clocher de St Albin, qu'on commençait à couvrir.

Celui

Celui du jour de Pâques 1581, brisa des vitraux à St Amé et à Notre-Dame, et abattit plusieurs maisons.

La tempête de la nuit du 24 décembre 1593, détruisit la flèche du clocher de St Nicolas.

Les vents impétueux de la journée du 27 mars 1606, causèrent de grands dommages aux édifices publics.

L'ouragan impétueux du 12 janvier 1613, abattit la grande salle du collége d'Anchin, découvrit une infinité de maisons, rompit un grand nombre d'arbres, et fit sortir de tous côtés la Scarpe de son lit.

Un ouragan semblable eut lieu le 31 décembre 1705; il jeta bas le clocher de la paroisse de Notre-Dame. *Voyez page* 25.

Durant la nuit du 4 au 5 octobre 1765, on éprouva une violente tempête; elle déracina et abattit une immensité d'arbres. *Le banibau*, alors planté sur la place, se prêtait à ses secousses, et paraissait se plier dans une partie de sa hauteur.

L'ouragan du 11 avril 1769 renversa *le moulin établi sur le bastion*, vis-à-vis les casernes d'Esquerchin.

Celui du 24 février 1773, brisa *la croix* placée, depuis deux ans, sur *le clocher de St Amé*.

L'ouragan du 9 novembre 1801, jeta bas une partie des bâtimens des Chartriers, vis-à-vis l'église de Notre-Dame.

L'ouragan du 30 janvier 1809 fut des plus violens ; il fit tomber des murs à Douai, et renversa la belle flèche de Cambrai.

Chûtes de glaçons et de neiges.

Durant la tempête qui eut lieu à la fin de l'année 1344, il tomba à Cantin des pierres de 5 à 6 pouces de diamètre. Des manuscrits fixent cet évènement au 21 décembre 1347.

A la suite d'un violent orage, le 24 juillet 1447, chûte de pierres de 6 à 7 pouces de tour.

Le 6 juillet 1522, chûte de pierres aussi grosses que des œufs.

Les 19, 20 et 21 avril 1573, chûte abondante de neiges.

Le 23 juin 1764, à 11 heures du matin, un orage des plus violens éclata ; des pierres tombèrent en grande quantité pendant sa

durée; elles détruisirent toutes les avêties d'entre les portes de Valenciennes et de Paris. Le dommage fut évalué à plus de 500,000 livres.

Le 13 juillet 1788, à 11 heures du matin, ouragan furieux, durant lequel le tonnerre se fit entendre d'une manière effrayante, et qui fut augmentée pendant un quart-d'heure par la chûte de glaçons, dont quelques-uns étaient aussi forts que le poing. Toutes les vitres placées au sud-ouest furent brisées. On évalua à 100,000 francs le dommage de cette nature, éprouvé dans la ville. Dans les campagnes, les avoines et les fêves furent réduites en mauvais fumiers, les blés secoués et battus à outrance, et les lins perdus.

Chûte étonnante de neiges pendant un ouragan terrible, qui dura depuis 11 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, le 18 février 1807.

Tonnerre suivi d'accidens.

Le 28 avril 1538, trois individus furent tués, par la foudre, dans un cabaret de la rue de Paris (St Eloi).

Le 9 avril 1770, la foudre mit le feu à la grange d'un cultivateur, rue d'Arras ; l'incendie se communiqua à la grange de son voisin, et toutes deux furent réduites en cendres.

Hivers rigoureux.

En 874, l'hiver dura depuis le 1.er novembre jusqu'au 15 mars.

Le 16 avril des années 1322 et 1338, la glace portait un âne bien chargé.

En 1565, la gelée fit périr une grande quantité d'arbres.

En 1635, forte gelée, qui dura cinq semaines.

La gelée de 1709 fit périr tous les grains ; il en fut de même en 1740 ; il commença à geler le 5 janvier, et il continua de le faire pendant six semaines.

Du 16 novembre 1762 au 29 janvier 1763, la gelée fut aussi forte qu'en 1740 ; et de la fin de janvier au 1.er juin, le froid fut excessif.

Au mois de janvier 1767, la gelée fut aussi vive qu'en 1709 ; il en fut de même du 17 décembre suivant au 7 janvier 1768.

Le jour de Pâques de l'an 1771 (31 mars), le froid était si vif, que les chapitres des

deux collégiales délibérèrent de conserver leurs habits d'hiver à l'église. Cette température se prolongea jusqu'au 6 mai suivant.

Du 8 janvier 1776 à la fin du mois, on éprouva de violentes gelées, et le froid se prolongea jusqu'au mois de juin. Les Capucins, les Récollets, etc, furent autorisés à porter des bas.

Les gelées de 1784 ont été aussi fortes qu'en 1693, année durant laquelle elles ont surpassé de rigueur celles de 1709, 1740 et 1767.

Le 6 novembre 1786, on alla aux patins sur la glace.

Pluies excessives. Crues d'eau.

A la Noël 1532, plusieurs personnes furent noyées par la grande crue d'eau.

La débacle qui suivit la gelée de 1635, fit de grands ravages ; la Scarpe rompit ses digues à Biache, et prit son cours par l'Ecluse. La chaussée de St-Léonard fut bouleversée, et les habitans du Bail ne purent sortir de leurs demeures.

Pluies continuelles durant les mois de mai, juin et juillet 1766. On fit des prières publi-

*

ques pour en obtenir la fin. Les 3 juin 1767, 28 août 1771 et 30 juillet 1779, on répéta ces prières pour le même objet.

A la suite de la pluie et de l'orage du 24 avril 1773, toutes les caves de la ville furent inondées.

Sécheresse.

La sécheresse extrême de 1540, rendit guéables les plus grandes rivières ; celle de 1556, qui dura six mois, fit périr tous les blés.

Durant les mois de juillet, août et partie de septembre 1765, on éprouva des chaleurs insupportables.

En 1766, au mois de novembre, on éprouva une grande sécheresse, quoiqu'il ait tombé une immensité de pluie pendant les mois de mai, juin et juillet précédens.

Hivers doux.

En l'an 1420, les cerises étaient mûres en avril, et les raisins en mai.

Au mois de février 1572, les oiseaux faisaient déjà leurs nids.

TITRE XI.

SUBSISTANCES.

Durant les années dont l'énumération suit, le prix des grains et des denrées de première nécessite fut excessif à Douai : 1315, 1316, 1351, 1354, 1432, 1437, 1438, 1540, 1546, 1556, 1572, 1573, 1575, 1583, 1586, 16 5, 1626, 1693, 1709, 1740, 1789, 1791 1795, 1816 et 1817. En 1615, et les années suivantes, on vendit des corps entiers de terre pour quelques rasières de grains ou de fèves, ce fut à cette occasion, et pour secourir les pauvres, que les archiducs établirent les Monts-de Piété. --- Des mesures pour assurer la subsistance de ces pauvres, ont été prises en 1437, 1693, 1709, 1740, 1789, 1795, 1816 et 1817. --- Des émeutes à cause des subsistances se sont manifestées les 11 juin 1532, 30 avril et 27 juillet 1789, 15, 16 et 17 mars 1791, et 9 juin 1817.

Abondance et bas prix des denrées, en 1220, 1340, 1499, 1547, 1587 et 1588.

TITRE XII.

MALADIES CONTAGIEUSES. PESTE.

En 874, beaucoup de personnes moururent d'une contagion, qu'on attribua aux sauterelles venues de l'Ouest. Une maladie de même nature, occasionnée par la même cause, se reproduisit en 1349.

1328. Pierre IV, Roger, évêque d'Arras, puis pape sous le nom de Clément VI, ordonna de chanter la messe *de Recordare* dans son diocèse, pour le préserver de la peste.

1514. 21 septembre. Procession générale à l'occasion de la cessation de la peste. Les paroisses en firent ensuite de particulières pour la même cause.

En 1519, 56, 58, 72 et 1596, la peste fit de grands ravages à Douai. Durant la seule été de 1558, environ mille personnes moururent de cette maladie. En 1572, 60 maisons étaient infectées. Le P. Coster, vice recteur du couvent des Jésuites, et le P. Vincent Veri, membre de cette société,

se dévouèrent à administrer les secours spirituels aux malades.

En 1617, 18, 24, 37 et 47, la contagion fit encore des ravages en ville, et l'autorité prit une détermination, le 25 octobre 1662, pour affecter au soulagement des pestiférés les revenus de la maladrerie.

En 1667, 1668 et 1670, la contagion se représenta de nouveau; mais elle ne frappa qu'un petit nombre d'individus.

En 1723, on avait répandu le bruit qu'une maladie contagieuse régnait dans les environs de Bapaume; les échevins chargèrent des docteurs en médecine de vérifier le fait sur les lieux; et le 31 du mois de juillet, ils publièrent le rapport des docteurs, qui détruiasit les propos débités sur l'insalubrité des cantons qu'ils avaient visités

En 1731, la coqueluche fit quelques ravages pendant cette année.

Le 26 septembre 1769, des moules de mauvaise qualité, ayant été vendues, occasionnèrent des indigestions à la grande quantité d'habitans qui en avait mangé.

Le 16 mai 1774, les échevins défendirent d'innoculer la petite vérole en ville.

Maladies des Bestiaux. Epizootie.

En 1744, 70. 72, 73, 97, 1810 et 1816, ces maladies firent périr une infinité de bestiaux, malgré les soins donnés par les administrations pour en arrêter les progrès.

TITRE XIII.

COURS DE LA SCARPE.

Tenues d'eau. --- Ponts.

La Scarpe entre à Douai par trois endroits. Le lit navigable de cette rivière passe par le petit Bail. Les eaux, qui arrivent par le grand Bail et par le moulin à la Poudre, après avoir arrosé une grande partie de la ville, se rendent dans la rivière en avant du pont de Tournai.

Cette rivière, depuis Arras jusqu'à Douai, parcourt plus de 30 kilomètres, et sa pente de l'une à l'autre de ces villes est de 35 mètres 4 centimètres. Jusqu'en 1821, les manœuvres sur la partie navigable de cette rivière, consistaient, dans la ville :

1.° En une vanne sous la porte d'entrée ;

son radier a été terminé le 31 octobre 1816.

2.° En une tenue formée cent pas plus loin, au moyen de poutrelles.

3.° En une vanne placée au-delà du pont des Augustins.

4.° En une écluse à portes busquées, établie à cent pas au-delà de ce pont.

5.° En une vanne au-delà du pont des Dominicains.

6.° En une écluse à portes busquées, placée au-delà de l'Esplanade; elle a été commencée le 1.er juin 1759.

Jusqu'en 1821, huit ponts de pierres existaient sur la même rivière : originairement la plupart était de bois.

1.° Celui des Augustins a été construit aux frais de la ville d'Arras, en exécution de la sentence portée par les archiducs le 17 août 1618. En 1785, les échevins de cette même ville y avaient fait construire un bâtiment pour la manœuvre de la vanne au-delà du pont. Ce bâtiment, ainsi que le pont, furent démolis le 1.er mai 1821.

2.° Le pont des Dominicains fut démoli le 2 juin 1821, et le vieux bâtiment en charpente qui servait à couvrir la manœuvre de

la vanne, l'avait été le 10 mars précédent.

3.° Le pont du Châtelain, ou de la fontaine St Maurand s'était écroulé le 25 juillet 1310; et cet accident avait coûté la vie à 14 personnes. Dans cette journée, un combat en champ-clos devait avoir lieu au château. Le pont en pierres, qui a été reconstruit à cette époque, a été rétabli à neuf en 1802. Ce dernier pont a été jeté bas le 18 avril 1821.

4.° Le pont de la Massue, ou pont *Al'laigne* (pont de bois), est un des plus anciens de la ville. Les prévôts de Douai et de St Albin étaient convenus que le milieu de ce pont formerait les limites de leurs jurisdictions. On prétendait même qu'une borne d'airain avait été mise en cet endroit dans la rivière; on n'en trouva aucune trace, lorsque ce pont fut mis à bas le 5 juillet 1821.

5.° Le pont du Palais de justice était connu, avant 1790, sous la dénomination du pont du Rivage. Le 13 septembre 1771, on démonta la croix en fer placée sur le parapet nord de ce pont; elle pesait près de mille livres.

6.° Le pont de Tournai a pris ce nom, parce

parce qu'un cabaret placé sur la rive droite de la rivière, en cet endroit, portait pour enseigne *la Ville de Tournai.* Ce pont avait été construit en bois en 1561; il l'a été depuis en pierres.

7.° Le pont de St Vaast s'appellait anciennement le pont Tortu, parce que sa position sur la rivière n'était pas faite à angle droit; on le nommait aussi le pont St Antoine : il fut construit en bois en 1592; le passage, en cet endroit, a été interdit le 8 avril 1816; et, le 28 juin suivant, la culée de l'ouest de ce pont s'étant éboulée, pour prévenir tout accident, le pont entier a été démonté; et le 25 octobre de la même année, on a jeté un pont-volant sur la rivière, pour faciliter la circulation des gens à pied.

8.° Le pont de l'abbaye des Prés fut bâti, avant l'an 1538, par Philippine d'Ablain, 27.° abbesse de cette maison. Ce pont fait maintenant partie d'une propriété particulière; il n'est assujetti à aucun passage. Il existait autrefois un pont de pierres, dit le pont des Béguines; il était placé entre les deux précédens, et probablement il aura été détruit après l'établissement de celui de l'abbaye;

néanmoins, en 1815, une arche de ce pont existait encore sur la rive droite.

Au mois de mai 1241, Jeanne, comtesse de Flandre, et Thomas de Savoie, son mari, donnèrent à la ville le cours de la *Scarpe* jusqu'à la longue borne, dite la borne *au Kéviron*, placée au-delà de Lallaing.

8 juillet 1386. Lettres-patentes par lesquelles, sur la représentation des échevins et des bourgeois de Douai, Philippe, fils de Roi de France, époux de Marguerite, 26.e comtesse ds Flandre, ordonna aux habitans d'Arleux d'établir de suite des digues, assez fortes pour tenir les eaux en leur cours accoutumé, et de telle manière que l'eau qui tombait des moulins dudit Arleux, ne puisse se rendre dans la rivière du côte de Paluel, et qu'elle descendît entièrement à Douai, afin que la forteresse n'en soit point affaiblie, et pour que la circulation de la marchandise soit entretenue.

1271. 6 mai. Lettre de Marguerite, comtesse de Flandre, pour la perception du droit de vinage sur la Scarpe et sur l'Escaut, depuis Douai jusqu'à Rupelmonde. La même année, cette princesse établit des hommes de prudence à Douai, pour terminer les

difficultés d'entre les échevins, le châtelain et le questeur du comte de Flandre, au sujet des droits des marchandises circulant sur la Scarpe, que chacune de ces parties voulait s'attribuer.

Le 16 avril 1439, le conseil de la ville de Douai, en vertu d'ordres supérieurs, arrêta de payer les deux tiers de la somme de 3,000 livres, montant de l'estimation de la dépense pour *rédifier et rappoïer* la rivière venant d'Arleux à Douai.

En 1590, les échevins et les habitans d'Arras voulaient faire un canal, qui, sans passer dans Douai, aurait joint la rivière à l'Escarpel, afin d'éviter le passage dans la ville.

Le 1.er novembre 1590, le Roi d'Espagne, Philippe II, accorda aux gouverneur, mayeur et échevins d'Arras, la permission de rendre la Scarpe navigable, depuis Arras jusqu'à Douai, à effet de joindre la même rivière à l'Escarpel, où elle était plus large. Le Roi imposa, pour conditions de ce bienfait, 1.° que les frais de ces travaux seraient à la charge de la ville d'Arras; 2.° qu'on se servirait, pour la navigation de cette rivière, du canal placé au milieu des trois canaux qui

entraient dans la ville, lequel se dirigeait vers les Frères Prêcheurs, et qui passait au Marché aux Poissons, au Rivage et sous un grand pont, où la rivière commençait à être navigable; 3.° que la ville de Douai continuerait d'avoir le même droit qu'antérieurement, et qu'elle supporterait, par égale portion avec celle d'Arras, les frais nécessaires pour nettoyer, conduire et amener d'Arleux les canaux de la Sensée; 4.° que la ville d'Arras serait tenue de payer le portier de la nouvelle porte d'eau, qui devait se faire à l'ouverture des remparts, lequel portier serait nommé par les échevins de Douai.

Le 21 avril 1607, les archiducs, en prononçant sur un différend entre les échevins de Douai et ceux d'Arras, permirent à ceux-ci de continuer leurs travaux sur la rivière, en observant de ne pas fouir, et de suivre le cours de la rivière en l'élargissant, et de remplir ce qu'ils avaient foui à Fampoux. On voit, de cette pièce, que les travaux relatifs à la navigation de la Scarpe n'étaient pas achevés, puisque LL. AA. SS. se réservaient de prononcer ce qui serait convenable pour faire l'ouverture à la ville de Douai, suivant l'octroi de 1595.

Le 6 mai 1615, LL. AA. SS. ordonnèrent l'exécution de l'acte de cautionnement, donné par plusieurs gentilhommes d'Arras, de restituer à la ville de Douai les intérêts causés par la démolition des ponts ; etc.

Ordonnance des archiducs du 21 juin 1615, portant que, si la tenue à faire à Lambres nuisait à la fortification ou aux moulins, ceux d'Arras feraient démolir les ouvrages par eux faits.

Arrêt du conseil d'état privé séant à Bruxelles, rendu entre les villes d'Arras et de Douai, le 18 avril 1616, portant que les ouvrages et réparations de la rivière de la Scarpe se feront aux dépens de la ville d'Arras, sans que celle de Douai soit obligée de fournir des fonds, et sans qu'il puisse être fait aucun ouvrage qui cause du préjudice aux moulins.

Sentence portée le 17 août 1618, par les commissaires de LL. AA. SS., qui astreint ceux d'Arras à construire en pierres le pont qu'ils doivent faire près le couvent des Augustins, leur laissant la faculté de ne faire qu'un pont-levis près la rue de la Vignette, ou de St Christophe.

Ordonnance rendue le 18 août 1618, par LL. AA. SS., à la suite d'une sentence interlocutoire entre les villes d'Arras et de Douai, portant que la 1.ere de ces villes pourra continuer les ouvrages, tant en dedans, qu'en dehors de la ville, par le canal du milieu; que ces ouvrages se feront sur l'avis de l'ingénieur préposé, et que tout ce qui sera nécessaire pour la sûreté de la place, en cet endroit, sera exécuté, sans que la ville de Douai y soit intéressée, et sans qu'on puisse rien faire faire au préjudice des moulins de cette ville, en conformité de l'octroi de 1595; enfin, à condition que ceux de Douai conserveront sur la rivière, pour sa visite, etc, tous les droits et autorités qu'ils avaient du passé. Les travaux furent interrompus en 1640; on les reprit en 1667.

En 1682, le canal de Douai à Lille fut ouvert à la navigation.

L'arrêt du conseil d'Etat du Roi du 18 janvier 1685, porte que les réparations nécessaires pour rendre la Scarpe navigable, depuis son entrée à Douai jusqu'au Marché aux Poissons de cette ville, seraient incessamment faites aux dépens du magistrat

d'Arras; et qu'à l'avenir les dépenses nécessaires pour entretenir le lit de cette rivière en bon état, et en faciliter la navigation, seraient aussi faites par ledit magistrat, lequel serait chargé de payer les éclusiers des écluses qui se trouvent entre la porte de l'eau entrant et le Marché aux Poissons.

Lettres-patentes du mois de mai 1715, confirmatives de la délibération des bateliers de Douai, portant qu'ils ne pourraient faire aucunes voitures qu'à leur tour, et suivant l'ordre de leurs maîtrises, pour toutes les marchandises qui se chargeraient en cette ville: une dérogation à cette disposition a été apportée par un autre arrêt du même conseil du 19 octobre 1716; elle porte que les particuliers faisant le commerce des grains, pourront se servir de tels bateaux qu'ils jugeront à propos.

Ordonnance des Etats d'Artois du 11 août 1731, portant que les paucissons qui sont au-dessous des moulins placés plus bas que les décharges d'eau de Brebières et de Courchelettes, seront remises dans l'état, déterminé par le réglement de 1716, et que la navigation établie par les lettres-patentes

et ordonnances de 1595, 1607 et 1615, ne causera aucun préjudice aux moulins cidessus.

Arrêt de révision rendu par le parlement de Flandre le 24 mai 1732, qui déclare que les échevins de Douai sont en possession d'exercer leur jurisdiction de police, depuis le pont du Châtelain jusqu'à la longue Borne, sur le courant de la Scarpe, à effet de faire ôter tout ce qui est préjudiciable au cours de la rivière et à la navagation.

Le 29 juillet 1750, on commença à curer le canal de Douai à Lille.

Arrêt du conseil d'Etat du 28 janvier 1752, portant réglement pour la navigation de Douai à Lille.

Arrêt du conseil d'Etat du 7 mars 1753, pour la construction d'un canal d'Aire à St-Omer; la Flandre-Wallonne contribua pour 66,000 livres à cette opération.

Arrêt du conseil d'Etat du 12 juillet 1775, portant que la navigation sera à l'avenir libre depuis Dunkerque jusqu'à Lille et Douai, en passant par le nouveau canal de jonction et les rivières de l'Escaut, de la Scarpe, la Lys, l'Aa, la haute et la basse-

Deûle, et qui permet aux bateliers de ces différentes navigations de transporter et ramener les denrées et marchandises d'une ville à l'autre, sans être obligés de rompre charge.

Le 27 juin 1781, les échevins de Douai mirent en adjudication les frais de redressement de la Scarpe, vis-à-vis la ruelle Madame, entre le fort de Scarpe et la commune de Raches. Ces travaux furent aussitôt effectués.

Le 8 mars 1797, le gouvernement fit redresser la Scarpe, vis-à-vis les Dominicains, à l'endroit dit *la Torse*, qui était le passage le plus difficile pour les bateaux remontans vers Arras. Cet endroit fut encore amélioré en 1814.

Décret du 17 juillet 1805, portant que la Scarpe, depuis Arras jusqu'à son embouchure dans l'Escaut, était annexée à la 1.ère partie du bassin de l'Escaut et de l'Aa, et qu'elle était comprise dans le 1.er arrondissement, qui a Lille pour son chef-lieu.

Le 24 juin 1816, le préfet porta un arrêté, par lequel il permit à la veuve Tellier de bâtir un mur sur sa propriété, le long de la

rive droite de l'entrée des eaux, dans le petit Bail, à 3 mètres 25 centimètres d'écartement de l'ancien mur, de manière à laisser cette largeur entre le bord de la rivière et la nouvelle construction dans toute sa longueur. L'ingénieur en chef fut chargé, par le même arrêté, d'estimer le terrain cédé pour former ce marche-pied.

Canal de la Sensée.

La loi du 13 mai 1818, par son article 1.er, accepta la soumission présentée par le sieur Augustin Honnorez, sous la date du 12 avril précédent, par laquelle il offrait de se charger de l'exécution du canal de la Sensée et des réparations à faire aux parties adjacentes des rivières de l'Escaut et de la Scarpe.

Par le premier n.° de cette soumission, M. Honnorez s'est chargé de faire exécuter à ses frais le canal de communication de la Scarpe à l'Escaut, les écluses, ponts, etc. évalués. . . . . fr. 1,515,000

Par le n.° 2, l'écluse d'Iwuy et les autres travaux sur l'Escaut 155,000

1,670,000

Report. . fr. 1,6700,000

Par le n.° 3, la réparation des écluses de Courchelettes et de Lambres, et le redressement d'une partie du lit de la Scarpe, entre Douai et le débouché du canal de la Sensée. 80,000

Total. . . 1,750,000

Le 19 janvier 1820, formation à Douai d'une Société anonyme, sous le nom de *Société du Canal de la Sensée.* Elle fut autorisée par l'ordonnance du Roi du 18 mai 1820. En juin 1819, on ouvrit la campagne pour les travaux du canal, et en octobre 1820, la navigation y fut établie sur une longueur de 25,000 mètres. Ainsi, en moins de 17 mois, les projets sur ce point ont été réalisés. La rapidité de l'exécution et les succès de l'entreprise sont principalement attribués à l'influence du système de concession, au zèle de M. Vallée, ingénieur ordinaire, et à l'expérience du concessionnaire.

En exécution de l'arrêté du préfet du 1.er novembre 1821, et d'après la loi du 13 mai 1818, il sera perçu, pendant 19 ans, à Lambres et à Courchelettes, 24 centimes

par tonneau chargé, et 12 centimes sur chaque tonneau vide passant par ces deux écluses ; le bureau de perception sera établi à Courchelettes.

Travaux pour l'amélioration de la Navigation de la Scarpe dans la traversée de Douai.

Aux termes de l'article 15 de la soumission de M. Honnorez, acceptée par la loi du 13 mai 1818, ces travaux devaient être exécutés et terminés, avant la fin de 1821. Le 5 février de cette année, on commença les démolitions ; le 8 mars, les bateaux cessèrent de naviguer sur la Scarpe, depuis la porte de son entrée, jusqu'au pont de la Massue. Le 12 avril, le conseil municipal décida, et l'autorité supérieure approuva cette décision, portant qu'un sas serait établi au-delà de l'endroit où était le pont des Augustins ; qu'une gare propre à virer un bateau de la plus grande dimension, serait formée à l'entrée des eaux ; que la largeur du canal serait de 16 mètres, depuis cette gare jusqu'au sas ; que le quai de la rive droite serait de 16 mètres, et celui de la rive gauche de 10 ; il fut arrêté en même temps

qu'un

qu'un bassin serait formé, depuis le sas jusqu'au pont des Dominicains ; enfin, que des ponts-tournans seraient construits vis-à-vis les Dominicains, et à l'entrée de la rue de la Massue, et un pont-levis sur le sas.

Le 26 avril, la Scarpe cessa de passer dans son ancien lit. Le 30 du même mois, on commença, au petit Bail, sur la rive gauche, la construction du mur du quai sur la Scarpe canalisée.

Le 1.er juin, ce ne fut qu'à l'aide des plus grands moyens de l'art hydraulique, que l'on parvint à jeter les fondemens, même au milieu des sources du sas des Augustins. On employa, pour épuiser les eaux, plus de sept chapelets, et un plus grand nombre de vis d'Archimède. Ces mesures tarirent les puits de la ville, et la fontaine de St Maurand fut mise à sec. -- Le 15 juin, des mouvemens séditieux éclatèrent parmi les ouvriers employés aux chapelets : la fermeté de M. Honnorez et la présence de la gendarmerie, rétablirent l'ordre.

Le 23 juillet, le corps royal du Génie militaire commença les travaux pour l'ouverture de la place, à l'entrée des eaux. Le 3 septem-

bre suivant, il fit jeter les fondations de la voûte de l'entrée principale de la Scarpe.

Le 18 octobre, la construction du mur décoré du quai de la rive droite de la rivière canalisée, fut adjugée au rabais de 8 pour 100, sur l'estimation d'environ 10,000 francs.

Le 23 octobre, à 7 heures du soir, la Scarpe entra à Douai dans son nouveau lit. Le 31 du même mois, à 11 heures du matin, le bateau de Lille, *l'Amand,* passa au sas des Augustins, et remonta la Scarpe ; et, le 2 novembre suivant, la barque de Cambrai à Lille arriva à Douai, en descendant la rivière ; enfin, le 22 décembre de la même année, le pont-tournant de la Massue fut livré au public.

Durant tous ces travaux, on eut à regretter la perte de deux ouvriers, qui ont été victimes de leur imprudence. Le premier eut le ventre ouvert le 5 juin, par la manivelle de la vis d'Archimède, qu'il avait abandonnée. L'autre a été écrasé, le 22 août, par une masse de terre tombée sur lui.

TITRE XIII.

IMPRIMERIE.

En 1452 fut imprimé, à Mayence, le 1.er livre, avec des caractères mobiles de fonte; et le plus ancien ouvrage qui parut, par ce procédé, dans les provinces qui forment maintenant le département du Nord, a été imprimé à Cambrai, postérieurement à 1525; il consiste en un volume in-4.°, rédigé par un marchand de draps de soie de la ville de Douai, nommé Lesage, demeurant rue des Gisans (des Procureurs); il contient la Relation des Pèlerinages faits en 1522, aux saints lieux, par ce particulier.

En 1526, on imprima à Douai un Livre de dévotion. La ville était trop amie des sciences et des beaux-arts, pour que ses habitans ne se livrassent point à celui de l'imprimerie. Jérôme Commelin, né en cette ville, était réputé, de son temps, le plus savant des imprimeurs, après Henri Etienne : il est renommé par ses belles éditions grecques : il mourut en 1567. Ses fils et ses neveux

quittèrent leur pays natal, à cause de la religion.

L'établissement de l'université devint bientôt une source inépuisable d'impressions d'ouvrages de théologie, de droit et de livres classiques. Dans le nombre des premiers, on remarque celui que Baltazar Bellère, de concert avec Jean Kooberger d'Amsterdam, publia en 1617 ; il contient 6 volumes in-folio ; il est intitulé *La Bible sacrée*, avec le glossaire de D. Strolon, les explications des Pères de l'Eglise, grecs et latins, et les additions de Nicolas Liron, de Paul de Bruges et de Mathieu Thoringe. Cet ouvrage est le fruit des travaux des théologiens de Douai, et spécialement de D. Léandre de St-Martin, vicaire-général de la Congrégation des Bénédictins-Anglais de la mission d'Espagne, du professeeur Jean Gallemart; etc. Il est dédié à l'abbé de St Vaast D. Philippe Caverel. -- Parmi les ouvrages de droit imprimés à Douai, on trouve le *Recueil* 1.° *des édits, déclarations et lettres-patentes du Roi, enregistrés au parlement de Flandre,* 2.° *des arrêts du conseil d'Etat mis à exécution dans l'étendue*

du ressort du même parlement, 3.° *des arrêts de réglement portés par ladite cour de parlement.* Cette collection est le fruit des recherches et des travaux de MM. Six et Plouvain, conseillers à la gouvernance de Douai; elle a été par eux dédiée à S G. M.gr Hue de Miromesnil, garde-des-sceaux de France. L'impression de cet ouvrage in-4.° a été commencée en 1785, par Jean-Pierre Derbaix. Onze volumes étaient publiés; le 12.e était même achevé, et l'impression de la table des matières très-avancée, quand, en 1792, il fallut tout arrêter, tout détruire. Il ne reste que les tierces de ce 12.e volume; elles étaient entre les mains de M.r Plouvain, qui allait terminer la table des matières : il a déposé le manuscrit de cette table à la bibliothéque publique de cette ville, pour faciliter les recherches qu'on aurait besoin de faire dans le corps de l'ouvrage.

En vertu des arrêts du conseil d'Etat des 21 juillet 1705 et 31 mai 1739, le nombre des imprimeurs à Douai fut fixé à quatre; il fut réduit à deux par l'arrêt rendu audit conseil le 12 mai 1759. En 1790,

il suffisait de prendre une patente pour devenir imprimeur ; et le nombre en augmenta. Ce nombre fut déterminé par le décret du 5 février 1810; il est actuellement de cinq.

TITRE XIV.

TEMPLIERS.

L'ordre des Templiers, ou des chevaliers du Temple, qui avait été établi en 1118, et confirmé par le concile de Troyes, en 1128, avait deux maisons à Douai ; l'une, sous le nom de *Maison de Notre-Dame ;* et l'autre, sous celui d'*Hôpital de St Samson de Constantinople.*

La maison de Notre-Dame fut fondée dans un terrain marécageux, à cause du débordement de la Scarpe, ou du ruisseau du Boulenrieu, au-delà de la porte des Wetz, au mois d'octobre 1155, par Thierri d'Alsace, 15.e comte de Flandre, qui lui donna une chârue de terre en son village de Sin, et différens droits féodaux. Philippe d'Alsace, qui suc-

céda, dans le comté de Flandre, à Thierri son père, augmenta, en 1175, à la demande de Bauduin de Gand son neveu, grand-officier de l'ordre du Temple, la donation faite par son père, de tous les fiefs relevans du château de Douai, de rentes dûes par plusieurs courtils du marais de Douai, et de terres à Dourges, Courcelles et Bourchëul.

L'hôpital de St Samson de Constantinople fut fondé par Garin, archevêque de Thessalonique, vers la fin du 12.[e] siècle, ou au commencement du 13.[e], dans la maison où il résidait, quand il était chanoine de St Amé. Le fondateur la mit entre les mains des chevaliers du Temple, avec les revenus nécessaires pour recevoir, héberger et nourrir les pauvres passans, à condition que ces fonds et revenus resteraient sous la dépendance du chapitre de St Amé, tant au spirituel, qu'au temporel.

Le 7 octobre 1307, à 6 heures du matin, les Frères du Temple de ces deux maisons furent arrêtés, et aussitôt constitués prisonniers en la Vieille-Tour. Jean de Marigny, alors prévôt de St Amé, et depuis archevêque de Rouen, fit tous ses efforts pour les perdre;

ses manœuvres furent déjouées par la probité et les soins du P. Wautier, inquisiteur, de l'ordre de St Dominique, commissaire chargé de juger les détenus; ce commissaire fut parfaitement secondé dans ses intentions par l'évêque d'Arras Gérard Pigaloti. En conséquence de leurs bons offices, les Templiers des deux maisons, au nombre de neuf, sortirent de prison au mois de mai 1309, et furent ainsi à l'abri des tortures et du feu réservés à leurs confrères.

L'ordre du Temple ayant été supprimé, le 22 mai 1312, par le concile de Vienne, les biens que cet ordre possédait à Douai, et ceux qui dépendaient des deux établissemens de cette ville, passèrent à l'ordre de Malte. En conséquence, il n'est pas étonnant que le 5 juillet 1810, on ait trouvé l'épitaphe d'un chevalier de Malte dans la chapelle du Temple, et que cette épitaphe ait été transférée dans le jardin de la loge des Francs-Maçons de cette ville, en regard du monument qui était établi en cet endroit.

On lit ces mots sur l'épitaphe transférée à la loge :

Chi gist religieuse persone frère Guil-

laume Caoursin, en son temps commandeur de Monddidier et de Dourges, gard et gouverneur de la command. de Hautavaines, qui trépassa l'an mil cccc. lv, le xxiv d'aoust.

Les biens de l'ordre de Malte furent aliénés, par l'Etat, en exécution de la loi du 19 septembre 1792; et ce fut vers 1795 que les établissemens du Temple et de St Samson furent vendus. On a cessé de dire la messe dans la chapelle du Temple vers 1762; et ce ne fut qu'en 1791 que celle de St Samson fut fermée.

TITRE XV.

PRISONS.

Maison d'Arrêt. La garde des prisons de Douai appartenait au châtelain de cette ville. Sa tour qu'on appelait *la Tour des Creux*, servait à retenir les prisonniers. C'est en cet endroit que furent conduits les Templiers arrêtés en 1307. Le 3 mai 1464, Philippe III, dit le Bon, 28.° comte de Flandre, autorisa les échevins d'acquérir de

Philippe d'Inchy, châtelain de Douai, l'office dont ce particulier était revêtu. Vers 1560, ces échevins achetèrent le cabaret du *grand Hacquebart*, situé près les Minimes, pour y construire les prisons; et le 22 juin 1574, ils convertirent la tour du châtelain en un hôpital pour les enfans orphelins. Durant la nuit du 21 au 22 mai 1708, un incendie se manifesta dans les prisons du grand Hacquebart. On arrêta les progrès des flammes, et un seul prisonnier en fut la proie; néanmoins les ravages que ces flammes avaient faits, étaient si grands que les bâtimens ne purent être conservés à leur destination; et d'autres prisons furent établies près du béfroi; elles furent agrandies le 12 août 1768, par la clôture qui fut faite de l'entrée des halles par la rue de la Mairie; elles servent maintenant de maison d'arrêt pour l'arrondissement du tribunal de 1.ere instance, conformément à l'article 603 du code d'instruction criminelle.

Maison de Justice. Dès l'établissement du parlement à Douai, en 1714, les souterrains de la cour servirent de prison; on reconnut leur insalubrité à diverses reprises; ces

souterrains furent restaurés en 1794; néanmoins leur séjour occasionna fréquemment des maladies graves à ceux qui les habitaient; enfin ils furent abandonnés le 12 mai 1818, en exécution d'arrêté du préfet du 7 du même mois; et les détenus du sèxe masculin furent transférés, tant dans des salles de l'hôpital militaire, disposées à cet effet, que dans les tours de la porte de Valenciennes; et les femmes furent conduites dans les prisons de la ville.

Le 7 septembre 1816, le ministre de l'intérieur avait approuvé la construction d'une maison de justice sur le jardin de la Gendarmerie, près du rivage de St Vaast, et sur 30 mètres de profondeur, à prendre dans la partie du jardin des Bénédictins-Anglais, contigu à celui de la Gendarmerie, laquelle était évaluée à 8.947 francs. Cette construction fut adjugée à la fin de juillet 1817, à MM. Démarest aîné et Bommart-Dequersonnière, sur une évaluation de 327,163 francs 5 centimes. Cette adjudication fut confirmée, par le ministre, au mois d'août suivant; et le 11 octobre de la même année, les Bénédictins-Anglais furent expropriés de

la partie de leur jardin, par jugement du tribunal de 1.ère instance. Le 1.er septembre 1821, les individus susceptibles d'être détenus en maison de justice, furent transférés dans le nouveau local, au désir de l'article 603 du code d'instruction criminelle.

Prisons Militaires. Avant 1772, elles étaient placées dans le bas des tours de la porte de Valenciennes; elles furent établies dans les bâtimens construits à cette époque sur le sommet de ces tours. Le 10 avril 1772, la ville vendit les maisons rue du Canteleu, attenantes au rempart; elles avaient jusque-là servi de prisons dites *à la Pistole*, pour des sous-officiers, etc, de la garnison.

Prisons Révolutionnaires. En 1793, le collége des Ecossais, les couvens de la Providence, des Bénédictins-Anglais, des Annonciades, des Capucines, de Ste Catherine de Sienne, et les séminaires de la Motte et des Evêques furent convertis en maisons d'arrêt, pour les individus réputés inciviques. On donna le nom *d'Hôtel des Marmousets* à la 1.ère de ces maisons, parce qu'un boulanger, ainsi nommé, y avait été conduit, le premier, le 11 juin 1793.

Violon.

Violon. On connaissait sous ce nom un petit réduit pratiqué près de l'escalier du pavillon du Dauphin, dans lequel on renfermait, durant la nuit, les malveillans que la police avait ramassés.

TITRE XVI.

CIMETIÈRES.

La déclaration portée par le Roi le 10 mars 1776, détermina les échevins de la ville à prendre des mesures sanitaires relatives aux cimetières : en effet, par leur ordonnance du 10 mars 1778, ils ordonnèrent aux administrateurs des biens de la paroisse de St Pierre, de se procurer un terrain à l'une des extrémités de la ville, d'environ 40,000 pieds carrés, pour y inhumer les morts de cette paroisse, dans le terme de deux mois; et enjoignirent aux administrateurs des biens des paroisses de St Jacques, de Notre-Dame et de St Nicolas, de faire abattre, dans le terme de 15 jours, les arbres croissans dans les cimetières de ces paroisses. Les ordres des échevins furent exécutés,

et le 27 octobre de la même année, le doyen de de chétienneté procéda à la bénédiction du cimetière de la paroisse de St Pierre, fixé dans le terrain dit *le Purgatoire*, à l'extrémité est de la rue du Point-du-Jour, que l'administration de ladite paroisse avait acquis des Trinitaires. Ce cimetière étant devenu inutile, fut vendu par l'Etat le 28 octobre 1795.

Un cimetière commun à toute la ville ayant été formé au Raquet, commune de Lambres, extrémité est du faubourg de Paris, il fut béni le 29 mai 1793, et la croix de fer qu'on avait ôtée du pont du Palais de justice, y fut placée; elle ne demeura que peu de temps en cet endroit, dont l'étendue était d'un hectare 50 ares 87 centiares. Dès cette époque, aucune inhumation ne se fit en ville.

En 1817, l'administration municipale fut autorisée, sous le rapport de la salubrité, à transférer son cimetière dans un terrain nommé le *Paradis*, situé à l'est de la ville, à l'extrémité des fortifications. Sa contenance est de 2 hectares 26 ares 10 centiares; elle fut autorisée à céder aux hospices le cimetière

du *Raquet*, en échange du nouveau ; et, attendu que celui-ci était de moindre valeur que l'autre, elle s'obligea de payer chaque année, au receveur des établissemens charitables, une redevance de 4 hectolitres de blé de 1.ère qualité. La bénédiction du nouveau cimetière se fit avec la plus grande solemnité, le 5 juin 1817. Cette cérémonie fut accompagnée de la plantation d'un calvaire, dont le Christ appartient au ciseau de M. Degand, professeur de l'école de sculpture de cette ville. Le nommé Démon fut inhumé le premier dans cette enceinte, et les rapprochemens de la dénomination du cimetière et du nom du défunt, ont fait naître un jeu de mots inutile à rapporter ici.

Une clôture, formée par des haies vives, fut faite à ce cimetière ; une grille en fer fut établie à son entrée, et un pavé, pour y communiquer de la route, fut pratiqué ; la plupart de ces travaux, adjugés le 27 mars 1819, pour 3,590 francs 50 centimes, furent terminés le 30 octobre suivant.

TITRE XVII.

FRANCS-MAÇONS A DOUAI.

La maçonnerie a été professée en cette ville à des époques très-reculées; cependant on n'en rencontre point de traces certaines avant 1743. Dans le cours de cette année, la loge de la *Concorde*, près le régiment d'Auvergne, y fit de nombreux prosélytes. Ce premier élan fut quelque temps à se développer. Une loge nouvelle se forma vers 1755, sous le titre de *la Parfaite-Union*, et fut reconnue et approuvée par la grande-loge de France. Elle était dans la plus grande vigueur pendant les années 1759, 1760 et 1761. En 1768, M. de Bréande ayant été nommé commandant de l'école d'artillerie à Douai, donna à la maçonnerie une nouvelle impulsion. La loge dirigée par lui, et composée des meilleurs élémens, tenait ses séances dans la maison de la rue de St Albin, désignée actuellement sous le n.° 857. En 1771, la grande-loge de France lui adressa les réglemens relatifs aux grands-

inspecteurs provinciaux, en choisit un dans son sein, et lui assigna, pour ressort, la Flandre, l'Artois, le Hainaut et le Cambresis. Les travaux de la Parfaite-Union se prolongèrent ainsi jusqu'en mai 1774. A cette époque, quelques dissentions s'élevèrent, et la loge suspendit ses travaux. Peu après, M. Després de la Tour réunit dans sa demeure, rue du pont du Rivage, n.° 674, tous les membres qui voulaient continuer à travailler régulièrement. Du sein de cette réunion, sortirent deux demandes en constitution au grand-orient de France. L'une des constitutions fut demandée, sous le titre de *la Concorde*, par plusieurs membres reçus par la loge de ce nom près du régiment d'Auvergne; l'autre, sous celui de *la Parfaite-Union*, titre que désiraient conserver la plus grande partie des maçons domiciliés à Douai. Cette dernière demande prévalut, et fut couronnée du succès. La constitution fut accordée par le grand-orient, pour prendre rang à la date du 3 décembre 1777. Ayant donné le plus grand éclat à ses travaux, elle en obtint bientôt la récompense; d'autres constitutions lui furent accordées

par la mère loge du rit Ecossais philosophique en France, le 3 mars 1784, à la recommandation de M. Grant, baron de Blairfindy, officier de l'ordre à Édimbourg. Les travaux ont continué jusqu'au commencement de 1792; la révolution les a interrompus; ils ont été repris aussitôt après que le fort de l'orage eût été dissipé, le 18 novembre 1800, dans la demeure de M. Delalande, rue des Jésuites, n.° 713, en attendant qu'un nouvel emplacement fût disposé pour recevoir tous les membres, alors déjà fort nombreux. L'inauguration de ce local, situé rue du Pont-de-Pierres, n.° 1010, eut lieu le 1.er mars 1801. Le 15 avril 1807, la société acheta ce local et les bâtimens et terrains en dépendans, et stipula que, dans le cas de sa dissolution absolue, par la volonté de ses membres, cette propriété serait remise, aux conditions y stipulées, à l'administration de l'hôpital-général.

Un chapitre du rit Français a été établi par le grand-orient de France, près cette loge, et le 18 mai 1804, par acte de la grande-loge et du grand-chapitre de l'ordre à Edimbourg, un chapitre de H. de K. a

été établi près icelle. D'après la réunion de ces titres, on trouve à Douai toutes les connaissances qu'on peut désirer sur la maçonnerie.

Les 1.er mars 1809 et 1810, 3 mars 1811, 1.er mars 1812, 7 mars 1813 et 1.er mars 1815, la société des Francs-Maçons présenta des fêtes, dans son local, aux dames de Douai, et leur offrit le tribut du sentiment et du respect.

TITRE XVIII.

DISCUSSIONS THÉOLOGIQUES.

Louis XIV, par son édit du mois de mars 1682, ordonna l'enregistrement et l'observation de la déclaration du clergé de France, touchant la puissance ecclésiastique; le conseil souverain de Tournai, en procédant, le 26 avril suivant, à l'enregistrement de cet édit, ordonna qu'il serait envoyé spécialement à l'université de Douai, pour les facultés de théologie et de droit canon. Le recteur et le conseil de cette université représentèrent au Roi que ses nouveaux sujets

dans les Pays-bas voyaient avec aversion la doctrine contenue dans la déclaration du clergé de France ; ils supplièrent, en conséquence, Sa Majesté de permettre que son édit ne fût pas mis à exécution, et qu'ils ne fussent point tenus à enseigner et soutenir cette doctrine. Ces représentations ne réussirent pas : au contraire, il fut enjoint à l'université de se conformer aux ordres de Sa Majesté.

Fourberie de Douai. On donne ce nom à une intrigue qui prit naissance au commencement de l'an 1687, à l'occasion de la condamnation, comme infectée de Jansénisme, d'un traité sur la grâce, enseigné par M. Guilbert, docteur et professeur en théologie, et prévôt de St Amé, lequel fut envoyé en exil à St-Quentin.

Cette intrigue se développa en 1690, dans un exercice public qui eut lieu au collége du Roi, entre le président M. Gilbert, 1.er professeur dudit collége, et le P. Beeckmann, professeur de celui des Jésuites. Celui-ci se trouvant vaincu par les argumens de son adversaire, lui promit qu'il s'en vengerait. Quinze jours après, M. Gilbert

ouvrit trop facilement une correspondance avec celui qui se disait le docteur Antoine Arnould, personnage qui était aux Jésuites ce qu'Annibal était aux Romains; le fourbe obtint ensuite de M. Deligni, qu'il avait trompé, 1.° des renseignemens précis sur son opinion, et les noms de ceux qui la partageaient; 2.° une thèse captieuse, signée, tant par lui, que par M. Gilbert, déjà exilé, MM. Delaleu et Rivette, professeurs en théologie, et M. Malpaix, chanoine de St Amé. Le même fourbe détermina sa victime à se dépouiller de ses charges et de ses dignités, pour aller joindre à Castelnaudary un prélat distingué, qui lui procurerait un avancement rapide. Tout se découvrit enfin. M. Deligni ne trouva point de prélat à Castelnaudary; il revint à Douai, où il partagea le sort de MM. Delaleu, Rivette et Malpaix: ils furent respectivement envoyés auprès des évêques de Tours, du Mans, de Coutances et de Saintes, pour s'y pénétrer de leurs devoirs. M. Gilbert, après avoir été envoyé à St-Quentin, fut transféré à St-Flour et à Thiers, et mourut, en 1710, à Pierre-Encise. Les fils de ces manœuvres furent

découverts ; mais ceux qui les avaient ourdis furent si puissamment secondés, qu'ils évitèrent la peine qui leur était dûe.

En 1692, des contestations sur la prédestination physique se sont élevées entre les Jésuites et les Dominicains de Douai. Le P. Molinot était le corryphée des premiers, et le P. Bonnet celui des seconds.

Des discussions et des disputes théologiques, auxquelles les fidèles prenaient part, se sont élevées, depuis les époques ci-dessus, jusque vers 1740. Louis XV, d'accord avec les souverains pontifes, s'est empressé d'y mettre un terme, par les déclarations des 31 août 1705, 14 février 1714, 7 octobre 1717, 5 juin 1719, 4 août 1720 et 24 mars 1730 ; et l'évêque d'Arras, M. de Rochechouart, par son mandement du 9 avril 1720, employa tous ses moyens pour ramener le calme dans la paroisse de St Jacques, troublée par les opinions religieuses. Malgré ces efforts de l'autorité, on eut à gémir sur les faits qui suivent. En 1716, des suppôts de la paroisse de St Amé, et d'autres personnes, appelèrent au futur concile de la constitution *Unigenitus*. Ces démarches causèrent des divisions dans

la ville, et donnèrent du relief à des individus qui, sans elles, auraient été ignorés. Par suite de ces démêlés, la procession dite *Recordare* de la paroisse de St Jacques, ne fut point reçue, le 27 août 1719, dans l'église des Carmelites. Le 7 décembre suivant, une dame de la paroisse de St Jacques, après avoir été présentée à cette église, fut conduite à St Nicolas, pour être inhumée : le clergé de St Jacques, qui l'accompagnait dans la traversée, fut grièvement insulté.

En 1722, deux professeurs de philosophie du collége du Roi, reçurent l'ordre de quitter leurs chaires, pour avoir enseigné des propositions relatives à la grâce et à la liberté, lesquelles avaient été censurées par la faculté de théologie.

Le 24 janvier 1737, le décès d'un chanoine de St Amé, qui avait appelé et réappelé de la bulle *Unigenitus*, sa conduite antérieure, qui avait motivé son interdiction, et les circonstances qui accompagnèrent ses deux inhumations, donnèrent lieu à des scènes scandaleuses. Le Roi, pour y mettre fin, évoqua cette affaire à son conseil d'Etat, le 17 fevrier 1737.

1766. 7 juin. Les quatre facultés de l'université, d'après le réquisitoire du procureur-général près le parlement, pris en exécution de l'arrêt du conseil d'Etat du 24 mai précédent, acquiescèrent à enseigner les quatre propositions du clergé de France.

TITRE XIX.

CÉRÉMONIES PRÉALABLES

à la délivrance du Grade de Docteur en l'Université de Douai.

Le candidat faisait lui-même les invitations pour assister au dernier acte, qui précédait l'obtention du grade; il était accompagné des bacheliers de sa faculté. Dans celle de droit, les bacheliers montaient à cheval; ils étaient précédés des tymbales et des trompettes des troupes à cheval de la garnison, en 1737 et 1773.

Les élèves de la faculté de médecine imitèrent cet usage à la suite du mariage de l'un de leurs professeurs, le 22 mai 1787.

TITRE XX.

SOLEMNITÉS

Pour des Canonisations ou Beatifications de Saints Personnages.

1610. Les Jésuites célébrèrent solemnellement la béatification du P. Ignace de Loyola, fondateur de leur société.

1622. Solemnité chez lesdits Jésuites, pour la canonisation des SS. Ignace, Xavier, Isidore et Philippe Mékio et de Ste Thérèse.

1635. 29 septembre. Les Dominicains célébrèrent la béatification d'Albert Legrand.

1662. 7 août. Procession et solemnité aux Récollets-Wallons, à cause de l'arrivée du corps de St Prosper, que le pape avait donné à ces PP.

1669. 12 octobre. Les Carmes-Chaussés célébrèrent la canonisation de Ste Marie-Magdelaine de Pazzi.

1670. 20 avril. Les Récollets-Wallons célébrèrent celle de St Pierre d'Alcantara.

1671. Octobre. Solemnité aux Jésuites, pour la canonisation de St François de Borgia.

1671. Octobre. Solemnité aux Dominicains, pour celle de St Louis Bertrand.

1767. Novembre. Les Capucins célébrèrent la canonisation de St Fidèle.

1787. 12 et 26 août. Les Minimes célébrèrent la béatification de Gaspard Bon et de Nicolas Deslombarts, religieux de leur ordre.

Au mois de juillet 1819, mourut à St Domingue l'ex-archevêque d'Haïti, Jean-Baptiste-Joseph *Brelle*, né à Douai le 18 août 1754; il était entré, comme novice, chez les Capucins de cette ville, le 11 avril 1774; il y avait fait sa profession, sous le nom de père Corneille, le 20 août 1775. En 1787, il était passé, en qualité de missionnaire, à St Domingue; il avait échappé aux massacres des blancs en 1792, et il était parvenu à la première dignité ecclésiastique de la partie française de l'île, ou se l'était arrogée. Ce fut à ce titre que le 8 octobre 1804, il avait sacré et couronné le noir *Dessallines*. Le 2 juin 1811, il avait couronné *Christophe*. A sa mort, il était suspendu de ses fonctions, pour s'être mêlé des affaires de l'Etat.

TITRE XXI.

FÊTE DES ANES.

Cette fête se célébrait à Douai le 1.er janvier de chaque année. Son institution se perd dans la nuit des temps. On a prétendu, d'une part, qu'elle était d'institution druïdique, parce qu'elle correspondait avec le jour auquel les Druïdes faisaient la recherche du gui sacré. On a soutenu, d'une autre part, qu'elle était une suite des Saturnales. Cette fête n'avait aucune relation avec les animaux dont elle portait le nom, et ne présentait aucune trace de culte religieux : son principal objet était d'attirer des étrangers en ville, et d'établir avec eux, en les amusant, des relations commerciales.

Le 31 décembre, après-midi, les acteurs qui devaient représenter le lendemain, annonçaient, dans la ville qu'ils parcouraient, sur des chariots ornés, les sujets de leurs exercices. Le 1.er janvier, ces acteurs, revêtus de costumes analogues à leurs rôles, se ren-

daient, dans leurs chariots, à l'hôtel-de-ville, où le corps municipal était réuni aux personnes invitées. Là, on récitait, on chantait les coq-à-l'âne; les chars parcouraient la ville, et on terminait la fête par les plaisirs prolongés de la table.

Les acteurs de cette fête formaient plusieurs compagnies; la 1.ère était celle des Suppôts de l'église de St Pierre; la 2.e, des Enfans Sans-souci; la 3.e, qui était la plus nombreuse, s'appelait des Bons-compagnons, elle se divisait en deux troupes; et la dernière était formée par les jeunes gens de toutes les classes.

Chacun contribuait, suivant ses intérêts, et conformément à sa volonté, aux dépenses de cette fête; les corps ecclésiastiques même ne dédaignaient pas d'y concourir, ainsi qu'on le voit d'un bail passé par le chapitre de St Pierre, le 1.er mai 1476, des dîmes qui se levaient à Sin, à Waziers, etc, par lequel le preneur était chargé de fournir un char et des chevaux à cette fête.

Vers la fin du 15.e siècle, les habitans de Bruges, de Gand et des autres villes de la Flandre, avaient cessé d'intervenir aux fêtes

de

de la ville de Douai, dans la crainte d'y être arrêtés pour les dettes contractées par leurs concitoyens, envers les habitans de Douai. Les échevins de cette ville s'adressèrent à Philippe-le-Beau, 31.e comte de Flandre, qui accorda, le 27 décembre 1493, un sauf-conduit de douze jours, en faveur des étrangers qui voudraient se rendre à la fête de Douai, qui devint, par ce moyen, plus brillante que jamais. A cette époque, ces échevins établirent un directeur de la fête, sous le titre *de Capitaine de Penon*; ils lui allouaient une somme de 3 à 400 francs, pour que rien ne manquât dans les ébats; ils faisaient en outre distribuer du vin à chaque bande de joueurs.

Cette fête n'eut point lieu en 1536, à cause du voisinage des armées; et, pour que les pauvres ne souffrissent point des avantages qu'ils auraient pu recueillir du séjour des étrangers, les échevins leur firent distribuer la somme qu'aurait dû toucher le capitaine de penon.

La fête des ânes a cessé d'avoir lieu le 1.er janvier 1668, ainsi que la procession qui se faisait précédemment en cette journée.

Divertissement du Prince de la Réthorique.

Ce divertissement, d'un genre plus relevé que celui qui précède, avait lieu le 2 février de chaque année : le prince était suivi d'un char ; il était chargé, ainsi que les acteurs qui le montaient, de parodier les sujets qu'on leur désignait. Après avoir fait leurs exercices pardevant les échevins, ils les réitéraient dans la ville, qu'ils parcouraient. Quatre prix d'orfévrerie, pesant 2 marcs, étaient décernés aux meilleurs acteurs, et des lots de vin étaient distribués aux autres.

Ce divertissement a depuis été mal-adroitement parodié par les chàretiers de rivage, qui, sous le nom de *Pimperlots* (pinteurs ou buveurs de lots), parcourent la ville le dernier jour du carnaval. On voyait, jadis, à la même epoque, ces farceurs promener ce qu'ils appelaient *la chârette au lait bouilli.*

TITRE XXII.

SALLE DES SPECTACLES.

A Douai, ainsi que dans les autres villes du pays, on représentait des mystères tirés

de l'Ecriture-sainte, sur des théâtres qu'on établissait dans les rues que traversaient les princes, lors de leur entrée dans ces villes.

En 1560, on représenta par personnages, chez M. de la Tramerie, rue des Foulons, la Création du monde avec la Vie et la Passion de N.-S.-J.-C.

Le 31 mai 1565, à la suite de représentation de mystères, où chaque personne était admise, moyennant six deniers, un incendie éclata, et consuma plusieurs maisons de la rue des Foulons : les échevins obligèrent les entrepreneurs de ce spectacle à indemniser les propriétaires des maisons incendiées.

Le département du Nord forme le 1.er arrondissement théâtral du royaume ; la ville de Lille seule a une troupe sédentaire, et une troupe ambulante fait successivement le service, pendant l'année, dans les villes de Cambrai, Douai, Dunkerque et Valenciennes. Cette troupe doit stationner à Douai au commencement de l'année, et à la fête communale. Les amateurs de spectacle en cette ville ont eu souvent à se louer des

soins et des attentions qu'apportaient les directeurs pour charmer leurs loisirs.

Depuis 1790, diverses sociétés se sont amusées à représenter des pièces de théâtre ; aucune d'elles n'a mieux réussi que celle qui, le 14 septembre 1794, faisait ses exercices au séminaire du Roi, et qui les transporta ensuite aux Récollets-Wallons.

Depuis long-temps, on jouait la comédie dans la salle que les sieurs Lejeune, *maître* charpentier, et Baligand, sergent-à-verges, avaient fait construire au pavillon du Dauphin, sur la Place d'armes, lorsque cet édifice fut démoli en 1754. A cette époque, les comédiens furent autorisés à donner leurs représentations, d'abord, dans une salle de l'hôtel-de-ville, puis dans les appartemens du séminaire de la Foi ; mais ces emplacemens ayant été reconnus trop resserrés, le sieurs Nicolas Géry de Cambrai, propriétaire d'un jeu de paume sur le rang du sud de la rue St Thomas, obtint de l'administration municipale, au mois de juin 1758, la permission d'établir une salle de spectacles dans son tripot, avec le privilége exclusif

durant 25 ans, tant pour la comédie que pour les bals. Ce particulier a joui de ces avantages jusqu'au 4 décembre 1785.

Par acte passé le 9 août 1783, entre le conseil de la ville et M. Denis, entrepreneur des fortifications, celui-ci s'obligea, moyennant une somme de 30.000 livres que lui compta le trésorier de ladite ville, de construire une salle de spectacles sur le terrain de l'ancien séminaire de la Foi, situé rue de St Nicolas, qu'il avait acquis du sieur Ivoy et de son épouse. L'ouverture de cette salle eut lieu, en présence de l'intendant de la province, le 4 décembre 1785; et, attendu que divers objets restaient à terminer, on cessa de donner des représentations dans cette salle, après la seconde; et ce ne fut que le 13 février 1786, qu'elle fut définitivement livrée au public. Elle fut peinte, ainsi que le rideau et les quatre décorations du palais, du salon, de la chambre rustique et de la forêt, par M. Caullet, professeur de l'école de dessin; et ce travail fit honneur à cet artiste. La salle fut vendue pour 55,000 livres, le 8 mai 1788, à trois personnes; une seule

d'entre-elles acquit bientôt après les parts des deux autres. A la révolution, cette personne émigra, et la salle devint propriété de l'Etat, qui la vendit le 9 septembre 1796, pour 38,500 francs, à trois individus, dont l'un acquit ensuite les droits des deux autres. Le 14 novembre 1806, cette propriété fut vendue, par la voie d'expropriation forcée, pour le prix de 32,500 francs, au sieur Joseph Fournier, propriétaire à Valenciennes.

Le 24 novembre 1810, le maire de la ville, autorisé par la loi du 21 avril précédent, acheta cette salle, moyennant la somme de 56,000 francs, payable en deux années, avec le produit d'une vente de terres au Frais-Marais.

Le 15 septembre 1813, on commença la restauration indispensable de la salle, et le théâtre fut machiné dans le haut, par les soins de M. Malet, architecte de la ville. M. Cicery, décorateur de l'opéra, se chargea de peindre le rideau, et les décorations du palais, du salon orné, de la chambre rustique, et de la forêt. Le public entra en jouissance de ces nouveautes, le 15 février 1814. En 1816, le théâtre fut complétement ma-

chiné dans le bas, et M. Cicery ajouta aux nouvelles décorations qu'il avait faites, celles de la place publique, du hameau, du jardin, du salon de Molière, de la prison, etc. Ces embellissemens furent terminés pour la fête communale de ladite année.

TITRE XXIII.

COMPAGNIES DE SERMENT ET DE PLAISANCE.

On a fait mention à la page 182 de la formation des bourgeois en force armée; on a rapporté à la page 131 une partie de leurs hauts faits; on retracera dans les paragraphes suivans ce qui concerne les compagnies de serment et celles de plaisance.

§. 1er. *Compagnies de Serment.*

1.° *Compagnie des Archers.*

Il résulte d'une instruction dressée environ l'an 1400, que la Confrérie d'arc-à-la-main à Douai devait être sous les ordres d'un connétable et de dixainiers, qui de-

vaient être renouvelés le 20 janvier de chaque année, jour de St Sébastien. On lit, dans le dénombrement du fief de la prévôté de Douai, en date du 11 décembre 1571, que les Archers de serment sous St Sébastien, après le vieil arrentement qu'ils tenaient des prévôts antérieurs, pour cent ans, expirés en 1560, avaient pris, du prévôt alors en exercice, en nouvel *arrentement* perpétuel, tout leur jardin, où ils *font leur Trairie*, et où sont leurs chambres et galeries, le long de la rivièrette fluant au moulin des Wetz, à la charge de payer une redevance annuelle, et de donner audit prévôt, de dix ans en dix ans, à titre de reconnaissance, un arc d'if, aussi beau que nul de leur jardin, et un trousseau de flèches.

Le 6 février 1699, d'après l'ordonnance des commissaires-généraux députés sur le fait des armoiries, celles de la compagnie des Archers de Douai furent déterminées comme il suit : Sur un champ d'argent, un St Sébastien au naturel, attaché à un arbre, percé de flèches, et accolé de deux arcs armés.

En 1757, un jeu-d'arc à la perche fut

établi vis-à-vis le château Placy. Les archers et les arbalêtriers y tiraient l'oiseau à la fête communale. Ces amusemens ont cessé en 1762, époque à laquelle la pièce de terre où la perche était solidement établie, fut aliénée par la ville.

L'uniforme de la compagnie des archers consistait en un habit écarlate, galonné d'argent.

2.° *Compagnies des Arbalêtriers.*

Le 18 septembre 1487, l'archiduc Maximilien, époux de Marie, 30.e comtesse de Flandre, reconnut, par ses lettres datées de Bruges, que la confrérie des roi, connétable et confrères du grand-serment du jeu de l'arbalêtre à Douai, était la plus ancienne et la plus renommée des institutions de ce genre dans son comté de Flandre ; qu'elle avait rendu de grands services dans les armées de son père, et qu'elle avait fait le guet et la garde aux murs et aux tours de Douai ; que les grandes fatigues l'avaient diminuée, au point que de 100 hommes dont elle était composée, elle se trouvait réduite à 16. En reconnaissance de ces services, le prince

exempta ces confrères, et ceux qui entreraient par la suite dans leur confrérie, de tout service aux armées, à charge par eux de faire le guet et la garde personnellement pour la défense de la ville, et permit en même-temps que leur nombre fût porté à 20. Enfin, il alloua par an, à chacun d'eux, durant la guerre, et trois ans après, cent livres parisis de gages, pour l'entretien des armes et pour l'habillement. On voit du dénombrement du fief de la prévôté de Douai, servi le 11 décembre 1571, que le prévôt avait jadis accordé en arrentement perpétuel, à la confrérie de serment des arbalètriers sous St Martin, pour faire ses exercices, un héritage des anciens rejets, qui s'étendait depuis l'emplacement de la vieille porte de St Nicolas, jusqu'à celui de la vieille porte au Cerf C'était dans ce terrain, qui aboutit de l'est à la rue de Paris, et de l'ouest à la place de St Nicolas, que les arbalètriers avaient leur jardin et leurs berceaux. En 1705, ils y firent construire un bâtiment; et la ville, pour les aider dans leur construction, leur fit délivrer une somme de 392 florins.

En 1770, l'uniforme de la compagnie

était réglé comme il suit : Habit bleu, paremens écarlate, galons d'argent.

3.° *Compagnie des Canonniers.*

Cette compagnie fut établie au mois de mars 1451, avant Pâques, sous la protection de madame Ste Barbe, pour le service de la sainte Eglise, la défense des Rois et de la Justice; elle avait son jardin dans la rue des Canonniers, où ses membres s'exerçaient, durant l'été, avec des fusils de rempart.

Uniforme : Habit bleu, paremens écarlate, galons d'or.

4.° *Compagnie des Joueurs d'Armes.*

Le patron de cette compagnie était St Michel; elle existait avant l'an 1667. Ses réglemens étaient des années 1699 et 1744. Elle s'exerçait dans une salle de l'hôtel-de-ville ayant vue sur la rue des Minimes.

Uniforme : Habit bleu, orné de brandebourgs d'or, paremens écarlate.

Les compagnies de serment suivaient les échevins dans toutes les cérémonies publiques. A la procession de la ville, on leur délivrait de la poudre, avec laquelle ils fai-

saient de continuelles décharges de mousqueterie. Cet usage de tirer ainsi fut supprimé en 1766, à la suite d'un coup de feu qui heureusement n'avait atteint que la perruque d'un magistrat.

En 1745, ces compagnies firent le service aux casernes du Barlet, transformées momentanément en hôpital pour les blessés. En 1761, leurs officiers commandaient à leur tour les bourgeois de service au grand-garde, et les simples compagnons d'armes commandaient les autres postes, en qualité de sergens.

En 1769, le conseil de la ville ayant reconnu que ces compagnies qui réunissaient 75 hommes, ne rendaient d'autre service que d'assister aux processions et aux cérémonies solemnelles, et qu'elles occasionnaient des dépenses que l'état des finances de la ville ne pouvait supporter, il fut résolu de demander leur suppression à l'Autorité royale. En conséquence, le Roi, par arrêt du conseil d'Etat du 11 septembre 1770, supprima, à compter dudit jour, les quatre compagnies bourgeoises, fit don à la ville de leurs propriétés, tant mobilières, qu'immobilières, et permit aux officiers municipaux de les vendre, à la

charge

charge expresse par ladite ville de payer les dettes exigibles des compagnies, suivant la liquidation qui en serait faite par l'intendant. En exécution de cet arrêt, il fut procédé, du 22 au 27 juillet 1771, à la liquidation des dettes de ces compagnies, et, avec le produit de leurs biens, qui furent vendus, leurs charges furent acquittées.

---

§. 2. *Compagnies Bourgeoises de Plaisance.*

1.° En 1571, les *Archers de Notre-Dame de Plaisance* avaient un héritage près des rejets des anciens fossés, à la vieille porte de St Nicolas.

2.° A la même époque, *les Arbalêtriers de Plaisance* avaient un jardin aux fossés du vieux château; il abordait à la rue d'Infroy, et tenait à la brasserie des trois Coquelets.

3.° *Les Petits Canonniers*, dits *Verdelots*, possédaient, en 1660, le jardin de St André, lequel était alors un flégard de la ville, situé rue de Lille, sur le rang de l'ouest, à l'endroit où la rue fait un coude, et peu après celle de St-Amand. Ce jardin

qui, en 1700, n'appartenait plus aux canonniers, avait été vendu, à cette époque, par décret volontaire.

TITRE XXIV.

JURANDES OU COMMUNAUTÉS

D'ARTS ET MÉTIERS

qui existaient à Douai en 1789.

Les *Apothicaires* formaient une branche du corps des épiciers. Ils avaient des réglemens spéciaux des 4 juillet 1707 et 22 décembre 1733.

Armuriers, *Fourbissours.* Cette partie du corps des cinq-branches avait un réglement particulier du 13 novembre 1703.

1. *Bateliers.* Le patron de ce corps était St Chrétien. Le Roi avait accordé, en 1715, des lettres-patentes aux bateliers, pour mettre en vigueur une délibération de leur communauté, qui leur tenait lieu de réglement. Les salaires des gripiers et des compagnons bateliers étaient fixés par les ordonnances des 10 et 16 mai 1775.

2. *Bouchers.* Leur patron, la Ste Vierge,

dite de Paix, fêtée le 1.er mai. Le réglement du 10 août 1759, qui avait abrogé les anciens statuts, avait été augmenté par celui du 7 mai suivant.

3. *Boulangers.* Patron, St Honoré. Ce corps, qui était soumis à la surveillance des sur-intendans aux vivres, était régi par les ordonnances des 14 juin 1747, 28 août et 9 octobre 1784.

4. *Boutonniers* et *Passementiers.* Patron, St Nicolas. Statuts du 1.er février 1665. Ils avaient en leur faveur un arrêt du parlement, en date du 22 décembre 1750, dans la cause qu'ils avaient soutenue contre les merciers.

5. *Cabaretiers*, *Hôtelains.* St Laurent était le patron de ce corps, qui avait été séparé de celui des cuisiniers le 7 août 1585, et qui avait des statuts des 19 novembre 1710 et 3 février 1717.

6. *Charcutiers.* St Antoine était le patron de ce corps, dont l'institution était récente. Cet état avait été précédemment exercé cumulativement avec celui de boucher.

7. *Chamoiseurs.* Ce corps contribuait avec celui des pelletiers à la décharge des contribu-

tions. Néanmoins il avait un mayeur particulier.

8. *Chapeliers.* Patron, Ste Barbe. Réglemens des 13 janvier 1543, 13 mai 1683, 11 mars 1784 et 8 juillet 1786. Les droits de ce corps avec celui des merciers, étaient fixés par l'ordonnance du 20 octobre 1700.

9. *Charpentiers.* Patron, St Joseph. Réglement du 2 décembre 1779. Les droits de ce corps et de celui des menuisiers étaient déterminés par une transaction de 1678.

10. *Chârons.* Patron, Ste Catherine. Statuts du 6 juin 1674.

11. *Châretiers de Rivage.* Patron, la Très-Sainte Trinité. Réglement du 16 février 1675. Leurs salaires avaient été fixés par ordonnances des 9 mars 1725, 1.er décembre 1742, 29 avril 1784 et 2 août 1787.

12. *Chaudronniers.* Patron, St Eloi. Statuts du 8 janvier 1674, et réglement du 1.er décembre 1751.

13. *Corps des Cinq-Branches.* Son patron était St Eloi; il était formé par les marchands de fer et de charbon de terre, les armuriers et les fourbisseurs, les couteliers et les taillandiers, les ferronniers et les serruriers, et

enfin par les maréchaux-ferrans. Ses statuts étaient du 5 février 1671.

Ciriers Ils faisaient partie du corps des épiciers ; ils avaient un réglement particulier du 29 mai 1743.

14. *Cordiers.* Patron, St Paul. Réglement du 25 février 1673.

15. *Cordonniers et Savetiers.* Ils formaient deux corps, qui avaient chacun des statuts et des réglemens particuliers ; ils se sont réunis par l'arrêt du conseil d'Etat du 21 janvier 1772, et étaient régis par un réglement du 16 février 1775. St Crepin et St Crepinian étaient leurs patrons.

Couteliers - Taillandiers. Quoiqu'ils fissent partie du corps des cinq-branches, ils avaient un réglement particulier du 13 novembre 1703.

16. *Couvreurs de tuiles et d'ardoises.* Patron St Fiacre.

17. *Cuisiniers.* Patron, St Laurent. Ils furent séparés des hôtelains et des cabaretiers le 7 août 1585. Réglemens des 29 mai 1692 et 26 janvier 1748.

18. *Drapiers*, ou plutôt *Marchands de Draps.* Patron, la Trinité. Leurs droits et

ceux des merciers étaient déterminés par la sentence du 25 janvier 1678.

Droguistes. Faisaient partie du corps des épiciers. Un réglement porté en 1767, leur avait accordé certains avantages qui furent restraints par une ordonnance du 2 octobre 1779.

19. *Epiciers.* Le patron de ce corps était la Trinité; il comprenait les épiciers, *les* ciriers, les confiseurs, les apothicaires et les droguistes; les fabricans d'huile contribuaient même à la décharge de ses frais. Ses droits et ceux des merciers étaient établis dans une transaction d'entre ces deux corps, en date du 3 août 1753.

Etainiers. Ils formaient une branche du corps des orfèvres, qui avait des réglemens particuliers des 4 septembre 1748 et 21 janvier 1767.

Ferblantiers. Cette branche du corps des merciers, avait un réglement particulier du 15 avril 1779.

20. *Fruitiers.* Patron, Ste Anne. Statuts et réglemens des 2 janvier 1597, 18 janvier 1641, 12 août 1659, et du 9 décembre 1767.

21. *Maçons*. Patron, St Jean-Baptiste. Réglement du 12 mars 1689.

Maréchaux-Ferrans. Cette partie du corps des cinq branches n.° 13, avait des statuts spéciaux des 7 juillet 1712 et 17 février 1746.

22. *Menuisiers*. Patron, Ste Marie-Magdelaine. Principaux réglemens des 28 août 1629, 25 février 1633 et 31 janvier 1708. Un concordat, ou transaction de 1678, fixait les sortes d'ouvrages propres aux charpentiers et aux menuisiers.

23. *Merciers* ou *Grossiers*. Patron la Très-Sainte Trinité. Ce corps réunissait les merciers, les bijoutiers, les clincailliers et les ferblantiers. Principal réglement du 12 septembre 1731. Les merciers et les épiciers avaient transigé sur leurs droits respectifs, le 3 août 1753.

24. *Meuniers*. Patron, St Victor. Le prix de la mouture et sa perception avaient été réglés par les ordonnances des 18 décembre 1755 et 5 juillet 1784. Celle du 18 août 1764 avait autorisé les meuniers étrangers à venir prendre de l'ouvrage en ville.

25. *Mulquiniers*. Patron, la Trinité.

Statuts du 21 mai 1683. Les filletiers contribuaient aux charges de ce corps.

26. *Orfèvres.* L'édit de 1685 les soumettait à la visite et à la jurisdiction des juges-gardes de la monnaie de Lille, en cas de fausseté ou d'altération du titre et du degré de fin des matières, et pour les jugemens de leurs poinçons. Les étainiers formaient une branche de ce corps, qui avait St Eloi pour patron.

27. *Peintres.* Ce corps était composé des peintres, des plafonneurs, des plâtreurs et des blanchisseurs. St Luc était son patron. Statuts et réglemens des 25 février 1689, 4 juin 1737 et 25 mars 1776.

28. *Pelletiers, Chamoiseurs, Gantiers.* Patron la Nativité de la Ste Vierge. Statuts et réglemens des 18 août 1664, 18 septembre 1688, 23 juillet 1700, 27 janvier 1753 et 31 mai 1759.

29. *Perruquiers.* Cette communauté, qui avait St Louis pour patron, était régie par des statuts homologués à la gouvernance le 11 octobre 1735, et elle avait ses causes commises à ce siége Royal.

30. *Poissonniers.* Patron, St Pierre. La

police de ce corps était réglé par l'ordonnance du 18 juillet 1761.

31. *Portefaix*. Ce corps, qui avait la très-Sainte Vierge pour patron, était divisé en deux parties; l'une, composée de 250 portefaix, et de 16 mesureurs, était fixée à la grand'Place; et l'autre, qui était de 200 portefaix et de 12 mesureurs, était attachée à la petite Place. Réglemens des 12 août 1746, 4 mai 1757, 17 octobre 1778 et 22 novembre 1781.

32. *Potiers*. Patron, le St Sacrement. Statuts du 26 mars 1700.

33. *Scieurs d'ais*. Patron, la Très-Sainte Trinité. Statuts du 15 juin 1743.

34. *Sculpteurs*. Patron, St Maurand. Réglement du 18 août 1758.

35. *Selliers, Bourreliers, Carossiers*. Patron, St Eloi. Statuts et réglemens des 29 novembre 1673 et 1.er août 1705.

36. Les *Tailleurs et les Fripiers* ne formaient qu'une seule communauté, depuis l'arrêt du conseil d'Etat du 21 mai 1774.

Les *Tapissiers* étaient unis aux fripiers long-temps avant cette époque. Le nouveau réglement du corps était du 25 octobre 1774. Patron, St Homobon.

37. *Tanneurs* Patrons, St Martin de Boulogne et la Ste Face. -Outre les ordonnances du Roi auxquelles ce corps devait se conformer, pour la perception des droits imposés sur les cuirs, il avait des réglemens de localité des 20 mars 1675 et 26 janvier 1720.

Tisserands. Ils avaient des statuts et réglemens des 18 mars 1682, 14 août 1700 et 23 août 1701; ils avaient cessé de former corporation, depuis quelques années.

38. *Toiliers*, ou plutôt *Marchands de Toile.* Patron, Ste Marie-Magdelaine. Réglemens des 8 octobre 1666, 29 octobre 1733, 22 octobre 1763 et 26 septembre 1782.

39. *Tonneliers.* Patron, St Mathias. Réglement du 23 mars 1748, dont l'article 18 avait été interprété en 1783.

40. *Tourneurs et Manneliers.* Patron, St Nazaire. Statuts des 3 août 1729 et 1.er mars 1732.

41. *Vitriers et Plombiers.* Patron des premiers, St Luc; patron des seconds, St Fiacre. Statuts et réglement des 9 mars 1718 et 17 juin 1755.

Les Bouteurs ou *Commissionnaires de*

grains, et les Brasseurs, n'étaient point réunis en jurandes. Les premiers étaient choisis par les échevins, leur nombre était fixé à 20 par l'ordonnance du 24 décembre 1753, et ils devaient donner caution avant d'entrer en exercice : les autres étaient soumis aux réglemens des 20 décembre 1749, 30 septembre 1751, 14 août 1779, 2 août 1780 et 4 juillet 1781. Patron des brasseurs, St Arnould.

TITRE XXV.

FOIRES.

Marguerite, 20.e comtesse de Flandre, et Gui son fils, par leur ordonnance du 11 avril 1265, avaient établi un franche-foire à Douai; elle devait commencer le dimanche avant l'Ascension, durer jusqu'à la veille de la Pentecôte, et les payemens s'effectuer de ce jour à l'octave de la Trinité. Le 1.er octobre 1346, et les deux jours suivans, se tint, pour la première fois, la foire dite de la St Remi, fixée au 1.er octobre.

Par ordonnance du 9 septembre 1483, Philippe d'Autriche, dit le Beau, 31.e comte

de Flandre, sur la demande des échevins, bourgeois et habitans de la ville de Douai, conserva et ratifia la franche-foire qui se tenait le jour de la St Remi, durant trois jours de vente; la franchise d'icelle commençant par les venant et retournant, huit jours avant le 1.er octobre, et continuant huit jours après les trois de vente expirés, faisant au total dix-neuf jours, pendant lesquels on ne pouvait arrêter au corps ou en biens, les marchands ou tous autres *hantant* ladite foire. Pour que cette franchise fût plus notoire, on plantait, le 21 septembre de chaque année, un grand et bel arbre, sur la Place d'armes : on le nommait vulgairement *Banibau*, ou l'arbre des bannis, parce qu'il était de tradition, que, du 21 septembre au 11 octobre, jour de sa déplantation, les bannis de l'échevinage pouvaient rentrer et rester en ville; et, pour que les intéressés en fussent informés, on avait continué l'usage de sonner la grosse cloche, à minuit, les 21 septembre et 11 octobre de chaque année. En 1786, la peinture de cet arbre était bleue; elle était chargée de fleurs-de-lys d'or; une fleur-de-lys, aussi en or, bien proportionnée

à

à la hauteur de l'arbre, le surmontait. Le 9 septembre de cette année 1786, les échevins arrêtèrent, qu'au lieu de planter le *Banibau*, il serait arboré un drapeau rouge au béfroi, au-dessous de la chambre des guetteurs. Cet usage eut lieu jusqu'en 1791. Dans les temps postérieurs à son institution, et jusqu'à sa suppression, la foire de la St Remi durait neuf jours. On discontinua de la tenir durant quatre ans; elle eut lieu ensuite, pour la première fois, du 2 au 11 octobre 1796. Les boutiques furent établies sur la place; cette mesure fit disparaître la presse fatigante qu'on éprouvait lorsqu'elles étaient placées dans la rue de la Mairie, ainsi que dans la cour et les salles de l'hôtel-de-ville.

La petite foire, qui ne durait qu'un jour, avait lieu le 1.er août. Celle de l'an 1787 fut très-brillante. Maintenant, en conformité du décret du 21 septembre 1812, la foire d'été a lieu pendant les cinq premiers jours du mois de juin, et celle d'automne se tient durant les dix premiers jours du mois d'octobre.

TITRE XXVI.

DÉNOMINATIONS ACTUELLES
DES RUES DE LA VILLE.

1. Rue de l'abbaye de Paix. Cette rue aboutit de l'ouest à celles Morel et de Lille, et de l'est à celle de l'abbaye de Sin.

2. Rue de l'abbaye de Sin. Elle va de celle du Point-du-Jour à la rue de l'abbaye de Paix, et communique à l'est à celle des Canonniers.

3. Rue de l'Abreuvoir. Elle longe le rempart à l'est de la porte d'Arras.

4. Rue de l'Aiguille. Elle communique de la rue de Valenciennes à celle de Canteleu.

5. Ruelle d'Anchin. Impasse de la terrasse de Notre-Dame.

6. Rue de l'Arbre-sec. En suivant celle des Flageolets, elle aboutit à la rue du Magasin à poudre.

7. Ruelle des Arbalêtriers. Elle communique de la rue de Paris à la place de St Nicolas.

8. Ruelle de Archers. Elle conduit de la rue de Paris à celle de Valenciennes.

9. Rue d'Arras. Elle s'étend de la porte de ce nom jusqu'à la rue St Samson, en abordant à celle d'Esquerchin.

10. Rue de l'Aubelet (du petit Aube ou petit Alne), *d'Obled*. Elle communique de la rue de Paris à celle des Maillets.

11. Rue du grand Bail. Elle va de la place St Nicolas à l'entrée de la branche droite de la Scarpe.

12. Rue du petit Bail. Elle forme maintenant le quai de la rive gauche de la Scarpe.

13. Le Barlet. Espace actuel entre le Marché-aux-chevaux et la rue Mongat ou du Chaufour.

14. Rue des Basses. En suivant celle de la Comédie, elle aboutit au pont-levis sur le sas des Augustins.

15. Rue du Béguinage. Elle va de celle des Blancs-Mouchons aux rues du Gouvernement et de Notre-Dame de Weiz.

16. Rue de Bellain. Elle conduit de la Place d'Armes à la rue de la Magdelaine. (1794, rue de *la Révolution*.)

17. Rue des Blancs-Mouchons. Elle s'étend de celle du clocher St Pierre à la rue des Ecoles, qui commence à l'entrée des rues de Jean-de-Gouy et des Chapelets.

18. Rue de la Blanchisserie. Elle va de la rue d'Arras à la blanchisserie de ce nom, au-delà de laquelle elle communique à la rue de l'Abreuvoir.

19. Rue du Bloc. Elle conduit de celle de St Albin à la rue d'Esquerchin.

20. Rue des Bonnes (1794, *des Ecossais*). En suivant celle de St Thomas, elle communique aux rues des Ecoles et des Wetz.

21. Rue de la Boucherie. Elle conduit de celle des Ferronniers à la Cloris.

22. Ruelle Campion, jadis des *Secques-Herbes*; en suivant à l'ouest la direction de la rue du pont du Rivage et en partant de celle de St Julien, elle débouche dans la rue des Récollets-Anglais.

23. Rue des Canonniers. Impasse à la jonction des rues des abbayes de Paix et de Sin, qui néanmoins communique avec les écuries du Point-du-Jour.

24. Rue de Canteleu : elle doit son nom à Sasseval de Canteleu, riche propriétaire

qui y avait sa demeure, et dont le tombeau est dans le chœur de l'église de Notre-Dame.

25. Rue des Carmelites, anciennement rue *Pennapel*. Elle conduit de la rue Morel à celle des Ecoles.

26. Rue des Carmes, jadis rue *Carpentière*. Les Carmes-Déchaussés, qui avaient leur couvent dans cette rue, lui firent prendre leur nom. Elle s'étend de la rue St Jacques à celle des Trinitaires.

27. Rue des Casernes. Elle conduit de la rue d'Esquerchin aux casernes de ce nom.

28. Rue du Champ-Fleuri. Elle sert de prolongement, vers le nord, à la rue de St Albin, et conduit aux derrières de l'abbaye des Prés.

29. Rue des Chapelets. Elle va de la rue des Ecoles à celle des Wetz.

30. Ruelle du Chapitre. Impasse à l'extrémité des rues de la Magdelaine et de St Jacques, vis-à-vis la terrasse de St Pierre.

31. Rue des Chartreux. Elle conduit de la rue de St Albin à celle du Magasin-à-poudre, en longeant l'arsenal des Chartreux.

32. Rue de la Cible. Elle longe le corps des casernes d'Esquerchin du côté du midi.

33. Rue des Clairisses. Elle conduit de celle de Paris au Marché-aux-chevaux et à la rue du Barlet.

34. Rue de la Cloche (1794, *des Canons*), va de la petite-Place aux rues de St Samson et des Vierges.

35. Rue du Clocher St Pierre (1794, *du Temple*). Elle s'étend de la rue de St Christophe à la place du Palais de Justice.

36. Rue de la Cloris, jadis de *la Claurie* (*enclos*), aboutit aux rues de la Mairie et du Pont-à-l'Herbe; elle conduit à celle du Palais et au Marché-aux-poissons.

37. Rue de la Comédie, jadis rues *des Mouriers* et *de St Nicolas*, communique de la rue de Paris à la place de St Nicolas.

38. Rue des Cotteries, jadis de *l'Escoterie* (*Filouterie*), conduit parallèlement à celle de Canteleu, et de la rue du Prévôt à celle des Trinitaires.

39. Rue de la Croix-d'or, (1794, rue *du 14 Juillet*). Elle conduit de la petite Place à celles de St Julien et du pont du Rivage.

40. Rue du Curé, jadis rue *Couronne-le-Prêtre*. Elle conduit de la place St Nicolas aux rues de l'Aubelet et des Maillets.

41. Rue de la Cuve-d'or, va de la rue de Valenciennes au Marché-aux-chevaux.

42. Ruelle de l'Evêque. Impasse de la rue des Foulons ; elle est la 2.e à gauche en venant de la Boucherie.

43. Rue des Dominicains, jadis *du Castel-bourgeois, de Ste Catherine au Castel, des Prêcheurs ;* elle est le prolongement de la rue du Pont-à-l'Herbe, et aboutit à la rue du pont des Dominicains.

44. Rue des Ecoles. Elle s'étend de la rue des Blancs-Mouchons, qui finit aux coins de celle des Chapelets et de Jean-de-Gouy, à la rue du refuge de St Amand, vis-à-vis celles des Carmelites et Gamez.

45. Rue de l'Erche. Elle conduit de la rue de Jean-de-Bologne à celle du Magasin à poudre, un peu au midi dudit magasin.

46. Esplanade. A ce terrain, aboutissent les rues des Wetz, Gamez, de St Sulpice et le quai de la Barque.

47. Rue d'Esquerchin (1794, *de Béthune*) ; en partant de celles d'Arras et de St Samson, elle aboutit à la porte d'Esquerchin.

48. Ruelle de l'Etoile. Impasse sur le rang nord de la Place d'Armes.

49. Rue des Ferronniers. La partie de l'est s'appelait jadis rue *du fossé Mangart*, et celle de l'ouest rue *des Draskiers*. Toute la rue conduit de celle de Bellain à la rue du Palais.

50. Rue des Flageolets. Ce nom lui procède d'une enseigne. Elle s'étend des rues du Bloc et de St Albin à la rue de Jean-de-Bologne.

51. Rue de la Fonderie, jadis *du Collége du Roi.* Elle conduit de la place St Amé à la rue d'Arras.

52. Rue de la Fontaine St Maurand. Passage de la place St Amé au quai qui conduit au pont de la Massue.

53. Rue du Fort de Kell. Passage qui conduit de la Boucherie à la Cloris, en laissant à droite la choque de maisons dite le fort de Kell.

54. Rue des Foulons. Elle aborde à l'extrémité ouest de la rue de la Mairie, et conduit à la place St Nicolas.

55. Rue du Four, jadis *le Trou d'Amour.* C'est la première qu'on trouve dans la rue du Bloc, en y entrant par la rue d'Esquerchin. Elle aboutit à la rue Jean-de-Bologne.

56. Rue du Four St Amé. Elle va de la rue d'Infroi à la place St Amé.

57. Rue de Frausus, nom propre d'un grand seigneur de la Picardie, qui demeurait en cet endroit. Elle va de la rue du pont du Rivage à la petitePlace, en laissant à gauche la rue du Piet-d'argent.

58. Rue des Fripiers, jadis *des Dames Augustes,* par corruption *de Dame Algus du Marchié.* Elle va de la Place d'armes à la rue de Canteleu.

59. Rue Gamez, jadis *Gamel.* Elle conduit de la rue des Ecoles à l'Esplanade.

60. Rue du Gouvernement, jadis *Ricque-rue,* puis *du Vieux-Gouvernement,* (1794, *rue de Mirabeau*). Elle s'étend de la place du Palais à la rue de Notre-Dame des Wetz.

61. Rue du Gros-sommier. Elle conduit de celle de St Julien à la rue de la Verte-porte.

62. Les Halles. Place fermée, dans laquelle on entre par les rues de Paris et du Mont-de-Piété.

63. Rue des Huit-prêtres. Passage qui conduit de la rue des Ferronniers à la rue du clocher St Pierre, vis-à-vis celle des Blancs-mouchons.

64. Rue de Jean-de-Bologne, jadis *grande rue de la Couture* (*culture*), puis rue *des Blancs-moines*. Cette rue, qui est parallèle en grande partie à celles de St Albin, du Bloc et du Magasin à poudre, s'étend depuis la rue des Chartreux jusqu'à celle du Four.

65. Rue Jean-de-Gouy, jadis *des Paskendales*, nom d'un hôpital, tient son nom actuel de l'une des plus anciennes *familles* patriciennes de la ville, qui avait sa demeure en cet endroit, laquelle passa à Gand. Cette rue s'étend de la rue St Jacques à celle des Ecoles.

66. Rue des Jésuites, jadis *de Corbie*, puis *de Conincks* (*lapins*), (1794, *du Génie*). Elle communique de la place St Jacques à la rue des Ecoles.

67. Ruelle des Juifs. Impasse de la rue de la Mairie, entre les Boucheries et la rue des Procureurs.

68. Rue d'Infroi. Elle communique de celle du pont des Augustins à la rue du pont des Dominicains.

69. Rue du Kioste, jadis rue *Putimuche*, (*putains s'y cachent*). Terrasse qui longe le rempart à droite de la porte de Paris. Elle

communiquait avec un flégard abordant rue de l'Aubelet, lequel a été fermé depuis peu.

70. Rue de Lille, jadis *de la porte Morel.* Elle commence à l'extrémité de la rue Morel, vis-à-vis celles de l'abbaye de Paix et de St Amand, et aboutit à la porte de Lille.

71. Rue du Magasin-à-poudre. Rue verte qui longe le rempart depuis la porte d'Esquerchin jusqu'à l'arsenal des Chartreux.

72. Rue de la Magdelaine. Elle s'étend de celle de Bellain à la rue St Jacques.

73. Rue des Maillets. Prolongement de la rue de l'Aubelet à celle du grand-Bail.

74. Rue de la Mairie, jadis *de la Halle, du Pont-à-Val* (1794, *rue de la Commune*). Elle s'étend de la Place d'armes à la rue du Pont-à-l'Herbe.

75. Rue des Malvaux, jadis *des Maulevaults* (*vauriens*), (1794, *rue Helvétius*). Elle s'étend de la rue des Ecoles à celle des Wetz.

76. Marché-aux-chevaux, jadis *le Barlet*; il s'étend de la rue de la Cuve-d'or jusqu'à la rue des Clairisses. Le rempart lui sert de limites au sud-est. Au mois d'avril

1822, on plaça, dans son pourtour, quinze barrières en bois, pour y attacher les chevaux et autres animaux mis en vente.

77. Marché-aux-poissons, jadis *Maisiel aux pichons*. A ce marché, aboutissent les rues de la Cloris, du Palais, de la Massue, des Dominicains et du Pont-à-l'Herbe. Le bâtiment érigé sur ce marché, l'a été en 1763.

78. Rue de la Massue, jadis rue *du Pont à l'laigne* (du *Pont de bois*). Elle communique du Marché-aux-poissons à la petite Place.

79. Rue des Minimes, jadis *du grand Hacquebart*. Elle aboutit aux rues de la Mairie et du Mont-de-Piété.

80. Ruelle des Minimes. Passage de la rue du même nom à celle des Foulons.

81. Rue Mongat ou du Chaufour. Elle communique de la rue de Paris au Barlet.

82. Rue du Mont-de-Piété, jadis *du Mès* ou *du Marché*, puis rue *des Lombards*. Elle commence à l'extrémité de celle des Minimes, à l'angle d'entre l'Hôtel-de-ville et les Halles, et conduit à la rue de la Comédie.

83.

83. Rue Morel ou du Marais. Elle s'étend de la place de St Jacques à la rue de Lille, laquelle commence vis-à-vis celle de l'abbaye de Paix et de St Amand.

84. Rue des Moudreurs, jadis *des Mouliniaux*. Passage de la place de St Amé à la rue d'Arras, un peu à gauche de celle d'Esquerchin.

85. Rue des Murs de St Albin. Elle communique du rivage de St Vaast à la rue de St Albin, vis-à-vis de celle d'Ocre.

86. Rue du Musée, jadis rue *Paillerelle*, à cause de ses murs faits en paille, puis des *Vitelots*. Cette rue, qui forme un angle droit, va de la rue des Jésuites à celle des Ecoles, dans laquelle elle débouche vis-à-vis les casernes du Train d'artillerie.

87. Rue de Notre-Dame des Wetz. Elle est placée entre la rue du Gouvernement et celle des Wetz.

Rue d'Obled. *Voyez le n.° 10 de cette nomenclature.*

88. Rue d'Ocre, nom d'une métaierie maintenant renfermée dans les fortifications. Cette rue va de celle de St Albin à la porte du

Polygone. Elle sert de prolongement à celle des Murs de St Albin.

89. Rue du Palais, jadis *de la Saunerie*, *Basse-rue*, rue *du Département*, *de la Préfecture*. Elle s'étend de la rue de la Cloris à la place du Palais.

90. Rue de Paris. Elle est formée par les rues au Cerf et de St Eloi, dont la première prenait sa dénomination du nom d'un riche particulier qui l'habitait, et la seconde d'une chapelle située jadis près le corps-de-garde. de la rue de Paris; elle communique de la Place d'Armes à la Porte de la Ville.

91. Rue Pepin, jadis rue *de la Fesse*, *ruelle Peinte*. Elle communique du Marché-aux-chevaux à la rue de Valenciennes.

92. Rue du Petit-Mets, ou *de la Petite-Métaierie*. Elle communique de la rue du Bloc à celle de Jean-de-Bologne.

93. Rue du Petit-Pont, jadis *Jardin des Annonciades*. Elle va de la place St Nicolas au sas des Augustins.

94. Rue Piet-d'Argent. Elle a pris son nom de celui d'un particulier qui l'habitait. C'est une voie publique qui ne forme rue que dans sa partie de l'ouest à l'est. Elle

n'est qu'un passage dans celle qui s'étend du nord au sud. Elle conduit de la rue de Fransus et de la petite Place à l'extrémité est de la rue de la Massue.

95. Place d'Armes, jadis *le Marché au Bled, le Marché, la grand'Place* (1794, *Place de la Révolution*). A cette place, aboutissent les rues de Bellain, des Fripiers, de Valenciennes, de Paris et de la Mairie.

96. Petite Place, jadis *Place à Douaicul, Placette*. Les rues de St Amé, de la Massue, Piet-d'argent, de Fransus, de la Croix-d'or et de la Cloche abordent à la Petite Place.

97. Place Bourbon, formée sur le terrain de l'hôpital des Chartriers. Elle commence à la porte de Valencieunes, et s'étend jusqu'à la terrasse de Notre-Dame, et à l'extrémité est des rues de Valenciennes et de Canteleu.

98. Place du Palais. Pallélográmme qui confine au pont du Rivage et aux rues du Gouvernement, du clocher St Pierre, et à celle du Palais.

99. Place de St Amé, jadis *Clos St Amé*. Elle est formée, tant par le clos de St Amé que par le terrain où l'église de ce nom était

construite. On aborde à cette place par les rues du pont des Dominicains, du four St Amé, de la Fonderie, des Moudreurs, de St Amé et de la Fontaine de St Maurand.

100. Place de St Jacques, jadis *Eglise et Cimetière de St Jacques et rue des Morts*, (1800, *place de la Colonne départementale.* 1801, *place des Victoires*). A cette place, aboutissent les rues de St Jacques, des Jésuites, Morel et du Point-du-Jour.

101. Place de St Nicolas, jadis *Eglise et Cimetière de St Nicolas et rue des Annonciades.* A cette place, abordent les rues de la Comédie, des Foulons, des Basses, du petit-Pont, du grand-Bail, du Curé et la ruelle des Arbalêtriers.

102. Place du Temple. A cet endroit, qui forme le petit parc d'exercice de l'artillerie, abordent les rues de St Michel, de St Sulpice et du Temple.

103. Rue du Point-du-Jour. Elle comprend les anciennes rues des Morts et des Blancs-Rosiers, et conduit de la place de St Jacques au rempart.

104. Rue du Pont des Augustins. En suivant la direction de la rue du Petit-Pont,

elle allait de la rue des Basses à celle d'Infroy.

105. Rue du Pont des Dominicains, jadis rue *du Castel*. Elle va directement de la rue des Dominicains à la place de St Amé.

106. Rue du Pont-à-l'Herbe. En suivant à l'ouest la direction de la rue de la Mairie, elle joint la rue des Dominicains à l'entrée méridional du Marché-aux-Poissons.

107. Rue du Pont-de-Pierres. Le pont qui est à l'extrémité de cette rue, vers celle de St Albin, est celui de la ville qui le premier fut construit en pierres. Cette rue va de celles de St Julien et des Récollets-Anglais à la rue de St Albin.

108. Rue du Pont du Rivage, jadis *du blanc Musiel, du blanc Musiau, del blanque Tiète, de l'Eléphant* (1794, *de Guillaume Tell.*) Cette rue conduit de la place du Palais au Rivage, aux rues de Fransus, de la Croix-d'or, de St Julien et à la ruelle Campion.

109. Rue du Pont de St Vaast. Elle conduit de la rue des Wetz au rivage de St Vaast.

110. Rue du Pont de Tournai. Elle va

des rues des Wetz et de Notre-Dame des Wetz à la Prairie.

111. Rue des Potiers, jadis rue *basse St Aubin*, rue *des Navieurs*. Elle conduit de la Prairie au rivage de St Vaast et à la rue St Bénoît.

112. La Prairie, jadis *la Prairie St Albin* (1794, *place de l'Humanité*). A ce terrain, sur lequel existait un abreuvoir, qui a été comblé en 1817, aboutissent les rues de St Albin, de St Julien, du pont de Tournai et des Potiers.

113. Rue du Prévôt. Elle va de la rue de Canteleu à celle des Cotteries.

114. Rue des Procureurs, jadis *grande rue de St Pierre*, rue *des Gisantes* (1794, *rue des Lumières*). Elle aborde à celles de la Mairie et des Ferronniers.

115. Quai de la Barque. Il commence au cabestan placé à l'extrémité de l'Esplanade, et se prolonge sur la rive droite de la Scarpe jusqu'à la sortie des eaux.

116. Quai des Dominicains. Il a été formé en 1792, et n'avait point d'issue au sud. Il a été prolongé en 1822; il s'étend sur la rive droite de la Scarpe jusqu'à l'entrée de la rue des Basses.

117. Rue des Récollets-Anglais. Cette rue, qui comprend maintenant celle de Ste Catherine de Sienne, s'étend de la rue des Vierges à la rue du Pont-de-Pierres.

118. Rue du Refuge de St Amand. Elle formait au nord le dernier prolongement de la rue des Ecoles. Elle a été réunie, en 1820, à l'Arsenal.

119. Rivage du Palais. Il est situé sur la rive gauche de la Scarpe. On y aborde par les rues du pont du Rivage et de la Verte-porte.

120. Rivage de St Vaast. Il a remplacé en 1771 la promenade dite l'Allée des Soupirs. On y aborde par les rues des Potiers, de St Bénoît, des Murs de St Albin et du pont de St Vaast.

121. Rue de St Albin, jadis *grande rue St Aubin* (1794, *rue de la Montagne*). Elle s'étend de la rue du Bloc à celle du Champ-Fleuri.

122. Rue de St Amand. Impasse abordant à l'Arsenal, auquel elle fut réunie en 1821; elle est en regard de la rue de l'abbaye de Paix.

123. Ruelle de St Antoine, jadis *ruelle*

à Pourchiaux. Impasse de la rue de Paris, à peu de distance du corps-de-garde.

124. Rue de St Bénoît, jadis rue *Englemer*, puis des *Bénédictins*. Elle va de la rue St Albin à celle des Potiers et au rivage de St Vaast.

125. Rue de St Christophe, jadis *des Lusiaux* (1794, *rue de la Nature*). Elle conduit de la rue de Bellain à celle du clocher St Pierre.

126. Rue St Jacques (1794, *rue Jean-Jacques Rousseau*). Elle commence à l'extrémité de la rue de la Magdelaine, et se prolonge jusqu'à la place de St Jacques.

127. Rue St Jean (1794, *rue de l'Egalité*). Elle conduit de celle de St Jacques à la rue des Trinitaires.

128. Rue de St Julien. Elle réunit celle de ce nom et la rue de la Congrégation, jadis rue *de l'Etancq, de Papegais, des Beulx, de Ste Marguerite* (1794, *de l'Humanité*). Elle conduit de la rue du pont du Rivage à la Prairie.

129. Rue St Michel, jadis *rue Neuve derrière le Temple, rue de la neuve Cauchie*. Elle s'étend de la rue de St Sulpice à la porte de Lille.

130. Rue de St Pierre, jadis *petite rue de St Pierre*. Elle va de l'entrée collatérale du sud de l'église à la rue des Ferronniers.

131. Rue St Samson, jadis *rue entre la 1.ere porte d'Arras*. Elle conduit de la rue de la Cloche à celle d'Arras, à la jonction de la rue d'Esquerchin.

132. Rue de St Sulpice. Elle conduit de l'extrémité nord de l'Esplanade à la place du Temple et à la rue St Michel.

133. Rue St Thomas, jadis *rue Willaume St Aubin, du Puich-al-Kaine, de la Comédie*. Elle s'étend de la rue St Jacques à celle des Ecoles.

134. Rue du Temple. Elle communique de la place du Temple au quai de la Barque, en laissant au nord le nouveau magasin à poudre.

135. Terrasse de Notre-Dame, ancien cimetière. Cette terrasse entoure l'église.

136. Terrasse de St Pierre, ancien cimetière. Elle avoisine l'église au nord.

137. Rue de la Tour des Bourgeois, terrain au bas du rempart, à gauche de la porte d'Esquerchin. Il communique aux rues des Casernes et de la Cible. *Voyez page* 235.

138. Rue des Trinitaires. Elle comprend, tant la rue précédemment ainsi nommée que celle qui la suit en allant au sud, dite rue St Nazaire. (1794, *rue des Jardins*). Cette rue s'étend de la rue de Cantelcu à celle des Trinitaires.

139. Rue de Valenciennes. Elle est formée par les rues de Notre-Dame et du pont des Récollets, jadis *rue dehors l'porte du Markié*. (1794, *rue de Bouchain*). Cette ruo conduit de la porte du même nom à la Place d'Armes.

140. Ruelle au Verjus. Impasse de la rue des Foulons. C'est la première du côté de l'est, en venant de la Boucherie.

141. Rue de la Verte-porte, jadis rue *du moulin Tacquet, du pont Wicart, de la fontaine au Havet*. Elle conduit du rivage du Palais à la rue du Gros-sommier.

142. Rue de la Vierge Marie, jadis rue *de la Prayelle*. Impasse de la rue de l'Aubelet, qui aboutit à la rivière.

143. Rue des Vierges. Elle conduit des rues de la Cloche et de St Samson à celle d'Esquerchin.

144. Rue de la Vignette. Elle ne s'étend

que du milieu de la rue du Petit-Pont au quai de la rive droite de la Scarpe.

145. Rue des Wetz. Elle conduit de celle de Notre-Dame des Wetz directement à l'Esplanade.

TITRE XXVII.

SINGULARITÉS, USAGES.

Pain vendu au poids. Avant le 14 août 1773, le prix du pain était toujours le même, mais le poids variait suivant le prix du blé. A cette époque, les échevins ordonnèrent aux boulangers de vendre leurs pains au poids et à la livre de 16 onces de marc.

Nature des viandes exposées en vente par les bouchers, indiquée par des banderoles des couleurs ci-après : (*Art.* 31 *du réglement du* 10 *avril* 1759).

Bœuf. Banderole verte. --- *Vache.* Banderole blanche. --- *Taureau.* Banderole rouge. --- *Brebis.* Banderole jaune. --- *Mouton.* Banderole bleue.

La vigne cultivée à Douai. Aux 13.e

et 14.e siècles, on fabriquait en cette ville environ 20,000 pots de vin par an. Les plus grands jardins à vigne étaient situés sur l'emplacement actuel de l'arsenal, et aux environs des Trinitaires.

Vers 1764, M. Canquelain, étant directeur des Capucines, contribuait de ses conseils à la fabrication de deux pièces de vin par an.

Enseigne des débitans de petite bierre. En exécution d'un réglement porté par les échevins le 1.er février 1710, lequel fut republié le 4 avril 1771, ces débitans étaient assujettis à pendre, à la porte de leurs maisons, un marteau de bois, qui était leur enseigne ordinaire.

Friandises qui ne sont connues qu'à Douai, et que fabriquent les boulangers de cette ville. On vend les *Loés* et les *Hariaux* durant le carême; les premières se mangent pour déjeûner, et les autres pour le goûter.

On mange des *Flans*, soit au dîner, soit au goûter, depuis les Pâques jusqu'à la Pentecôte; après cette époque, et pendant toute l'été, on fait usage de dorés aux mêmes repas.

Les

Les *Clincarts* et les *Pains d'épice d'anis* sont encore des productions spéciales de cette ville ; les premiers ont la forme d'une gauffre ; ils se vendent 3 deniers chaque ; les autres sont d'une forme circulaire, et valent un sol et demi pièce. Ces deux objets sont tombés de mode.

Dès avant 1786, les boulangers avaient cessé de confectionner des *Coukes au sucre*, qu'on servait au déjeûner. Le 4 décembre de cette année, ils cessèrent de présenter à leurs pratiques de longs gâteaux qu'on nommait *Quénioles*.

Le *Cafouillage* est un mets très-ancien. Un écrivain satyrique a cherché à le tourner en ridicule. Il n'est pas moins recherché par le peuple. Il consiste à placer, dans le fonds d'un plat, des pommes et des oignons, à les surmonter d'une pièce de lard, et à faire cuire le tout au four.

Glacières. Dans le voyage que fit Louis XV à Douai, en 1745, on demanda des glaces pour sa table; on n'en trouva point en ville, quoique trois glacières existaient : l'une près la porte de Valenciennes, l'autre près la porte de Lille, et la 3.e au bastion des Tan-

neurs, au levant de la porte d'Ocre. Aucune d'elles n'existe plus; elles ont été détruites durant la révolution.

Produits des travaux des Religieuses de quelques couvens de Douai. Les religieuses de St Thomas fabriquaient le pain qui servait pour le St Sacrement de l'Eucharistie.

Les Clairisses faisaient des postures de bergers et bergères, etc, destinés à adorer l'enfant Jésus, lors de sa naissance; c'est ce qu'on appelait les élémens d'un Bethléhem, qui servait à amuser les enfans, et à leur retracer les principaux mystères du Christianisme.

Les Dames de l'abbaye de Sin faisaient de la confiture de gelée de groselles, des cerises confites et de la marmelade de pommes de coin; elles excellaient sur-tout dans la confection de noix confites.

Le Rechené à poires cuites. Il consistait en une collation que les échevins offraient aux individus qui se présentaient pour se rendre adjudicataires des octrois. La collation du 4 octobre 1723 coûta 643 livres 15 sols.

Choque de Noël. Depuis un temps immé-

morial, les échevins donnaient chaque année, la veille de la Noël, une portion de bois; cet usage fut supprimé par les alliés, en 1711, comme n'étant que le résultat d'un abus; il fut rétabli le 23 décembre 1713, et a encore subsisté quelque temps.

Quantité de bois donné en 1710. A chaque sergent à verge, 5 faisceaux. --- Au chapelain, 10. --- Au concierge, 8 --- Au commis aux travaux, 8. --- Au messager, 2 1/2. --- Aux huit sergens de bailli, 40 bûches. --- Aux valets des six-hommes, 5 faisceaux. --- A chacun des clercs du greffe, 5. --- A chaque portier, 1. --- Au geolier, 2. --- A l'exécuteur des hautes-œuvres, 1. --- A chacun des quatre wettes, 1 faisceau.

Pourchiaux de St Antoine. Des porcs appartenant aux marguillers ou à la confrérie de St Antoine, avaient seuls le droit de parcourir les rues; on ne les laissait aller au marché aux grains, qu'après la cloche du *resson sonnée* (du goûter); quand ces porcs étaient biens gras, on les vendait au profit de l'église ou de la confrérie. Ces animaux ayant mutilé plusieurs enfans, il fut ordonné de les renfermer en 1621.

Mariage d'une demoiselle catholique avec un individu de la R. P. R. Cette cérémonie qui eut lieu dans l'église, en vertu de bulles du pape, fut accompagnée de cérémonies spéciales prescrites par les canons. 1810. 3 décembre.

Testamens. 1521. Pour tester à Douai, il fallait pouvoir passer le ruisseau devant sa demeure, et l'acte devait porter que le testateur *pouvait et avait passé le riot.*

Marteaux de St Eloi. On gardait, dans la chapelle de la Magdelaine, à St Pierre, deux petits marteaux de fer, qu'on disait avoir appartenu à St Eloi. Les propriétaires des chevaux les amenaient au portail de ladite église de St Pierre, le 1.er décembre. Un prêtre faisait, devant ces animaux, le signe de la croix avec ces marteaux, et leur jetait de l'eau-bénite. M. deCouzié, évêque d'Arras, proscrivit cet usage en 1770.

Feux de St Pierre et de St Jean. On allumait ces feux, dans chaque rue, durant les soirées des 24 et 29 juin. Les enfans allaient de porte en porte demander du combustible, en criant : *St Pierre est quéu din liau, St Jean l'a rassaqué : du bo pour*

les récaufer. Ces feux ont été défendus par la police, les 24 juin 1793 et 23 juin 1797.

Origine des cris v'la Louis, *pendant le Carnaval à Douai.* Environ l'an 1400, le fils d'un riche particulier de cette ville était depuis long-temps en voyage. Las enfin de courir le monde, il manda à son père qu'il le reverrait au carnaval. Toute la famille, tous les amis du jeune homme, nommé *Louis*, s'empressèrent d'aller à sa rencontre, au jour indiqué. Du plus loin qu'ils l'aperçurent, ils s'écrièrent spontanément : *V'là Louis.* L'ayant vu de plus près, ils remarquèrent que les fatigues de ses voyages l'avaient rendu presque chauve; et qu'il ne lui restait qu'une très-petite queue; ils le ramenèrent en ville, en criant : *V'la Louis, avec s'queue d'radis.*

Le Bourdir. Durant les soirées des deux premiers dimanches de carême, les enfans couraient les rues, en tenant au bout d'un bâton des cordages arrangés en forme circulaire, qu'ils avaient enflammés, après les avoir trempés dans des matières grasses ou résineuses. Cet usage, qui sans doute prit son origine dans les procédés employés dans les



campagnes, pour l'échenillage, était connu à Douai sous la dénomination *du Bourdir.*

Crieurs de nuit. Ils avaient été établis en 1616. Il en existait dans chaque paroisse. A 11 heures du soir, ils commençaient la tournée de leur arrondissement. Ils invitaient d'abord les dormeurs à se réveiller; ils leur annonçaient l'heure, et leur recommandaient de prier Dieu pour le repos des âmes des personnes décédées. Le 21 septembre 1792, la société populaire arrêta d'inviter la municipalité à faire cesser cet usage, qui, en conséquence, prit aussitôt fin.

Védette de Cavalerie sur la Place d'Armes. Antérieurement à l'ordonnance du Roi du 1.er mars 1768, la garde à cheval de la Place d'Armes fournisssait une védette au milieu de cette Place. Cet usage fut abrogé par l'article 42 du titre 11 de ladite ordonnance; et cette garde fut chargée seulement de fournir une sentinelle à pied devant son poste.

Gageure. Le 24 septembre 1787, un capitaine du régiment de Royal-Normandie cavalerie, qui avait parié avec un de ses camarades, qu'il aurait fait 10 lieues à pied

avec des bottes fortes d'un ancien modèle, partit de Douai, pour le lieu désigné, à 5 heures du matin ; il était rentré en ville avant 6 heures du soir. La musique du régiment alla à sa rencontre, et il traversa la ville avec ses bottes, dont le poids était de huit livres.

Danseur qui n'eut point d'imitateurs. 1779. 14 mars. Un danseur de corde, après plusieurs représentations à la salle des spectacles, avait annoncé qu'au 1.er jour, il ferait un tour extraordinaire, et qu'il donnerait une somme considérable à qui voudrait l'imiter; on ne le vit point paraître au jour indiqué, mais on le trouva pendu dans son auberge.

Comédien reçu bourgeois. Le 6 juillet 1787, Thomas-Augustin Uger de la Courbière, Sr d'Abancourt, du Rhin, le Fossé, les Noyers, directeur de la troupe de comédiens stationnés à Douai, connu en cette ville, obtint d'être reçu bourgeois, malgré les réglemens et l'usage. Son but fut de se soustraire à l'arrêt de sa personne, qui, sans cela, aurait pu être pratiqué à raison de ses dettes.

Cheval de bois. L'article 20 du titre

19 de l'ordonnence du Roi du 1.er mars 1768, défendit d'exposer, sur le cheval de bois, des femmes ou filles débauchées, qui communiquaient avec la troupe. Cette punition s'infligeait sur la Place d'armes, lors du renouvellement de la garde. Antérieurement, à Douai, on plaçait ces femmes dans une espèce de cage fixée sur un pivot, qui, par cette raison, était appelée *Tourniquet*; il était permis aux polissons de la faire mouvoir à volonté.

Correction donnée aux chefs des maisons de débauche. Un individu qui tenait une maison de débauche, fut condamné, par les échevins, vers l'an 1760, à conduire, par toute la ville, sa femme, montée à rebours sur un âne. Les mêmes peines furent infligées en 1771, pour la même cause.

Adultère. Ceux qui s'en rendaient coupables étaient condamnés, à Douai, à porter le tonneau autour de la croix du Marché. Ce tonneau, défoncé par le bas, était porté sur les épaules; il y était fixé, au moyen d'une planche à coulisse, qui emboîtait le col. Le 8 juin 1630, l'homme marié, qui fut condamné, était suivi, lors de sa punition, par la fille, sa co-accusée.

Roi des Ribauts. Celui qui était revêtu de ce titre à Douai, avait la surveillance des filles de joie et des jeux de hasards ; il était aussi chargé de l'exécution des jugemens rendus au petit criminel ; car on voit, d'un acte du 30 décembre 1449, que, quoiqu'il fût alors en ville, ce ne fut point lui qui battit de verges un individu condamné au bannissement

Salaires du Bourreau. Ils ont été fixés, comme il suit, par l'ordonnance des échevins en date du 12 mars 1459. On lui allouait 10 sols pour fustiger, couper une oreille ou pour marquer ; 20 sols pour pendre un larron ; 40 s. pour pendre et traîner un meurtrier ; 40 sols pour couper la tête ; 20 sols pour couper le poing ; 40 sols pour enfouir, pour brûler ou pour bouillir.

Le 24 avril 1765, les échevins firent reconstruire la maison du bourreau, sise au Barlet, et lui accordèrent des indemnités, à raison de ce qu'il percevait, les 1.ers des mois d'août et d'octobre, sur les étrangers qui apportaient du beurre, des œufs et des légumes aux marchés, ainsi que sur la vidange des latrines faite par les habitans.

FAITS ET ÉVÉNEMENS

Qui ne se rattachent à aucune des Divisions qui précèdent.

1235. 2 mars. On arrêta à Douai dix hérétiques, connus sous la dénomination de *Stading*. Le P. Robert, dominicain, inquisiteur en Flandre, les condamna au feu : l'exécution se fit au Raquet. L'archevêque de Reims, les évêques d'Arras, de Cambrai et de Tournai, ainsi que la comtesse Jeanne, assistèrent à leur supplice, avec la noblesse du pays.

1241. Mai. Jeanne, 19.[e] comtesse de Flandre, et Thomas de Savoie, son époux, par acte daté de Douai, donnèrent à cette ville tous les marais et pâtures qui l'avoisinent, ainsi que le cours de la Scarpe jusqu'à la borne au Kéviron, dite la Longue-borne.

1245. 11 avril. Marguerite, 20.[e] comtesse de Flandre, donna aux échevins de Douai la pièce de terre dite *Waskie*, qui s'étend

le long de la Scarpe, depuis le Temple jusqu'à la dernière maison de la rue des Wetz, à charge de laisser une rue depuis celle des Wetz jusqu'au Temple, et des voies pour aller du Temple à la rivière.

1250. Le chapitre de St Pierre permit à une veuve et à son fils, habitans de Douai, de bâtir sur le rang de l'est de la rue du Mont de-Piété, une chapelle en l'honneur de St Nicaise, en remplacement de celle qui existait précédemment sur le terrain où fut édifié l'église de St Jacques. Elle a été démolie, pour sa vétusté, en exécution d'un arrêt du parlement du 5 février 1735. D'après l'ordonnance des échevins du 7 juillet 1725, le corps des ferronniers était tenu d'y faire célébrer une messe tous les lundis.

1250. 1.er mars. Tarif pour la perception du droit de tonlieu à Douai.

1261. 24 novembre. Henri III, Roi d'Angleterre, accorde des privilèges aux bourgeois et aux marchands de Douai.

1269. Février. La comtesse Marguerite donne à la ville de Douai, tous les droits de propriété qu'elle avait sur les marais,

depuis le Temple jusqu'à la Maladrerie, entre la rivière et la chaussée de Raches, à charge par elle de lui payer douze deniers douaisiens à la St Remi.

1271. 8 septembre. Ladite comtesse Marguerite et son fils confirmèrent la vente du tonlieu et vinage, faite aux échevins par Gayon, Sr de Montigny, et Robert son fils aîné.

1271. Ladite comtesse établit des hommes de prudence à Douai, pour terminer les difficultés d'entre les échevins, le châtelain et le questeur, au sujet des droits des marchandises circulant sur la Scarpe, que chaque partie voulait s'attribuer.

1279. 12 février. Gui de Dampierre, 22.e comte de Flandre, commença son règne à cette époque. Ce fut dans le cours de l'année suivante que les échevins de la ville de Douai, ayant mis un impôt sur les draps, à effet de payer un subside demandé par le comte, les tisserands de draps, après s'être refusés à le solder, se revoltèrent, tuèrent onze échevins et plusieurs autres bourgeois. Gui envoya un corps de troupes en ville, et fit pendre à leurs *nochères* ceux des rebelles qui n'avaient

n'avaient point pris la fuite. Presque tous les fabricans se trouvant compromis dans cette affaire, quittèrent la ville; et leur commerce, qui était considérable, fut par-là anéanti. Cet évènement, qui a paru apocryphe à plusieurs personnes, se trouve néanmoins rapporté dans tous les manuscrits, etc.

1296. Juin. Lettres par lesquelles le Roi de France Philippe-le-Bel confirma les us, coutumes, priviléges et franchises de la ville de Douai.

1298. Juin. Lettres du même Souverain, portant défenses aux habitans de ses *bonnes villes* de Bruges, Gand, Ipres, *Douai* et Lille, de porter les armes hors du royaume, sans son exprès commandement.

1309. Le chapitre de l'église de N.-Dame de Cambrai se retira à Douai, à cause des vexations qu'il éprouvait de la part de Jean, comte de Namur.

1336. 24 février. L'official de Reims fit fulminer à Douai une excommunication, parce que les échevins de cette ville n'avaient point remis à l'official d'Arras, des clercs prévenus de crimes. Les murmures du peuple déterminèrent les échevins à se rendre aux vœux du clergé.

1340. 25 août. Le Roi de France Philippe de Valois était en cette journée campé sous la ville de Douai. Son ordonnance de cette date, par laquelle ce Monarque rendit à la ville de Tournai ses priviléges, le porte textuellement.

1340. Les bourgeois et la garnison de Douai s'étant joints à ceux de Lille, et marchant sous les ordres du seigneur de Wavrin, ravagèrent l'Ostrevent. Par représailles, la garnison de Bouchain ravagea les environs de Douai. En ce temps, quelques compagnies de Tournai étant venues à Douai pour le service du Roi, elles furent bien accueillies. Néanmoins un Tournaisien, qui s'etait introduit dans une maison de débauche, y fut tué par un Douaisien. Les compatriotes du défunt ayant appris sa mort, prirent les armes pour la venger. Les Douaisiens se mirent en défense; on ferma les portes; on en vint aux mains; mais les échevins, de concert avec les chefs des étrangers réussirent à appaiser la querelle.

1348. 4 septembre. Uue querelle s'éleva entre un boucher et un paysan; celui-ci, aidé d'un bourgeois, tua un particulier qui

s'était interposé pour ramener la paix. Les assassins se retirèrent à St Pierre. Les amis du boucher et ceux du défunt les firent sortir de cette église, d'où ils se mirent en sûreté chez les Frères Mineurs. Les échevins se rendirent dans ce couvent, s'emparèrent des coupables, leur firent infliger la punition de leur crime ; *et les bouchers furent condamnés à placer une verrière à St Pierre, pour avoir profané cette église.*

1351. Avril. Jean, Roi de France, par les lettres de cette date, accorda aux habitans d'Orchies d'être régis par les us et coutumes de la ville de Douai.

1351. Mai. Ce Monarque confirma les lettres de Philippe de Valois, par lesquelles ce Roi maintenait les échevins de Douai dans leurs priviléges, libertés, franchises, us et coutumes. Cette charte contient des dispositions relatives aux droits des échevins sur la Maladrerie.

1355. Octobre. La ville de Douai fournit des secours au Roi Jean, qui faisait le siége de Calais. Le détachement se rendit en poste à St Omer; il était commandé par Jean Bonnebrocq, et composé de 40 hommes à che-

val, de 50 arbalètriers, 25 archers et 30 chariots. Deux échevins l'accompagnèrent jusqu'à sa destination. Le Roi l'accueillit très-gracieusement, et en sut bon gré à la ville.

1355. Un combat en champ clos eut lieu entre deux particuliers, dans les environs de la ville; il avait été ordonné par les juges, qui n'avaient point trouvé de preuve à l'appui de l'accusation portée par celui des deux qui soutenait que l'autre avait assassiné son frère. Les bailli et prevôt de Douai, le châtelain de Lille et le sénéchal du Hainaut, qui avaient assistés au combat, firent réconcilier les parties, après deux attaques très-rudes.

1355. 7 mai. Le Roi Jean, par ses lettres datées de Douai, déclara que, lors de son avènement au trône, ainsi qu'à l'époque de sa première entrée en cette ville, son intention n'avait jamais été de pardonner aux bannis d'icelle. Sa Majesté ordonna en conséquence que les jugemens de bannissement seraient exécutés, notamment celui rendu contre un blanc-drapier.

1356. On célébra à Douai la fête du Bosquet; il y eut de très-belles joûtes à cette occasion, et on y fit un Roi et ses compagnons.

1360. 8 mai. Traité de paix conclu à Bretigni, en vertu duquel le Roi de France, Jean, récupéra la liberté. La ville de Douai fournit deux ôtages pour l'exécution du traité, et s'obligea de payer, pendant six ans, une somme de 3000 écus.

1368. 5 septembre. Charles V, Roi de France, rendit à la ville de Douai ses privilèges. Sur l'accusation portée en 1364 par le bailli de cette ville, à la charge de Jean Raine, d'avoir usé de fausses mesures dans son commerce de grains, les échevins le condamnèrent à être pendu. Après l'exécution de la sentence, Lambert Raine et Jean de Fiérin, fils et gendre du défunt, en appellèrent au parlement de Paris. Cette cour, par arrêt du 18 juillet 1366, déclara que la sentence dont appel, était injuste, ordonna la réhabilitation de la mémoire du défunt, et condamna la ville à perdre ses corps, communautés et tous ses privilèges Ce fut en conséquence de cet arrêt, que le Roi porta une ordonnance, le 15 septembre suivant, par laquelle ce Monarque chargea Tristan Dubos du gouvernement de la ville. *Sa Majesté ayant trouvé ensuite que les échevins qui*

avaient condamné Jean Raine, n'avaient rendu leur jugement par aucun motif de faveur, haine ou corruption, ou autre mauvaiseté; qu'ils avaient souffert avec patience et humilité, l'exécution de l'arrêt, et qu'ils avaient payé au trésor royal six mille francs d'or; leur rendit, par ses lettres-patentes du 5 septembre 1368, leurs justice, échevinage, corps et communautés qui avaient été confisqués, et porta en même-temps un réglement pour leur service.

1369. Une femme de la ville, pour plaire à son mari, et à son insçu, convint, par l'entremise d'une nourrice, avec une autre femme, qui était enceinte, pour que celle-ci lui délivrât, parmi un certain prix, l'enfant qu'elle mettrait au monde. Pour rendre le fait plus vraisemblable, l'acheteresse feignit d'être en travaux. L'enfant lui fut livré; il avait été baptisé à St Jacques; il le fut de nouveau, sous le nom controuvé, à St Pierre. La vraie mère voulut par la suite reprendre son enfant. L'autre ne voulut pas le lui remettre. La connaissance de cette affaire fut soumise aux échevins, qui bannirent les deux femmes, ainsi que leur entremetteuse.

1370. 1.er et 31 octobre. Instruction sur les clains et repeux à Douai ; elle fut confirmée par Louis de Mâle, 25.e comte de Flandre.

1379. 16 mai. On représenta à Douai, à un individu, le cadavre de sa mère, qu'il était accusé d'avoir assassinée ; il en sortit une quantité de sang. Cette circonstance détermina l'assassin à faire l'aveu de son crime ; il en subit la peine le surlendemain. La veuve du parricide réclama la succession de sa belle-mère, en vertu des dispositions de la coutume. Un des fils de la défunte s'y opposa, et il fut jugé qu'un assassin ne pouvait hériter de la personne qu'il avait mise à mort.

1384. Deux individus bannis de la ville s'y introduisirent avec douze autres personnes, dans l'intention de tuer le bailli, ainsi qu'un autre individu. Leur complot fut découvert ; ils en firent l'aveu, et furent décapités.

1389. On a débité, et on raconte encore, qu'à la magnifique entrée, à Paris, d'Isabelle de Bavière, épouse de Charles VI, et lors de son arrivée aux Tuilleries, deux anges étaient descendus du ciel, et lui avaient mis

sur la tête les couronnes qu'ils tenaient en mains. Ce procédé ingénieux était de l'invention de *Watier Marquiel de Douai*, qui, au moyen de manœuvres et d'engins, avait tendu des cordes depuis les tours de Notre-Dame jusqu'au palais, sur lesquelles roulèrent les poulies qui soutenaient ces enfans en l'air.

1404. 23 octobre. Prise du château d'Ecaillon par les troupes de la comtesse de Flandre, Marguerite. La ville de Douai avait fourni des arbalètriers pour le service de la princesse. Le château construit en cet endroit fut demoli, et la garnison pendue.

1411. 12 février. Deux assasins bannis de la ville, dont l'un avait tué un prêtre, furent arrêtés dans l'église de St Albin, et exécutés à mort. L'évêque d'Arras, Martin Porez, se pourvut au parlemant de Paris, du chef de despect d'asyle. Le procès dura huit ans. Les échevins le perdirent, et durent faire réparation à l'église de St Albin, par deux hommes, qui portèrent des cierges, en demandant pardon du délit commis dans l'église.

1420 25 mars. Arrestation d'hérétiques nommés *Turlupins*. Ils se réunissaient hors

la porte Morel, et avaient fait venir un prédicateur de Valenciennes. L'évêque d'Arras, Martin Perez, instruisit leur procès. Le prédicateur et six hérétiques furent condamnés à être brûlés avec leurs livres. L'exécution du premier eut lieu à Arras; celle des autres se fit à Douai, sur la Place d'Armes, le 10 mai. On y avait construit deux théâtres; celui des gens d'église s'écroula, et plusieurs personnes furent blesées.

1420. Jean de Luxembourg, commandant en Flandre et en Artois, pour Philippe-le-Bon, 28.ᵉ comte de Flandre, ayant sous ses ordres les arbalêtriers de Douai et d'Orchies, s'empara de la ville de Roie.

1420. Conférences à Douai, entre le comte Philippe-le-Bon, et les députés de Jacqueline, comtesse du Hainaut, à cause du divorce d'entre cette princesse et le duc de Brabant, son mari.

1421. La ville devant des sommes considérables aux étrangers, les bourgeois et les marchands n'en pouvaient sortir, dans la crainte d'être arrêtés, et de voir leurs marchandises saisies.

1423. Mai. Le comte de Flandre Philippe-

le-Bon avait autorisé, en 1420, les échevins de la ville de Douai, à prendre les moyens propres à rétablir les finances de ladite ville, et il avait été arrêté d'établir une taxe personnelle; ce projet ayant été présenté à la commune assemblée, il avait été rejeté, et des troubles s'étaient élevés. Le 1.er mai 1423, on avisa à de nouveaux moyens, pour acquitter les charges : des troubles se manifestèrent encore, et le gouverneur de la province, qui arriva à Douai le surlendemain, fit saisir et conduire à Lille les chefs des émeutes, qui furent condamnés au bannissement.

1429. 25 décembre. Le P. Thomas Connecta, prédicateur renommé de l'un des couvens de Rennes en Bretagne, prêcha au Temple. Cet endroit étant trop resserré pour son auditoire, sa chaire fut placée à la Prairie, où une corde fut tendue pour séparer les deux sèxes. Ce prédicateur dut quitter la ville de Douai l'année suivante, pour avoir trop déclamé contre le clergé.

1431. Septembre. Ceux des habitans de Douai, qui s'étaient rendus à la fête de la ville d'Arras, y obtinrent une couronne pour le prix de la meilleure prononciation.

1433. A la demande des bourgeois, on remit en vigueur à Douai l'ordonnance du comte de Flandre, portant défenses à toutes personnes d'acheter, à cinq lieues à la ronde, dans les villages, les grains qui devaient être exposés au marché de cette ville.

1437. 16 janvier. Ordonnance des échevins qui remit en vigueur les anciennes formalités pour être reçu bourgeois de la ville de Douai.

1438. Le comte Philippe-le-Bon reçut à Douai une ambassade, composée de 24 chevaliers envoyés par le Roi de Navarre, pour en obtenir que sa nièce, fille du duc de Cleves, devînt l'épouse du fils de ce Monarque. L'ambassade réussit dans l'objet de sa demande.

1449. Déclaration des mesures et des poids adoptés par la ville.

1451. 6 septembre. Réglement porté par les échevins, pour les foulons, relativement aux tiretaines.

1458. 24 février. Incendie rue d'Esquerchin, occasionné par l'imprudence d'une femme qui gardait ses vaches avec une lampe. Un grand nombre de maisons furent brûlées.

1460. Mai. Poursuites dirigées contre les hérétiques désignés sous la dénomination de *Vaudois* : plusieurs furent condamnés au feu, d'autres à la prison.

1462 7 mars. (V. S.) Concordat entre les échevins de Douai et le chapitre de St Amé, au sujet de la jurisdiction. Le comte de Flandre revêtit cet acte de sa sanction.

1464. 3 mai. Les échevins de Douai acquirent de Philippe d'Inchy, l'office de châtelain de cette ville. Le comte de Flandre confirma cette acquisition.

1466. Le comte de Charolois était à Péronne avec Louis XI, lorsqu'il apprit que ce Monarque était parvenu à faire révolter les Liégeois. Il le contraignit de l'accompagner au siège de Liège. Les habitans de Douai y firent des prodiges de valeur, et le bon duc les remercia de leur courage, par une lettre qu'il adressa aux échevins.

1470. 12 avril. Toutes les recettes de la ville furent réunies.

1477. 10 mai Louis XI, Roi de France, ayant semé la discorde en Flandre, le comte établit une forte garnison à Douai, et en donna le commandement à M. de Fiennes.

Le

Le 10 mai, le Roi fit faucher les blés en herbe autour de la ville, et le 1.er août suivant, ce Souverain était campé sous ses murs.

1492. 4 novembre. Jean le Maire, dit Grisart, ayant surpris la ville d'Arras sur les Français, on fit des réjouissances à Douai.

1500. 24 juillet. Un curé de St Pierre fut condamné à mort, pour avoir mal administré les sacremens ; il fut dégradé par l'évêque, avant d'être envoyé au bûcher. Le 24 juillet 1538, un vice-curé de la même paroisse fut brûlé, pour crime d'hérésie, après que les mêmes formalités eurent été observées.

1508. Il fut décidé que le hameau de Wagnonville serait, d'année à autre, de l'échevinage de Douai et de l'Artois.

1508. Jean de Luxembourg, seigneur de Ville et Culembonrg, chambellan du Roi, membre de son conseil, étant décédé le 21 septembre à Bruxelles, fut ramené à Douai, lieu de sa demeure habituelle, et inhumé dans l'église des Dominicains. A la suite des funérailles les plus somptueuses, les seigneurs qui s'y rendirent du dehors, logèrent au château de Douai ; et ce fut la dernière fois qu'il

fut habité par des personnages du haut parage.

1512. 18 septembre. Lettres de Maximilien, empereur des Romains, et de l'archiduc Charles, en faveur du commerce de Douai.

1515 à 1559. Sous les règnes de François I.er et de Henri II, les changeurs et marchands, que depuis on appela négocians, se tenaient sous les piliers des Halles à Paris; ceux d'Anvers, de Beauvais, d'Amiens, de Bruxelles, de Louvain, de *Douai*, y apportaient leurs marchandises dans des *loges* qui leur étaient affectées. Le commerce de Paris ne se faisait pas autrement.

1519. 19 janvier. Le bailli de Douai étant entré en ville avec les marques de son pouvoir, des mal-intentionnés firent courir le bruit qu'il était porteur d'ordres contraires aux priviléges des habitans. On le poursuivit. Il se retira à St Amé; et, sur les plaintes portées à Bruxelles, par les échevins, à la charge des mutins, ceux-ci furent bannis de de la ville.

1523. 8 août. Un ermite, qui avait blasphémé contre Jésus-Christ, la Ste Vierge et les Saints, fut brûlé en son habit, au marché à *Pourchiaux* (au Barlet).

1532. 11 juin. Emeute suscitée par des femmes, à l'occasion des grains. Les coupables furent bannies, et le calme se rétablit.

1546. Le conseil de la ville ayant fait des représentations à Charles-Quint, sur l'exhorbitance des taxes demandées aux habitans, cet empereur y eut égard en 1553.

1556 et 1557. Plusieurs faux-monnoyeurs furent punis durant ces années.

1556. 6 janvier. Tentative de l'amiral Coligny pour surprendre la ville.

1564. Construction des petites Boucheries rue des Wetz. On y vendit, pour la première fois, le 21 mars 1565. Ce bâtiment, restauré pour le même usage vers 1780, a été disposé pour servir de poids public, le 8 mars 1810.

1566. 24 août. Les hérétiques qui étaient en force à Tournai et à Valenciennes, y brisèrent les images, et pillèrent les églises et les abbayes d'alentour. Le gouverneur de Lille, Douai et Orchies les empêcha de pénétrer dans ces villes. Ce fut à cette occasion que le clergé de la cathédrale de Tournai transféra à Douai le corps de St Eleuthère, son évêque au 6.e siècle.

1570. 28 mai. On publia au prône l'or-

donnance du duc d'Albe, portant défenses d'avoir des bibles en langue vulgaire.

1573. 12 janvier. Etablissement de la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs aux Cordeliers, auxquels succédèrent les Récollets-Wallons. On récita des chants royaux et des ballades dans l'église, en l'honneur de la Ste Vierge, et on distribua des prix et des affiquets d'argent aux auteurs des meilleures pièces.

1574. 20 juin. Décès de D. Lentailleur, abbé d'Anchin. Ses funérailles se firent aux Dominicains. Le docteur en théologie Thomas Stapleton prononça son oraison funèbre.

1575. 27 juin. Placard de Philippe II, Roi d'Espagne, portant que l'année 1576 commencerait le 1.er janvier, et non le samedi-saint après les vêpres.

1578. 15 octobre. Des mutins, sous des prétextes vagues, prirent les armes, et forcèrent les autorités à faire sortir de la ville les Jésuites et les individus fixés à Douai depuis trois ans. Le pouvoir ayant été repris par ceux à qui il appartenait, les insurgés furent poursuivis, et leurs victimes rentrèrent chez elles le 6 novembre suivant. *Voyez page 41.*

1582. Un détachement, commandé par Montluc de Balagny, faisant partie de la gendarmerie du duc d'Anjou, alors en quartier à Cambrai, vint brûler les faubourgs de Valenciennes et de Paris à Douai.

1582. On adopta, dans les Pays-bas catholiques, la réformation du calendrier, faite par le pape Grégoire XII, d'après laquelle le mois de décembre de cet an ne fut que de 15 jours.

1592. Une vieille femme, accusée de sortilège, fut condamnée au feu.

1593. Inscriptions qui se trouvent sur la croix de pierres placée à 300 pas au-delà de Dechy, à l'ouverture de la piésente qui conduit à Guesnain : *Fidei Catholicæ Romanæ triumphus. Anno* 1593. Sur le côté dirigé vers Douai, on lit ces mots : *Ut Christus glorificetur.* Et de l'autre côté : *Crux in altum exaltetur.*

1595. 23 mai. 200 chevaux et 400 piétons de la garnison de Cambrai brûlèrent et saccagèrent les faubourgs de Paris et de Valenciennes, ainsi que les villages de Sin et de Dechy, et pillèrent l'abbaye fixée dans le premier de ces villages.

1596. Escarmouches entre les Français et



les Espagnols, à peu de distance à Douai.

1601. Lors de la publication de la paix d'entre l'Espagne et l'Angleterre, on avait dressé le vieux *banibau* au milieu du Marché, afin qu'on pût voir d'Arras le foyer de lumières qu'on avait fixé à son sommet.

1602. Jean Thierri, provincial et vicaire-général de l'ordre de la Trinité, arriva à Douai avec 72 captifs rachetés par ses soins, et quatre Turcs par lui convertis. Ce religieux, estimé par ses talens oratoires, fit ensuite un sermon sur les motifs et les fruits de son voyage.

1605. On commença à creuser et à établir un puits à l'extrémité occidentale de la Place d'Armes, entre les débouchés des rues de Bellain et de la Mairie; il avait été achevé en avril 1606, et il fut couvert le 2 mars 1815.

1611. 7 janvier. Le comte de Berlaimont et Marguerite de Lallaing, son épouse, vendirent, à l'abbaye de St Vaast, le donjon ou hôtel du fief des Clains et Repeux au-delà de l'eau. En 1554, il y avait un arbre énorme vis-à-vis ce donjon.

1626. 14 mars. Accord entre les échevins et le chapitre de St Amé, qui détermina

quelles sont les maisons canoniales qui doivent jouir du droit de franchise.

1644. 16 mars. Le lieutenant-général D. de Mello, gouverneur-général des Pays bas, déclara que le fort de Scarpe, quoiqu'il fut situé en Artois, n'en était pas moins soumis au commandant de la place de Douai. Le 9 décembre 1768, l'évêque d'Arras décida que cette forteresse était de la paroisse de St Albin.

1648. 20 août. Des débris de l'armée Espagnole qui avait été battue à Lens par le prince de Condé, se présentèrent aux portes de Douai, pour se soustraire aux poursuites du vainqueur. Ils trouvèrent ces portes fermées : ils se dirigèrent alors sur Cambrai, en passant la Scarpe à la nage. On observa, à cette époque, que la guerre qui régnait entre la France et l'Espagne, éloignait de Douai le commerce et les écoliers.

1664. 13 janvier. Les vicaires-généraux de l'évêché d'Arras approuvèrent l'érection faite à Douai de la confrérie de Ste Dorothée. C'est à cette institution qu'on devait, avant 1791, le buffet de fleurs qui, le 6 février de chaque année, faisait l'ornement de l'église

des Récollets-Anglais, où l'on célébrait la fête de cette sainte. Cet hommage a été renouvelé en 1807 et les années suivantes, par les soins des jardiniers de cette ville, secondés des amateurs, et encouragés par l'administration locale.

1664. 22 avril. Le conseil de la ville accorde à un blanc-drapier la continuation des priviléges dont avait joui son père.

1667. 17 décembre. Les échevins ordonnèrent la démolition de la brasserie de la maison échevinale et celle de la maison des œuvres. Ces deux édifices étaient érigés sur le terrain de la salle des spectacles.

1668. 12 avril. Réunion en une seule de toutes les recettes dépendantes de la ville.

1670. 31 mai. La ville afferma au commissaire des poudres et des salpêtres de France, le moulin situé à l'entrée de la branche gauche de la Scarpe, au petit Bail. Ce moulin sauta en 1675, et les échevins demandèrent au ministre qu'il ne fût rétabli que hors la ville.

1672. 10 novembre. Le conseil de la ville autorisa la construction d'une chapelle à la Boucherie. Elle fut dédiée à Notre-Dame de Paix.

1673. 7 janvier. Ordonnance du Roi, qui enjoignit aux habitans de la ville de Douai, de déposer, partout le 21 du mois, les armes qu'ils avaient en leur possession.

1675. 13 avril. Le conseil de la ville ordonna la démolition des aubettes placées devant l'hôtel-de-ville.

1681. 25 septembre. Lettres-patentes, portant confirmation du droit d'étape des grains, accordé de toute ancienneté à la ville de Douai.

1682. 2 juillet. Le conseil de la ville ordonna la reconstruction des grandes Boucheries, qui menaçaient ruine.

1690. 26 novembre. Transaction d'entre le prévôt de Douai et les cabaretiers de cette ville, relativement à la mouture des grains dans les moulins bannaux.

1700. 31 décembre. M. de la Tramerie, marquis du Forest, donna un repas et un bal pour célébrer la fin du siècle et le commencement du nouveau. Il fit, à cette occasion, présent d'une pièce de vin à chaque maison religieuse.

1702. Un soldat ayant tué des poules au village de Cantin, fut injurié et provoqué

par le paysan à qui elles appartenaient : cet homme était persuadé *d'être dur*, et qu'un coup de feu ne lui aurait fait aucun mal. Le soldat tira sur ce paysan, et le tua.

1711. Tandis que la ville de Douai était au pouvoir des alliés, le lieutenant-général comte de Hompesch, qui en était gouverneur, se fit céder, par les échevins, l'usage des prairies qui abordent la rive droite de la Scarpe, depuis sa sortie de la ville, jusqu'au-delà du faubourg de Lille. La ville ne récupéra entièrement cette propriété, qu'en 1791.

Ce même gouverneur avait fait former une remise pour le gibier, près du chemin de Sin à Lambres, un peu plus au nord que le point où se croisent les chemins des Postes et des Allemans. Cette remise a été entièrement défrichée et cultivée vers 1775.

1711. 9 décembre. Les vols étant fréquens dans la ville, les échevins promirent des récompenses à ceux qui en découvriraient les auteurs.

1712. 11 février. Les mesures prises jusqu'à ce jour pour découvrir et arrêter les auteurs des vols fréquens commis en ville

pendant la nuit, étant insuffisantes, les échevins ordonnèrent aux bourgeois de faire la patrouille, chacun dans sa rue, depuis 9 heures du soir, jusqu'à 4 heures du matin.

1712. 10 décembre. Ordonnance de l'intendant pour l'administration et la comptabilité des finances de la ville.

1713. 13 novembre. Ordonnance de l'intendant, qui prescrit l'exécution des lois relatives au droit d'écart à Douai.

1716. 18 juin. Arrêt du conseil d'Etat, qui nomme des commissaires pour recueillir des renseignemens sur l'université de Douai, et sur les abus qui pourraient s'y être glissés.

1718. 28 avril. Ordonnance des échevins, portant réglement pour la régularité de la construction des maisons, et pour l'embellissement de la ville. Elle fut homologuée par arrêt du parlement du 14 mai suivant.

1720. 5 août. Ordonnance des échevins, qui permit aux étrangers de vendre de la viande au couvert de la Prairie.

1720. 21 décembre. Arrêt du conseil d'Etat, qui commit l'intendant pour informer sur les malversations qui auraient pu résulter, de la vente de quelques pavillons, autorisée

par autre arrêt du conseil d'Etat du 31 août précédent.

1724. 7 mars. Adjudication de la reconstruction à faire, aux frais de la ville, de deux maisons rue de Paris, attenantes à l'entrée des Halles. En 1519, la chambre des neuf-hommes, ou des égards aux draps, se tenait en cet endroit, sur lequel de nouvelles constructions ont été faites en 1822.

1726. 5 novembre. Les échevins concoururent à l'établissement d'une manufacture de haute-lisse à Douai. Elle a existée jusqu'en 1786.

1728. 24 avril. Ordonnance du Roi, qui détermina le canton de chasse réservé, à titre de plaisirs de Sa Majesté, au gouvernement de Douai. Cette ordonnance défendit aux officiers et à tous autres, de chasser dans cette réserve, sans la permission du gouverneur ou commandant. Les seigneurs particuliers des terres enclavées dans ce canton furent autorisés à continuer de chasser personnellement, chacun dans l'étendue de sa terre et seigneurie.

1729. 19 juillet. Arrêt du parlement, portant que les échevins convoqueraient les plus

plus proches parens paternels et maternels, lorsqu'il s'agira d'établir tuteurs ou curateurs.

1730. 1.er septembre. Le conseil de la ville donna en arrentement le terrain de l'abreuvoir de Canteleu, pour y bâtir des maisons, à charge de faire un mur de clôture, une descente à la rivière, etc.

1731. 29 mai. Ordonnance des échevins, pour la mise à exécution de la pharmacopée douaisienne, formée sous leur surveillance.

1731. 31 mai. On adjugea, au moins disant, la construction des voûtes qui couvrent la rivière dans la rue des Foulons.

1732. 3 août. Fut tué, à la porte de la maison du sieur Paulée, sur la Place, un grenadier du régiment d'Auxerrois, par un grenadier de celui de Boulonnais, en faisant des évolutions avec les armes chargées.

1733. 29 mai. Ordonnance de l'intendant, qui détermina les dimensions des baracans fabriqués par le sieur Hustin, manufacturier à Douai.

1735. 28 mai. Arrêt du conseil d'Etat, qui commit l'intendant de Flandre pour inspecter les comptes et l'administration de l'Université.

1736. 6 octobre. Arrêt du conseil d'Etat, portant que l'intendant commettra un receveur-général de toutes les fondations de l'Université, à l'exception des colléges de St Vaast, de Marchiennes, des Anglais et des séminaires de la Torre et de Moulart.

1741. 1.er mars. Arrêt du parlement, qui assura les moyens de pourvoir aux intérêts des enfans mineurs à Douai, dont les pères et mères se sont remariés.

1744. Août. Il résulta du recensement de la population de la ville, fait à cette époque par ordre du lieutenant-général *marquis* d'Avaray, que le nombre de religieux des deux sèxes, réunis dans les couvens, montait à 800, et celui des pensionnaires et domestiques à 372.

1749. 20 octobre. On arrêta à Douai deux individus qui s'étaient introduits en cette ville, pour y faire la quête, à l'aide de prétendus titres ecclésiastiques les plus relevés. Le parlement, chargé, par arrêt du conseil d'Etat du 8 décembre suivant, de la connaissance des crimes qui leur étaient imputés, les condamna à des peines afflictives et infâmantes, le 17 mai 1752.

1752. M. le docteur Laurens présenta au public le project d'un cours de matières médicales.

1755. 25 mars. Arrêt du conseil d'Etat, qui rétablit à Douai le bureau pour la visite et la marque des toiles, toilettes, etc, lequel avait été supprimé par l'arrêt du même conseil du 4 juillet 1752.

1759. Novembre. D'après l'ordre du Roi et le mandement de l'évêque, les chapitres, les communautés religieuses et les particuliers aisés, portèrent leurs argenteries à la monnaie, pour concourir aux besoins de l'Etat.

1759. 12 décembre. La ville confia aux sieurs Laloc, etc, la blanchisserie commencée en 1755, et qui venait d'être terminée, au Mariage. Elle leur fit même des avances pour faciliter leur établissement.

1760. 18 août. Ordonnance des échevins, portant défenses 1.° de quêter dans les rues pour des ornemens, offices, autels et illuminations, 2.° de faire ériger aucun autel saillant dans les rues, de faire des illuminations particulières, et de faire chanter des cantiques en musique, ou des litanies.

1760. 13 octobre. L'intendant accorda des

indemnités aux propriétaires des maisons qui perdirent du terrain pour rendre la Place plus régulière sur le rang du midi. En 1759, les propriétaires des maisons sur le rang du nord, avaient été indemnisés pour la même cause.

1760. 20 novembre. Arrêt du parlement, portant réglement pour l'exercice de la profession de maître ou de maîtresse d'école à Douai.

1760. 31 décembre. Ordonnauce des échevins, portant qu'il serait informé contre les auteurs des libelles et pièces de vers injurieuses, répandus dans le public, depuis six semaines, iceux tendant à la diffamation de personnes d'une conduite irréprochable.

1761. 26 janvier. Réglement porté par les échevins pour, la police du marché aux Poissons, et l'arrivage et la vente du poisson de mer.

1761. 22 juillet. Arrêt du conseil d'Etat, qui permit à la ville d'aliéner, pour 50 ans, des portions de terres et de marais situées au Frais-Marais et à Lambres, à effet de payer le don gratuit.

1762. 15 mars. Arrêt du conseil d'Etat,

qui autorisa les états de Lille, Douai et Orchies à emprunter, pour fournir leur cote-part dans la construction du vaisseau qui sera nommé *le Flamant*.

1762. 14 août. Arrêt du parlement, qui, en exécution de celui de 1718, défendit aux habitans de Douai, de réparer, peindre, plâtrer et entretenir les frontispices de leurs maisons, et d'en reconstuire les façades, sans en avoir obtenu la permission.

1762. 10 novembre. Ordonnance des échevins, pour obliger les *benneleurs* à enlever les boues de la ville ; l'enlèvement de ces boues, qui était affermé en 1820, produisit à la ville une somme de 3,865 francs.

1763. Construction, sur le marché aux Poissons, du bâtiment nommé vulgairement *le Minck*, pour y adjuger le poisson de mer, apporté en ville par les chasses-marée. Avant cette époque, ces adjudications se faisaient au même endroit, mais en plein air, dans une enceinte formée avant 1759 par des piquets et des barres de bois.

1765. La ville devait alors en capitaux de rentes héritières, 730,414 livres, et en arrérages 1,789,480 liv. L'arrêt du conseil



d'Etat du 10 avril 1768, donna à la ville des moyens pour acquitter ces charges, en lui permettant de rembourser ceux de ses créanciers qui lui offriraient la meilleure composition.

1766. 6 mars. Les Récollets-Anglais célébrèrent les funérailles du Roi Jacques, décédé le 1.er janvier précédent.

1766. 20 mars. En exécution de l'article 3 du titre 5 de l'ordonnance du Roi du 1.er mars 1765, les échevins font numéroter les maisons de la ville, d'après la division des six paroisses.

1767. 23 avril. Départ du prieur des Chartreux et de la supérieure de l'Hôtel-Dieu.

1767. 22 août. Le marché au charbon de bois fut fixé au Barlet. Auparavant on déchargeait et on vendait ce combustible aux carrefours des rues les plus fréquentées.

1768. 10 avril. Arrêt du conseil d'Etat, qui, pour faciliter l'acquittement de dettes de la ville, accepta les offres de verser par les échevins une somme, qui leur serait remboursée par leurs successeurs, etc.

1769. 5 février. La ville fut éclairée, pour la première fois, au moyen de lanternes dites

réverbères. Cet éclairage fut supprimé à la dissolution du parlement en 1771, et ne fut remis en vigueur qu'au rétablissement de cette cour. Par lettres-patentes du 14 février 1778, le Roi permit aux échevins de percevoir, pendant 20 ans, le quinzième denier sur le prix de toute marée fraîche vendue à Douai, pour le produit de ce droit être employé aux frais de l'illumination de cette ville. En 1820, les frais de cette illumination se sont élevés à 15,200 francs.

1769. 15 septembre. Arrêt du conseil, qui, en exécution de celui du 10 avril 1768, autorisa la ville de Douai à vendre plusieurs maisons, notamment celle du geolier des prisons militaires, rue de Canteleu, et à aliéner à temps des droits de plantis sur le terrain sur lequel on tirait à l'oiseau à Lambres, etc, pour employer le produit au payement des dettes de la ville.

1771. 1.er août. Accord autorisé par lettres-patentes du mois d'octobre suivant, par lequel l'abbaye de St Vaast céda à la ville la propriété de la promenade dite *l'Allée des Soupirs*, qui se trouvait entre la Scarpe et les vieux et nouveau colléges de St Vaast.

Les échevins firent abattre les arbres de cette promenade, enlever les terres qui l'exhaussaient au-dessus des rues circonvoisines, et arranger le terrain pour en former un nouveau rivage.

1772. Mars. Démolition de l'église des Jésuites ainsi que des deux clochers placés à l'extrémité du chœur. Les ossemens qu'on exhuma de cette église furent transférés au cimetière de St Jacques. La grande salle connue chez les Jésuites, sous le nom de *logique d'en-haut*, fut disposée en chapelle, pour l'usage des écoliers du collége d'Anchin. C'était dans cette salle que, lors de la distribution des prix, les Jésuites faisaient représenter des pièces de théâtre par leurs élèves. Ces exercices étaient connus dans le public sous la dénomination *d'action*. La répétition, ou la première représentation était pour les femmes, et celle du lendemain était réservée pour les hommes.

1774. 12 avril. Arrêt du conseil d'Etat, portant que le commerce des eaux-de-vie se fera à Lille, pour toute la Flandre-Wallonne. Ce commerce s'était, à cette époque, introduit, depuis peu de temps, à Douai.

1774. 8 décembre. Milord Makensie, ancien officier Ecossais, retiré à Douai, réputé pour le meilleur pâtineur, en prenant cet exercice sur une tourbière, près de Bellefořière, enfonça la glace et se noya.

1777. 1.er novembre. La ville afferma, pour 99 ans, 62 rasières une coupe de terre, situées à Sin, qui lui appartenaient.

1778. 18 juillet. Les déserteurs condamnés, qui étaient réunis à Strasbourg, logèrent à Douai, en allant former un bagne à la citadelle de Lille.

1778. 14 septembre. On trouva, à 68 toises de la surface de la terre, du charbon à Aniche, dans les fosses exploitées depuis peu par MM. de Traisnel et compagnie.

1778. 2 décembre. Ordonnance des échevins, pour prévenir les inconvéniens qui pourraient résulter au préjudice de la ferme sur le tabac, par la culture de cette plante, qui avait lieu depuis quelque temps, tant à Douai que dans sa banlieue.

1778. Dans le courant de cette année, M. Canquelain, professeur d'histoire en l'université, proposa par souscription, celle de la ville de Douai.

1779. 18 août. La ville céda à un particulier, le passage qui, en longeant l'abreuvoir, servait de communication du Barlet à la ruelle d'Anchin.

1780. 19 avril. Une fabrique de sayeterie fut établie dans les casernes de Marchiennes; le 3 septembre suivant, un atelier de molton fut formé au même endroit.

1781. 14 avril. La ville donna une somme d'argent au sieur Bara, concierge des Halles, pour reconstruire la maison qu'il habitait dans cette enceinte, à condition que lui et ses enfans en jouiraient durant leur vie.

1781. 27 juin. Le Roi fit payer à la ville le prix du pavillon du château ou de la prêche qui faisait le coin des rues *Gamez* et du refuge de St Amand, pour réunir le terrain de ce pavillon à l'Arsenal.

1781. 28 juin. Naissance de la fabrique de faïence, dite de *grés anglais*. Par la convention d'entre le sieur Georges Bris et deux anglais nommés Leigh, les premiers travaux furent faits dans la rue Pepin, et une société fut formée par acte du 1.er août 1782. Cette fabrique fut autorisée, et des privilèges lui furent accordés par les lettres-

patentes du 9 juin 1784. Par arrêt du parlement du 5 décembre 1782, les actionnaires de cet établissement avaient été autorisés à reprendre l'arrentement d'un terrain rue des Carmes, que l'abbaye de Marchiennes tenait de l'hôtel des Nobles; et ce fut dans ce terrain qu'ils établirent un bâtiment somptueux, pour leur fabrique. Le 13 février 1786, la ville, autorisée par l'intendant, prêta 10,000 florins à cette société, à charge par ses membres de rembourser cette somme, par dixième, dans les dix années suivantes. Cette fabrique a été vendue par suite de la dissolution de la société, le 1.er août 1821. Elle continue maintenant son activité.

1781. 9 août. Arrêt du conseil d'Etat, qui établit à Douai, si fait n'avait été, un bureau pour la marque des toiles et toileries qui se fabriquaient dans la généralité de Flandre.

1781. 12 août. Le conseil de la ville céda au sieur Fournier, le terrain des pavillons des Trois-Rois, de St Michel, de St Louis et de St Charles, situés rue des Ecoles, au nord des casernes de Marchiennes, pour y former son habitation près de la manutention

des vivres-pain, dont il avait la direction.

1783. 10 janvier. La seigneurie de St Albin fut vendue au parlement, par décret, à un particulier : la famille de Croy en forma aussitôt le retrait.

1783. 4 novembre. M. de Calonne fut nommé contrôleur-général des finances. Le corps municipal l'envoya complimenter par une députation, qui lui demanda son portrait, pour le placer dans le conclave où il avait siégé en qualité d'échevin. Ce portrait, peint par mademoiselle Lebrun ne put rester en cet endroit après le mois de juillet 1789. M. de Calonne mourut à Paris le 28 octobre 1802.

1783. 14 décembre. M. Esmangard, nouvel intendant de la généralité, arriva à Douai, pour la première fois, en cette qualité.

1784. 12 mai. Ordonnance des échevins, portant défenses de lancer des aërostats chargés de feu, sans permission.

1786. 18 avril. M. Blanchard fit, dans la cour des casernes d'Esquerchin, sa 17.e ascension aërostatique. Il descendit le même jour à l'Etoile, entre Amiens et Abbeville, et revint le lendemain à Douai.

1786. 29 octobre. Translation à St Nicolas du

du Calvaire placé sur une colonne rue des Foulons, vis-à-vis les Boucheries. Le lendemain, les échevins firent démonter cette colonne. La tradition portait, qu'ainsi que celles de la Place et de la porte de Valenciennes, elle avait été établie en souvenir des stations faites, en ces endroits, en 1366, par ceux qui avaient rapporté du Raquet le corps de Jean Raine.

1786. 1.er novembre. Lettres-patentes sur l'arrêt du couseil d'Etat du 26 septembre précédent, portant établissement d'une verrerie à Douai. Le 20 janvier 1789, M. le chevalier de Baquehem, qui avait succédé au marquis son frère dans la propriété de cet établissement, présenta aux échevins de cette ville, les premières pièces sorties de ses fourneaux.

1786. 24 novembre. M. Taranget, docteur et professeur en médecine, fit l'ouverture d'un cours de chimie médicale, par un discours sur les fleurs. Le 16 novembre 1787, ce docteur ouvrit de nouveau ce cours par un discours sur la construction physique et morale de l'homme et de la femme.

1787. Dans les mois de janvier et d'avril,

le premier président et le procureur-général du parlement se rendirent aux assemblées des notables du royaume, convoquées par le Roi.

1787. 1.er mars. Mort de Pierre Dambrin, sergent de l'université, fameux épouvantail des écoliers.

1788. 2 juin. On compléta le pavement de la rue du Bloc; il avait été commencé en 1708.

1789. 7 janvier. M. Savary, bâtonnier en chef de l'ordre des avocats, mourut subitement, dans son cabinet. Le 10 du même mois, son neveu, président du séminaire Hattu, en assistant à ses funérailles, éprouva le même sort, dans l'église de St Albin.

1789. Avril. En vertu de la lettre du Roi, en date du 24 janvier précédent, pour la convocation des états-généraux, et le réglement spécial pour la province de Flandre, du 19 février suivant, l'ordre du clergé du bailliage de Douai, rédigea ses doléances le 3 avril, et élut le même jour, pour son député, M. *Breuwart*, curé de St Pierre. Le 13 avril, l'ordre de la noblesse fit la

clôture de son cahier, et choisit M. le marquis *d'Aoust* pour son député. Le lendemain, cet ordre élut M. le marquis *de Beaumez*, pour suppléant de M. d'Aoust. L'ordre du tiers-état avait rédigé ses doléances dès le 4 du même mois, et avait élu pour députés, M. *Simon de Maibelle*, docteur et professeur royal, et M. *Merlin*, avocat. Le 1.er de ces MM. avait demandé qu'un suppléant leur fût donné, et M. Pilat, ancien cultivateur, fut revêtu de cette qualité le 15 dudit mois d'avril.

30 Avril. On se porta chez le sieur Vanlerberghe, qu'on accusait de faire passer des grains à l'étranger, dans les circonstances où la pénurie des subsistances commençait à se faire sentir. Ce rassemblement fut presque aussitôt dissipé.

9 Juin. Les échevins commencèrent à prendre des mesures pour la fabrication et la distribution du pain; et jusqu'à la fin de l'année, ils ne cessèrent de donner leurs soins à cet objet important, et de faire des achats de grains.

1er Juillet. Départ du régiment de Vintimille, infanterie, pour Paris; il revint à

Douai, le 24 du même mois. Ce fut alors que quelques particuliers lui présentèrent des cocardes tricolores, qu'il refusa ; elles furent adoptées néanmoins aussitôt en ville.

24 Juillet. L'alarme se répandit en ville, sous le prétexte de l'arrivée des Bretons, qui venaient ravager le pays. Les notables habitans se réunirent aux autorités, et la formation de huit compagnies de milice bourgeoise fut arrêtée pour le maintien du bon ordre. La 1.re de ces compagnies ayant été armée, elle fit aussitôt le service à l'hôtel-de-ville. Les huit premiers capitaines *furent* MM. de Commerford, Bacroix, Théri de Gricourt, Merlin du Blocus, Hannecart de Briffœil, Crugeot de Rœux, Monneret et de Beaumaretz.

16 Août. Les échevins portèrent une ordonnance pour l'établissement d'un comité dans la garde-nationale ; cette garde le refusa, fit un réglement elle-même, et le fit exécuter le 30 du même mois.

27 Juillet. M Vanlerberghe, accusé par le peuple d'avoir accaparé des grains en herbe, fut conduit à l'hôtel-de-ville par la multitude qui s'était portée chez lui ; il marchait au milieu

milieu d'elle, étant escorté immédiatement par le major du régiment de Vintimille et par le lieutenant-colonel des chasseurs à cheval de Picardie. Le jugement rendu le 1.er août, qui déchargeait M. Vanlerberghe de cette accusation, fut confirmé par l'arrêt du parlement du 4 du même mois.

28 Juillet. Arrêt du parlement, contenant des mesures pour prévenir le retour des violences et les attroupemens arrivés les jours précédens. La potence fut plantée sur la place, en exécution de cet arrêt, et le calme étant rétabli, elle fut déplacée en vertu d'un autre arrêt du 22 août suivant.

20 Août. La garnison prêta serment de fidélité sur l'Esplanade.

23 août. Bénédiction du drapeau de la garde-nationale. Cette cérémonie eut lieu dans l'église de St Pierre, où M. Saingevin, principal du collége d'Anchin, prononça un discours à ce sujet.

1.er Septembre. Le marché aux grains se fit par étalage sur la place d'Armes. La chapelle de St Jean servit à déposer ceux des grains qui n'avaient point été vendus.

24 Septembre. La garde-nationale se mit

en possession des armes et des poudres qui étaient déposés à l'hôtel-de-ville pour son service, s'empara du drapeau déposé chez le colonel, et l'apporta dans le sein de son comité.

27 Septembre. La garde-nationale, qui avait arrêté, quelques jours auparavant, un bateau chargé de grains pour Valenciennes, exigea que le préposé qui l'avait fait charger, justifiât de l'ordre qu'il en avait reçu du ministre.

17 Octobre. Le comité de la garde-nationale publia l'ordre délivré le 30 *septembre* précédent, pour l'expédition du bateau ci-dessus énoncé. Malgré cet ordre, *le bateau*, qui contenait 300 sacs de *bled* et 300 sacs de seigle, fut déchargé, et le grain vendu au marché. Une partie du produit de cette vente servit à payer les drapeaux de la garde-nationale, quand elle fut formée en quatre bataillons.

31 Octobre, vers le soir. *Des individus*, qu'on prit pour des conspirateurs, furent suivis de l'église de St Pierre en celle des Carmes-Déchaussés; leur conduite tint la garde-nationale et la garnison en alarme

pendant la nuit et une partie de la matinée suivante.

31 Octobre M. Simon de Maibelle ayant quitté l'assemblée nationale, pour cause de maladie, M. Pilat, son suppléant, alla l'y remplacer.

25 novembre. Le lieutenant-général Livarot; commandant dans la province, arriva à Douai pour la première fois; il alla à Lille le surlendemain.

10 Décembre. La garde-nationale de Douai se rendit à l'Ecluse, et visita le château de M. le marquis de la Riandrie, où il lui avait été déclaré que des dépôts d'armes et de poudre existaient; ses recherches furent complètement déçues.

1790. 27 janvier. La partie du régiment de Vivarais, qui s'était insurgé à Béthune, logea à Douai.

7 Février. Décret de l'assemblée nationale, qui fixa à Douai le chef-lieu du département du Nord.

20 Mars. Une religieuse de Ste Catherine de Sienne sortit de son couvent, pour soigner son père, avec permission de l'évêque; elle y rentra le 14 septembre suivant.

11 Avril. La garde-nationale prêta le serment prescrit par la loi du 7 janvier précédent, entre les mains de la municipalité réunie au conseil-général de la commune : cette cérémonie fut suivie d'un *Te Deum* chanté à St Pierre.

19 Avril. M. de Conzié, évêque d'Arras, donna la confirmation à St Pierre.

Avril. Etablissement de la société populaire.

19 Mai. La garnison se réunit à la garde-nationale, ponr adhérer et prêter serment aux décrets de l'assemblée nationale; cette cérémonie eut lieu sur l'Esplanade, en présence de la municipalité; l'acte en fut porté à Paris par deux députés. Des fêtes bruyantes succédèrent à ces sermens dans les journées suivantes. Le lieutenant de Roi ayant voulu y mettre un terme, fut poursuivi et obligé de quitter la ville. Le 23, des commissaires envoyés près des troupes, rétablirent le calme. Le 24, les deux chapitres, qui s'étaient réunis aux Carmes-Chaussés, vinrent en procession sur l'Esplanade. Le *Te Deum* y fut chanté, et la bénédiction du St Sacrement donnée au peuple, à la muni-

cipalité, à la garde nationale et à la garnison. Dans la soirée, des tables furent dressées sur les places publiques, où les militaires et les gardes-nationales se distribuèrent les vivres et les rafraîchissemens que la municipalité leur avait fait préparer. La fête fut terminée par un feu d'artifice tiré sur l'Esplanade.

27 Mai. Le maire et un membre du comité de la garde-nationale présentèrent l'hommage de leurs concitoyens à l'assemblée nationale, et déclarèrent de soumissionner, au nom de la ville, pour dix millions de domaines nationaux. A leur retour à Douai, les 31 mai et 2 juin, on s'empressa d'aller à leur rencontre.

6 Juin. Fédération à Lille des gardes-nationaux des départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme : 28 hommes de la garde de Douai s'y rendirent.

20 Juin. Un régiment des chasseurs à cheval fut attaqué dans ses casernes, vers la nuit, par un régiment d'infanterie, qui s'y rendit à la débandade. Le lendemain, dès le matin, le régiment de chasseurs se mit en route pour Cambrai.

20 Juin. Les amis du nouvel ordre se réu-

nirent dans la partie d'une habitation de la rue de Lille, pour aviser au choix des électeurs.

22, 23 et 24 juin. Les habitans chargés par la loi du choix des électeurs à fournir pour la ville, s'acquittèrent de leurs fonctions, en procédant au choix de 15 électeurs, dans les cinq sections qui leur étaient respectivement assignées.

1.er Juillet. Ouverture de l'assemblée électorale du département, dans l'église de St Pierre. M. Coppens, de Dunkerque, la présida : les électeurs assistèrent, sur la Place d'Armes, le 14 du même mois, au serment fédératif. Les opérations de l'assemblée furent terminées le 16, et le lendemain le *Te Deum* fut chanté dans l'église où l'assemblée s'était tenue. Le même jour, à 7 heures du matin, un service solemnel avait été chanté à St Amé, pour le repos de l'ame de M. Scherrer de Vendeville, électeur du district de Lille, qui, à son arrivée à Douai, le 30 juin précédent, avait été tué, en recevant sur la tête une poutre tombée du béfroi, auquel on travaillait.

3 Juillet. Suppression des cantines militai-

res. Les soldats purent aller boire dans les cabarets, comme les autres particuliers.

14 Juillet. Le détachement des gardes-nationales du district de Douai, composé de 31 hommes, dont 17 choisis dans la ville, assista à confédération nationale à Paris; ce détachement rentra à Douai le 27 du même mois.

27 Septembre. Un service, auquel assistèrent les autorités, fut célébré à St Pierre, en mémoire des citoyens morts à Nancy. Après les cérémonies religieuses, M. Lagarde aîné, secrétaire-général du département, prononça un discours relatif à la circonstance. Les 4 et 11 octobre suivans, la société populaire et la garde-nationale firent chanter des services pour le même objet.

1791. 15 mars. D'après les craintes exprimées à la municipalité, par les personnes qui craignaient les résultats de l'exportation des grains, il fut ordonné à ceux qui spéculaient sur ces objets, d'abattre les couloirs au moyen desquels les grains passaient des magasins dans les bateaux : cet arrêté fut publié le 16 du même mois. Les fils d'un marchand témoignèrent du mécontentement

de cette mesure. On se porta en force chez leur père ; on le conduisit à l'hôtel-de-ville ; on voulut le mettre en sûreté à la prison. Un habitant, qui lui était étranger, prit en ce moment trop vivement sa défense ; il fut malheureusement victime de sa loyauté. Le lendemain, le marchand lui-même éprouva le même sort. Les auteurs présumés de ces crimes furent poursuivis, et la procédure dirigée contre eux fut irrévocablement abolie par le décret du 14 septembre de la même année.

19 Mars. Loi qui déclara qu'il y avait lieu à accusation contre les maire, officiers municipaux et procureur de la commune de la ville de Douai, et qui porta que le Roi serait prié de donner les ordres pour les mettre en arrestation, et pour les faire transporter à Orléans. L'article 2 de la même loi chargea le directoire du département du Nord de nommer huit commissaires, pour remplacer provisoirement cette municipalité. Enfin, le même directoire fut chargé de prendre les mesures nécessaires, pour réunir où il le désignerait, les électeurs du département, qui devaient l'être à Douai le 20, pour

nommer l'évêque. Un Douaisien, chef d'une famille distinguée, qui se trouvait à l'assemblée nationale, lorsque la loi ci-dessus énoncée fut portée, prit de suite la poste à franc-étrier, et étant parvenu à Cambrai, il dépêcha une personne sûre au maire de Douai, pour l'informer du contenu de la loi. Cette personne arriva à sa destination, à 7 heures du matin. Le maire profita de l'avis, en prévint aussitôt ses collégues; tous se mirent en sûreté; et lorsque la gendarmerie arriva, une heure après, pour s'assurer de leurs personnes, il lui fut impossible d'exécuter les ordres qu'elle avait reçus. Les fugitifs publièrent dans leur retraite un mémoire, pour justifier leur conduite dans les malheureuses journées des 16 et 17 mars; ils s'attachèrent surtout à démontrer que, s'ils avaient publié la loi martiale, cette publication eût amené les plus grands désastres. Le décret du 14 septembre suivant donna la faculté auxdits fugitifs de rentrer dans leurs foyers, et plusieurs d'entre eux n'en profitèrent pas.

19 Mars. Le directoire du département alla siéger à Lille: ce fut en cette ville qu'il nomma, le 21 mars, les commissaires chargés

de remplacer la municipalité de Douai; il revint à Douai, le 2 avril suivant.

22 Mars. On chanta un *Te Deum* en actions de grâces du rétablissement de la santé du Roi.

1.er Avril. Ce jour, une partie de la garnison fut changée; le surplus le fut complétement, le 20 du même mois.

3 Avril. Un régiment d'artillerie Belge se forma à Douai; il prit ensuite le nom de 9.e régiment de l'arme; il fut dissous en cette ville le 6 septembre 1795.

11 Avril. La société populaire fit célébrer un service à St Albin, pour le député Mirabeau (Honoré-Gabriël Riquetti), membre de l'assemblée nationale.

17 Avril. Les électeurs du district choisirent les curés de leurs arrondissemens.

25 Avril. Les autorités constituées allèrent, hors la porte de Paris, à la rencontre de M. Primat, nommé évêque du département, à Lille, le 27 mars, et installé en cette qualité à Cambrai le 17 avril suivant. Ce prélat resta à Douai jusqu'au 4 mai, époque à laquelle il se rendit à Dunkerque.

22 Juin. A deux heures après midi, on

apprit à Douai le départ de Louis XVI. L'arrestation de ce monarque fut connue en la même ville le 25. Le général Rochambeau y arriva le lendemain ; il était accompagné des députés à l'assemblée nationale *Biron*, *Alquier* et *Boulé* ; ces députés revinrent en ville le 9 juillet. Le 10 août suivant, ils reçurent le serment de la garnison. Le même jour, le député Boulé seul reçut celui de la garde-nationale, en exécution du décret du 22 juin.

24 Juin. Nomination de 15 électeurs par les 5 assemblées primaires de la ville.

4 Juillet. Les religieux évacuèrent leurs couvens.

14 Juillet. Anniversaire de la fédération et de la prise de la Bastille : on la répéta jusques et compris l'an 1798.

22 Juillet. D'après l'arrêté du département du 25 juin précédent ; toutes les églises, autres que celles des paroisses, furent closes.

1.er Août. Querelle entre deux régimens de la garnison. Les commissaires municipaux firent une proclamation pour la faire cesser.

25 Août. Ouverture de l'assemblée électorale du département ; elle se tint à St

Pierre, sous la présidence de M. Gossuin ; elle fut close le 7 septembre suivant; ses opérations consistèrent en l'élection de 12 députés à l'assemblée législative, de 18 membres de l'administration du département, etc.

31 Août. Arrivée des premiers volontaires du département, pour se former en bataillons.

15 Septembre. *Te Deum* chanté pour l'achèvement de la constitution : le 1.er octobre suivant, elle fut publiée, et le lendemain il y eut une fête à ce sujet.

Novembre. On ôta les plaques posées sur les portes des membres du corps municipal ; elles étaient empreintes des armes de la ville et de ces mots : *Six seaux du feu de méchef*, qui les accompagnaient, et indiquaient qu'en ces maisons se trouvaient des seaux pour le service des incendies.

21 Décembre. Loi qui ordonna aux Brabançons d'évacuer les places fortes du Nord. Dès le 25 dudit mois, la municipalité de Douai avait pris des mesures à l'égard de l'immensité de ces étrangers venus en cette ville.

22 Décembre. M. de Narbonne, ministre de la guerre, arriva à Douai.

Décembre. Un factionnaire, placé dans le cimetière

cimetière N.-D., pour garder des équipages militaires, fit feu, et tua deux baudets, croyant avoir à faire à une troupe de malveillans.

1792. 5, 6 et 7 janvier. Le conseil-général de la commune de Douai fit une émission de billets de confiance de la valeur de cinq sols chaque.

29 Mars. La société des amis de la constitution fit célébrer un service, à St Pierre, pour M. Simoneau, maire d'Etampes.

29 Avril. Plantation du 1.er arbre de la liberté sur la Place d'Armes, en présence des autorités. De semblables cérémonies eurent lieu au même endroit les 30 novembre 1793, 5 mars 1797 et 20 mars 1799. L'arbre planté en dernier lieu était un chêne vivace. Des arbres de liberté furent plantés, dès 1790, dans toutes les casernes ; dans la cour de l'hôpital-général, le 28 juillet 1794; et dans celles de l'hôtel-de-ville et des autres hospices, le 30 novembre 1793 : celui du temple de la Raison fut planté vis-à-vis l'entrée méridionale de St Pierre, les 10 mars et 19 avril 1794; ceux de la salpêtrerie de l'abbaye des Prés et de la Fonderie furent inaugurés presqu'aussitôt. Le temps et les évène-

mens ont fait disparaître ces emblêmes, et il serait difficile d'en trouver plusieurs traces.

3 Juillet. Le général Dumouriez passa à Douai, et visita les autorités constituées.

12 Juillet. Ouverture de la cour martiale, assemblée à Douai, en vertu du décret du 11 mai précédent, pour juger les dragons des 5.e et 6.e régimens, accusés d'avoir été les moteurs de la déroute de Quiévrain; ils furent acquittés.

14 Juillet. Ainsi que les deux années précédentes, on réitéra la fête de ce jour. En 1792, il fut procédé à la bénédiction des nouveaux drapeaux de la garde-nationale, et un feu d'artifice fut tiré dans la soirée. Cette fête fut célébrée, pour la dernière fois, en 1804.

En cette journée, l'autorité civile publia la loi du 11 de ce mois, qui déclarait la patrie en danger. Cette loi ne fut publiée par l'autorité militaire, que le 30 dudit mois.

6 Août. M. Dillon, commandant l'armée du Nord, était à Douai.

27 Août. Le journaliste Carra était à Douai; il assista à la société populaire, et fut couronné au spectacle.

21 septembre. Arrivée de six représentans du peuple en ville. Le 23, trois d'entre-eux étaient présens, lorsque la garde-nationale et la garnison prêtèrent le serment de maintenir la liberté et l'égalité, entre les mains de la municipalité. Ils se rendirent ensuite à St Amé, où se tenait alors le club; et le soir, la ville fut illuminée; ils partirent le 24 pour Lille.

28 Septembre. Arrivée de MM. de la Bourdonnaie et de Moreton, pour se mettre à la tête des troupes rassemblées à Douai.

26 Août. Les habitans de la ville procédèrent au choix de 15 électeurs.

Octobre. Formation d'une compagnie de vétérans dans la garde-nationale.

Novembre. M. Regnault de St-Jean-d'Angely, poursuivi par les autorités supérieures, s'étant réfugié à Douai, y obtint les moyens de se soustraire aux vexations dirigées contre lui.

18 Novembre. Feu d'artifice et réjouissances pour les victoires remportées par les armées françaises.

28 Décembre. Exécution de la loi des 20 et 25 septembre 1792, pour la publication des promesses de mariage.

30 Janvier. Service et cérémonie funèbre, célébrés à St Pierre, en mémoire du représentant Michel le Pelletier, qui avait voté la mort du Roi. Le 4 février suivant, les grenadiers et les canonniers soldés firent réitérer des cérémonies semblables pour le même sujet.

12 Février. Querelle entre deux corps de la garnison; l'un d'eux partit pour Valenciennes le surlendemain.

4 Mars. Arrivée de trois membres de la convention, chargés de visiter les frontières; ils passèrent en revue la garde-nationale et la garnison, le 10 du même mois.

16 Mars. Deux représentans envoyés par la convention le 9 du même mois, se présentèrent au tribunal criminel, et firent suspendre l'instruction qui s'y faisait alors du procès à la charge de Louis-Antoine Laroche, ci-devant grand-vicaire à Agen.

15 Juin. Arrivée à Douai du général Custine, chargé du commandement de l'armée du Nord.

7 Juillet. Réception de l'acte constitutionnel au pied de l'arbre de la liberté.

14 Juillet. Assemblées primaires pour l'acceptation de la constitution, et pour le choix

de commissaires chargés de porter les procès-verbaux, le 10 août, à Paris.

27 Juillet. Deux représentans, au milieu de la garnison assemblée sur la Place, firent reconnaître le général Guillemain, pour commandant des armées du Nord, en remplacement du général Custine Les troupes du camp d'Arleux, qui devaient intervenir à cette cérémonie, se présentèrent après qu'elle fut terminée.

28 Juillet. Assemblée des sections, à effet de former le comité pour les étrangers, en conformité de la loi du 21 mars précédent. Cette autorité devint le comité révolutionnaire. Douze membres furent élus et pris par moitié dans chaque canton de justice-de-paix. Les fonctions de ce comité durèrent jusqu'au mois d'octobre 1795.

10 Août. Commémoration de cette journée. Elle eut lieu de 1793 à 1799.

Septembre. Bouche de fer placée à la société populaire, pour recevoir les dénonciations.

16 Octobre. La loi du 29 septembre précédent, sur le *maximum*, étant en pleine activité, la municipalité prit des mesures pour empêcher qu'on en abusât. Les prix

des diverses marchandises avaient été fixés en exécution de la loi du 24 février 1794; et cette loi, ainsi que les précédentes, furent rapportées par celle du 24 décembre de la même année.

24 Octobre. Ordre donné aux habitans de placer des drapeaux tricolores aux fenêtres, le décadi. Cet ordre fut exécuté, pour la 1.ère fois, le 31 dudit mois; il y eut même une fête à ce sujet.

26 Octobre. Le représentant Isoré tint une séance publique dans l'église de St Pierre; il était accompagné du général du Fraise, commandant l'armée révolutionnaire formée à Lille; ils étaient assistés de deux individus: on scruta, dans cette assemblée, la conduite des corps administratifs, et plus de dix de leurs membres furent suspendus et incarcérés.

3 Novembre. L'administration du district de Valenciennes tenait alors ses séances à Douai, au séminaire des Irlandais.

18 Novembre. Le général Proteau, commandant à Douai, ayant été informé qu'il se trouvait de l'argenterie sacerdotale à Villers-au-Tertre, y envoya un détachement, qui rapporta pour 8,000 francs d'argent.

21 Novembre. Arrivée de l'armée révolutionnaire, venant de Lille. Elle était composée d'un bataillon d'infanterie, de deux compagnies d'artillerie, d'une compagnie de chasseurs à cheval, et d'une compagnie d'hussards. L'infanterie avait des habits vestes brun, et le bonnet rouge en tête. Le général fit faire plusieurs arrestations, le 23. Sa troupe partit le 29 du même mois, et ne laissa en ville qu'un détachement, qui en sortit le 2 décembre suivant. La garde-nationale avait été invitée à fournir des hommes, pour augmenter ce rassemblement, et les enrôlemens qui furent opérés restèrent sans effet.

Le 22 du mois de décembre, vers le soir, l'avant-garde de la même armée entra en ville, pour faire le logement. La troupe s'étant présentée, après la clôture des portes, à celle de Lille, passa la nuit dans le faubourg. Le lendemain, elle fut conduite au milieu du bataillon carré formé par la garnison, sur la Place d'Armes. Lecture lui fut faite de la loi du 4 décembre, qui ordonnait son licenciement; elle mit bas les armes, et se retira silencieusement dans ses foyers.

30 Décembre. Fête civique pour célébrer la reprise de Toulon. Les représentans Bollet et Vidalin, qui étaient alors en ville avec un autre de leurs collégues, y intervinrent, et le 1.er prononça un discours.

1793. Décembre. Formation de la musique de la garde-nationale. Elle adopta pour uniforme, en 1806, l'habit bleu, avec un galon d'argent aux paremens et au colet; et en 1810, des revers et des paremens cramoisis, des retrousis blancs et des poches en long furent ajoutés à l'uniforme primitif. Cette musique remporta le premier prix aux concours tenus dans les villes et aux époques ci-après:

1.° A Béthune, le 7 juin 1811.

2.° A Cambrai, le 19 août 1811.

3.° A Arras, le 25 août 1812.

4.° A Tournai, le 14 septembre 1812.

5.° A Cambrai, le 17 août 1813.

6.° A Arras, le 24 août 1813.

1794. 1.er janvier. Etablissement de la compagnie de l'Espérance, formée, dans la garde-nationale, par les jeunes gens de 9 à 18 ans.

21. Janvier. Anniversaire de la mort du

Roi. On répéta cette époque jusques et compris l'an 1799.

5 Février. Arrêté du représentant Joseph Lebon, qui ordonna l'exécution de la loi du 17 septembre 1793, pour l'arrestation des suspects.

5 Février. Le général Pichegru fut nommé en ce jour commandant de l'armée du Nord. Le 15 avril suivant, il logea à Douai, y séjourna le lendemain avec son quartier-général, et inspecta les fortifications. Il n'y avait en ville alors que 50 hussards de la légion des Ardennes et la gendarmerie.

7 Février. Les représentans Bollet et Vidalin établirent une commission militaire à Douai.

11 Février. M. Lejosne de l'Espierre, né à Douai, avocat, demeurant à Lille, fut condamné et mis à mort en cette ville, comme chef d'une conspiration royaliste. Sur l'échafaud, au moment de périr, il s'écria d'une voix assurée : *Vive le Roi !*

7 et 9 Mars. On peignit la bannière du béfroi aux couleurs tricolores, et on la surmonta du bonnet de la liberté.

19 Mars. Les représentans Choudieu et

Richard firent sortir les réfugiés des places fortes. Il y en avait 12,000 à Douai.

3 Avril. On ôta les croix placées sur les clochers.

14 Avril. Le représentant Choudieu arriva à la tête d'une partie du 5.ᵉ régiment de hussards.

22 Mai. Des commissaires envoyés par le représentant Joseph Lebon, alors à Cambrai, firent la visite des détenus et de leurs papiers. Cette visite causa le plus grand effroi dans la ville.

8 Juin. Fête à l'Etre-suprême. On avait élevé une montagne au milieu de la Place. Tout le cortège la gravit et y défila.

18 Juin. On célébra à Douai la fête du Genre-humain, et au fort de Scarpe celle à l'Etre-suprême.

1.ᵉʳ Juillet. La société populaire en masse publia, dans la ville, la prise de Charleroi, et les victoires remportées sur les Autrichiens. Le 16 du même mois, elle annonça de la même manière la prise de Landrecies, et le 28 août suivant, la rentrée des Français à Valenciennes.

18 Juillet. Arrêté pris par le représentant

Florent Guyot, pour fixer l'organisation et le service de la garde-nationale de Douai.

19 Juillet. Secours accordés aux patriotes réfugiés, pour retourner chez eux.

28 Juillet. On célébra le dévouement attribué à Barra et à Viala.

21 Septembre. Fête des Sans-culotides.

Septembre. Deux jurés appelés à siéger à la 2.e section du tribunal criminel, s'étant rendus à leurs frais à la convention, en obtinrent que la question intentionnelle serait posée dans les procès des Français qui avaient quitté les communes envahies, dans lesquelles ils exerçaient des fonctions publiques.

21 Octobre. Fête pour célébrer les victoires des armées qui avaient expulsé l'ennemi du territoire français.

28 Novembre. Arrivée au fort de Scarpe de 47 ôtages Anversois, envoyés en cette forteresse par l'arrêté des représentans en date du 16 octobre précédent.

10 Décembre. Célébration à St Pierre de la fête du Malheur. Des secours y furent délivrés aux pauvres. On avait établi un hameau dévasté, sur la masse énorme de briques formée au milieu de l'église, et qu'on appellait la Montagne.

1795. Février. Le district vendit les matériaux à procéder de la démolition d'une aile de bâtiment, dans la cour du Musée.

27 Avril. Loi qui maintint l'école d'artillerie en cette ville.

Mai. Insubordination et désordres commis par plusieurs corps de la garnison.

Mai. Vingt individus arrivèrent, bien escortés, au fort de Scarpe, par mesure de sûreté générale. On les reconduisit à Paris le 14 septembre suivant.

25 Juillet. Anniversaire de la chûte de Roberspierre et de ses adhérans. En 1796, 1797, 1798 et 1799, cette fête fut réitérée.

Juillet. Disparution de quatre caisses d'argenteries, envoyées par le district de Douai à la monnaie de Paris.

6 Septembre. Tenue des assemblées primaires pour l'acceptation de la constitution. Elle fut acceptée dans toutes les sections, qui procédèrent de suite au choix des électeurs.

12 Septembre. Adresse des patriotes de Douai à la convention, sur la loi du 22 août 1795, relative à la réélection des membres de la convention.

12

12 Octobre. Ouverture de l'assemblée électorale du département ; elle se tint à St Amé, sous la présidence de M. Emmery. Elle fut close le 21 du même mois.

1796. 30 mars. Célébration de la fête de la Jeunesse. Elle fut réitérée en 1797, 1798 et 1799.

27 Avril. Assassinat du courier de Paris à Lyon. Le 22 février 1801, Jean-Guillaume Duboscq, se déclarant coupable de la mort de ce courier, fit connaître que Joseph Lesurques de Douai, décédé le 30 octobre 1796, n'y avait participé en aucune manière.

29 Avril. Célébration de la fête des Epoux. Elle fut célébrée de rechef en 1797, 1798 et 1799.

29 Mai. Fête de la Victoire et de la Reconnaissance. On la répéta en 1798 et en 1799.

28 Juin. Fête de l'Agriculture, répétée en 1797, 1798 et 1799.

27 Août. Fête de la Vieillesse. Elle fut réitérée en 1797, 1798 et 1799.

22 Septembre. Fête anniversaire de la fondation de la République. Elle fut renou-

velée en 1797 et 1798. En 1799 et 1800, cet anniversaire eut lieu le 23 dudit mois de septembre.

1797. 11 février. On célébra, par des réjouissances, la prise de Mantoue.

19 Février. Les vols de nuit étaient si fréquens en ville, que l'administration municipale prit un arrêté pour obliger les habitans de chaque rue, de fournir toutes les nuits deux hommes, pour veiller à leurs propriétés et à celles de leurs voisins.

9 Avril. M. Erneste Desmoutiers présida à Douai l'assemblée électorale du département.

20 Avril. Rétablissement d'un moulin rue des Moudreurs, sur la rive droite du courant. Il en existait auparavant deux en cet endroit.

12 Septembre. Publication faite avec appareil de la loi du 19 fructidor.

21 Octobre. Cérémonie funèbre, célébrée à St Pierre, pour le général Hoche, mort à Wetzlar le 19 septembre précédent.

10 Novembre. Le général Bonaparte, commandant l'armée d'Angleterre, vint à Douai, alla au spectacle, et coucha en cette ville.

11 Novembre. Les corps des personnes décédées en ville furent, d'après un arrêté pris ce jour par la municipalité, conduits au cimetière, dans une voiture couverte et commune à tous.

1798. 12 février. L'administration municipale invita ses administrés à concourir à l'emprunt pour la descente en Angleterre.

13 Février. Le cercle constitutionnel s'organisa à l'hôtel-de-ville, d'après l'article 362 de la constitution promulguée le 23 septembre 1795; le 23 juillet 1799, cette société constitutionnelle siégeant aux Grands-Anglais, se donna un réglement.

20 Mars. Fête de la Souveraineté du Peuple. Elle fut réitérée l'année suivante.

9 Avril. L'assemblée électorale du département s'est réunie dans l'église de St Pierre.

22 Avril. Fixation des jours et des lieux de la tenue des marchés publics.

4 Juillet. Ce jour, les droits établis pour la réparation des routes, furent perçus. On construisit aussitôt des bureaux aux abords de la ville. Cet impôt cessa le 22 septembre 1806, d'après les dispositions de la loi du 24 avril précédent.

4 Septembre. Anniversaire du 18 fructidor. On le célébra de rechef en 1799.

1799. 27 février. L'administration municipale ordonna, par son arrêté de ce jour, que les hayons ou échoppes placés autour de la Place, en seraient retirés à cinq mètres de distance, et qu'on les enleverait tous les soirs.

10 Avril. Les assemblées primaires formées dans les cinq sections de la ville, procédèrent au choix des électeurs.

8 Juin. Fète funéraire à l'occasion des plénipotentiaires de la République à Rastadt. M. Marchand, qui avait composé la musique et la marche de cette cérémonie, mourut le 19 du même mois de la fatigue que cette composition lui avait occasionnée. Ses confrères, qui le conduisirent au lieu du repos, exécutèrent, durant la traversée, la marche funèbre qu'il avait composée.

2 Octobre. Cérémonie funèbre en mémoire du général Joubert, tué à la bataille de Novi, le 15 août précédent.

20 Novembre. La 22.ᵉ demi-brigade toute entière passa et logea à Douai, conduisant à Ham les naufragés de Calais.

8 Décembre. L'administration centrale du

département fit publier l'acte constitutionnel. Le lendemain, la municipalité réitéra cette publication. Le même jour, M. Baret, délégué des consuls dans la division militaire, arriva à Douai. *Voyez page* 167.

1800. 18 mars. Arrivée à Douai et installation de M. Joubert, 1.er préfet du département.

20 Mai. Le préfet procéda à l'installation des sous-préfets du département, des conseillers de préfecture, et des maire et adjoints de la ville de Douai.

19 Août. Mise en activité de l'octroi municipal et de bienfaisance, établi, par arrêté du préfet du 11 du même mois, pour fournir aux besoins et aux secours publics. En 1820, cet octroi, maintenu, augmenté et modifié par des lois successives, produisit une recette brute de 278,742 francs 43 centimes, et dont le produit net fut de 228,723 francs 41 centimes.

Septembre. Etablissement de bains publics par le sieur Magin, au-delà de l'eau, à l'extrémité de l'Esplanade.

Décembre. Le curé de St Pierre chanta un *Te Deum*, à cause que l'explosion de

*

la machine infernale n'avait point produit l'effet attendu.

1801. 21 janvier. A dater de ce jour, le département du Nord fit partie de la 16.e division militaire. Avant il était de la 1.ere

11 Février. Arrêté du conseil de préfecture, qui lèva les saisies pratiquées par la régie des domaines, sur les biens de la ville de Douai, laquelle jouira sans trouble des revenus desdits biens.

31 Mars. Le préfet M. Dieudonné, qui était arrivé le 12 de ce mois à Douai, donna lecture, sur la Place, de la proclamation des consuls sur la paix continentale.

21 Mai. Formation des listes des notables communaux. Le 23 octobre suivant, il fut procédé au choix des notables nationaux.

25 Juin. Arrêté des consuls, portant établissement à Douai d'une bourse de commerce, formée par deux agens de change et trois courtiers; elle fut installée le 25 novembre suivant, au pavillon du Dauphin.

24 Septembre. La feuille de Douai parut pour la première fois. Son propriétaire éprouva des tracasseries en 1810, 1811, 1814 et 1815; il les a toutes surmontées.

25 Octobre. Le général Vandamme, commandant la division, fit son entrée à Douai.

9 Novembre. Fête solemnelle à l'occasion de la paix. On remarqua parmi les chars qui embellissaient cette fête, celui qui contenait un atelier d'imprimeur, des presses duquel sortaient, à chaque instant, des exemplaires d'hymnes en l'honneur de la Paix.

Du 16 au 17 novembre, passa en ville la princesse Russe Vatibgicalodox, allant à Paris. Elle était escortée par des hussards Français.

1802. 6 février. Arrivée à Douai du conseiller d'Etat Fourcroi, envoyé par le 1.er consul, pour visiter la 16.e division militaire, et pour y prendre des renseignemens détaillés sur toutes les branches de l'administration.

1.er Mars. Le marché aux légumes se tint pour la 1.er fois sur la place de St Amé.

15 Août. Fête pour la publication du sénatus-consulte en faveur du 1.er consul à vie.

1.er Octobre. Arrêté du maire, qui portait que les marchés aux légumes auraient lieu les lundis et mercredis, dans la rue des Wetz; les mardis et jeudis, dans la rue de Bellain;

les vendredis, dans la rue des Foulons; et les samedis, à la place de St Amé.

2 Octobre. Ouverture des cours sur l'art de guérir, etc. M. Taranget se chargea d'enseigner la physiologie, la pathologie et la médecine pratique; M. Foulon, l'anatomie, les accouchemens et la botanique; et M Reytier s'engagea à donner des leçons de chirurgie théorique et pratique.

27 Novembre. Le maire fit publier les tables de comparaison des anciennes et des nouvelles mesures usitées à Douai, avec le nouveau système des poids et mesures.

1803. 14 janvier. Etablissement de la sénatorerie de Douai, pour le ressort de la cour d'appel de cette ville. Une partie des bâtimens de l'abbaye de St Vaast d'Arras fut désignée, le 5 septembre suivant, pour la maison d'habitation de cette sénatorerie. M. Jacqueminot, qui en devint le titulaire, fit son entrée à Douai le 4 juin 1805. Il mourut à Paris le 13 juin 1813.

28 Février. Pierru, ouvrier cordier, porta avec efficacité des secours à un homme, qui, à 7 heures du soir, ayant conduit des che-

vaux à l'abreuvoir de St Nicolas, allait s'y noyer.

6 Mars. Choix de commissaires chargés de rétablir l'ordre dans la bibliothèque.

3 Juin. Le gouvernement nomma un percepteur des contributions à Douai. Cette perception fut divisée, et deux percepteurs y furent établis en exécution de l'ordonnance du Roi du 7 octobre 1814.

10 Juin. Arrêté du préfet, qui autorisa les dames Roussel, Vanrode er Maréchal, à établir une école de jeunes demoiselles, à Douai.

15 Juin. Le conseil municipal arrêta que la ville contribuerait aux frais de la construction du vaisseau voté par l'administration du département.

5 Juillet. Le conseiller d'Etat général Marmont, arriva à Douai pour inspecter l'artillerie. Un feu d'artifice fut tiré à cette occasion sur la place de St Jacques.

7 Juillet. Des députés des autorités fixées à Douai se rendirent à Lille, à cause de l'arrivée du 1.er consul en cette ville.

6 Août. Le consul Lebrun passa à Douai, en allant de Lille à Paris.

15 Août. Prières publiques pour le 1.er consul.

Août. Le parc d'artillerie de l'aîle droite de l'armée d'Angleterre fut fixé à Douai.

8 Septembre. Trois militaires de la garnison, à qui des armes d'honneur avaient été accordées, prêtèrent serment au tribunal d'appel, en présence de l'état-major, et au bruit de canon de la Place.

1804. 21 janvier. Les cinq membres de la légion d'honneur qui se trouvaient en ville, prêtèrent serment au tribunal d'appel, et le canon se fit entendre durant la cérémonie. Dans le cours des mois suivans, les magistrats et les officiers généraux et supérieurs à qui la décoration de la légion d'honneur avait été accordée, prêtèrent serment devant le même tribunal.

10 Février. Arrivée à Douai du général Marmont, 1.er inspecteur de l'artillerie.

12 Avril. On tira, sur le fer-à-cheval au sortir de la porte d'Arras, avec des canons de 24, pour connaître la différence des boulets coulés d'avec ceux de fer battu.

1.er Mai. Etablissement d'un méridien à double-explosion dans la cour du Musée.

25 Mai. Le préfet autorisa un particulier à convertir en papeterie le moulin situé rue de la Verte-Porte.

10 Juin. Réjouissances pour la nomination de Bonaparte à la dignité impériale. Les 24 mai et 3 juin, la garnison et la gendarmerie lui avaient prêté serment.

10 Août. Pompe funèbre pour honorer la mémoire de M. Mellez, décédé maire de Douai. Au mois de mars 1812, sa famille lui fit ériger une épitaphe dans l'église de St Pierre.

31 Août. Bonaparte traversa la ville en poste, en allant d'Arras à Bruxelles.

3 Septembre. Arrêté du préfet, portant création d'inspecteur et sous-inspecteurs des gardes-champêtres dans les arrondissemens de justice-de-paix.

2 Décembre. Les chefs des autorités se rendirent à Paris, pour assister au sacre de Bonaparte. Des réjouissances eurent lieu à cette occasion le 13 janvier suivant.

1805. 1.er janvier. D'après l'invitation du ministre de l'intérieur et la lettre du préfet, on chôma le jour de l'an, compté parmi les fêtes de famille par la grande majorité des Français.

28 Janvier. En vertu de l'arrêté du maire, les marchés aux légumes se tinrent les lundis et vendredis sur la Place d'Armes, les mardis et jeudis sur celle de St Jacques, et les mercredis et samedis sur la place de St Amé.

8 Mars. Ouverture du jubilé accordé par bulles du 3 novembre précédent. Il dura 30 jours.

25 Avril. Ouverture de l'assemblée électorale de l'arrondissement. M. Deforest aîné la présida.

5 Mai. Première assemblée des actionnaires pour l'établissement de la filature de coton du 1.er ordre, au collége des Grands-Anglais. Le 1.er avril 1806, MM. Gautier d'Agoty et Lolliot se chargèrent de la direction de cet établissement; M. Gautier d'Agoty en fut seul chargé à l'époque du 21 février 1807, et il en transmit la propriété à M. Alexandre Desmoutiers, le 9 avril 1819.

12 Mai. Joseph Bonaparte arriva à Douai, en visita les établissemens, et se rendit le lendemain à Lille.

23 Mai. Réjouissances pour le sacre et le couronnement de Bonaparte, en qualité de Roi d'Italie.

13 Juillet. M. Crespin-Flament fit un magasin de la chapelle de Ste Catherine, qu'il avait achetée ; elle se trouvait près le Marché aux Poissons.

2 Août. Le maire établit une école dans chaque arrondissement de justice-de-paix, pour l'instruction des indigens. Cet établissement fut de courte durée.

16 Août. L'épouse de Louis Bonaparte traversa la ville, allant de St-Amand à Montreuil.

Août. La fabrique de pipes établie à cette époque aux Ecossais, cessa peu après d'exister.

10 Novembre. Réjouissances pour les victoires remportées par la grande armée, depuis son entrée en campagne.

17 Novembre. Logèrent à Douai les 400 forçats formant le bagne d'Anvers, allant à citadelle d'Arras. Ils repassèrent à Douai le 13 avril 1806, en retournant à Anvers.

29 Décembre. Réjouissances pour le gain de la bataille d'Austerlitz.

1806. 1.er janvier. Le calendrier grégorien fut remis en usage en France, en exécution du sénatus-consulte du 9 septembre précédent.

12 Janvier. Réception des officiers de la garde-nationale nouvellement organisée.

14 Mars. M. Malet père, architecte de la ville, chargé, par M. le maire, d'en lever et dessiner le plan, présenta son travail à l'administrateur qui lui en avait confié l'exécution.

26 Mars. Le préfet décerna une médaille d'or à M. le docteur Taranget, pour avoir, à l'autorité d'une pratique nombreuse, ajouté celle de préceptes lumineux, en publiant, en 1804, un traité ayant pour titre : *Réflexions sur la vaccine.*

13 Juillet. Le moulin-à-vent placé dans le bastion entre la porte d'Ocre et la sortie des eaux, fut incendié durant cette nuit. Il servait à moudre les écorces pour le service des tanneries.

15 Juillet. On démonta la voûte sous laquelle on passait allant du pont de St Vaast à la porte d'Ocre. Elle servait jadis de communication du vieux au nouveau collége de St Vaast.

Juillet. Une horloge fut placée dans la tour près l'église de St Pierre.

24 Juillet. La société d'agriculture décerna des prix aux auteurs des meilleurs mémoires sur la méthode à suivre dans le département,

pour propager, élever, nourrir et renfermer les moutons de la race qui existe, et pour obtenir de ces animaux une laine en qualité supérieure aux meilleures laines fournies par les moutons d'Angleterre.

30 Août. M. de Pommereul, préfet du département, fit son entrée en ville.

16 Novembre. Réjouissances pour les victoires remportées sur les Prussiens. Ce fut en cette circonstance que les escortes de force armée accompagnèrent, pour la 1.ère fois, les autorités constituées, en conformité du décret du 13 juillet 1804.

7 Décembre. Réjouissances pour l'anniversaire du couronnement de Bonaparte, et pour celle du gain de la bataille d'Austerlitz. Elles furent répétées les années suivantes.

9 Décembre. Service solemnel pour les braves morts au champ d'honneur. La messe de Mozart y fut exécutée.

1807. 5 février. Parmi les marques d'encouragement données par le gouvernement au commerce, et dont le préfet fit la distribution en cette journée, mention honorable fut faite des fils à dentelles de M. Thomassin,

et des cotons filés envoyés par les filatures de Douai.

25 Avril. Décision du ministre, portant qu'à lui seul appartient la délivrance du privilége à accorder au directeur de la troupe ambulante de comédiens, chargée de faire le service du théâtre de Douai. Même décision au mois d'avril 1813.

23 Juillet. La barque de Douai à Lille, qui était chargée d'une grande quantité de grains, fut submergée, et échoua près du Mariage. Aucune des 28 personnes qui étaient à bord ne fut indisposée.

15 Août. Fête de la Vierge et anniversaire de la naissance de Bonaparte. On répéta cette fête en 1809.

31 Août. M. Delannoy, pour obtenir le grade de docteur à Paris, soutint une thèse intitulée : *Essai sur la topographie médicale de Douai, et sur la phtysie pulmonaire*, qui était commune en cette ville, et dont il fut lui-même victime quelques années après.

Septembre. Le maire fit paver la rue des Carmélites.

29 Octobre. Le maréchal Brune passa à

Douai, en allant présider le collége électoral de l'Escaut à Gand.

3 Novembre. Décision du conseil d'Etat, qui supprima les experts voyers établis dans le département, par le préfet, le 17 octobre 1807.

1808. 25 mars. Décès de M. Ranson, 1.er accusateur public du tribunal criminel du département.

Août. M. Gautier d'Agoty fils obtint, au conservatoire des arts et métiers, le 1.er prix sur le dessin des machines, sur celui de la figure et sur la géométrie descriptive.

10-22 Septembre. Jean-Baptiste Masclet, né à Douai, fut nommé, par l'empereur de Russie, évêque coadjuteur de Minsk, capitale du Palatinat de ce nom en Lithuanie.

1809. 1.er janvier. Réjouissances pour les victoires d'Espinosa, Burgos, Tudela, Somo-Sierra, et pour l'entrée des Français à Madrid.

5 Février. Le sieur Magin ouvrit, par un bal public, le salon qu'il avait fait construire au couvent de Ste Agnès, dans lequel il avait transféré les bains par lui établis, près de l'Esplanade, en septembre 1800.

6 Février. Buffet de fleurs formé par les

jardiniers, dans l'église de St Jacques, en l'honneur de Ste Dorothée.

1.er Mars La vanne de l'entrée principale de la Scarpe, qui devait être renouvelée cette année, ne put résister à l'abondance des eaux. Leur irruption causa des dommages aux bateaux stationnés jusqu'au pont des Augustins, et occasionna le débordement de la rivière.

20 Mars. Arrêté du maire, qui détermina les places qu'occuperaient à la Boucherie ceux qui vendaient du bœuf ou de la vache.

20 Avril. L'église des Carmes-Déchaussés s'écroula en grande partie.

30 Avril. Ouverture de la guinguette du Moulin, au faubourg de Valenciennes.

14 Mai. Réjouissances pour les victoires remportées sur les Autrichiens à Tarn, Eckmühl et Ratisbonne.

15 Juin. Un particulier acquit le jardin attenant à la salle des spectacles, pour en faire un jeu de paume. Le jeu de paume reste à former.

18 Juillet. Le sieur Henault-Raison de Douai obtint un brevet d'invention de 5 ans, pour une cheminée économique propre à brûler de la houille.

8 Août. Arrêté du maire, relatif à l'organisation des gardes-pompiers et aux secours à porter aux incendies. Les chefs de cette compagnie furent reconnus le 3 décembre suivant.

Septembre. Reconstruction du pont de la Planche-Amoureuse, sur le bras de la Scarpe qui passe à l'extrémité de la rue des Blancs-Mouchons. L'adjudication de ce travail s'éleva à 3000 francs.

Septembre. Construction du mur de clôture du refuge de St Amand, rue Morel.

Septembre. Les hospices civils disposent l'hôpital militaire pour recevoir 500 militaires malades évacués de Lille, etc. L'activité de ce nouvel établissement fut de courte durée.

15 Octobre. Décret qui autorisa le maire à affermer pour 60 ans, les marais Maubron et de l'Escarpelle. L'adjudication eut lieu le 9 juin 1810.

3 Novembre. Décret qui déclare valable le payement de 9 000 livres, fait en assignats le 2 avril 1795, au Mont de-Piété, par la ville de Douai.

26 Janvier. Arrêté du sous-préfet, approu-

vé par le préfet, qui fixa, pour neuf ans, le prix des redevances en nature dûes aux établissemens de bienfaisance. Un second arrêté a été porté sur cet objet le 10 février 1820.

21 Avril. Décret qui autorise le maire à vendre 25 maisons rue du Bloc, estimées 5.010 francs, pour, sur leur terrain, établir un abattoir commun. Les maisons furent vendues, l'abattoir n'eut pas lieu, et le terrain reste vacant.

23 Avril. Fêtes à l'occasion du mariage de Bonaparte avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, qui avait été célébré le 11 mars précédent.

28 Avril. Des députations des autorités constituées séant à Douai, saluèrent, à Cambrai, Bonaparte et son épouse, arrivés ce jour en cette ville.

Du 24 septembre au 9 octobre, tenue des assemblées cantonnales.

23 Septembre. Décret qui autorisa le maire à aliéner, pour 60 ans, 60 hectares 38 ares 28 centiares de terres au Frais-Marais et près de Lambres, pour le produit être employé en construction, réparation et acqui-

sition de divers établissemens publics. La vente eut lieu le 20 décembre suivant, et le prix s'en éleva à 113,268 francs.

5 Novembre. Arrêté du maire, qui ordonna le déplacement des bornes qui gênaient la circulation dans les rues de la ville. Cet arrêté fut confirmé par le préfet le 18 février 1811.

1.er Décembre. Le maire adjugea, pour 9 années, à raison de 525 francs pour chacune d'icelles, la location du poids public placé aux anciennes petites Boucheries.

1811. 11 janvier. Location du couvent des Bénédictins à une maison de commerce de St-Quentin. Cette location n'eut pas d'effet, et dans le cours de l'année, il fut établi audit couvent une rafinerie de sucre de betteraves, sous la direction de M. Baruel. Par décret du 15 janvier 1812, cette fabrique fut formée en école spéciale de chimie, pour la fabrication du sucre de betteraves : 15 élèves y furent attachés; ils devaient être pris parmi les élèves de pharmacie, de médecine et de chimie.

24 Janvier. L'assemblée électorale du 6.e arrondissement communal s'est réunie à Douai,

sous la présidence de M. Adolphe d'Aoust.

27 Février. M. le docteur Reytier présenta à la société d'agriculture du sucre de betteraves fabriqué par M.r son père, à Auby. Cent livres de racine produisirent quatre livres de sucre, meilleur que la cassonnade de cannes, plus trois livres de sirop.

20 Mars. Réjouissances pour la naissance du fils de Bonaparte, laquelle avait eu lieu dans la même journée à Paris. Des fêtes plus somptueuses suivirent les précédentes, le 9 juin et jours suivans.

Avril. Rectification et agrandissement de la rue des Trinitaires, par la démolition de vieux bâtimens dépendans de l'hôpital-général.

9 Mai. M. Duplantier, préfet du département, fit son entrée à Douai.

Août. Pierre-Charles-Auguste Lecomte, né à Douai le 24 décembre 1793, obtint, au conservatoire de musique de Paris, le 1.er prix de clarinette, qui n'avait point été décerné depuis sept ans, à défaut de sujets méritans. Il avait été admis au conservatoire le 15 octobre 1808, et au mois de septembre 1810, il avait mérité et obtenu

le second prix de l'instrument qu'il avait adopté. Il fit le voyage de Russie avec l'armée, et ne revint point.

2 Décembre. Le corps de l'académie et le proviseur du lycée intervinrent, pour la 1.ère fois, aux cérémonies publiques.

26 Décembre. Arrêté du maire, portant que le marché aux fruits se tiendrait à l'avenir sur la place de St Nicolas.

1812. 9 janvier. Exercice gratuit de mnémonique, tenu à la salle aux glaces par madame Baumousis. Quelques années auparavant, un M. Fin-Aigle s'était montré à Douai et à Lille dans la même carrière.

18 Février. Décret qui autorisa l'acceptation d'un legs de 9,000 francs, fait par la dame Dubois d'Estienberghe, veuve en secondes nôces de M. Marcenay de St-Prix, pour être partagé par tiers entre les églises paroissiales de Lille, de Douai et de Châlons (Saône et Loire).

23 Mars. Arrêté du maire pour fixer les heures de travail des ouvriers.

24 Mars. Décret pour la distribution de soupes à la Rumford, à cause de la cherté des grains.

21 Avril. Adjudication des travaux à faire pour l'embellissement du local de la société d'agriculture. Par cette opération, l'église et les cloîtres des Capucins disparurent, et furent remplacés par des serres, des plantis, etc.

Avril M. Delplancque fils obtint le 2.e prix de la 1.re classe à l'école vétérinaire d'Alford.

Juillet. On combla la seule glacière qui existait encore sur les remparts. Elle était placée à 20 pas au sud de la tour de St-André, près la porte de Lille. Six ans auparavant, celle du bastion des Tanneurs avait été détruite.

23 août. M. Caullet, fils du professeur de l'école de dessin, fit hommage au maire du produit de son pinceau, consistant dans le portrait de Jean de Bologne, célèbre sculpteur, né en cette ville.

16 Novembre. Le préfet, en exécution de son arrêté du 22 juin précédent, nomma les inspecteurs-voyers des trois cantons de justice-de-paix de Douai.

1813. 30 janvier. Arrêté du maire, qui astreint les propriétaires des maisons à y former des fosses d'aisance.

25 Mars. On fit voir à prix d'argent un bel éléphant. Sa loge était traînée par 8 forts chevaux.

23 Mai. Réjouissances pour la victoire remportée à Lutzen le 2 de ce mois.

Mai. On démonta le dernier moulin-à-vent qui restait sur les remparts. Il était placé sur le bastion vis-à-vis les casernes d'Esquerchin.

31 Mai. En exécution de la loi du 20 mars précédent, le maire remit au receveur des domaines les titres des biens communaux cédés à la caisse d'amortissement.

13 Juin. Réjouissances pour la victoire remportée le 22 mai à Wurtchen.

13 Juin. Le maire fixa comme il suit la tenue des marchés aux légumes : A la place de St Amé, les lundis, mercredis et vendredis ; et à la place de St Jacques, les mardis, jeudis et samedis.

21 Juin. M. Augustin, parti de Lille, termina au Frais-Marais sa 19.e ascension aërostatique.

16 Juillet. Ouverture des assemblées cantonales prescrites par le décret du 20 septembre 1812. Elles furent présidées par

MM. Durand d'Elecourt père, Becquet de Mégille et Dumoulin.

3 Octobre. Réjouissances pour les victoires remportées à Dresde les 25 et 26 août.

15 Décembre. Arrivée de militaires malades. On les plaça dans les hospices et dans l'église de Notre-Dame, disposés pour les recevoir.

21 Décembre. Arrivée du général d'Aboville, pour commander l'artillerie de l'armée du Nord. Le 24 du même mois, le parc fut établi au Barlet. Le lendemain, le général Sorbier, 1.er inspecteur de l'arme, arriva à Douai.

1814. 25 et 26 janvier. Logèrent à Douai les détenus de la maison de Villevoorde; ils furent dirigés sur Cambrai, dans des voitures escortées par la garde-nationale.

28 Février. Le sénateur comte de Villemanzy, commissaire dans la 16.e division militaire, arriva à Douai.

---

18 Avril. Reprise à Douai de la couleur des Bourbons.

1.er Mai. *Te Deum* et réjouissances pour célébrer le retour du Roi, qui arriva le sur-

lendemain à Paris. Une députation de la cour l'avait complimenté le 27 avril précédent à Montreuil; le 25 mai, cette députation fut admise à présenter ses respects et sa soumission à ce Monarque révéré. Une députation du conseil municipal obtint le même avantage à cette époque.

1.er Juin. Réjouissances pour la signature de la paix. Le *Te Deum* fut chanté à cette occasion le 10 juillet suivant. Le lieutenant-général Duhesme, en mission à Douai, présida la cérémonie.

5 Juillet. Arrêté du préfet, portant qu'il y aura à Douai un appareil fumigatoire pour donner des secours aux noyés.

13 Juillet. Le maréchal duc de Trévise, gouverneur de la division, passa debout en ville, se rendant à Lille.

26 Juillet. La ville reprit ses anciennes armoiries. Le maire les fit placer aussitôt au-dessus du péristyle de la salle des spectacles.

25 Août. Célébration de la St Louis, fête du Roi.

27 Septembre. Le sieur Ledoux, occupeur de la blanchisserie du Mariage, qui avait appartenu à la ville, l'acheta de l'Etat,

d'après une estimation de 12,200 francs. Son étendue est de 2 hectares 38 ares 81 centiares.

Octobre. Arrêté du maire, portant que de nouveaux écriteaux seraient placés pour indiquer les noms de rues. Ces écriteaux ont été confectionnés à la manufacture de grés, façon d'Angleterre, rue des Carmes.

26 Octobre. Ordonnance du Roi, pour l'exercice de la profession de boulanger à *Douai.*

Du 9 novembre à la fin du mois, logèrent dans les prisons plus de 300 forcats évacués des bagnes de Brest et de l'Orient, pour être remis aux gouvernemens *de leurs* domiciles.

25 Novembre. Ordonnance du Roi pour remettre en activité l'hôpital militaire. Les officiers de santé pour le desservir furent nommés dans le mois de décembre suivant; mais les démarches de l'administration des hospices rendirent ces dispositions inopérantes.

1815. 14 mars. La garde-nationale reprend son activité pour maintenir le bon ordre. Le 9 de ce mois, on avait appris que Bonaparte était rentré en France le 1.er dudit mois. Le 15 mars, des enrôlemens volontaires se formèrent à Douai, pour soutenir la cause

du Roi; le 17 mars, la 1.re compagnie de Volontaires Royaux, formée à Lille, logea à Douai, allant vers Paris; elle fut reçue avec enthousiasme.

Du 19 au 20, le marquis de Jumillac passa à Douai, pour aller commander la division à Lille.

22 Mars. Le Roi arriva à Lille. Il en partit le lendemain pour Menin, et le surlendemain, le sous-préfet de Douai annonça cette nouvelle au peuple, et la reprise des rênes du gouvernement par Bonaparte. Le 30, ce même sous-préfet et les adjoints du maire parcoururent la ville, pour faire arborer les couleurs tricolores.

---

17 Avril. On tira cent coups de canon, en réjouissance de la fin de la guerre civile et de la reprise des couleurs nationales dans toute la France.

19 Avril. Arrêté du maire sur le placement des marchés aux légumes, au beurre et aux œufs. Ces marchés auront lieu sur la place de St Jacques, les lundis, mercredis et vendredis; et sur celle de St Amé, les mardis, jeudis et samedis.

30 Avril. Les articles additionnels à la constitution de Bonaparte furent présentés à l'acceptation du peuple.

5 Mai. Le maréchal duc de Trévise visita la place, en retournant à Lille.

10 Mai. Réunion à Douai de l'assemblée électorale de l'arrondissement.

13 Mai. Le lieutenant général Frère, commandant la division, était à Douai.

13 Mai. Arrivée de M. Costaz, commissaire chargé par le gouvernement de l'organisation des autorités administratives, etc.

Juin. Le ministre de l'intérieur *remit au* maire de Douai, alors député au corps législatif, un exemplaire de la description du voyage d'Egypte, pour être *déposé à la* bibliothèque.

1.er Juin. La foire se tint sur la place de St Jacques; elle dura plus de huit jours.

5 Juin. Le lieutenant-général Milhaud passa en revue, au marais de Dechy, la division de grosse cavalerie sous ses ordres, laquelle était cantonnée dans les environs.

7 Juin. Les bateaux disséminés sur la Scarpe, la Deûle et partie de l'Escaut furent réunis à Douai, au nombre de 261.

Le 6 juillet suivant, ils furent conduits entre la ville et le fort.

Du 9 au 10 juin. Le maréchal Soult, duc de Dalmatie, passa à Douai, et conféra avec les autorités.

4 Juillet. Sur la demande du général Flamand, et pour empêcher toute communication à l'extérieur, au lieu de conduire les corps morts au cimetière du Raquet, leur inhumation eut lieu à l'ancien cimetière militaire, à la droite de l'avant-dernier pont de la porte de Valenciennes.

Retour du Roi. *Voyez page* 194.

13 Juillet. Les habitans se portèrent en masse au domicile de M. Durand d'Elecourt, qui avait si dignement rempli les fonctions de maire depuis le 14 mai précédent, pour le féliciter sur la sagesse de son administration.

14 Juillet. Réouverture de la salle des spectacles. Des pièces analogues aux circonstances furent représentées. Le 24, on reconnut dans la salle l'officier qui, le 12 du même mois, avait ordonné à ses subordonnés de faire feu sur le peuple; il fut arrêté et conduit chez le commandant, qui lui fit

expédier une feuille de route pour se rendre dans ses foyers.

22 Juillet. Arrêté du préfet, portant nomination des officiers supérieurs de la garde-nationale.

26 Juillet. Adresse présentée au Roi, par ses fidèles sujets de la ville de Douai. On ne permit pas à ceux à qui ce titre n'était pas dû, de signer cette adresse ; et quelques signatures furent même biffées.

4 Août. Le comte de Bourmont, commandant la division, fit son entrée à Douai.

31 Août. Ordonnance du Roi qui maintint à Douai l'école d'Artillerie, que Sa Majesté avait établie de nouveau en cette ville par celle du 12 mai 1814.

25 Septembre. Mise en recouvrement de l'emprunt de cent millions, prescrit par ordonnance du Roi du 16 août précédent. Dans le mois d'octobre suivant, le sous-préfet forma un jury d'équité, pour parer aux abus glissés dans la répartition de cet impôt

29 Septembre. La garde d'honneur à cheval se porta à Bouchain, pour saluer l'empereur de Russie, qui passa sur les glacis de cette place, allant de Cambrai à Valenciennes.

1.er Octobre. L'état-major de la garde-nationale forma une compagnie de remplaçans, pour la facilité du service, et nomma des officiers pour la commander.

5 Novembre. Le conseil municipal reconnut qu'il fallait une somme de 78,782 francs, pour satisfaire aux réquisitions des troupes alliées, et arrêta qu'elle serait payée en proportion des trois-quarts de la contribution foncière.

12 Novembre. Installation de la commission charitable des prisons. Son organisation a été réglée ultérieurement par l'ordonnance du Roi du 9 avril 1819.

1816. Avril. Les notaires royaux placèrent des écussons dorés aux armes de France, aux deux côtés des portes de leurs demeures. Avant 1789, un tableau aux armes du Roi, contenant leurs noms et qualités, était fixé au-dessus de leurs portes.

12 Avril, vers 5 h. et demie du soir, jour du vendredi-saint, M. de Wavrechin, colonel de la garde-nationale, fut assassiné à l'hôtel-de-ville, dans l'exercice de ses fonctions. Celui qui lui avait donné la mort avec un pistolet, se suicida avec la seconde

arme de même espèce, dont il était porteur, à l'instant où il allait être arrêté. Les funérailles de M. de Wavrechin se firent avec somptuosité le 15 dudit mois d'avril.

15 Avril. Le lieutenant-général marquis de Jumillac passa à Douai ; il revint le lendemain en cette ville, et y inspecta la garde-nationale et la garnison.

8 Mai. Le maréchal-de-camp de Montazet, commandant des gardes-nationales du département, inspecta à Douai celle de cette ville.

16 Juin. La procession générale de la Fête-Dieu fut annoncée, pour la première fois, au bruit du canon.

17 Juin. Réjouissances pour le mariage du duc de Berri.

26 Juin. Ordonnance du Roi qui, en exécution de la loi du 28 avril précédent, nomma les trois jurés-vendeurs pour la ville de Douai, et dont le cautionnement de chacun fut de 8,200 francs.

10 Juillet. Ordonnance du Roi, qui autorisa le préfet du département à faire rétablir, dans l'église paroissiale de St Pierre, et aux frais de la fabrique, l'écusson aux armes de

France, ainsi qu'il existait précédemment, sur le fronton au-dessus de la corniche du sanctuaire de cette église.

15 juillet. Messe solemnelle et *Te Deum* à St Pierre, pour la fête de St Henri, patron de l'ordre royal de la légion d'honneur.

8 Août. Ordonnance du Roi, qui autorisa l'acceptation d'une pièce de terre rapportant 120 francs, offerte en donation, par la dame Taffin, veuve Cordier, à la fabrique de St Pierre.

25 Septembre. Ouverture du collége électoral du 6.e arrondissement, sous la présidence de M. l'avocat-général Lambert.

26 Septembre. On commença à combler l'abreuvoir de la Prairie, et à démolir le mur qui lui servait d'enceinte. Par ordonnance du Roi du 9 juin 1819, le maire fut autorisé à concéder au sieur Ducrocq-Dumont, une partie de cet abreuvoir.

14 Octobre. On adopta le projet de former un marché aux grains couvert, sur la place Bourbon. Ce projet fut ensuite abandonné.

4 Novembre. Ouverture de l'école chrétienne, rue du Béguinage.

25 Novembre. Arrêté du maire, qui aug-

menta provisoirement le salaire des porte-faix.

Décembre. La partie du Marché aux chevaux abordant à la rue Pépin, fut régulièrement pavée, de manière à y aborder en voiture.

11 Décembre. Le moulin au Brai fut vendu à Paris, et coûta à l'acquéreur 32,000 francs.

1817. 16 Février. Distribution faite par le maire et deux membres du conseil municipal, de 4,200 francs, aux cultivateurs de Douai, pour leur cote-part de l'indemnité accordée par le Roi, pour les pertes qu'ils avaient éprouvées par l'effet de la guerre. Ces pertes s'élevaient à 29,016 francs.

Mars. 30,000 alliés, formant le 5.e des troupes occupant le territoire français, quittèrent le royaume, en vertu de la convention du 11 février précédent.

19 Mars. Le ministre de la maison du Roi adressa au maire, sept caisses, contenant des statues et des bustes en plâtre, pour l'école de dessin de cette ville.

22 Mars. Le préfet autorisa l'architecte Malet, à former les projets d'alignement des rues de la ville, en exécution des ordonnan-

ces

ces des 25 novembre 1812, 13 juin et 31 décembre 1816.

Mars. On fit un pavé pour communiquer du haut Barlet à la rue du Chaufour.

7 Mai. M. Séraphin Malfait, chef de la société qui venait d'acheter le collége de St Vaast pour 67,000 francs, annonça au maire que déjà des ouvriers étaient dans la fabrique, pour la faire mouvoir.

11 Juin. Le comte de Remusat, préfet du département, fit son entrée en ville.

Juin. Démolition du corps-de-garde de la Prairie; il était placé à l'extrémité ouest de cette place, sur l'alignement de la rue de St Albin.

3 Septembre. Le Roi, pour récompenser le dévouement dont avait fait preuve M. Pécoud, chef de bataillon de la légion de la Nièvre, lors de l'émeute du 9 juin, le nomma chevalier de la légion d'honneur.

12 Septembre. La foudre tomba sur une maison rue de la Cloche, elle causa beaucoup de frayeur aux occupeurs; mais peu de dommage fut la suite de cet évènement.

10 Octobre. Plantation, aux avenues de la place, de poteaux pour indiquer le rayon

dans lequel on ne peut faire de construction que d'après l'autorisation du ministre de la guerre.

13 Octobre. Baptême de la cloche de la paroisse de St Jacques. Elle fut nommée *Maurandaine-Constance*, par M. Becquet de Mégille, maire, et madame la baronne de la Grange. Elle avait été fondue par des individus de Noyelles-sous-Bellonne. Son poids est de 640 livres.

1818. 9 janvier. Ordonnance du Roi, qui, en exécution de la loi du 28 avril 1816, fixa à 8,000 francs le cautionnement à fournir par les agens-de-change et les courtiers de marchandises à Douai.

21 Janvier. Ordonnance du Roi, qui accorda un brevet aux sieurs Thomassin, Corbit, Blacks et Cutts, domiciliés à Douai, pour une mécanique à l'aide de laquelle on peut fabriquer les tulles de fil de lin ou de coton, point de dentelles, de toutes largeurs. Au mois de février suivant, on acheva dans cette fabrique une robe commandée pour S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême, dont le prix était de 5,000 francs.

Juin. Restauration de l'entrée sud des grandes Boucheries.

7 Août. Le vent étant à l'est, des moissonneurs de Sin, qui avaient des *ana* dans une chaufferette, pour allumer leurs pipes, la renversèrent dans un champ où ils travaillaient, sur la gauche, et à quelque distance du chemin des Postes, vis-à-vis les moulins du cimetière du Raquet. Deux routes de monceaux d'avoine récemment coupée, s'enflammèrent, ainsi que deux routes de monts de fumier placés après l'avoine : les éteuils des champs suivans, sur une étendue de plus de 20 rasières de terre, furent grillés jusqu'aux racines, et la terre fut couverte de leurs cendres. Par la suite des soins qu'on donna, cette espèce d'incendie s'arrêta heureusement audit chemin des Postes.

8 Août. Aucun terrain ne se trouvant propre à verser en ville le charbon de bois y arrivant, on se procura un emplacement convenable au faubourg de Valenciennes.

19 Août. Ordonnance du Roi, qui confirma l'école établie à Douai par M. Edouard Deforest, pour offrir gratuitement l'instruction primaire à 150 enfans.

26 Septembre. Ordonnance du Roi, portant que l'assemblée électorale du départe-

ment se tiendrait à Lille le 26 octobre suivant, sous la présidence de M. de Mézy, ancien préfet. M. Deforest, 1.er président de la cour royale, présida la 2.e section de cette assemblée.

29 Septembre. Le conseil municipal émit le vœu d'acquérir, pour 2,200 francs, le buste de Sa Majesté Louis XVIII, exécuté en marbre par M. Léonce de Fieuzal, professeur de l'académie de sculpture de Valenciennes. Ce vœu obtint l'assentiment du gouvernement.

Octobre. Le prieur des Bénédictins-Anglais arriva à Douai avec un de ses religieux et quelques élèves, pour rétablir leur ancien établissement dans leur monastère.

10 Décembre. Parmi les personnes présentées ce jour, à Douai, à S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, on remarqua les frères de la doctrine chrétienne nouvellement fixés en cette ville.

1819. 10 janvier. Les cinq dames de Flines, chargées de l'école des enfans des artisans et du pensionnat rue du Gouvernement, assistèrent à la messe paroissiale de St Pierre, revêtues de leur ancien costume. Depuis,

on célébra les offices divins dans leur établissement, et elles n'en sortirent plus.

9 Avril. Ordonnance du Roi, portant établissement de commissions charitables des prisons. Celle de la ville de Douai a été installée le 15 mars 1820.

15 Juillet. Le préfet décerna une médaille à M. Foulon, licencié en médecine, en récompense de son zèle pour la propagation de la vaccine ; elle lui fut remise solennellement par M. le maire de la ville, le 15 août suivant.

Août. Démolition de l'ancienne chapelle de Notre-Dame des Wetz. Elle était située sur le rang ouest de cette rue, et une maison d'habitation fut érigée sur son emplacement.

Août. Le service de la poste aux lettres se fit avec la plus grande célérité, dès ce temps.

Août. Le système des compagnies d'assurances contre les incendies commença à prendre faveur. A la fin de février 1820, d'après l'autorisation du gouvernement, le maire fit assurer les propriétés de la ville.

1820. 25 janvier. Décision du ministre de

*

l'intérieur, portant que la statue du philosophe Aristodême, du jeune Bra de Douai, dont le modèle en plâtre a été exposé au dernier salon à Paris, sera par lui exécutée en marbre, et envoyée à la ville de Douai, lieu de sa naissance, comme le 1.er ouvrage de son ciseau. M. Théophile-François-Marcel Bra, né le 23 juin 1797, est fils et petit-fils de sculpteurs de Douai. Au mois de septembre 1818, il obtint le second prix de sculpture au grand concours des beaux-arts de l'institut royal de France.

5 Février, jour du mardi-gras, à 5 heures du soir, on reçut à Douai, la nouvelle de l'assassinat affreux commis sur S. A. R. Monseigneur le duc de Berri. Aussitôt tous les plaisirs cessèrent.

2 Juin. Distribution de primes d'encouragement pour l'éducation des chevaux, aux cultivateurs des cantons formant le ressort du tribunal de 1.ère instance séant à Douai.

Septembre. Il résulta du recensement de la population de la ville, fait à cette époque, qu'elle s'élevait à 19,177 individus; que par conséquent elle était augmentée, depuis 1806, de 923 sujets.

20 Novembre. Arrêté du préfet, qui, à dater de 1821, interdit la culture du tabac dans toutes les communes de l'arrondissement de Douai.

1821. 29 juillet. M. Masclet, ancien sous-préfet à Douai, fut nommé par le Roi, consul-général de Sa Majesté à Bucharest en Valachie.

1.er Août. MM. Carlos Duquesne et Lachez se rendirent adjudicataires, pour 80,000 francs, de la manufacture de grés, façon d'Angleterre, rue des Carmes.

Du 2 au 3 novembre, le feu dévora une maison, rue des Ferronniers; elle était assurée par la compagnie du Phénix, qui dédommagea de suite le propriétaire de la perte qu'il avait éprouvée. On eut à regretter, dans cet évènement, la mort d'une dame qui logeait dans cettte maison, et qui y fut étouffée.

1822. Durant la nuit du 4 au 5 janvier, tombèrent les premières, et, pour ainsi dire, les seules neiges de l'hiver.

29 Janvier. M. Auguste Evain, sous-directeur de l'artillerie à Douai, fut nommé directeur à St-Malo.

20 Février. Ordonnance du Roi, qui nomma M. Josson président du tribunal de 1.ère instance de Douai, en remplacement de feu M. Dequersonnière.

20 Février. M. Prosper de la Grange, chef de bataillon, fut nommé directeur de la fonderie royale d'artillerie, en remplacement de M. Gauche, chargé d'organiser la fonderie de Toulouse.

27 Mars. On commença à paver le chemin de hallage sur la rive gauche de la Scarpe canalisée.

Durant le 1.er trimestre de cette année, des incendies se sont multipliées dans les communes rurales des environs de Douai. Les recherches de la justice n'en purent atteindre les auteurs.

1.er Avril. On creusa les fondations du mur destiné à borner le quai sur la rive droite de la Scarpe.

20 Avril. On combla le petit canal qui communiquait, par la rue du Petit Pont, de la Scarpe à la branche droite de cette rivière.

28 Avril. M. de Murat, préfet du département, fit sa 1.ère entrée à Douai. Il avait été nommé par le Roi à cette préfecture, le 9 janvier précédent.

28 Avril. Le pont-levis sur le sas des Augustins fut achevé en cette journée; il fut livré peu après au passage.

1.er Mai. M. Dupont fut nommé, par le Roi, président de chambre à la cour royale; il fut installé dans ces fonctions le 22 du même mois.

7 Mai. Le pont-tournant des Dominicains fut livré entièrement au public : on y passait à pied dès le 11 avril précédent.

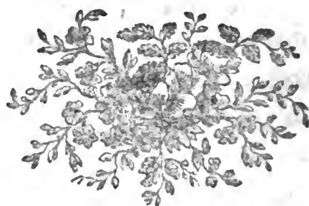
7 Mai. Châte de grelons de Raimbeaucourt à Orchies, qui détruisirent les avêties.

Mai. M. Deforest de Lewarde enrichit l'église de St Pierre des reliques et des bustes de St Hubert, de St Loup et de St Roch.

28 Mai. On commença le canal qui, du bassin de virement à l'entrée de la rivière, doit conduire l'eau dans la branche droite de la Scarpe, laquelle la recevait précédemment de l'extérieur.

4 Juin. Peu après 6 heures du soir, écroulement du plancher de la partie du grenier de la demeure de madame Michel, élevé au-dessus du passage de l'impasse de l'Etoile, sur la place d'Armes. La chûte du plancher, chargé outre-mesure, à ce qu'il parut, de

grains d'œillet, entraîna celle des fenêtres et des trumeaux du second étage, et les sommiers et charpentes qui leur correspondaient aux étages inférieurs. En un instant, le passage de l'Etoile fut encombré par les débris et par les grains. On travailla toute la nuit à le débarasser, et avant le jour on fut heureusement convaincu qu'on n'avait à déplorer ni la mort, ni les blessures d'aucun individu.



Individus décédés à Douai dans un âge très avancé.

Le 16 décembre 1812, mourut, à 99 ans et 3 mois, *Marie-Jeanne Robillard*, veuve de Jean-Laurent Pieux ; elle était mère de M. Pieux, brasseur, rue du pont des Dominicains.

Le 25 février 1784, mourut à 100 ans environ, sur la paroisse de St Nicolas, *Chrétien Lecat*, veuf de Catherine Landas.

Le 26 avril 1785, mourut, à 100 ans, sur la paroisse de St Jacques, l'ancien boulanger *Bernard*.

Le 17 avril 1792, mourut, à 100 ans 11 mois et 10 jours, *Catherine-Louise-Joseph Lefebvre*, propriétaire, née à Douai.

Le 17 décembre 178, décéda, à l'âge de 102 ans, sur la paroisse de St Pierre, *Anne Duquesne*, veuve de N. Roger.

Le 6 nov. 1741, mourut, à l'âge de 103 ans, sur la paroisse de St Albin, *Marie-Jeanne Lefebvre*, veuve de Jacques Ladille, maçon.

Le 19 juin 1801, mourut, à 101 ans, *Marie-Florence Laderière*, veuve Cochon, aubergiste à Douai. A l'âge de 100 ans, cette dame fut maraine, et signa son nom sans avoir besoin de lunettes.

VALEUR du marc d'argent, et rapport de la livre de France avec la monnaie.

De 768 à 1113, la valeur du marc d'argent était de 180 deniers, et la livre de France état égale à vingt sols.

Ans.	Valeur du marc en deniers.	Valeur des vingt sols.		
1113	640	3 l.	11 s.	1/3 d.
1158	600	3	6	8
1222	655	3	12	9
1226	665	3	1[illegible]	0
1285	649	3	[illegible]2	0
1313	696	3	17	0
1321	819	[illegible]	11	0
1344	1200	6	13	4
1364	1260	7	0	0
1380	1683	9	6	8
1422	2100	11	13	4
1461	2400	13	6	8
1483	2640	14	13	4
1497	300	16	13	4
1514	3[illegible]0	18	13	4
1546	3[illegible]00	20	0	0
1559	[illegible]80	22	13	4
1574	4516	25	1	9
1589	4980	27	13	4
1611	6480	36	0	0
1640	9600	53	6	8
1715	28,800	160	0	0
1720 à 1726	11,952	66	8	9

MOULINS A L'EAU

Qui ont existé à Douai, et dont quelques-uns subsistent encore.

1. Le moulin à la Poudre est situé sur la branche gauche de la Scarpe ; il a son entrée dans la ville, au bas du rempart, à l'est de la porte d'Arras. Il sauta en 1675, époque à laquelle il était affecté à la fabrication de la poudre. Le 31 mai 1670, la ville, à qui il appartenait, l'avait donné à bail à Louis Lombart, commissaire au bureau des poudres et salpêtres de France. Le 21 octobre de ladite année 1675, les échevins délibérèrent de prêter la main au rétablissement de ce moulin, et de demander au ministre qu'il fût reconstruit hors de la ville, à la sortie des eaux, pour éloigner tout danger, et prévenir des malheurs semblables à ceux dernièrement arrivés. La partie la plus importante de cette demande fut accueillie, et le 14 août 1688, ledit moulin fut arrenté pour 99 ans, à charge de le mettre à usage de moudre le blé et autres grains. Il fut vendu à l'arrentataire le 27 mai

1734, en exécution de l'arrêt du conseil d'Etat du 3 avril de ladite année.

2. Moulin au Brai. Il est placé, tant sur la décharge gauche en amont du sas des Augustins, que sur un courant venant du moulin à la Poudre par la *Fonderie*. Ce moulin appartenait jadis au prévôt, et était bannal avant 1790. Il avait alors, pour l'aider à faire son service, les moulins de Notre-Dame des Wetz et de la Prairie, et le moulin-à-vent de la porte d'Esquerchin, qui tous faisaient partie du domaine du même propriétaire. On peut juger de l'ancienneté de ce moulin, par l'énoncé d'un titre de l'an 1230, par lequel Ferdinand, comte de Flandre, et Jeanne son épouse, donnèrent en fief, à Jean Deferlo, bourgeois de Douai, 60 muids de brai par an, à prendre sur le moulin au Brai.

3. Moulin d'Ecoufflers. Sa situation est la même que le précédent : sa place est sur la droite du courant qui lui donne le mouvement. Il fut vendu par l'Etat et par ceux qui y avaient aussi des droits. Le propriétaire actuel, qui possède également le moulin

attenant, les à mis tous denx dans le meilleur état.

4. Moulins de la rue des Moudreurs. Ils étaient placés sur un bras de la rive gauche de la Scarpe, qu'on appelait improprement le canal de St Christophe, sans doute à cause que, même en 1770, ou y voyait un attérissement au milieu du courant, et en amont du pont, sur lequel s'élevait un arbre ayant au pied la statue de St Christophe. En 1706, l'un de ces moulins s'appelait le moulin Goulé; l'autre, le moulin Delepierre, ou sous les murs. Celui à gauche a été détruit en 1770, et l'autre au mois d'avril 1791; celui-ci fut rétabli le 20 avril 1797; on y fabriqua du tabac en 1809, et du papier en 1811. On y moulait du grain en 1820.

5. Moulin de la Massue, ou devant la Massue. Il était situé près la petite Place, sur le ruisseau qui se rend de la rue St Samson à la Scarpe, près le Marché aux Poissons. Il ne pouvait tourner qu'alternativement avec le moulin Tacquet. Ce moulin fut détruit vers 1810, et son propriétaire céda à celui du moulin Tacquet, les droits qui lui compétaient sur l'eau du ruisseau qui le faisait mouvoir.

6. Moulin Tacquet. Il est placé sur un bras de la rive gauche de la Scarpe, à son confluent dans cette rivière, au-delà du rivage. Ce moulin, qui tournait alternativement avec celui de la Massue, a été vendu par l'Etat le 25 janvier 1791. Il était originairement destiné à moudre le blé; on y fabriqua du papier le 15 avril 1805; il fut rendu à son usage primitif en 1811, *et en* 1818, on en fit de nouveau une papeterie.

7. Moulin de la Prairie. Anciennement *il* appartenait à M. Fransus, descendant des châtelains de Douai. Ce fut lui qui *le vendit* à un prévôt de cette ville. En 1200, on le connaissait sous le nom du Moulin-neuf. Il est placé sur le courant, qui, de *la rue* d'Esquerchin, aboutit à la Scarpe, en avant du pont de Tournai. Avant 1790, il était l'un des secours du moulin au brai près le pont des Augustins. En 1611, il y avait en cet endroit deux moulins: l'un était à usage de tordoir, l'autre servait au brai. En 1807, il servit à moudre les écorces. Depuis on y a établi une scierie pour le bois.

8. Moulin de Quène, ou des Quênes. Il était situé sur un courant qui se détachait

à droite du lit de la Scarpe, avant le pont des Augustins, et qui se réunissait dans la rivière, après le bassin; il était aussi alimenté, par un ruisseau qui venait de la branche droite de la Scarpe, et qui traversait la rue du petit-Pont. Ce moulin, qui appartenait jadis à l'hôpital-général, a été démonté, lors des travaux pour l'amélioration de la Scarpe, le 5 février 1821.

9. Moulin du Cordonnois. Il est placé sur la gauche du courant qui baigne l'abreuvoir de St Nicolas; il appartenait tant à l'hôpital-général qu'à divers particuliers. Ce moulin ou le suivant se nommait anciennement le moulin *Leur-len-dino.*

10. Moulin de St Nicolas, ou des Pendards. On le trouve vis-à-vis le précédent. Il fut vendu par l'Etat le 10 octobre 1794.

11. Moulin d'Enfer. Il est placé sur la droite du courant allant de l'abreuvoir St Nicolas au Pont-à-l'Herbe, et dans un flégard de la rue des Foulons. Il a été vendu par l'Etat le 28 décembre 1790. Sa situation près des anciens foulons fait présumer qu'il est l'ancien moulin à taillans.

11. Moulin du Pont-à-l'Herbe. Au mois

de juillet 1532, il y avait deux moulins au Pont-à-l'Herbe; on les connaissait aussi sous la dénomination de moulins du Pont-a-Val. Ils étaient placés sur l'une des branches droites de la Scarpe, celle qui vient de l'abreuvoir de St Nicolas, et se rend dans la Scarpe en avant du pont de la Massue. Le moulin de la droite avait la dénomination du moulin du sieur de Raisse, ou de *Pet-en-brain.* Celui de la gauche portait le nom de Ste Barbe; ce dernier seul existe maintenant, l'antre fut détruit en 1780.

13. Moulin de Notre-Dame des Wetz. Il est situé sur le bras droit de la Scarpe qui passe au pont de St Jacques, et qui aboutit à cette rivière, en avant du pont de Tournai. Il appartenait au prévôt, et servait de secours au moulin au Brai. (En 1502, le 19 janvier, le moulin à taillans près du pont des Wetz, fut arrenté. En 1539, le moulin des Wetz fut arrenté pour 99 ans.)

14. Moulin des Diables, ou des Diales. Il était situé sur la rive gauche du bras droit de la Scarpe, à son entrée au grand-Bail. Il avait été établi, sous la domination Espagnole, avant 1589, sans l'autorisation du

prévôt ni des échevins. On croit que ces motifs le firent démolir, en 1714, sur la demande du prévôt. Il fut brûlé au mois d'octobre 1589; il servait alors à moudre les écorces.

15. Moulin de St Martin. Il était placé sur la gauche du lit de la Scarpe, à la tenue d'eau du pont des Dominicains; il fut vendu par l'Etat le 24 octobre 1791; et il était déjà démonté en 1794.

16. Moulin de St Dominique, ou des Prêcheurs. Il était érigé vis-à-vis le précédent. Il appartenait à des particuliers qui le vendirent le 3 mai 1786. Le propriétaire le fit aussitôt démolir, et réunit à sa demeure le terrein sur lequel il était construit.

Moulins-à-vent sur le Rempart.

En 1671, et le 15 mars 1676, le Roi permit au prince d'Epinoy, prévôt de Douai, d'établir deux moulins sur le rempart.

1. Celui de la porte d'Esquerchin était placé sur le bastion à l'ouest des casernes; il servait de secours au moulin au Brai. Il fut jeté bas par l'ouragan du 11 avril 1769.

En 1811, il fut disposé pour moudre les écorces. Reste à savoir quel est le 2.e moulin du prévôt.

2. Au mois de janvier 1234, le prévôt de Douai permit à l'abbaye des Prés d'ériger un moulin. En 1680, le moulin de cette abbaye, qui était placé sur le rempart près la porte d'Ocre, fut transféré entre les portes de Paris et d'Arras. Ce moulin élevé sur le rempart à droite du sommet de la rampe de l'ouest, à la porte de Paris, fut démonté vers 1765.

3. Moulin au Barlet. Le 12 janvier 1650, le conseil de la ville permit à Anne Havet de construire un moulin-à-vent, à moudre blé, sur le rempart, près la tour de St *François*, au devant de la place du Barlet. Ce moulin a été démonté vers 1760, et sa motte, qui a été déplacée en 1772, a servi à combler la courtine à l'ouest de la porte de Valenciennes.

4. Moulin à poudre au Barlet. Il était placé dans l'une des tours du rempart, vis-à-vis le Barlet. En 1677, les héritiers d'Antoine Desbaulx, qui avaient fait des frais pour la réparation de ce moulin, en furent

indemnisés. Depuis ce moulin a été converti en magasin à poudre.

5. Moulin des Tanneurs. Il était placé dans le bastion à l'est de la porte d'Ocre, vis-à-vis l'abbaye des Prés. Il appartenait à MM. Caulier et Ducrocq aîné, tanneurs, lorsqu'il fut réduit en cendres, le 13 juillet 1806, à 11 heures du soir.

CLOCHES.

A la conquête de la ville, en 1667, l'indemnité accordée à raison des cloches, s'éleva à 2,000 patacons; à 1137 florins 8 patards, en 1710; et à 6,000 francs en 1712.

La ville, pour les 34 cloches qui étaient au béfroi, et dont le poids était de 28,435 livres, paya 720 livres 17 sols 6 deniers.

En 1791, le poids des cloches de St Pierre était de 43,000 livres. La 1.ère cloche était de 12,000 livres et la 2.e de 8,000.

A la même époque, les cloches de St Amé pesaient 38,900 livres. La 1.ère cloche était du poids de 10,500 livres, et la 2.e de 8,500.

Alors les cloches de St Jacques pesaient 17,500 livres.

Au mois de novembre 1791, on ne laissa à St Pierre que les 4.e, 5.e et 6.e cloches, le surplus, ainsi que toutes celles des églises de la ville, furent conduites à la Fonderie. Le 20 août 1798, l'administration du département disposa de la cloche de St Jacques, en faveur de la paroisse de Landrecies. Et vers 1802, M. Dieudonné, alors préfet, donna la 3.e cloche de St Amé à l'église du Quesnoy.



Individus nés ou domiciliés à Douai, qui ont péri par l'effet des lois révolutionnaires ou de mouvemens séditieux.

---

1. M. Biencourt, François-Joseph, ancien procureur à la gouvernance, mort à 38 ans, à Cambrai, pour avoir été pris, vers Abscon, au moment où il quittait la France.

2. Mad.e Boulanger, Catherine-Joseph, épouse de l'ancien notaire Lefebvre, mourut, à 60 ans, à Arras, ayant été condamnée comme traître à la patrie.

3. M. Caneau de Langries, Louis-François-

Marie, receveur de l'hôpital-général, mort à 63 ans, à Arras, le 27 avril 1794, ayant été condamné comme traître et conspirateur.

4. M. Caneau du Roteleur, François-Valérien, ex-noble, ancien echevin, mort à 58 ans, à Arras, le 26 mars 1794, comme porteur de pièces fanatiques contre-révolutionnaires et royalistes.

5. M. de Buissy, François-Lamoral, né à Douai, ancien chanoine de la cathédrale d'Arras, mort à 64 ans, en cette ville, le 6 avril 1794, ayant été condamné comme traître, conspirateur et coupable d'attentats contre la souveraineté du peuple.

6. Mad.e de Nédonchel de Staples, vicomtesse, morte, avec ses deux demoiselles, à Cambrai.

7. M. Derbaix, Jean-Pierre, avocat et imprimeur à Douai, mourut, à 38 ans, en cette ville, le 16 mars 1791, victime de mouvemens séditieux, et du dévouement qu'il manifesta pour sauver un concitoyen.

8. M. Descamps, Jean-François-Joseph, imprimeur à Douai, mort à Paris, à 28 ans, le 12 avril 1793.

9. M. Despinoy, Antoine-Joseph, ancien

médecin-major de l'hôpital militaire de Douai, mort à 60 ans, à Arras, le 11 avril 1794, pour avoir entretenu des liaisons avec les ennemis de l'extérieur.

10. M.lle Dufour, Thérèse, née à Douai, vivant en cette ville avec sa mère, mourut à 34 ans, à Arras, le 18 mars 1794, ayant été condamnée du chef de conspiration, et pour avoir conservé des écrits fanatiques et incendiaires.

11. M. Grivillers, Aimé-François-Joseph, ci-devant procureur au parlement, mort à 39 ans, à Douai, le 29 février 1796, pour avoir émigré et être rentré sur le sol français.

12. Madame Hannecart de Briffœuil, Philippine, ancienne abbesse de l'abbaye d'Hasnay, mourut à 63 ans, à Arras, le 25 juin 1794, ayant été condamnée comme traître à la patrie.

14. M. Lejosne de l'Espierre, Pierre-Amé-Michel, né à Douai, avocat à Lille, mourut à 40 ans, à Lille, le 11 février 1794, ayant été condamné comme royaliste.

15. M. Martin, Pierre-Aimé-Joseph, fils aîné du procureur à la gouvernance, mourut à 43 ans, en 1794, à Cambrai, ayant été condamné

condamné pour avoir correspondu avec les émigrés.

16. Nicolon, Louis-François-Joseph, négociant à Douai, mourut à 52 ans, en cette ville, le 17 mars 1791, victime de mouvemens séditieux.

17. Proost, Nicolas-Philippe-Baltazar-Joseph, ancien greffier de chambre au parlement, mourut, à 34 ans, à Arras, le 25 juin 1794, comme traître à la patrie.

Chapelles érigées dans la ville.

On en trouvait dans la plupart des colléges, séminaires, maisons pieuses, à l'hôtel-de-ville et au parlement. On remarquait en outre celles dont l'énumération suit :

1.° La chapelle de Ste Marie-Magdelaine fut érigée en l'an 1248, par Pierre Honoric, pannetier de St Louis, Roi de France. On y arrivait par la rue à laquelle elle a donné son nom. Ce fut sur son emplacement que fut construit le dôme placé à l'est de l'église actuelle de St Pierre.

2.° Chapelle de Notre-Dame Auxiliatrice. Elle était située à droite de l'église des Capu-

cins, et avant d'y arriver. Elle a disparu avec cette maison religieuse, après 1791.

3.° Chapelle de Notre-Dame de Lorette. Elle faisait partie de cet hôpital, placé rue de Paris. *Voyez page* 344.

4.° Chapelle de Notre-Dame de Beaulieu. Elle était placée dans l'intérieur de l'abbaye de Sin, et une seule ouverture grillée dans la rue de ce nom, en laissait la vue à ceux qui venaient l'honorer dans cet endroit très-resserré.

5.° Chapelle de Notre-Dame qui pleure. Cette petite chapelle était érigée à l'angle nord de la rue St Jacques, à l'ouverture de celles des Carmes. Le terrain sur lequel elle était construite fut incorporé, vers 1772, dans la maison du boulanger qu'on bâtissait alors en cet endroit.

6.° Chapelle de Notre-Dame des Wetz. Elle fut érigée au milieu du 13.ᵉ siècle, dans la rue de ce nom, et sous la porte de la ville, de l'agrément du chapitre de St Pierre, qui consentit, en 1412, à ce qu'elle fut entourée de murs. En 1512, des cardinaux, au nombre de douze, accordèrent des indulgences à ceux qui la visiteraient. Elle

a été vendue par l'Etat au commencement de la révolution. En 1817, elle avait encore son ancienne forme extérieure, à droite en allant au moulin.

7.° *Il faut ajouter à l'article de la* chapelle de Notre-Dame de Miracles à St Pierre, *mentionné en la page* 18, que de jeunes garçons jouant avec trop de légèreté devant l'image de cette bienheureuse, la Ste Vierge, qui portait l'Enfant Jésus sur le bras droit, le plaça sur le gauche, pour menacer les jeunes turbulens, qui rapportèrent cet évènement chez eux. Le peuple se porta de suite en foule au cimetière, où des miracles y furent opérés.

8.° Chapelle du St Sacrement de Miracles à St Amé. Elle faisait partie de cette collégiale. *Voyez page* 9.

9.° Chapelle de St Eloi. Elle était érigée sur l'emplacement actuel du corps-de-garde de la porte de Paris, et faisait partie des dépendances du chapitre de St Pierre.

10.° Chapelle de l'hôpital du Petit St Jacques. *Voyez page* 328. Les reliques de St Loup, qui s'y trouvaient, avaient été apportées de St Quentin en 1557.

11.° Chapelle de St Nicaise. Elle fut transférée de la place actuelle de St Jacques en la rue du Mont-de-Piété. Elle a cessé d'exister en 1735.

12.° Chapelle de St Samson. *Voyez pages* 345 *et* 478.

13.° Chapelle de Ste Catherine, au châtel-bourgeois, près le pont à l'Herbe. Elle fut érigée par les devanciers d'Hercule Duhem, écuyer, seigneur d'Auby. En 1805, elle était la propriété des héritiers de la dame Bernard-Hocquet. A cette époque, M. Crespin-Flament la réunit à sa demeure, et démonta la cloche et le clocher. Cette chapelle, dans laquelle on célébrait les offices divins, était fermée depuis la révolution.

14.° Chapelle de Ste Marguerite. Elle était située rue St Julien, à l'angle sud de celle du pont de Pierres. Elle a été réunie, au milieu du 18.e siècle, à la maison, aux quatre coins, occupée maintenant par M. Duriez, receveur de l'arrondissement.

15.° Chapelle du Temple. *Voyez pages* 345 *et* 478.

16.° Chapelle du Dieu de Pitié. Elle était bâtie dans le cimetière de St Nicolas. Elle

fut démolie au mois d'octobre 1786, tant à cause de sa vétusté, que parce qu'elle servait de repaire à des mal-intentionnés.

17.° Avant 1791, des chapelles existaient au palais de justice, et à la prison de la ville; la cloche de cette chapelle, pesant 150 livres, se trouvait en 1817, dans les caves de l'hôtel-de-ville. On lisait ces mots sur son pourtour : *Miguielle fut fondue l'an m. cccc. iiii. par Jacque Chevalier.* A cette époque de 1404, le fondeur J. Chevalier demeurait rue basse des Ferronniers (en 1817, maison n.° 753). La révolution fit disparaître ces chapelles. Maintenant il en existe une en la maison de justice nouvellement construite.

18.° Quatre chapelles existaient sur le rempart et dans l'alignement des parapets, avant 1790. Elles ont été rasées à cette époque.

La 1.ère était au sommet de la rampe nord du Barlet; la 2.e était vis-à-vis de la branche de la Scarpe qui passe au grand Bail; la 3.e à la fin de la rampe conduisant de la porte d'Arras à celle d'Esquerchin; et la 4.e vis-à-vis le flanc droit du bastion de

Chartres, et un peu à l'est de la rampe qui conduit aux casernes.

CALVAIRES, CROIX ET IMAGES
Disséminés dans la ville.

Il a été fait mention des colonnes surmontées de croix aux *pages* 23, etc.

Des calvaires avaient été élevés près des églises, et même près des chapelles. On remarquait surtout 1.° celui de St Pierre, placé contre l'un des arcs-boutans sud de la tour de cette église; 2.° celui établi en 1743 dans une rotonde de la rue de Valenciennes, et sur la clôture du cimetière; 3.° celui adossé au mur d'entre la chapelle de Ste Catherine et la maison de madame Crespin, et se présentant en regard à l'entrée du Marché-aux-Poissons. Des indécences avaient été commises en cet endroit en 1738.

Un calvaire existait vis-à-vis le fort de Scarpe, à l'endroit où le pavé qui conduit à cette forteresse joint la route de Lille. Il fut élevé en 1757, sous la direction du P. Duplessis, jésuite, missionnaire réputé en ce temps. La ville contribua à l'érection de

ce calvaire, et, dans la soirée de la cérémonie, on tira un feu d'artifice en cet endroit.

Notre-Dame des Affligés, St Fiacre et St Léonard étaient les pélerinages les plus fréquentés par les habitans de Douai; le 1.er se trouvait à l'extrémité du faubourg d'Esquerchin, sur l'ancienne route d'Arras; le 2.e avait sa chapelle à Plancques, hameau de la dépendance de Lauwin, et le 3.e à Raches. Notre-Dame des Affligés était spécialement visitée aux Pâques et à la Pentecôte, et St Fiacre à la fin d'août, et au commencement de septembre.

CONFRÉRIES DE DÉVOTION

Etablies à Douai.

1. Les confréries de Notre-Dame du Mont-Carmel étaient établies chez les Carmes-Chaussés et Déchaussés; elles dataient de l'institution de ces maisons en ville.

2. La confrérie de Notre-Dame du Rosaire avait été érigée chez les PP. Dominicains. Elle comptait déjà, dès son origine, les personnages les plus distingués de la ville.

3. Le tiers-ordre de St François se tenait dans le chapitre des Récollets-Wallons. On y admettait les personnes des deux sèxes, mariées ou célibataires.

4. La confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice était instituée chez les Capucins, et les jeunes filles qui la formaient se donnaient beaucoup de peine, lors de la procession que ces PP. faisaient le 8 septembre de chaque année, dans la rue d'Arras.

5. Confréries de St Roch. Chaque rue avait la sienne. Ce saint avait jadis remplacé St Eloi, qu'on intercédait pour être préservé de la peste.

Outre ces confréries de voisinage, il en existait une aux Trinitaires. Les personnes en place qui la composaient, assistaient, un cierge en main, à la procession que ces Chanoines Réguliers faisaient dans la ville, le 16 août de chaque année.

6. Confréries des Trépassés. Il en existait dans chacune des paroisses de la ville, à la réserve de celle de St Amé. La confrérie de la paroisse de St Nicolas avait cela de particulier, qu'à la rentrée de la procession qui se faisait hors de l'église, le 2 novembre,

ladite église était illuminée de petites chandelles bien alignées sur son pourtour.

7. Chaque paroisse avait sa confrérie du St Sacrement. Il existait cependant une grande et une petite confrérie à St Amé. Les membres de la 1.ère ne figuraient que le jour et durant l'octave du St Sacrement : alors ils portaient le dais, faisaient la quête, et avaient des flambeaux chargés de papier bleu. Les membres de la 2.e confrérie faisaient le service habituel de toute l'année, et leurs cierges n'avaient que du papier fleuragé en or. Les personnes les plus distinguées de la ville par leur rang, formaient la grande confrérie, et d'honnêtes bourgeois composaient la seconde.

8. Avec les PP. de la société de Jésus sont disparues les sodalités affectées à chaque classe d'enseignement, et surtout celle dite la sodalité des Saints, dans laquelle une infinité de personnes des deux sèxes de la ville s'était enrôlée.

9. Confrérie de l'Immaculée Conception. Elle célébrait ses offices aux Récollets-Wallons ; elle était composée d'avocats et de procureurs. Le prince annuel était chargé de

donner chaque année un repas splendide et frayeux, à ses confrères et aux Récollets.

10. Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs chez les mêmes Récollets. Elle fut établie le 12 janvier 1573. La 1.ere solemnité eut lieu le dimanche après les Rois. On y lut des chants royaux et des ballades en l'honneur de la Vierge. Des prix et des affiquets d'argent furent décernés aux auteurs des meilleures productions. Long-temps avant 1790, cette confrérie avait cessé d'exister.

11. Confrérie de Ste Dorothée. Elle fut formé en 1663, dans l'ancienne paroisse de St Jacques, par des fleuristes et par des amateurs. Elle se divisa en deux sections en 1716; l'une se fixa à St Pierre, puis aux Récollets-Wallons, elle cessa d'exister vers 1757; l'autre, qui s'est maintenue jusqu'au commencement de 1793, se tenait, dès 1720, aux Récollets-Anglais. Elle était composée de 12 membres. Le 6 février 1767, elle célébra l'année séculaire de son érection. *Voyez page* 579.

12. Confrérie des Clercs-Parisiens. *Voyez pages* 74, 321 *et* 352.

ENVIRONS DE LA VILLE.

1. Mont de Douai. Il est situé au-delà de la porte d'Arras, entre la chaussée et la redoute n.° 111.

2. Maison du Gibet. C'est la première du faubourg de Lille du côté de la ville. Par arrêt du conseil d'Etat du 13 septembre 1672, il fut décidé que les deux maisons dites le Gibet faisaient partie du village d'Auhier, et qu'elles dépendaient, pour la jurisdiction, de la gouvernance d'Arras. Avant 1790, cet endroit jouissait de l'exemption des impôts sur les boissons ; aussi était-il constamment rempli de fraudeurs, qui venaient s'y approvisionner. La justice de St Amé y avait ses fourches patibulaires ; et ce fut ce qui détermina sa dénomination.

3. Château de la Brayelle. Il était situé à 2 kilomètres de la ville, au-delà du Mont de Douai. Les bourgeois de cette ville l'abattirent en 1297. Une ferme existait encore en cet endroit en 1775. MM. Honoré, à qui elle appartenait, la firent démolir à cette époque.

4. Château Placy, ou château Plaisant. Il

est placé entre la ville et le village de Lambres. Il formait, avant 1790, une guinguette très-agréable.

5. Château de Wagnonville. Il est situé à un kilomètre nord-ouest de la ville. Le 1.er mai 1710, il fut attaqué par les alliés. M. de Rochepierre, capitaine au régiment de Piémont, le défendit avec valeur, et n'en sortit qu'après avoir obtenu une capitulation qui serait semblable à celle de la place.

Pavés abordant à ceux de la ville et à celles circonvoisines.

---

1. Le pavé d'Auberchicourt à Marchiennes, construit vers 1737, s'embranche avec celui de Douai à Bouchain.

2. Le pavé de communication de la route d'Arras à celle de Cambrai, par Courchelettes, fut fait vers 1772.

3. Le pavé de Douai à l'Ecluse, qui s'embranche à 2 kilomètres de la ville au-delà du Raquet, fut construit en 1732 et 1733. La ville contribua à sa confection pour une somme d'environ 27,000 francs. Le projet était de le continuer jusqu'à Bapaume.

4. Pavé

4. Pavé de Douai à Gœulzin. On le trouve à 2 kilomètres au sud du précédent. Sa confection est de 1785.

5. Pavé de Douai à Lallaing. Il fut construit en 1812, et aboutit à la route de Lille, vis-à-vis le fort.

Chemins vicinaux les plus fréquentés aux abords de la Place.

1. Chemin de Douai à Lambres. On le trouve à droite en sortant de la barrière de la porte de Paris.

2. Chemin des Chasses-Marée. Il est placé à 300 pas au-delà du précédent, après le pont Bergère, traverse l'extrémité sud de Lambres, et se dirige vers Férin.

3. Chemin de l'Ecorchoir, ainsi désigné parce qu'on y abattait jadis les chevaux. Il conduit de la porte de Paris à celle de Valenciennes. Aux quatre cinquièmes de son étendue, on trouve le chemin des Postes, ainsi nommé, parce qu'il était fréquenté par les couriers, qui, en partant de l'hôpital-général, où la poste se trouvait anciennement, parvenaient plus promptement à la route de Paris,

au-dessus de l'endroit où commence le pavé de l'Ecluse.

4. Chemin de Lambres à Sin. Il traverse la route de Paris, au milieu du faubourg, et va joindre celle de Valenciennes, à l'extrémité de ce faubourg, où il communique avec le pavé qui mène à Sin.

5. Chemin des Allemands. Il vient de Lambres, traverse la route de Paris au Raquet, laisse l'ancien cimetière au sud, et va, après le moulin de Dechy, aborder ce village.

6. Chemin de l'Epinette. Il sort du marais de Sin, va vers Cantin, après avoir traversé la route de Valenciennes.

7. Chemin, ou rue du Bos. Il va du pavé de Plancques à la Motte-Julien, qui se trouve à égale distance de la route et du Polygone. Il y avait anciennement de nombreuses habitations en cet endroit.

8. Chemin de St Joseph. Il va du chemin qui communique de la porte d'Arras à celle d'Esquerchin, au chemin des Vaches, et se dirige vers la Brayelle.

9. Chemin des Vaches. En traversant la chaussée d'Arras, il va vers Cuincy, en laissant la Brayelle au sud.

10. Route de l'Ermite. On la nommait ainsi avant la construction du pavé de Lens au chemin qui conduisait à Plancques.

11. Anciennes routes d'Arras et de Lille. Pour les trouver, on devait suivre le chemin qui conduit à Notre-Dame des Affligés. Peu après cet endroit, ces routes se divisaient.

Comparaison des anciens Poids et Mesures avec ceux du Système Décimal.

---

1. L'hectolitre, ou cent litres, ou cent pintes du nouveau système, contient trois quarreaux de plus que l'ancienne mesure au blé. Cent hectolitres équivalent à 118 rasières 3 coupes 2 quarreaux et 2/5 ; et cent rasières sont égales à 84 hectolitres 20 litres.

2. Le pot à la bière de Douai est égal à 2 litres 1/2 ; et 5 litres valent 2 pots de l'ancienne mesure.

3. Le pot au vin et à l'eau-de-vie est égal à 2 litres 8/100. Six pots valent 12 litres 1/2 environ.

4. Faisceau de bois à brûler. Il en faut 24,

plus 1/5, pour former le stère. 121 faisceaux font 5 stères.

5. L'aune de Douai équivaut à 7 décimètres. 7 mètres font 10 aunes de Douai. Cent aunes font 70 mètres ; et cent mètres font 142 aunes 3/4 et 1/8.

6. L'aune de France équivaut à un mètre 19/100 environ. Cinq aunes de France font à-peu près 6 mètres. Cent aunes font 118 mètres et 8 décimètres. Cent mètres font 84 aunes 1/8 environ.

7. La livre de Douai, poids de 14 onces, vaut les 43/100 du kilogramme. Sept livres de Douai font 3 kilogrammes. Cent livres font 42 kilogrammes 82/100. Cent kilogrammes font 233 livres 1/2.

8. La livre de 16 onces, poids de marc, équivaut à 49/100 du kilogramme. Le kilogramme fait 2 livres 4/100. Cent livres font 48 kilogrammes 95/100. Cent kilogrammes font 204 livres 3/10.

9. *Mesures agraires à Douai.* La rasière d'Ostrevent, territoire compris entre la Sensée, la Scarpe et l'Escaut, contient 127 verges 1/2, chacune de 20 pieds carrés, le pied de 11 pouces de Roi. Cette mesure est égale à 45 ares 22 centiares.

La

La rasière d'Artois ne contient que 42 ares 89 centiares.

Le bonnier d'Orchies contient un hectare 53 ares 75 centiares.

Celui de Lille, 1 hect. 42 ares 37 centiares.

Celui de St-Amand, 1 hect. 21 ares 98 c.

10. Le pied de Douai se divise en 10 pouces, qui forment 11 pouces de France. Le pied anglais a les mêmes proportions que celui de Douai.

Additions.

1766. 7 mai. Incendie qui réduisit en cendres la maison de l'épicier Cambrai, située rue des Ferronniers.

1768. 17 octobre. Le Roi de Dannemarck, Christian VII, venant d'Angleterre, par Lille, avec plusieurs personnes de sa cour, descendit à Douai, sur l'Esplanade. La garnison s'y trouvait en bataille. Ce Monarque visita l'arsenal et la fonderie, dîna chez M. le 1.er président de Calonne, et partit le même jour pour Valenciennes, en se rendant à Paris.

Vers 1770, un méridien fut établi sur la place d'Armes, à l'arbre de Cracovie, maison

du libraire Delannoy, n.° 558, par les soins des amateurs de nouvelles, qui se réunissaient en cet endroit tous les jours à midi. Ce méridien, calculé par M. Oberlin, professeur de mathématiques de l'école d'artillerie, a été peint par M. Caullet, professeur de l'école municipale du dessin.

27 octobre 1782. Les échevins publièrent la décision du ministre de la guerre, portant que le droit d'accorder des priviléges aux troupes de comédiens, appartient aux gouverneurs des provinces.

Il résulte de l'état de revue passée le 31 octobre 1786, par le commissaire des guerres Mazelaigue, que *Bonaparte*, 16.e lieutenant en second au régiment d'artillerie de la Fère, était absent du corps. Il résulte de l'état de la revue immédiatement suivante, que cet officier était présent à son poste. Ainsi le régiment de la Fère étant arrivé à Douai le 19 octobre 1786, et en étant parti le 18 octobre 1787, Bonaparte a pu demeurer en ville un peu moins d'un an.

Du 13 novembre 1790 au 21 mai 1791, parurent à Douai cinquante-cinq N.^os d'une

feuille publique intitulée : *Courier de la Scarpe, ou l'Echo du département du Nord.*

1800 14 juillet. Le préfet posa la première pierre de la colonne départementale, sur la place de St Jacques.

Vers la fin de 1807, et en exécution de l'arrêté du préfet en date du 10 décembre 1806, un tour fut établi à l'hôpital général, pour y déposer les enfans abandonnés.

1812. 7 février. Arrêté du maire qui régularise les services à rendre par les portefaix et les mesureurs, lors des incendies.

1815. 20 novembre. Traité de paix et conventions y annexées. Huit places du département du Nord furent occupées par le corps d'armée des puissances alliées ; et nonobstant cette occupation partielle, une garnison de mille hommes put être entretenue par le Roi, à Douai et au fort de Scarpe.

Marchés publics. Changemens dans les lieux de leurs tenues.

Bestiaux, au Barlet. Arrêté du 14 mars 1814.

Bois à brûler, au rivage de St Vaast. Arrêté du 16 septembre 1805.

Fourrages, au Barlet. Arrêté des 12 novembre 1812 et 9 décembre 1817.

Lins, aux Halles, puis au Dauphin. Arrêté du 25 septembre 1817.

Au mois d'août 1818, on annonça la souscription d'un ouvrage intitulé : *Annales de la Cour Royale de Douai*, ou *Recueil des Arrêts*. Plusieurs volumes de cet ouvrage furent livrés aux souscripteurs.

1821. 10 janvier. La garde-nationale cessa tout service.

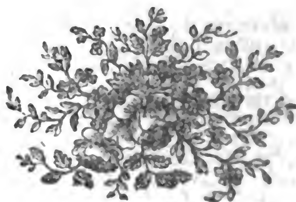


TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Refuges

COMPLÉMENT
A QUELQUES ARTICLES DES SOUVENIRS.

Page 9.

Prévôts de la Collégiale de St Amé.-- 1.re Dignité.

Au nombre des anciens prévôts, on remarque, en 1078, le B. *Remare*, et, en 1314, *Jean de Marigni.*

Suit l'énumération de ces dignitaires depuis l'érection de l'Université.

1. Wallerand *Hangouart*, aumônier de Charles-Quint, mort en 1567.

2. Mathias *Galenus*, docteur et professeur en théologie, remplaça M. Hangouart, après deux ans de vacance, en 1569. Il mourut, à 45 ans, le 4 février 1573.

3. Mathias *Bossemius*, docteur et professeur en théologie, fut nommé, au lieu de M. Galenus, en mars 1576. Il mourut, à 72 ans, le 4 février 1599.

4. Guillaume *Richardot*, succéda à M. Bossemius le 21 juin 1599. Il abandonna sa dignité en 1609 ou 1610.

5. *Grobbendoncq de Van-Ursel.* Remplaça aussitôt G. Richardot. Il mourut au mois de décembre 1629.

6. Claude *Richardot*, nommé au mois de janvier 1630, exerça jusqu'en 1645.

7. Pierre Albert *d'Ursel*, succéda à Claude Richardot, en 1645. Il abandonna sa dignité avant sa mort.

8. Nicolas *Lelong*, docteur et professeur en théologie, succéda à P. A. d'Ursel au mois d'avril 1658. Il mourut en octobre 1669.

9. Mathias *Geertman*, docteur et professeur en théologie, fut nommé, par Louis XIV, en décembre 1669. Il mourut le 29 novembre 1683.

10. Jacques *Gilbert*, docteur et professeur en théologie, succéda à M. Geertman en février 1684, et mourut à Pierre-Encise en février 1712.

11. Jacques *de Marcq*, docteur et professeur en théologie, fut nommé par le Roi, le 14 octobre 1712. M. Jean François *Malpaix*, que le chapitre avoit nommé à cette dignité, le 29 juillet précédent, tandis que les alliés possédaient la ville de Douai, fit de vives démarches pour soutenir son élection; il succomba dans ses prétentions le 18 juillet 1722; et M. de Marcq, son compétiteur, fut maintenu dans ses droits; celui-ci mourut en octobre 1743.

12. Jacques *Taisne*, docteur en théologie, fut nommé prévôt en 1743, et mourut le 30 juin 1782.

13. Pierre-François-Xavier *de Ranst de Berchem*, conseiller clerc au parlement de Flandre, fut nommé prévôt le 28 juillet 1782. Il était en exercice à la suppression du chapitre, et mourut en émigration.

Doyens de la même collégiale, depuis 1649. -- 2.e Dignité.

1. *Cujest*, licencié-ès-lois, élu en 1649, donna sa démission à la fin de cette année.

2. Charles *Dufour*, bachelier-ès-lois, élu en 1649.

3. 1680. Pierre *de Raisme*.

4. 1695. Nicolas *de la Verdure*, docteur et professeur en théologie, mort à 83 ans, en 1717.

5. 1717. Jos. *Fontaine*, docteur en théologie.

6. 1742. Jacques-Joseph *Dubois*, docteur et professeur en théologie, mort en 1753.

7. 1753. Jacques-Albert *Bruneau de Wassignies*, licencié en théologie, honoraire en 1764, mort le 24 juillet 1782.

8. 1764. Pierre-Jean-Baptiste *Planel*, doc-

teur et professeur en théologie, mort, à 72 ans, le 12 novembre 1788.

9. 1788. André *Chevalier*, docteur et professeur en théologie, était en exercice à la suppression du chapitre. Il mourut le 23 décembre 1819, à Cambrai, étant revêtu des fonctions de vicaire-général.

Chantres --- 3.e Dignité.

1666. François *Housseau*, alors en exercice.

1700. Philippe *Rivette*.

1706. Jean-François *Malpaix*.

1712. Philippe-François *Funck*.

1743. Norbert *Bry*.

1752. Joseph *Desmolin*.

1768. Etienne-Joseph *Lebez*, mort le 23 mai 1780.

1780, Philippe-Joseph *Dervillers*, mort le 16 décembre 1787.

1787. Augustin-Joseph *Froissart*, mort le 6 décembre 1792.

Trésoriers --- 4.e Dignité.

1666. Pierre *Errembault*, alors en exercice.

1671. Nicolas-Dominique *Delefeuille*.

1686. André *Levaillant*.

1702. Jean-Baptiste *Malpaix*.

1720. Jacques-Gilbert *Dubois*.

1731. Narcisse-Alexandre *du Belloi*, mort le 16 novembre 1739.

1739 Fr.-Daniel *de Forest*, mort en 1746.

1746. Ferdinand-Dominique *Liévens*.

1757. François-Gabriël *Canquelain*, mort le 3 décembre 1787.

1787. Charles-Adrien-Joseph *Maronnnier*.

Ecolâtres -- 5.e Dignité.

1666. Pierre *de Raisme*, alors en exercice.

1681. Gaspard *Hériguer*.

1686. Nicolas-Dominique *Delefeuille*.

1695. Philippe-François *Funck*.

1736. Jean-Baptiste *Descarpentries*.

1753. Charles-François *Coupé*.

1753. Pierre-Jean-Baptiste *Planel*.

1764. Etienne *Lebez*.

1768. Martin-Polieucte *Cuvelier*, mort en 1780.

1780. Jacques *Denimal*, mort en 1786.

1786. Pierre-Ubalde *Mallet*, mort en 1803.

Etat du chapitre de St Amé, à sa suppression, le 16 novembre 1790.

Prévôt. 1782. De Ranst de Berchem, mort.

Doyen. 1788. Chevalier, mort en 1819.

Chantre. 1787. Froissart, mort en 1792.
Trésorier. 1787. Maronnier, mort.
Ecolâtre. 1786. Mallet, mort en 1803.

Chanoines.

1765. Parfait, mort.
1775. Milhaud de Baubal, mort.
1780. Majault, mort.
1780. Legrand, mort en 1790.
1780. Descamps, mort.
1781. D'haubersart, mort en 1796.
1782. Gavelle, *secrétaire* depuis 1775.
1782. de Bacquehem, mort.
1783. Ernotté, mort en 1792.
1785. Mellez, mort en 1804.
1786. Duchastelet.
1786. Hage, mort en 1791.
1787. Levesque, doyen de St Jacques à Douai.
1787. Honner.
1787. Saingevin, mort.
1787. Béghin, mort.

Semi-Prébendés.

1776. Dalost, mort.
1786. Duchesnoy, mort.

Chapelains.

Chapelains ou Bénéficiers de la Collégiale de St Amé.

Titres des Chapelles.	*Titulaires.*
Corial de St Pierre, à Féchain.	1747. Blauwart.
Camp-Fleuri, à Mory.	1749. Choquet.
St Michel, à Dorignies.	1753. Gosse.
Notre-Dame de Furnes.	1757. Carré.
Ste Anne.	1757. Caudron, o.
Notre-Dame du Four.	1762. Desoin.
Ave Maria.	1762. Colard.
Ste Elizabeth.	1763. Audent.
Notre-Dame de Prime.	1765. Froissart.
Du petit *Requiem.*	1767. Stordeur.
. . . .	1770. Tabary.
Du grand *Requiem.*	1771. Villers.
. . . .	1771. Dusauchoy.
Ste Elizabeth.	1772. Delfériere.
Ste Catherine.	1772. Dewalle.
St Pierre et St Paul.	1774. Nicquet.
Ste Elizabeth.	1774. Delorme.
Beatæ Mariæ de Wagnonville.	1776. Dubrulle.
Ste Catherine.	1777. Chevalie[illegible]
N.-D. de l'abbaye des Prés.	1777. Dup[illegible] r.

y [illegible] re.

[illegible] y y.

Titres des Chapelles.	*Titulaires.*
Notre-Dame de Prime.	1777. Manié.
St Jacques à St Albin.	1779. Planchon.
Notre-Dame à St Albin.	1779. Cartigny.
St Jean.	1780. Pauchet.
St Samson, Notre-Dame du Four à St Albin.	1780. Delacroix.
St Albin.	1780. Dubrulle, fr. j.
Ste Marguerite.	1780. Godescaux.
St Jacques à St Albin.	1783. Marteau.
. . . .	1784. Corion.
Notre-Dame de Furnes.	1785. Legris.
St Jean.	1785. Hinderyck.
Notre-Dame de Primes.	1786. Beaufort.
Notre-Dame du Four.	1786 Caudron, n.
Ste Catherine.	1788. Vantouroux.
Notre-Dame du Four.	1789. Coulon.
S. Elizabeth du C. Fleuri.	1789. Galan.
St Jean.	1789. Déprès.

Page 16.

Prévôts de la Collégiale de St Pierre;

-- 1.ere *Dignité.*

(Ex... trait de *Miræus*, tome 3.e, page 154, *édition de B... ruxelles de* 1734.)

... Bernardus.

1. En 1125. ...

2. 1162. Robert...

3. De 1163 à 1191. Hugo.

4. 1197. Robertus.

5. . . . Petrus, mort en 1208.

6. 1209. Nicolaus.

7. 1217. Petrus, mort en 1237.

8. 1238. Michel.

9. . . . Ægidius de Brugis, vivait de 1240 à 1252.

10. . . . Lanvinus.

11. . . . Joannes de Foro.

12. . . . Joannes du Markier.

13. 1293. Joannes de Novilla.

14. 1293. Gerardus Muller.

15. 1304. Gerardus de Fretin.

16. 1322. Petrus de Mailly.

17. 1341. Gérard Fierlin.

18. 1354. Gérard Muller.

19. 135.. Pierre, successivement évêque de Nevers et d'Arras.

20. 1369. Jacques de Camfaing.

21. 1393. Jacques de Strazéele.

22. 1401. Théodore Palene.

23. 1409. Etienne de Chalvaire.

24. 1428. Etienne de Chevery.

25. 1429. Walleric de Margnie, prévôt de St Amé en 1440.

26. 1444. Nicolas de Grincourt.

27. . . . . Jean ou Antoine *Dubuisson*, carme, évêque de Bethléhem et confesseur du duc de Bourgogne, mort vers 1469.

28. 1484. Jean *de Were.*

29. 1486. Eloi *Grenier.*

30. 1500. Louis *Compère.*

31. 1504. Pierre *de Voes.*

32. 1508. Sidrac *de Lalaing.*

33. 1533. Pierre *de Manchicourt.*

34. 1541. Jean *Cécile.*

35. 1558. Réginalde *Marie.*

36. 1561. Jean *Souguenet.*

37. 1563. Richard *Smith*, docteur et professeur en théologie.

38. 1563. Mathieu *Galenus*, docteur et professeur en théologie.

39. 1571. Jean *Dubuisson* (*Rubus*), docteur et professeur en théologie.

40. 1596. Antoine *Surius*, docteur en théologie.

41. 1597. Guillaume *Estius*, docteur et professeur en théologie.

42. 1614. George *Colvenère*, docteur et professeur en théologie.

43. 1649. Théodore *Vancouverden*, docteur et profeseur en théologie.

44. 1658. Mathias *Geertman*, docteur et professeur en théologie.

45. 1670. Pierre *de Lalaing*, docteur et professeur en théologie.

46. 1682. Henri *Decerf*, docteur et professeur en théologie.

47. 1706. Adrien *Delcourt*, docteur et professeur en théologie.

48. 1740. Edouard-Louis *Gouliard de la Feuillie*, conseiller clerc au parlement.

49. 1767. François-Joseph *Levaillant du Thil*, conseiller clerc au parlement.

50. 1769. François-Joseph *Théry de Gricourt*, licencié-ès-lois.

51. 1787. Charles-Joseph *de Wéry*, conseiller clerc au parlement.

Doyens. -- 2.ᵉ Dignité.

Elle a été érigée au mois de mars 1207, par l'évêque d'Arras Radulphe.

Doyens depuis 1659.

1659. Pierre de Lalaing, docteur et professeur en théologie.

1670. Henri Decerf, docteur et professeur en théologie.

1682. J.-Bapt. Delacroix, licencié-ès-lois.

1688. Anselme Vanblotacq, docteur en théologie.

1706. François de Hailly, licencié-ès-lois.

1709. Jean-Michel Amand, docteur et professeur en théologie.

1730. Pierre Cocquel, licencié en théologie.

1738. Augustin Delannoy, docteur en théologie.

1751. Jean-Louis Audent, licencié en théologie.

1761. Jacques-Antoine Liénard, docteur et professeur en théologie.

1787. Séraphin Hornez, licencié en théologie, doyen à Leuze en 1822.

Chantres. --- 3.e Dignité.

Elle a été érigée le 31 octobre 1651, et Louis XIV a confirmé cette érection au mois de juin 1681.

Gérard Chevalier, titulaire, mort en 1657.

Robert Remy, en exercice en 1681.

Robert Gardel, exerçait en 1708.

Joseph Motquin, en exercice en 1737.

Maurand-Joseph Becquet, élu le 12 octobre 1743, mort le 1.er février 1790.

Ecolâtres. -- 4.e Dignité.

Taffin oncle, en exercice en 1720.

Pierre-François-Joseph Taffin, en exercice avant 1742, mort en 1778.

De Ranst de Berchem, élu en 1778.

Jean-Jacques Ernotte, élu en 1782.

Antoine-Joseph Desplancq, docteur et professeur en théologie, élu le 5 mars 1784, mort le 29 août 1817.

Etat du Chapitre de St Pierre, à sa suppression, le 16 novembre 1790.

Prévôt. 1787. De Wéry.

Doyen. 1787. Hornez.

Chantre. . . . . . .

Ecolâtre. 1784. Desplancq, mort.

Chanoines.

1. 1750. Gouliart, mort.
2. 1756. Vanacken, mort le 20 sept. 1806.
3. 1761. Liénard, mort le 8 juin 1792.
4. 1764. Renart, mort le 24 octobre 1819.
5. 1766. Viérin, mort le 27 décembre 1793.
6. 1778. Leroi, mort.
7. 1782. Ducoron, mort.
8. 1786. Berthier de Chemilly.
9. 1787. Regnier, mort.

Semi-Prébendés.

1. 1778. Huart, *secrétaire*, mort le 2 août 1807.

2. 1783. Breuwart, mort le 5 septembre 1814.

Chapelains ou Bénéficiers de la Collégiale de St Pierre, à sa suppression.

1751. Delaplace, mort en 1790.
1753. Duriez, mort en 1803.
1758. Lequien, mort.
1760. Caniliot, mort en 1794.
1762. Pronié, mort.
1763. Nicolas de Surpalis, mort en 1807.
1763. Barré, mort en 1803.
1772. Milly, mort en 1811.
1775. Sturbois, mort.
1779. Choquet, mort en 1790.
1779. Ganil.
1780. Dédoit.
1781. Bourgois, mort en 1803.
1782. Jouniaux, mort.
1782. Bourgeois.
1782. Briez, curé à Lallaing.
1783. Miellet, mort.
1784. Degoudt de Tournefort.

1784. Waroquier.
1784. Zambault.
1784. Carpentier, curé, doyen à Douai.
1786. Levée.
1787. Fouquay.
1787. Brisse.
1787. Hiolain.
1787. Boulart.
1788. Mayeur, curé, doyen de Seclin.
1789. Bourla.

Bénéficiers clercs.

1758. Dufeutrel, mort.
1779. Lespagnol.
177.. Ansman.

Les titres de ces bénéfices étaient de l'Annonciation de la Ste Vierge, des Chartriers, de la Magdelaine, de Notre-Dame de Marle, du prieuré de Montigni, de *Requiem*, de St Eloi, de St Jean, de St Jean des Enfans-trouvés, de St Jean-Baptiste, de St Maur, de St Michel dit *Parce*, de St Michel en Halle, de St Nicaise au Mets, des trois Maries, de Vicery, etc.

On portait en 1790, à 3,000 francs environ le revenu annuel de chaque prébende canoniale

de St Amé, et à 2,000 francs celui des prébendes de St Pierre. A certaines époques de l'année, on distribuait, au clergé de ces deux collégiales, des pains nommés *Miches*; ils étaient fabriqués avec la fleur de farine, et pétris avec du lait. On peut ajouter ces miches aux friandises énumérées à la page 548.

CURÉS AVANT 1790.

Curés, Vicaires perpétuels ou Desserviteurs de la Paroisse de St Pierre.

En 1688. Jean-François Alexandre, mort en 1720.

1720. Jacques-François Tourselle, mort le 2 mars 1760.

1760. Etienne-François Delattre, desserviteur jusqu'en 1767.

1767. François-Louis de Bacquehem, curé jusqu'en 1782.

1782. Philippe-Léon-Emmanuël Ducorron, desserviteur jusqu'en 1784.

1784. Léon-Joseph Breuwart, curé, mort en 1814 doyen à Lille.

Page 21.

Curés de la Paroisse de St Jacques.

En 1719. Billecocq.

En 1720. Le Porc.

En 1728 Chapelet.

En 1737. Ambroise Espinoy.

En 1739. Philippe Poisson, mort le 11 décembre 1740.

En 1740 Paul Gautier.

Avril 1741. Jacques-Dominique Léon.

Septembre 1741. Pierre Depoix, mort le 24 octobre 1761.

Décembre 1761. Etienne-Louis-Guillaume Regnault, conseiller clerc au conseil supérieur de Douai au mois d'octobre 1771.

9 Juin 1772. Joseph-Louis Albiac quitta la cure le 15 septembre 1778.

6 Octobre 1778. Charles-Nicolas Pantin; mort le 23 octobre 1786.

Décembre 1786. Claude-François-Marie Primat, évêque du département le 30 mars 1791, décédé archevêque de Toulouse, le 10 octobre 1816.

Page 22.

Curés de la Paroisse de St Nicolas.

En 1622. Lelong.

En 1700. Dominique Mayeux.

1700, le 9 novembre. Claude-Philippe-François Bultel.

En 1719. Marc Lefebvre.

En 1730. François-Joseph Mourmant, mort en février 1754.

Août 1754. Pierre-Ignace Coquelle, mort à 86 ans le 26 septembre 1798.

Page 24.

Curés de la Paroisse de Notre-Dame.

En 1622. Lambert.

En 1699. Jean-François Cretelot.

En 1710. Bouquart.

En 1711. Augustin Leroi. Existait en 1719.

Hubert Dubois, mort en novembre 1738.

Juin 1739. Jacques-François Flament, mort le 3 décembre 1747.

Juillet 1748. Louis-Thomas Alexandre, mort le 10 juillet 1753.

Mai 1754. Jean-Maurand-Hypolite Tondeur, chanoine de St Amé en 1784, mort en 1786.

1784.

1784. Louis-Joseph Goguillon, supérieur du séminaire diocésain en 1807.

Page 26.

Vice-Curés de la Paroisse de St Amé.

En 1701 et 1705. Antoine Deleburie.

En 1737 et 1741. François Mallez.

De 1750 à 1762. Hornez.

1762. Louis-Auguste-Joseph Leblond, mort le 18 mars 1782.

1782. Pauchet, était en exercice en 1790.

Curés de St Albin.

Avant 1608. Jacques Pollet.

En 1622. Lespagnol.

En 1635. Dugardin.

Dès 1698. Jean Binault, mort le 4 décembre 1714.

1715 Jean-François Marselle, mort le 16 septembre 1767.

1768. Philippe-François Dhaubersart, chanoine à St Amé en 1781, mort en 1796.

1781. Laurent-Joseph-Gabriël Plumecocq, en exercice en 1790, mort en 1803.

Page 27.

CURÉS DES PAROISSES EN 1791.

Paroisse de St Pierre.

1. Félix-Joseph *Bourdon*, curé-doyen de Dourges, élu par les électeurs du district, ne voulut pas se rendre à leurs vœux, et préféra rester à son poste.

2. Laurent-Joseph-Gabriël *Plumecocq*, alors curé de St Albin, élu le 17 avril 1791.

Paroisse de St Jacques.

Pierre *Perrin*, alors aumônier du régiment de Chartres, infanterie, élu le 17 avril 1791. Il mourut le 7 juillet 1818.

Paroisse de St Amé.

Pierre-François *Caille*, alors curé de Cuincy; fut élu le 17 avril 1791; il mourut curé-doyen de St Géri à Valenciennes, le 13 mars 1803.

Page 29.

CURÉS DES PAROISSES *établies d'après le concordat de* 1802.

Page 51.

Paroisse de St Pierre.

1. Joseph-Ferdinand *Lelièvre*, installé le 23 janvier 1803, mort, à 69 ans, le 25 février 1808.

En 1790, il était chanoine et grand ministre du chapitre de la Métropole de Cambrai.

2. Etienne-Paul *Carpentier*, installé le 14 mai 1808; il était précédemment et depuis 1803 curé de St Jacques.

Page 32.

Paroisse de Notre-Dame.

1. Laurent-Joseph-Gabriël *Plumecocq*, installé le 23 janvier 1803, décédé en exercice à 66 ans, le 11 juillet 1803. En 1790, il était curé de St Albin.

2. Jean-Thomas *Noureux* fut promu le 10 septembre 1703; il mourut le 14 avril 1814. En 1790, il faisait partie des prédicateurs distingués de l'ordre de St Dominique, à Paris.

3. Auguste-Laurent-Joseph *Deleruyelle*, installé le 11 juin 1814. Il était auparavant curé à Quesnoy-sur-Deûle. Au mois de décembre 1821, il fut nommé curé-doyen de St Maurice à Lille.

4. *Saint-Leger*, alors curé d'Avesnes, fut nommé au décanat et à la cure de Notre-Dame, dans les premiers jours de décembre 1821; et vers le 10 juillet 1822, il fut élevé à la dignité de vicaire-général et de chanoine du diocèse.

5. *Flory*, alors curé de Lomme, arrondissement de Lille, nommé curé-doyen de Notre-Dame, fut installé le 30 juillet 1822.

Page 33.

Paroisse de St Jacques.

1. Etienne-Paul *Carpentier*, installé le 6 mars 1803; passa à la paroisse de St Pierre en 1808.

2. Charles-Ignace *Lewille*, installé le 14 mai 1808. Au mois de mai 1813, il fut nommé archiprêtre du diocèse. En 1790, il était religieux et professeur en théologie à l'abbaye de St Eloi; et en venant à Douai, il quitta la cure de Quesnoy-sur-Deûle.

3. Alexandre-François-Narcisse *Levesque*, installé au commencement de juin 1813. En 1790, il était chanoine à St Amé à Douai, et depuis le concordat il avait été curé à Cuincy et à Marchiennes.

Page 59.

Abbesses de l'Abbaye des Prés.

1. 1218. Eliscende Dassonville, alors prieure de l'abbaye d'Asnay.

2. ------ Elisabeth, fille du châtelain de Douai.

3. ------ Agnès, de Douai.

4. ----- Engleberte, de Douai.

5. ----- Richilde, de Douai.

6. ----- Marie Bury, de Lille; elle fut 32 ans abbesse.

7. ----- Mathilde Decans, de Douai.

8. ----- Eliscendis; elle n'était point du monastère des Prés.

9. ----- Isabelle d'Hamecicourt.

10. ----- S. Loucart, d'Arras.

11. ----- Marguerite Dennicœul, de Douai.

12. ----- Jeanne Mouillart, de Cambrai.

13. ----- Catherine de Sauty, de Douai.

14. ----- Jeanne Monière, de Douai.

15. ----- Marie Gomer, de Lille.

16. ----- Mathilde le Pouletier, de Tournai, ne fut abbesse qu'un an, redevint ensuite religieuse.

17. ----- Marie de St-Albin, fille du prévôt ce de nom, à Douai.

18. ----- Jacqueline Cormorand, de Marcq-en-Pévèle.

19. ----- Florence le Pouletier.

20. ----- Isabiau Picquette, quitta volon-

tairement la crosse, après l'avoir portée durant vingt-cinq ans.

21. ----- Jeanne de Molenbais fut abbesse pendant six semaines.

22. ----- Catherine d'Aigremont.

23. ----- Marie Aupouche, née à Templeuve en Dossemé, gouverna durant 22 ans.

24. ----- Catherine Dubus, née à Cysoing. Elle était abbesse en 1477, et survécut 19 ans à la translation du monastère; ainsi elle mourut en 1496.

25. 1496. Antoinette Delalacherie, impétra du pape une bulle, pour joindre la vieille abbaye à la nouvelle.

26. ----- Jean Deleque entreprit la construction d'édifices somptueux, et d'une belle église qui fut dédiée à la Vierge.

27. ----- Philippe Dablain environna le monastère de murailles, et bâtit le pont sur la Scarpe. Cette dame mourut en 1538.

28. 1538. Isabeau Denis acheva de bâtir et d'orner l'église.

29. ----- Jacqueline Boulanger enrichit son église de vases sacrés.

30. ----- Isab. de la Tramerie rétablit la régularité dans la maison.

31. 1591 Louise d'Aoust, fille d'Eustache, seigneur de Jumelles, élue le 19 juin, fut abbesse 30 ans.

32. 1628. Isabeau de Broide, élue le 27 décembre.

33. 1647. 3 janvier. Catherine Geet, de Douai.

34. 1652. 9 août. Isabeau de Raismes.

35. 1661. 1.er décembre. Catherine Levra.

36. 1664. 12 août. Catherine Vilain, de Douai.

37. 1671. 1.er avril. Jossine Debray, de Lille.

38. 1691. Anne de Crevant de Humières, (sœur du maréchal de ce nom, gouverneur de la province), religieuse de Jouarre, nommée abbesse au mois de mai 1671, installée le 22 juillet suivant. Elle mourut le 13 septembre 1712, à Lille, où elle s'était réfugiée à cause du siège de Douai. Cette dame fit bâtir le dortoir de sa maison.

39. 1712. 1.er novembre. Marie-Pétronille Delos, née à Lille, installée le 8 avril 1713, morte le 13 décembre 1739.

40. 1740. 10 février. Albertine Hériguer, née à Douai, installée le 15 mars, décédée le 20 janvier 1747.

41. 1747. 4 février. Thérèse-Eulalie Lefebvre de Gouy, née à Arras, installée le 23 mars, morte le 27 septembre 1764.

42. 1764. 27 novembre. Henriette-Anne-Françoise-Joseph de Maes, née à Tournai en 1728, installée le 5 janvier 1765, était en exercice à la suppression.

Page 61.

Abbesses de l'Abbaye de Sin.

1. 1233. Ealis.
2. 1242. Olda.
3. ------ Marguerite, gouvernante.
4. ------ Julienne.
5. ------ Hélois.
6. ------ Marie Muletz.
7. ------ Ivette Bonnebrocque.
8. ------ Pierronne de Lys.
9. ------ Marie le Jeune.
10. ------ Nicaise Bail.
11. ------ Agnès Deliau.
12. ------ Marguerite Bonnebrocque.
13. ------ Marie de France.
14. ------ Jeanne Nedoulle.
15. ------ Idoine Martine.
16. ------ Yolente Janson.

17. ----- Alis Turquette. Ce fut sous elle que les religieuses gardèrent la clôture, en 1480.

18. ----- Magdelaine de la Vacquerie.

19. 1538. Jeanne de Montmorenci; elle fut, ainsi que les suivantes, inhumée au couvent de Douai.

20. ----- Bonne Brousse.

21. Anne Delattre, fille du juge de la gouvernance.

22. 1608. Anne Moulart, morte le 12 janvier 1624. Ce fut sous elle que l'abbaye fut transférée à Douai.

23. Isabelle Dassonville, bénite le 22 décembre 1624.

24. Isabelle Haudouart, bénite le 16 novembre 1647, morte le 9 avril 1682.

25. Elizabeth-Rictrude Despretz, bénite le 30 janvier 1683, morte le 20 janvier 1697.

26. Marguerite Caullet, nommée le 3 novembre 1697, morte en 1711.

27. Angélique Thumerelle, bénite en 1712, morte le 19 février 1735.

28. Marie-Philippe l'Hoste, nommée le 24 juin 1735, morte à 69 ans, le 13 nov. 1768.

29. Marie-Anne-Joseph Mortagne de Landas, nommée le 12 mars 1769, était en exer-

çice à la suppression ; elle mourut à Douai, le 20 décembre 1791.

Page 62.

Abbesses de l'Abbaye de Paix.

1. Florence de Verquigneul, fondatrice.

2. 1638. Marie-Anne Degoudenove, née à Tournai, morte le 24 juin 1653.

3. 1653. Marie-Ignace Gréem, originaire de Lille, morte en 1681.

4. 1681. Colombine Lestoquart, née à Arras, morte le 6 février 1706.

5. 1706. Marie-Magdelaine Lesage, née à Douai, morte dans le 3.e trimeste de 1744.

6. 1744. Marie-Gabriel Pollet mourut vers 1754.

7. 1755. Anne-Joseph Delahaye, morte en 1768.

8. Marie-Barbe Cotelle, née à Cambrai, élue le 8 octobre 1768, morte en 1789.

9. Anne-Joseph Boutry, élue en 1789, était en exercice à la suppression.

Pages 41 et 289.

La maison, et surtout le collége desservi par les Jésuites à Douai, avait trop de rapports avec

l'abbaye d'Anchin, pour que quelques mots sur sa fondation et ses abbés soient ici déplacés.

Cette abbaye de bénédictins était placée à Pecquencourt, commune du canton de Marchiennes, dans une petite île formée par la Scarpe. Elle avait été fondée l'an 1079, par Sicher et Watter, personnages d'une grande piété, et fort riches, qu'on assure être de Douai. Son église avait été dédiée sous le titre de St Sauveur, l'an 1086, par Gérard, évêque d'Arras et de Cambrai. Ce prélat y avait établi, pour premier abbé, Adelard, religieux d'Hasnon, qui mourut peu après.

2. Anselme, mort en 1088.

3. 1090. Haimeric, religieux de St Vaast; mort en 1102.

4. 1109. Gelduin résigna la crosse 7 ans après.

5. 1111. Robert, résigna 2 ans ensuite.

6. 1113. Aluisius, évêque d'Arras en 1131; mort en 1148.

7. Gossuin, né à Douai, abbé de 1131 à 1166.

Odon, évêque de Cambrai. On croit qu'il n'était abbé que pour les honneurs.

8. Alexandre, de 1166 à 1174.

9. 1180. Simon, mort en 1201.

10. 1201. Adamus, mort en 1208.

11. Williame, de 1208 à 1212, entra alors religieux à Clairvaux.

12. 1213. Simon, mort en 1234. Le pape Honoré III lui accorda des priviléges pour lui et pour ses successeurs.

13. 1234. Wille-Leparent, mort en 1244.

14. 1244. Jacques de Béthune, mort en 1251.

15. 1251. Will-Brunel, mort en 1268.

16. 1268. Anselme Brunel, mort en 1274.

17. 1274. Adamus, mort en 1289.

18. 1289. Everard, mort en 1291.

19. 1291. Jean de Vocute, mort en 1316.

20. 1316. Hugues, mort en 1321.

21. 1321. Pierre, mort en 1326.

22. 1321. Eustache, mort en 1326.

23. 1326. Jean le Beuf, mort en 1336.

24. 1336. Jean d'Esquerchin, mort en 1346.

25. 1346. Amédée de la Viniac, mort en 1356.

26. 1356. Radulphe de Longueville, mort en 1361.

27. 1361. Pierre de Neuville, mort en 1373.

28.

28. 1373. Jean le Bescot, mort en 1387.

29. 1387. Henri de Conflans, mort en 1414.

30. 1414. Jean de Batère, mort en 1448.

31. 1448. Pierre Toullet, mort en 1464.

32. 1464. Hugues Lohes, mort en 1480.

33. 1480. Guillaume d'Osterel, mort en 1511.

34. 1511. Charles Coquiu, dit St-Wagon, neveu du précédent, mort en 1546.

35. 1546. Jean Asset, religieux de St Vaast, mort en 1555.

36. 1555. Jean Lentailleur, mort en 1574.

37. 1576. Wernerus de Wavré, mort en 1610.

38. 1610. Jean Faveau, mort en 1620.

39. 1620. Jean Lemerre, né à la Bassée, mort en 1632.

40. 1632. Jean de Vauceel, mort en 1647.

41. 1647. François de Calonne, mort en 1685.

42. 1685. César, cardinal d'Estrées, 1.er abbé commendataire, mort en 1714.

43. 1715. Melchior, cardinal de Polignac, 2.e abbé commendataire, fut relégué à Anchin de 1718 à 1721. Il employa ce temps à travailler son fameux poëme de *l'Anti-Lucrèce*. Il

mourut à Paris en 1741. Il eut pour co-adjuteur François Saluces de Bermicourt, religieux de l'abbaye, qui mourut avant lui.

44. 1714. Charles Morel, mort à Reims en 1744.

45. 1744. Le cardinal d'Auvergne, 3.e abbé commendataire, mort en 1745.

46. 1745. Le prince de Modène, 4.e abbé commendataire, mort en 1746.

47. 1752. Le cardinal d'Yorck, 5.e abbé commendataire, était évêque de Frascati en 1807.

Archevêques de Cambrai.

Le siège épiscopal de Cambrai a été érigé en archevêché par bulles des papes Paul IV et Pie IV, des 12 mai 1559 et 7 août 1561; et, comme la ville de Douai est comprise dans cet arrondissement, on a pensé qu'il était utile de donner la nomenclature des prélats qui ont occupé ledit siège.

1. Maximilien *de Berghes*, nommé évêque de Cambrai le 22 mai 1562, reçut le *Pallium* le 22 mars 1563, et mourut le 29 août 1570.

2. Louis *de Berlaimont*, élu le 5 septembre 1570, mourut le 15 février 1596.

3. Jean *Sarrazin*, consacré le 15 décembre 1596, mort en 1598.

4. Guillaume *de Berghes*, nommé en 1601, mourut le 25 avril 1609.

5. Jean *Richardot*, alors évêque d'Arras, fut nommé archevêque en 1609, décéda le dernier février 1615.

6. François *de Buisseret*, d'abord évêque de Namur en 1602, puis archevêque de Cambrai le 24 mars 1615, mourut le 4 mai suivant.

7. Henri-François *Vanderburch*, évêque de Gand en 1612, archevêque le 4 juin 1615, mourut le 23 mai 1644.

8. Joseph *de Bourgogne*, évêque de Bois-le-Duc en 1637, archevêque le 24 février 1645, mort le 24 octobre 1647.

9. Gaspard *Nemiers* ou *Nemius*, docteur et professeur en théologie à Douai, évêque d'Anvers en 1634, nommé archevêque en 1649, mourut le 22 novembre 1667. Le siège resta vacant jusqu'en 1671.

10. Ladislas *Jonart*, d'abord évêque de St-Omer, archevêque le 4 avril 1671, mort le 22 septembre, 1674.

11. Théodore *de Brias*, archevêque le 13 octobre 1675, mort le 16 novembre 1694.

12. François *de Salignac de la Motte Féné-*

lon, prit possession le 1.er août 1695, mourut le 7 janvier 1715.

13. Jean *d'Estrées*, nommé au mois de janvier 1716, mourut le 3 mars 1718, n'étant pas encore confirmé par le pape.

14. Le cardinal *de la Tremouille*, nommé en 1718, mort en 1721.

15. Guillaume *Dubois*, cardinal, nommé archevêque en 1721, mort le 10 août 1723.

16. Charles *de St-Albin*, nommé le 17 octobre 1723, mort à Paris le 9 mai 1764.

17. Léopold-Charles *de Choiseul-Stainville*, évêque d'Evreux en 1758, archevêque d'Alby en 1759, de Cambrai au mois de mai 1764, mort à Moulins, à 50 ans, le 11 sept. 1774.

18. Henri-Marie-Bernardin *de Rosset de Ceilhes, de Fleury*, archevêque de Tours en 1751, de Cambrai au mois de septembre 1774, mort en cette ville le 22 janvier 1781.

19. Ferdinand - Maximilien - Mériade *de Rohan-Guemené*, archevêque de Bordeaux en 1769, de Cambrai le 4 février 1781, était en exercice en 1790.

Evêques d'Arras.

Jusqu'en 1790, la ville de Douai fit partie du diocèse d'Arras, et c'est à ce titre que la

nomenclature des prélats qui ont occupé ce siége, se trouve ici :

1. *Lambert*, élu le 10 juillet 1093, mort le 17 mai 1171.

2. *Robert*, né à Arras, sacré en 1115, mort le 22 avril 1131.

3. *Aluisius*, religieux de St Bertin, prieur de St Vaast, abbé d'Anchin, sacré évêque en 1131, mourut en 1148.

4. *Godeschalcus*, nommé en 1149, installé en 1151, abdiqua en 1164, et mourut en 1190.

5. André *Parisiensis*, évêque en 1164, mourut en 1171. Après sa mort, le siège épiscopal demeura vacant pendant trois ans, et l'évêché fut dirigé par *Robert*, prévôt de St Donat à Bruges et de St Pierre à Aire.

6. 1174. *Frumaldus*, mort le 19 avril 1183.

7. 1184. *Pierre*, mort en 1203.

8. 1203. *Radulphe*, mort le 25 mars 1220.

9. 1220. *Pontius*, mort le 2 septembre 1231.

10. 1231. *Asso*, mort le 27 mars 1245.

11. 1246. *Fursæus*, mourut très-peu de temps après.

12. 1247. Jacques *de Dinant*, mort le 19 avril 1260.

13. 1260. *Pierre II* (Noviomensis), mort le 5 septembre 1280. La siège resta vacant durant trois ans.

14. 1284. Guillaume *de Isiaco*, doyen d'Orléans, fut nommé par le pape à l'évêché d'Arras; il mourut le 23 septembre 1293.

15. 1294. Gerard *Pigalóti*, mort en 1311.

16. 1317. *Bernard* mourut en 1318.

17. 1319. *Pierre* fut aggrégé au sacré collége des cardinaux en 1320, quitta aussitôt son évêché, et mourut peu après.

18. 1320. Jean II (*de Mandeville*), passa à un autre évêché en 1327.

19. 1327. Théodore *Hérissonius* mourut au mois de novembre 1328, et fut inhumé à la chartreuse de Gonay.

20. 1329. Pierre *Roger* passa successivement aux siéges de Sens et de Rouen, fut nommé cardinal en 1338, et élu pape le 27 mai 1342; il mourut le 6 décembre 1352.

21. 1331. *André* devint évêque de Tournai en 1333.

22. 1333. Jean III *Galvanus*, nommé cardinal en 1341.

23. 1341. *Bertrand*, Pierre V du nom, était alors évêque de Nevers.

24. 1352. *Aymeric*, mort en 1361.

25. 1361. Gerard *de Dainville*, passé au siège de Thérouanne en 1370, et à celui de Cambrai en la même année ; il mourut le 18 juillet 1378.

26. 1370. Pierre *Masoësius*, mort en 1391.

27. 1391. Jean *Canard*, mort le 7 oct. 1407.

28. 1408. Martin *Poré*, de l'ordre de St Dominique, mourut le 6 septembre 1426.

29. 1426. Huges *de Cajetan*, mort le 13 janvier 1438.

30. 1438. *Fortigaire de Placentia* était prévôt de St Pierre à Lille, quand il fut élu évêque d'Arras ; il mourut le 21 février 1452.

31. 1452. Jacques *de Coimbres* (à Colybriâ) ; il devint archevêque et cardinal, quatre mois après.

Dénis *de Montmorenci*, doyen de Tournai, fut élu évêque d'Arras ; il renonça à ses droits en 1453, et mourut le 23 août 1474.

32. 1453. Jean *Joffroi*, cardinal en 1462.

33. 1462. Pierre *de Ranchicourt* ; il consacra son église le 7 juillet 1484, et mourut le 26 août 1499.

34. 1501. Nicolas *le Ruystre* ; il mourut à Malines le 15 novembre 1509.

35. 1510. François *de Melün* fut d'abord prêvôt de St Pierre à Lille, puis évêque d'Arras, évêque de Térouanne en 1512, mourut en 1518.

36. 1512. Philippe *de Luxembourg* passa du siège épiscopal d'Arras à divers autres, devint cardinal, puis mourut le 12 juin 1519.

37. 1515. Pierre *Anconitan*; il était déjà cardinal, quand il fut appelé à l'évêché d'Arras; son séjour étant nécessaire en Italie, Martin Asset, abbé de St Vaast, fut institué son vicaire-général. Ce prélat mourut à Rome en 1523. Le siège demeura ensuite vacant pendant deux ans.

38. 1525. Eustache *Decroix*; quoique jeune encore, lors de sa promotion, il était déjà prévôt d'Aire. Il mourut le 3 octobre 1538.

39. 1538. Antoine *Perenot* fut nommé cardinal en 1561, puis archevêque de Malines, etc, et mourut à Madrid le 21 septembre 1588.

40. 1561. François *Richardot*, mort le 26 juillet 1574.

41. 1575. Mathieu *Moulart*, mort à Bruxelles le 2 juillet 1600.

42. 1600. Jean *du Plouich* fit son entrée à Arras le 26 janvier 1602, et mourut en cette ville le 1.er juillet suivant.

43. 1602. Jean *Richardot*, neveu de François, devint archevêque de Cambrai en 1609. Il mourut en cette ville le dernier février 1615.

44. 1609. Herman *Ortembergh* prit possession le 2 avril 1611, et mourut le 23 mai 1626.

45. 1626. Paul *Boudot* prit possession le 27 juin 1627, et mourut le 11 novembre 1635.

Nicolas *du Fief*, chanoine de Tournai, fut nommé à l'évêché d'Arras par le Roi d'Espagne, en 1647. Il mourut en 1651, sans avoir pris possession. --- S. M. C. nomma, pour lui succéder, Ladislas *Jonart*, doyen de la cathédrale de Cambrai. Louis XIV fit choix de Jean Pierre *Camus*, qui mourut avant d'avoir pu profiter du bienfait du Monarque.

46. 1668. Etienne *Moreau* prit possession du siège d'Arras le 25 novembre 1668. Il mourut le 8 janvier 1670.

47. 1671. Gui *de Seve de Rochechouart* entra en possession le 21 mars 1671, et mourut le 27 novembre 1724.

48. 1727. François *Baglion de la Salle* entra en possession le 27 février 1727, et mourut le 14 mars 1752.

49. 1752. Jean *de Bonneguise* remplaça M. de la Salle ; il mourut à 63 ans le 28 février 1769.

50. Louis-François-Marc-Hilaire *de Conzié*, précédemment évêque de St-Omer, fut nommé, au mois de juin 1769, évêque d'Arras, et prêta serment, entre les mains du Roi, le 11 septembre suivant. Il fut nommé archevêque de Tours le 29 septembre 1774 ; il préféra rester dans le siège d'Arras ; et Joachim-François *de Conzié*, son frère, alors évêque de St-Omer, qui devait le remplacer à Arras, fut nommé archevêque de Tours à sa place. L'évêque d'Arras mourut à Londres dans le mois de décembre 1804.

Intendans de Flandre depuis la conquête de la Province.

1. *Barillon*, nommé en 1667, installa le conseil souverain de Tournai en 1668.

2. *Le Tellier* exerçait en 1668.

3. Michel *Lepelletier de Sousy* était en exercice le 30 janvier 1683.

4. Louis *Dreux Dugué de Bagnols* était en exercice le 28 octobre 1686, ainsi qu'au 3 mai 1699.

5. Charles-Etienne *Maignart*, marquis *de*

Bernières, exerçait le 4 mai 1709, ainsi que le 19 octobre 1716.

6. *Méliaud* était en exercice au mois d'octobre 1718, ainsi qu'au 19 février 1723.

7. Julien-Louis *Bidé de la Grandville* était en exercice les 20 juin 1730 et 19 août 1741.

8. Jean *Moreau de Sechelles* exerçait le 13 novembre 1743; il fut nommé contrôleur-général le 28 juin 1754.

9. *Moreau de Beaumont*, nommé intendant de Flandre le 10 août 1754, et intendant des finances en mars 1756.

10. Antoine-Louis-François *Lefebvre de Caumartin*, marquis *de St Ange*, intendant de Flandre le 25 mars 1756, prévôt des marchands de Paris en 1778.

11. Charles-Alexandre *de Calonne*, intendant de Flandre le 13 mai 1778, contrôleur-général le 4 novembre 1783, mort à Paris le 28 octobre 1802.

12. Charles-François-Hiacynthe *Esmangart des Bordes*, intendant de Flandre en 1783, était en exercice à la fin de 1789.

Page 117.

Baillis de la Ville de Douai, depuis 1368.

1368. Jean Caperon.
1369. Bernard du Gardin.
1372. Bernard Wion, dit de l'Oiselet.
1379. Ricovort.
13.6. Jacques Desprest. Idem en 1404.
1412. Jehan de St-Aubin.
1415. Jacques de Fine.
1415. Jehan de Soubs-Saint-Ligier.
1422. Thiéry le Roy.
1431. Gilles de Douvrin.
1433. Christian de Berstar, dit le Baron.
1434. Antoine de Poncques.
1437. Arnould de Goy.
1448. Jehan de Haucourt.
1453 et 1467. Philippe d'Alennes.
1469. Ernould le Carlier.
1472. Micquiel Dujardin.
1475. Jehan de Quiéry.
1476. Jehan d'Alennes.
1489. Melia Dys Bastard de Lallaing.
1499. Arthus de Lallaing.
1501. Guy du Péage.
1504. Jehan de Haussy.

1513.

1513. Jehan Delattre.

1519. Pierre Muret.

1537. Jehan de Boubaix, S.r de Wanes.

1541. Claude de Bailleul.

1545. Marc Duhem.

1556. Guillaume d'Allennes.

1558. Philippe Deleval.

1593. Charles de Bauduin.

..... Joachim de Heuscar, S.r de Marquette.

1613. Hiérôme de France, S.r de Noyelles-Wion.

1631. Albert de Heuscar, S.r de Marquette.

1667. Lebret', gouverneur de la ville.

1679. François-Mathieu Théry, S.r d'Oppy.

1720. François-Ignace-Mathieu Théry.

Page 98. *Seconds Présidens et Présidens à mortier au Parlement de Flandre.*

1. 1668. Jean de Bargibant.
2. 1674. Pierre de Bray.
3. 1675. Guislain de Mullet.
4. 1677. Pierre Hattu.
5. 1689. Louis Errembault d'Adisiel.
6. 1693. Antoine Bruneau d'Houplines.
7. 1693. François-Bonaventure Obert d'Hostraete.
8. 1695. Antoine-Augustin Dubois d'Hermaville.

9. 1695. Mathieu Pinault des Jaunaux.
10. 1705. François Couvreur.
11. 1705. Louis-Philippe de Buissy de Molinghem.
12. 1705. François Donche de Beaulieu.
13. 1705. Charles-Joseph de Pollinchove de St-Pithon.
14. 1713. Jacques-Philippe Hannecart de Briftœil.
15. 1718. François-Albert Bruneau de Wassignies.
16. 1722. Pierre-Louis-Joseph de Buissy de Molinghem.
17. 1723. Charles-Louis Pinault des Jaunaux.
18. 1725. Jacques-François-Louis Visart de Ponanges.
19. 1728. Jean-Robert Lefebvre d'Orval, *honoraire*.
20. 1729. Philippe-François-Théodore Hannecart de Briffœil.
21. 1731. Alexandre Turpin de la Préelle.
22. 1739. Louis-Joseph-Dominique de Calonne.
23. 1743. Antoine-François-Auguste Bruneau d'Obiprez.
24. 1751. Jacques-Nicolas-Marie Deforest de Quartdeville.
25. 1755. Maximilien-Louis de Buissy de Molinghem.
26. 1757. Paul-Bon-Martin Vernimmen.
27. 1768. Gaspard-Félix-Jacques de Pollinchove.
28. 1770. Jean-Baptiste-François-Nicolas Deforest de Quartdeville.

29. 1775. François-Louis-Joseph Dupont de Castille.

30. 1775. Michel-Joseph Lamoral.

31. 1777. Charles-Franç.-Jos. de Castécle.

32. 1777. Ferdinand-Joseph Malotau de Villerode.

33. 1778. Louis Lamoral de Buissy.

34. 1781. Adrien-Joseph de Francqueville d'Jnielle.

35. 1788. Henri-Joseph de Francqueville.

36. 1789. François-Ferdinand-Henri-Joseph Malotau de Guerne.

Chevaliers d'Honneur.

1. 1668. Pierre d'Aubermont du Quesnoy.

2. 1668. Michel-Ange de Voerden des Mortiers.

3. 1675. Cyprien de Varick de Carvin.

4. 1678. Adrien-Joseph Vanspierre de Moorghem.

5. 1695. Baudry-François de Roisin de Scelles.

6. 1699. Charles-Herman de Voerden.

7. 1701. Gaspard-Marie d'Ennetières de la Plaigne.

8. 1701. Louis-Michel de Voerden.

9. 1705. Michel-Alexandre d'Hangouart de Ligni.

10. 1711. Arnould-Josph d'Ennetières de Moorghem.

11. 1716. Charles-Joseph d'Ennetières d'Aubermez.

12. 1734. Charles-Louis de Roisin.

13. 1737. François-Louis de la Grange de Moronvaux.

14. 1751. Marie-Philippe-Albert Baudry de Roisin.

15. 1764. Valérien-Aimé-Claude de la Grange.

16. 1764. François-Emmanuël de Quellerie de Chanteraine.

17. 1777. Louis-Robert de Creny de Bailleul.

18. 1767. Louis-François-Alexandre de Calonne de Beaufait.

Page 458.

Cours de la Scarpe jusqu'à Douai.

Cette rivière prend sa source à Vandelicourt, hameau de la commune de Berles, arrondissement de St-Pol, et n'arrive près d'Arras qu'après avoir parcouru plus de 11 kilomètres : depuis les abords de cette ville jusqu'au-delà de Corbehem, elle parcourt plus de 26 kilomètres, et sa pente d'Arras à Douai est de 35 mètres 4 centimètres. On s'assurera, par les détails suivans, de l'immensité des travaux exécutés pour rendre cette rivière navigable, et on en conclura aisément qu'elle ne serait qu'un ruisseau fort rapide, si elle était abandonnée à elle-même.

1.° C'est à l'écluse busquée et à porte simple, dite des Quatre-Crics, située à 300 mètres d'Ar-

ras, que la branche de refoulement, alimentée par le Crinchon, après sa sortie de cette ville, et après avoir traversé l'écluse à sas de *St-Michel*, se réunit à la Scarpe proprement dite; et c'est en cet endroit seulement que cette rivière devient navigable.

2.° A 2,000 mètres plus bas, se trouve le sas de *Blangy*, avec un pont-levis et des écluses de décharge.

3.° A 3,600 mètres au-dessous est le sas d'*Athies*, avec pont et écluses de décharge.

4.° A 2,900 mètres plus bas, on rencontre le sas de *Fampoux*, avec pont et écluses de décharge.

5.° A 2,900 mètres se trouve le pont de *Rœux*.

6°. A 1,600 mètres de ce pont, est l'écluse tournante de *Pelves*; elle est composée de quatre vannes, avec pertuis de chaque côté.

7.° A 3,600 mètres plus bas, est le sas de *Biache*, avec pont-dormant, vannes de décharge, etc.

8.° A 4,600 mètres de-là, est le pont de *Vitri*; et 300 mètres plus bas, se trouve le sas du même nom, avec écluses de décharge.

9.° A 1,600 mètres plus bas, est l'écluse à poutrelles de *Tréhout* avec décharge.

10.° A 690 mètres en-dessous, est la haute-retenue de *Brebières*, avec vannes de décharge.

11.° A 380 mètres plus bas, est une porte tournante avec décharge.

12.° A 1,600 mètres en-dessous, se trouve le sas de *Corbehem*, avec écluses de décharge; le pont-dormant est à 100 mètres en suivant. La limite d'entre les départemens du Nord et du Pas-de-Calais est à 400 mètres environ plus bas. On trouve enfin dans le département du Nord et sur la Scarpe canalisée, les sas de *Courchelettes* et de *Lambres*.

On voit de ces détails sur quelle quantité de travaux d'art cette navigation est constituée, pour racheter la pente qui existe entre la ville d'Arras et celle de Douai.

RECTIFICATIONS, EXPLICATIONS, OMISSIONS.

Page 13. Charibert fut celui des frères de l'épouse d'Adabalde qui massacra ce prince.

Même page. St Maurand eut pour frère St Ursin, lequel, du consentement de son épouse, la quitta pour mieux servir Dieu.

Page 29, dernière ligne. L'arrêté est du 7 octobre 1801.

Page 39 1.ère ligne, lisez : 28 décembre et ...

Page 52 avant le dernier alinéa, lisez : Arnould Devuez.

Page 61, avant le dernier alinéa relatif à l'abbaye des Prés, ajoutez : Cet incendie détruisit le mausolée de Charles I.er, comte de Lallaing, qui était placé dans le chœur de cette église.

Page 76, n.° 5. Cette abbaye était de l'ordre de St Augustin.

Page 131, Armoiries de la ville. 1.° Elles ne sont pas conformes aux régles de l'art; 2.° des pièces sortent de l'écu. Relativement à la première de ces circonstances, on pourrait les ranger au nombre des armes à enquérir ;

quant à la seconde, l'usage est la seule excuse qu'on puisse leur attribuer.

Page 132. On doit ajouter au dernier alinéa de la page, que chaque denier se partageait en deux oboles.

Page 139. Tribunal criminel créé par les décrets des 16 et 25 février.

Page 143, vers le bas, lisez : 28 octobre.

Page 156. Cette cour prévôtale était formée par le tribunal de 1.ere instance séant à Douai, etc.

Page 183, 15.e ligne, lisez : Les fossés étant déjà comblés sur divers points.

Page 197, 2.e ligne. Placez des ( ) entre ces mots : Maison n.° 553, en 1822.

Page 230, vers la fin, lisez : Ces magasins de grand échantillon sont assis sur un grillage en charpente de forte dimension; leur construction...

Page 231. Le magasin à poudre près les Chartreux a été construit en 1716.

Pages 231 et 232. Le sens dans lequel le mot de *Boulevard* est employé, n'est relatif qu'aux moyens de défense de la place.

Page 233. Chaque tour avoit sa clochette. Celle dite de la *Cloquette*, étant l'une des plus

éloignées du centre de la ville, elle conserva plus longtemps sa clochette ; ce qui la fit désigner sous la dénomination vulgaire de *Cloquette.* Un corps-de-garde fut construit sur sa sommité en 1763.

Page 234. Tours des Hours (ourdages, échafaudages). Avant la construction de cette tour, on parvenait aux manœuvres des eaux de la branche droite de la Scarpe, au moyen des ourdages qui les environnaient, et qui les défendaient ; et la tour qui fut construite en cet endroit en retint le nom.

Page 235, 3.e ligne. Toute entière, *ajoutez* : et enterrée.

Page 235. Avant leur reconstruction, deux tours accompagnaient chacune des portes de Lille et d'Esquerchin.

Page 236. Avant la réparation faite à la porte de Valenciennes, en 1771, elle était surmontée d'une chambre d'orgue pour la manœuvre de la herse, etc. Ses deux tours servaient de prisons et de cachots pour les militaires. En 1753, la galerie ou couvert du corps-de-garde, et la chambre de l'officier, avaient été construits, ainsi que les murs de terrasse des deux côtés de la porte, et ceux des rampes du rempart.

Page 236. La porte de Lille est de l'ordre Toscan mutalaisé à l'extérieur. Cette porte cintrée est accompagnée de deux avant-corps bossagés,et couronnée d'un entablement d'ordre Toscan de Vignolle.

Page 237. La porte d'Esquerchin est de l'ordre Toscan de Vignolle. Celle extérieure, qui a été construite à la même époque, est une porte cintrée, décorée de refends, accompagnée de deux pilastres, et couronnée d'un entablement d'ordre Toscan de Vignolle. Quant à la voûte de cette porte, elle n'est que surbaissée.

Page 238. Le fort de Scarpe était connu antérieurement sous le nom de *fort St François.* On lit, *dans les mémoires de Pellissen*, que cet ouvrage de fortification fut jugé nécessaire à la défense du pays, par le conseil royal, en l'année 1669 ou 1670. *Nous venons*, dit l'auteur, *de conserver la vie au fort St François.*

Page 239, 8.e ligne, Au lieu de bastion retranché, *lisez* : Bastion détaché de la courtine.

Page 243, dernier alinéa. Ce fut en 1809, et non en en 1800, que les pavillons neufs furent convertis en casernes.

Page 269, ajoutez : Dans le mois de mars 1817, passa à Douai une partie des 30,000 alliés

formant le 5.e des troupes occupant le territoire français. Ces troupes quittaient le royaume, en vertu de la convention du 11 févirer de la même année.

Page 316. Ecoles secondaires. Celle de M. Liégeard fut érigée en 1802, et non en 1820.

Page 349, avant l'article 7 L'auteur de ces travaux est professeur de l'école de sculpture et modelure à Lille.

Page 381. Au mois de septembre 1368, *ajoutez :* le Roi Charles V, étant à Douai, puisqu'il y accorda au village de Sin-le-Noble la confirmation de ses privilèges.

Page 533. Rue Gamez. Avant que cette rue existât, on allait de la rue des Ecoles à l'Esplanade, en tournant à gauche dans la rue du refuge de St Amand, et en traversant celle du bordel du Temple.

Même page, n.° 63. La rue des Huit-Prêtres n'a cessé d'être une impasse sous le nom d'Espinock-Leroux, qu'en 1619. Antérieurement elle n'avait pas d'issue dans celle des Férronniers.

Page 547. Ce fut à cause qu'un cabaret, situé dans la partie nord de la rue des Wetz, portait, vers le milieu du 17.e siècle, l'enseigne de *St François*, que cette partie prit ce nom, celui des Wetz ne lui ayant jamais été retiré.

Page 547. Vêpres à puches. Au mois de juillet 1252, le chapitre de St Pierre vendit à la ville le droit de tonlieu, et celui d'avoir une foire dans son enclos le 1.er du mois d'août, et jusqu'après les vêpres de ce jour, fête de St Pierre-ès-liens. C'était pour prolonger cette

foire, que le chapitre ne chantait les vêpres qu'à 7 heures du soir. Le peuple, en se rendant à la foire, se portait en foule à cet office, qui prit de-là le nom de *vèpres à puches*.

L'anecdote de *V'là Louis* est plus récente de deux siècles au moins qu'il n'est dit à la *page 553*.

Page 565 Le nommé *Tange* fut celui qui présida les échevins, lors de la condamnation de Jean Raine.

Le fait du 21 juin 1580, mentionné à la *page 181*, aurait pu être répété à celle 577.

Page 616, à la 1.ere ligne, ajoutez : 1793.

Page 665, 11.e ligne, lisez : 25 août.

Page 668, 5.e ligne, lisez : Amaury de la Grange.

Même article, 8.e ligne, lisez : Appelé à d'autres services.

Page 682, ligne 21, ajoutez : avec son mari.

Page 689, ligne 5, lisez : à la prison de la Ville, au Parlement et à l'Hôtel-de-Ville, la cloche de cette dernière chapelle...

Page 696. A l'article des environs de Douai, on doit ajouter les châteaux de M. d'Aoust à Cuincy, de M. Deforest à Lewarde; celui de Bernicourt à Roost-Warendin, etc.

Page 742. Le dernier alinéa tout entier doit être reporté à la suite de l'article *Scarpe*, inséré à la page 741.

FIN.



